

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE L'ETAT DANS LE VAL-D'OISE

Juillet 2016 - RAAE n° 28 du 22 juillet 2016
publié le 22 juillet 2016

Préfecture du Val-d'Oise
Direction du Pilotage des Actions de l'Etat
Bureau de Liaison des Services de l'Etat
CS 20105 - Avenue Bernard Hirsch
95010 CERGY-PONTOISE

Tél. 01 34 20 29 39
Fax 01 77 63 60 11
mél : courrier@val-doise.gouv.fr

L'intégralité du recueil est consultable en préfecture
et sur le site Internet de la préfecture du Val-d'Oise : www.val-doise.gouv.fr

PREFECTURE DU VAL-D'OISE

CABINET

Pôle affaires générales

Arrêté n° 2016-277 du 18 juillet 2016 accordant la médaille d'honneur du travail argent au titre de la promotion du 14 juillet 2016	001
Arrêté n° 2016-278 du 18 juillet 2016 accordant la médaille d'honneur régionale, départementale et communale au titre de la promotion du 14 juillet 2016	093
Arrêté n° 2016-279 du 18 juillet 2016 accordant la médaille d'honneur agricole au titre de la promotion du 14 juillet 2016	120

DIRECTION DES COLLECTIVITES LOCALES ET DES AFFAIRES JURIDIQUES

Bureau de la réglementation et des élections

Arrêté n° 2016-251 du 12 juillet 2016 portant sur la modification de l'adresse du bureau de vote n° 18 et sur la mise à jour des rues affectées à chaque bureau de vote de la commune de Goussainville	123
Arrêté n° 2016-252 du 18 juillet 2016 portant création d'un bureau de vote et rééquilibrage des autres bureaux de vote sur la commune de Enghien-les-Bains	132
Arrêté n° 2016-254 du 13 juillet 2016 portant création de trois bureaux de vote et fixant la liste des bureaux de vote sur la commune de Corneilles-en-Parisis	134
Arrêté n° 2016-257 du 13 juillet 2016 portant dérogation de survol pour la réalisation de prises de vue aériennes pour le Tour de France cycliste 2016 le dimanche 24 juillet 2016	136
Arrêté n° 2016-267 du 22 juillet 2016 portant dérogation au principe du repos dominical pour l'établissement « Boulanger » sis centre commercial My Place à Sarcelles	141

DIRECTION DU PILOTAGE DES ACTIONS DE L'ETAT

Bureau de liaison des services de l'Etat

Arrêté n° 16-074 du 22 juillet 2016 modifiant l'arrêté n°16-018 du 2 mai 2016 donnant délégation de signature à M. Jean-Simon MERANDAT, directeur du cabinet	143
--	-----

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Service de l'urbanisme et de l'aménagement durable

Arrêté n° 2016-13246 du 18 mai 2016 déclarant cessibles, au profit de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France, divers immeubles situés à Ecouen, nécessaires à la réalisation d'une zone d'activité	147
Arrêté n° 2016-13400 du 12 juillet 2016 déclarant cessibles sur le territoire de la commune de Cergy-Pontoise, au profit de la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, des terrains nécessaires à la réalisation du projet de pôle d'échange multimodal Axe Majeur Horloge	151

Service de l'habitat, de la rénovation urbaine et du bâtiment

Arrêté n° 13237 du 12 mai 2016 d'approbation d'un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) pour la mise en accessibilité d'un établissement recevant du public (ERP) – SAS Clinique du Parc sis à Saint-Ouen l'Aumône	163
Arrêté n° 13280 du 14 juin 2016 d'approbation d'un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) pour la mise en accessibilité d'un établissement recevant du public (ERP) – commune de Montsoul	165

Arrêté n° 13281 du 14 juin 2016 d'approbation d'un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) pour la mise en accessibilité d'un établissement recevant du public (ERP) – Etablissement EISTI sis à Cergy-Pontoise	167
Arrêté n° 13298 du 23 juin 2016 d'approbation d'un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) pour la mise en accessibilité d'un établissement recevant du public (ERP) – Etablissement SCM Caducée Buxérien sis à Boissy-l'Aillerie	169
Arrêté n° 13301 du 14 juin 2016 accordant une dérogation aux règles d'accessibilité à l'agence bancaire Caisse d'Epargne Ile-de-France sise 39 Grande Rue à l'Isle-Adam	171
Arrêté n° 13302 du 14 juin 2016 d'approbation d'un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) pour la mise en accessibilité d'un établissement recevant du public (ERP) – Pressing de Viarmes sis à Viarmes	173
Arrêté n° 13303 du 14 juin 2016 accordant une dérogation aux règles d'accessibilité à l'Hôtel Ile-de-France sis à Saint-Ouen l'Aumône	175
Arrêté n° 13305 du 23 juin 2016 d'approbation d'un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) pour la mise en accessibilité d'un établissement recevant du public (ERP) – Commune de Gadancourt	177
Arrêté n° 13306 du 23 juin 2016 d'approbation d'un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) pour la mise en accessibilité d'un établissement recevant du public (ERP) – Commune de Gouzangrez	179
Arrêté n° 13307 du 23 juin 2016 d'approbation d'un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) pour la mise en accessibilité d'un établissement recevant du public (ERP) – Clinique Sainte-Marie à Osny	181
Arrêté n° 13311 du 14 juin 2016 d'approbation d'un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) pour la mise en accessibilité d'un établissement recevant du public (ERP) – Commune de Boissy-l'Aillerie	183
Arrêté n° 13312 du 14 juin 2016 d'approbation d'un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) pour la mise en accessibilité d'un établissement recevant du public (ERP) – Commune de La Chapelle-en-Vexin	185
Arrêté n° 13315 du 23 juin 2016 d'approbation d'un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) pour la mise en accessibilité d'un établissement recevant du public (ERP) – Commune d'Ezanville	187
Arrêté n° 13316 du 23 juin 2016 d'approbation d'un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) pour la mise en accessibilité d'un établissement recevant du public (ERP) – Commune de Génicourt	189
Arrêté n° 13318 du 23 juin 2016 d'approbation d'un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) pour la mise en accessibilité d'un établissement recevant du public (ERP) – Commune de Nerville-la-Forêt	191
Arrêté n° 13381 du 23 juin 2016 d'approbation d'un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) pour la mise en accessibilité d'un établissement recevant du public (ERP) – Commune de Saint-Prix	193
Arrêté n° 13387 du 23 juin 2016 d'approbation d'un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) pour la mise en accessibilité d'un établissement recevant du public (ERP) – Commune d'Eaubonne	195
Arrêté n° 13391 du 28 juin 2016 d'approbation d'un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) pour la mise en accessibilité d'un établissement recevant du public (ERP) – Sandwicherie M. Arman MARGARYAN sis à Deuil-la-Barre	197
Arrêté n° 13394 du 28 juin 2016 d'approbation d'un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) pour la mise en accessibilité d'un établissement recevant du public (ERP) – Etablissement Immo de France Paris Ile-de-France sis à Pontoise	199
Arrêté n° 13395 du 28 juin 2016 accordant une dérogation aux règles d'accessibilité à la SARL Top Deller épicerie fine sise à Deuil-la-Barre	201
Arrêté n° 13396 du 28 juin 2016 accordant une dérogation aux règles d'accessibilité à la boulangerie La Fontaine Gourmande sise à Beauchamp	203
Arrêté n° 13397 du 28 juin 2016 d'approbation d'un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) pour la mise en accessibilité d'un établissement recevant du public (ERP) – boulangerie La Fontaine Gourmande sise à Beauchamp	205

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE

Service jeunesse, vie associative et sport

Arrêté attributif de subvention n° DDCS-95-A-2016-040 du 30 juin 2016 au porteur de projet « Willy Danse Théâtre » au titre de l'année 2016 pour le financement de l'action « ateliers socio-linguistiques » dans le cadre de l'intégration des populations immigrées	207
Arrêté attributif de subvention n° DDCS-95-A-2016-041 du 30 juin 2016 au porteur de projet « ATMF » au titre de l'année 2016 pour le financement de l'action « soutenir l'intégration, favoriser l'implication citoyenne, apprentissage de la langue » dans le cadre de l'intégration des populations immigrées	209
Arrêté attributif de subvention n° DDCS-95-A-2016-042 du 30 juin 2016 au porteur de projet « AFI » au titre de l'année 2016 pour le financement de l'action « enseignement du français » dans le cadre de l'intégration des populations immigrées	211
Arrêté attributif de subvention n° DDCS-95-A-2016-044 du 30 juin 2016 au porteur de projet « IFAC95 » au titre de l'année 2016 pour le financement de l'action « accès à la langue française » dans le cadre de l'intégration des populations immigrées	213
Arrêté attributif de subvention n° DDCS-95-A-2016-045 du 30 juin 2016 au porteur de projet « Trait d'Union 95 » au titre de l'année 2016 pour le financement de l'action « ateliers d'alphabétisation » dans le cadre de l'intégration des populations immigrées	215
Arrêté attributif de subvention n° DDCS-95-A-2016-046 du 30 juin 2016 au porteur de projet « Centre social Les Doucettes » au titre de l'année 2016 pour le financement de l'action « accès aux droits et apprentissage de la langue » dans le cadre de l'intégration des populations immigrées	217
Arrêté attributif de subvention n° DDCS-95-A-2016-047 du 30 juin 2016 au porteur de projet « Charles Peguy à l'écoute » au titre de l'année 2016 pour le financement de l'action « ateliers socio-linguistiques » dans le cadre de l'intégration des populations immigrées	219
Arrêté attributif de subvention n° DDCS-95-A-2016-048 du 30 juin 2016 au porteur de projet « Coallia » au titre de l'année 2016 pour le financement de l'action « favoriser l'accessibilité des droits santé-sociaux des personnes immigrées âgées en foyers » dans le cadre de l'intégration des populations immigrées	221
Arrêté attributif de subvention n° DDCS-95-A-2016-049 du 30 juin 2016 au porteur de projet « Ville de Pierrelaye » au titre de l'année 2016 pour le financement de l'action « ateliers socio-linguistiques : apprentissage de la langue française et intégration sociale » dans le cadre de l'intégration des populations immigrées	223
Arrêté attributif de subvention n° DDCS-95-A-2016-050 du 30 juin 2016 au porteur de projet « La Montagne Vivra » au titre de l'année 2016 pour le financement de l'action « ateliers socio-linguistiques » dans le cadre de l'intégration des populations immigrées	225
Arrêté attributif de subvention n° DDCS-95-A-2016-051 du 30 juin 2016 au porteur de projet « Home Culture » au titre de l'année 2016 pour le financement de l'action « socialisation linguistique pour un public migrant de Sarcelles et de Garges » dans le cadre de l'intégration des populations immigrées	227
Arrêté attributif de subvention n° DDCS-95-A-2016-052 du 30 juin 2016 au porteur de projet « ASILEC » au titre de l'année 2016 pour le financement de l'action « apprentissage de la langue française » dans le cadre de l'intégration des populations immigrées	229
Arrêté attributif de subvention n° DDCS-95-A-2016-053 du 30 juin 2016 au porteur de projet « AFASE » au titre de l'année 2016 pour le financement de l'action « ateliers socio-linguistiques à visée professionnelle » dans le cadre de l'intégration des populations immigrées	231
Arrêté attributif de subvention n° DDCS-95-A-2016-054 du 30 juin 2016 au porteur de projet « ADDFEAP » au titre de l'année 2016 pour le financement de l'action « ateliers socio-linguistiques » dans le cadre de l'intégration des populations immigrées	233
Arrêté attributif de subvention n° DDCS-95-A-2016-057 du 30 juin 2016 au porteur de projet « Relais aide et amitié » au titre de l'année 2016 pour le financement de l'action « être autonome » dans le	235

cadre de l'intégration des populations immigrées

Arrêté attributif de subvention n° DDCS-95-A-2016-058 du 30 juin 2016 au porteur de projet « Ville de Soisy-sous-Montmorency » au titre de l'année 2016 pour le financement de l'action « soutien à l'insertion professionnelle, sociale et culturelle » dans le cadre de l'intégration des populations immigrées 237

DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI D'ILE-DE-FRANCE

Décision n° 2016-05 du 19 juillet 2016 relative à l'organisation de l'inspection du travail dans le département du Val-d'Oise 239

UNITE TERRITORIALE DU VAL-D'OISE

Pôle politiques de l'emploi – Services à la personne

Récépissé n° D.2016-82 du 29 juin 2016 de déclaration d'un organisme de services à la personne enregistré au nom de l'entrepreneur M. Mohammed-Rissel KHELIFA sis 14 rue des Narcisses à Eragny 244

Récépissé n° D.2016-83 du 1^{er} juillet 2016 de déclaration d'un organisme de services à la personne enregistré au nom de la SAS Pap Brico-Dépan sise 45 bis rue Sainte Honorine à Herblay 246

Récépissé n° D.2016-84 du 8 juillet 2016 de déclaration d'un organisme de services à la personne enregistré au nom de l'association intermédiaire V.I.E. « Vexin Insertion Emploi » sise 5 rue de Montgeroult à Cormeilles-en-Vexin 248

Récépissé n° DA.2016-11 du 8 juillet 2016 de déclaration d'un organisme de services à la personne enregistré au nom de la SARL Séniors Avenue sise 62 rue du Général Leclerc à Groslay 250

Récépissé n° DA.2016-13 du 16 février 2016 de déclaration d'un organisme de services à la personne enregistré au nom de M. et Mme PLAZA, cogérants de « 4 Mains Service à Domicile » sis 11 route de Beauvais à Epais-Rhus 252

Arrêté n° AD.2016-11 du 8 juillet 2016 portant agrément d'un organisme de services à la personne à « 4 Mains Service à Domicile » sis 11 route de Beauvais à Epais-Rhus 254

AGENCE REGIONALE DE SANTE D'ILE-DE-FRANCE

Décision n° 2016-056 du 18 juillet 2016 abrogeant la décision n° 2016-012 du 9 mars 2016 et portant désignation des médecins de l'agence régionale de santé Ile-de-France chargés d'émettre des avis relatifs à l'état de santé des personnes demandant une carte de séjour temporaire pour raisons de santé 257

ETABLISSEMENTS PUBLICS DE SANTE

Hôpital Roger Prévot de Moisselles

Décision n° 16-33 du 1^{er} juillet 2016 de délégation de signature aux administrateurs d'astreinte 259

PREFECTURE DE POLICE

Cabinet du Préfet

Arrêté n° 2016-00957 du 13 juillet 2016 accordant délégation de signature préfectorale au sein de la direction des ressources humaines 261



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAL-D'OISE

PRÉFECTURE

CABINET

Pôle affaires générales

ARRETE N°2016-277
accordant la médaille d'honneur du Travail
au titre de la promotion du 14 juillet 2016

Le Préfet du Val-d'Oise
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le décret 48-852 du 15 mai 1948 modifié instituant la médaille d'honneur du travail ;

Vu le décret 84-591 du 4 juillet 1984 modifié par les décrets 2000-1015 du 17 octobre 2000 et 2007-1746 du 12 décembre 2007 ;

Vu l'arrêté du 17 juillet 1984 portant délégation de pouvoirs aux préfets pour l'attribution de la médaille d'honneur du travail ;

Sur proposition du directeur de cabinet,

ARRETE

Article 1er - La médaille d'honneur du travail ARGENT est décernée à :

- **Madame ABDALCANNY Fatima**
Opératrice, CHROMALLOY, CERGY PONTOISE.
demeurant à CERGY
- **Monsieur ABDALCANNY Yala**
Tourneur-soudeur, CHROMALLOY, CERGY PONTOISE.
demeurant à OSNY
- **Madame ADAM Mtsibili**
Hotesse de l'air, AIR FRANCE, TREMBLAY-EN-FRANCE.
demeurant à PONTOISE
- **Monsieur AFONSO Victor**
Administrateur technique, C N A V, PARIS.
demeurant à SAINT-LEU-LA-FORET
- **Madame AGBEKODO Lydie**
Chef de projet, CREDIT AGRICOLE, VILLEJUIF.
demeurant à NEUVILLE-SUR-OISE
- **Madame ALAMI Nadia**
Adjoint responsable TSCI, ATTIJARIWAFABANK EUROPE, PARIS.
demeurant à EAUBONNE
- **Madame ALVES Marie**
Hôtesse de caisse, AUCHAN, OSNY.
demeurant à PONTOISE
- **Monsieur AMRAT Khaled**
Responsable service Actuariat / statistiques M2, ALLIANZ, PARIS.
demeurant à FREPILLON
- **Madame AMY Nathalie**
Comptable, SIACI SAINT HONORÉ, PARIS.
demeurant à CERGY
- **Madame ANDRE Rosalia**
Employé commercial confirmé, CASINO, SAINT-ETIENNE.
demeurant à SAINT-OUEN-L'AUMONE
- **Monsieur ANDRO Pascal**
Magasinier, LOUIS VUITTON, PARIS.
demeurant à VAUREAL
- **Monsieur ANGRAND Jean-Claude**
Attaché commercial sédentaire, DESCOURS CABAUD PROLIANS,
BONNEUIL-SUR-MARNE.
demeurant à PONTOISE

- **Madame ARNAUD Sandra**
APM Expert, LABORATOIRE GLAXOSMITHKLINE, MARLY LE ROI.
demeurant à ERMONT
- **Madame ASTIER Valérie**
Juriste, ALSTOM Transport SA, SAINT-OUEN.
demeurant à CERGY
- **Madame AUCHOIX Laetitia**
Agent de maîtrise, AIR FRANCE SA, ROISSY CHARLES DE GAULLE.
demeurant à LE PLESSIS-BOUCHARD
- **Madame AUGUET Carole**
Chimiste, CHEMETALL SAS, GENNEVILLIERS.
demeurant à BEAUCHAMP
- **Madame AVICE Maryline**
Technicienne chimiste recherche et développement, SENSIENT COSMETIC
TECHNOLOGIES, SAINT-OUEN-L'AUMONE.
demeurant à EAUBONNE
- **Monsieur BACHA Khalil**
Employé de banque, BNP PARIBAS, NANTERRE.
demeurant à PERSAN
- **Madame BAH Fatoumata**
Femme de ménage, EFIDIS, PARIS.
demeurant à BEAUMONT-SUR-OISE
- **Madame BALASSE Catherine**
Employée administrative et commerciale, PRINTEMPS, PARIS.
demeurant à JOUY LE MOUTIER
- **Madame BALESME Marie-Christine**
Conditionneuse, Laboratoires Clarins, PONTOISE.
demeurant à CERGY
- **Monsieur BALLAND Hugues**
Directeur logistique, KDI, LA COURNEUVE.
demeurant à CHAMPAGNE-SUR-OISE
- **Madame BASIER Corinne**
Gestionnaire marchandise, GALERIES LAFAYETTE, PARIS.
demeurant à AUVERS-SUR-OISE
- **Monsieur BATISTA Joao**
Réfèrent technique sécurité, CPAM DU VAL D'OISE, CERGY-PONTOISE.
demeurant à EAUBONNE
- **Madame BEAUFRE Corinne**
Assistante, THALES SA, COURBEVOIE.
demeurant à BRAY-ET-LU

- **Madame BEE Christelle**
Hôtesse service clients, LEROY MERLIN / Centre commercial de l'Oseraie - OSNY, OSNY.
demeurant à MARINES
- **Monsieur BELKACEMI Said**
Reprographe, SAFEGE SAS, NANTERRE.
demeurant à FRANCONVILLE
- **Monsieur BENDAOU D Said**
Chauffeur PL, VAL' HORIZON, ERMONT.
demeurant à ERMONT
- **Monsieur BENKHEROUF Zouhir**
Technicien comptoir, TNT EXPRESS NATIONAL SAS, ERAGNY.
demeurant à SAINT-LEU-LA-FORET
- **Monsieur BENOIT André**
Administrateur achats, INSTITUT DE RECHERCHE SERVIER, SURESNES.
demeurant à FRANCONVILLE
- **Madame BENOSMANE Helifa**
Gestionnaire de moyens mobiliers et immobiliers, CNAMTS, PARIS.
demeurant à PERSAN
- **Monsieur BENYAHIA Ahmed**
Contremaître, KDI, AUBERVILLIERS.
demeurant à JOUY-LE-MOUTIER
- **Monsieur BERTHIEU Olivier**
Responsable technique, CREDIT AGRICOLE CIB, PARIS LA DEFENSE.
demeurant à TAVERNY
- **Monsieur BERTIN Stéphane**
Responsable informatique, C N A V, PARIS.
demeurant à LE PLESSIS-BOUCHARD
- **Monsieur BERTRAND Nicolas**
Responsable Projets Exports, THALES COMMUNICATIONS & SECURITY SAS, GENNEVILLIERS.
demeurant à ERAGNY
- **Madame BESSIERE Ana**
Technicien ETAM, PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES, CARRIERES-SOUS-POISSY.
demeurant à BOISSY-L'AILLERIE
- **Madame BILLARD Corinne**
Conseillère particuliers, AG2R REUNICA, PARIS.
demeurant à CERGY
- **Monsieur BILOLO Claude**
Trieur manutentionnaire, REVIVAL, GENNEVILLIERS.
demeurant à BRUYERES-SUR-OISE

- **Monsieur BISCOU Sandy**
Electromécanicien, PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES SA, SAINT-OUEN.
demeurant à FRANCONVILLE
- **Monsieur BLACHON Bruno**
Contrôleur libération, GOODRICH ACTUATION SYSTEMS, Cergy-Pontoise.
demeurant à BOISSY-L'AILLERIE
- **Monsieur BLANC Régis**
Technicien supérieur de laboratoire, SANOFI AVENTIS R&D, CHILLY-
MAZARIN.
demeurant à FRANCONVILLE
- **Monsieur BODELLE Nicolas**
Directeur technique, MOULINS DE CHARS, CHARS.
demeurant à CHARS
- **Madame BOIMARD Annabelle**
Gestionnaire en assurances, SWISSLIFE, LEVALLOIS-PERRET.
demeurant à CERGY
- **Monsieur BONNET Franck**
Cadre PPS, AIR FRANCE, ROISSY CHARLES DE GAULLE.
demeurant à MERIEL
- **Monsieur BONNET Grégory**
Cadre de banque, BNP PARIBAS - RHG GAP, PANTIN.
demeurant à SAINT-PRIX
- **Madame BONNICHON Murielle**
Secrétaire de direction, BODYCOTE, CHANTELOUP-LES-VIGNES.
demeurant à MERY-SUR-OISE
- **Madame BORGES Delphine**
Employée hotellerie, L'OREAL, CLICHY.
demeurant à EAUBONNE
- **Monsieur BOUCHARD Cyrille**
Grutier, PRADEAU ET MORIN, CLICHY.
demeurant à BESSANCOURT
- **Madame BOUCHER Frédérique**
Vendeuse, MONOPRIX BOIS COLOMBES, BOIS-COLOMBES.
demeurant à SAINT-OUEN-L'AUMONE
- **Monsieur BOUDIN Jean-Michel**
Technicien d'essais, PEUGEOT CITROËN AUTOMOBILES SA, LA
GARENNE-COLOMBES.
demeurant à SAINT-OUEN-L'AUMONE
- **Madame BOURSE Christine**
Secrétaire, AIR FRANCE, ROISSY CHARLES DE GAULLE.
demeurant à BESSANCOURT

- **Monsieur BREMENSON Jean-Luc**
Chimiste, L'OREAL, SAINT-OUEN.
demeurant à EAUBONNE
- **Monsieur BRUNET Franck**
Cadre bancaire, CREDIT DU NORD, PARIS 8EME.
demeurant à VIGNY
- **Madame BRUNY Francine**
Clerc de notaire, SCP JOUYET, ECOS.
demeurant à SAINT-CLAIR-SUR-EPTE
- **Monsieur BULAL Yusuf**
Chef d'équipe, DUBRAC TP, SAINT-DENIS.
demeurant à PONTOISE
- **Monsieur CANNES Emmanuel**
Cadre marketing, NIELSEN SERVICES FRANCE, CERGY PONTOISE.
demeurant à FRANCONVILLE
- **Madame CARDOSO Elisabeth**
Conseiller particulier retraite, GIE AG2R RÉUNICA, PARIS.
demeurant à FRANCONVILLE
- **Madame CARMINATI Sylvie**
Assistante de direction, L'OREAL, CLICHY.
demeurant à OSNY
- **Monsieur CASTERET Christophe**
Juriste, AXA FRANCE, NANTERRE.
demeurant à NESLES-LA-VALLEE
- **Madame CATTAVARAYEN Santhi**
Hôtesse de caisse, AUCHAN, OSNY.
demeurant à CERGY
- **Madame CATTIAUX Patricia**
Attachée commerciale, CRÉDIT LYONNAIS SA, VILLEJUIF.
demeurant à VAUREAL
- **Monsieur CAUDRON Olivier**
Asset manager, GE CAPITAL EQUIPEMENT FINANCE, PARIS LA
DEFENSE.
demeurant à PRESLES
- **Madame CHABANNE Françoise**
Expert médicament, assurance, PRÉVOIR-VIE, PARIS.
demeurant à ERMONT
- **Madame CHAILLOT Martine**
Assistante commerciale, KDI CSPI, BEAUCHAMP.
demeurant à BEAUCHAMP
- **Monsieur CHAMOIS Thierry**
Approvisionnement, DRIEUX-COMBALUZIER, LES LILAS.
demeurant à OSNY

- **Monsieur CHAPART Patrice**
Responsable de groupes immobiliers, EFIDIS, PARIS.
demeurant à MERIEL
- **Monsieur CHARRAIRE Thierry**
Informaticien, SOCIETE GENERALE, NANTERRE.
demeurant à MERIEL
- **Madame CHAUSSEZ Jocelyne**
Ouvrier, FAURECIA BLOC AVANT - Usine de Marines, MARINES.
demeurant à MAGNY-EN-VEXIN
- **Madame CHAUVIN Elisabeth**
Technicien support Clients, APRIA RSA, MONTREUIL.
demeurant à CERGY
- **Monsieur CHENIN Didier**
Assistant technique, PEUGEOT CITRÖEN AUTOMOBILES SA, LA
GARENNE-COLOMBES.
demeurant à ERAGNY
- **Madame CHEVALIER Géraldine**
Assistante de direction générale, THALES COMMUNICATIONS & SECURITY,
GENNEVILLIERS.
demeurant à BEAUCHAMP
- **Madame CHUNG Ngoc**
Hôtesse de caisse, HYPERMARCHE AUCHAN CERGY, CERGY PONTOISE.
demeurant à OSNY
- **Madame CLAUDE Patricia**
Employé de rayon, GEANT CASINO, ARGENTEUIL.
demeurant à FRANCONVILLE
- **Madame CLEREN Sophie**
Agent de maîtrise, AIR FRANCE, ROISSY CHARLES DE GAULLE.
demeurant à L'ISLE-ADAM
- **Monsieur CLUSAZ Fabien**
Responsable équipements techniques, OSICA GROUPE SNI, PARIS.
demeurant à MERY-SUR-OISE
- **Madame COLIN Florence**
Auditeur interne, BANQUE NEUFLIZE OBC, PARIS 8EME.
demeurant à BEAUMONT-SUR-OISE
- **Monsieur COMTE Alain**
Directeur comptable, CPoR Devises, PARIS.
demeurant à PIERRELAYE
- **Monsieur CORBIN Janick**
Cadre PSA, PEUGEOT CITROËN AUTOMOBILES, POISSY.
demeurant à LE PLESSIS-BOUCHARD

- **Monsieur CORNIER Claude**
Conducteur de ligne, MOULINS DE CHARS, CHARS.
demeurant à CHARS
- **Madame COUVE Catherine**
Préparatrice échantillons, SENSIENT COSMETIC TECHNOLOGIES, SAINT-
OUEN-L'AUMONE.
demeurant à BERNES-SUR-OISE
- **Madame COUVREUR - CORVISIER Delphine**
Technico-commerciale sédentaire, TETRA PAK, COLOMBES.
demeurant à AUVERS-SUR-OISE
- **Monsieur CRETAL Hervé**
Cadre de banque, EURO-INFORMATION DEVELOPPEMENTS,
STRASBOURG.
demeurant à MONTGEROULT
- **Monsieur CUTILLAS Carlos**
Agent logistique aéronautique, AIR FRANCE, ROISSY CDG.
demeurant à LE PLESSIS-BOUCHARD
- **Monsieur DA CONCEICAO Alexandre**
Chef de chantier, DUBRAC TP, SAINT-DENIS.
demeurant à BRUYERES-SUR-OISE
- **Madame DAGUE Marie-Claire**
Secrétaire, CGT FO, PARIS.
demeurant à COURDIMANCHE
- **Monsieur D'AMARIO Fabrice**
Maitre d'hôtel, ELIOR ENTREPRISE, PARIS.
demeurant à ERAGNY
- **Monsieur DANFLOUX Grégory**
Coordinateur e-commerce, FNAC.COM, IVRY-SUR-SEINE.
demeurant à PONTOISE
- **Madame DANG Emilie**
Agent de service, Lycée Alfred Kastler, .
demeurant à VAUREAL
- **Madame DANG VU Hoang Cam Linh**
Assistante de direction, URSSAF ILE-DE-FRANCE, MONTREUIL.
demeurant à BUHY
- **Monsieur DA SILVA Joaquim**
Chef produits, ASWO FRANCE, BEZONS.
demeurant à FRANCONVILLE
- **Madame DEBHI Adeline**
Responsable des ventes cuisine, SNC DARTY GRAND EST, LIMONEST.
demeurant à SAGY

- **Monsieur DELANDE Michel**
Responsable d'entité, SMABTP, PARIS.
demeurant à VAUREAL
- **Madame DELCOURT Sandrine**
Gestionnaire clients entreprises, HUMANIS, MALAKOFF.
demeurant à CERGY
- **Madame DEL GROSSO Christelle**
Assistante ressources humaines, XEROX, ROISSY CHARLES DE GAULLE.
demeurant à MERY-SUR-OISE
- **Monsieur DELIMERMONT Frédéric**
Conducteur d'engins, SADE CGTH, ROSNY SOUS BOIS.
demeurant à SAINT-PRIX
- **Monsieur DELMAS Philippe**
Ingénieur, ALCATEL-LUCENT ENTERPRISE INTERNATIONAL, COLOMBES.
demeurant à EAUBONNE
- **Madame DELONGLE Sandrine**
Chargée de projets, CAISSE D'EPARGNE IDF, PARIS.
demeurant à SAINT-GRATIEN
- **Madame DEMARET Nelly**
Gardiennne d'immeuble, EFIDIS, PARIS.
demeurant à PERSAN
- **Monsieur DEMARQUETTE Jean-Luc**
Chef de département, XEROX, ROISSY CHARLES DE GAULLE.
demeurant à ABLEIGES
- **Monsieur DESAEVER Alain**
Responsable d'affaires, VINCI FACILITIES, CHOISY LE ROI.
demeurant à CERGY
- **Madame DESCAMPS Dominique**
Caissière, ELIOR ENTREPRISES, PARIS.
demeurant à FRANCONVILLE
- **Monsieur DESREUMAUX Emmanuel**
Cadre, AIR FRANCE, ROISSY CDG.
demeurant à TAVERNY
- **Monsieur DESSEAUX Dominique**
Responsable de decteur, ELRES, PARIS 12.
demeurant à VAUREAL
- **Monsieur DESTRES Thierry**
Comptable, BASF FRANCE SAS, LEVALLOIS PERRET.
demeurant à PARMAN
- **Madame DEVIERS Nathalie**
Responsable ressources humaines, ALSTOM GRID SAS - MANAGEMENT,
LA DEFENSE.
demeurant à ERMONT

- **Madame DION Caroline**
Chargée de communication, AIR FRANCE, ROISSY CHARLES DE GAULLE.
demeurant à L'ISLE-ADAM

- **Monsieur DORIDOT Eric**
Ingénieur, PEUGEOT SODEXA, LA GARENNE-COLOMBES.
demeurant à PIERRELAYE

- **Monsieur DORIGNY Cyril**
Responsable payes, LAINE DELAU, NANTERRE.
demeurant à JOUY-LE-MOUTIER

- **Monsieur DORSAY Franck**
Technicien laboratoire, DIAGNOSTICA STAGO, ASNIÈRES-SUR-SEINE.
demeurant à TAVERNY

- **Madame DOS SANTOS DA CRUZ Maria de Fatima**
Directrice de restaurant, ELIOR ENTREPRISES, PARIS.
demeurant à OSNY

- **Monsieur DOYEN Sandau**
Responsable exploitation, ONET SERVICES, PARIS.
demeurant à FRANCONVILLE

- **Monsieur DRAN Jacques**
Contrmaître, COFELY SERVICES GDF SUEZ, CERGY.
demeurant à CHAMPAGNE-SUR-OISE

- **Madame DUBOIS Corinne**
Technicien conseil retraite, C N A V, PARIS.
demeurant à PIERRELAYE

- **Madame DUBOIS Fabienne**
Comptable, G.TS.I, TAVERNY.
demeurant à TAVERNY

- **Madame DUDOUIT Isabelle**
Coach managerial, CHANEL, NEUILLY SUR SEINE.
demeurant à L'ISLE-ADAM

- **Monsieur DUEZ François**
Steward, AIR FRANCE SA, ROISSY CHARLES DE GAULLE.
demeurant à BEAUMONT-SUR-OISE

- **Madame DUFOUR Sandrine**
Vendeuse, PRINTEMPS, PARIS.
demeurant à BUHY

- **Madame DUHAMEL Christine**
Conseiller CE, BP FRANCE, CERGY PONTOISE.
demeurant à MARINES

- **Madame DULLEWYNS Neziane**
Agent de maîtrise, BOULANGERIE PAUL, CONFLANS-SAINTE-HONORINE.
demeurant à CERGY

- **Madame DUMEIGE Virginie**
Agent de planning, AIR FRANCE, TREMBLAY-EN-FRANCE.
demeurant à US
- **Madame DUMOL Carole**
Agent de maîtrise et d'encadrement, AIR FRANCE, ROISSY CHARLES DE
GAULLE.
demeurant à L'ISLE-ADAM
- **Monsieur DUMOTIER Jacques**
Agent de quai polyvalent, GEFECO FRANCE, GENNEVILLIERS.
demeurant à CERGY
- **Monsieur DURAND Bertrand**
Technicien en logistique, PEUGEOT CITROËN AUTOMOBILES, POISSY.
demeurant à MENU COURT
- **Madame DURAND Nathalie**
Office manager, CHRISTIAN DIOR COUTURE, PARIS.
demeurant à PIERRE LAYE
- **Monsieur EDDARI Lahoucine**
Technicien electronicien, U.T.C AEROSPACE SYSTEMS, CERGY
PONTOISE.
demeurant à OSNY
- **Madame ELIMA BLASS Aurélie**
Opératrice assemblage, LISI AUTOMOTIVE RAPID S.A.S., PUISEUX-
PONTOISE.
demeurant à MERY-SUR-OISE
- **Monsieur EL KABBAJ Abdelilah**
Cadre de banque, SOCIETE GENERALE, NEUILLY-SUR-SEINE.
demeurant à VAUREAL
- **Monsieur EL OUASSINI Abdelmajid**
Technicien d'atelier, CHROMALLOY, CERGY PONTOISE.
demeurant à CERGY
- **Madame ERRARD Olivia**
Rédacteur graphiste, HACHETTE FILIPACCHI ASSOCIES, LEVALLOIS
PERRET.
demeurant à PONTOISE
- **Monsieur FALAGUE Martial**
Chef de chantier, COLAS AGENCE SNPR YVELINES VAL D'OISE,
CONFLANS-SAINTE-HONORINE.
demeurant à MAGNY-EN-VEXIN
- **Madame FARRE Christine**
Employée de bureau, PÔLE EMPLOI ÎLE-DE-FRANCE, NOISY-LE-GRAND.
demeurant à VAUREAL

- **Monsieur FAUCONNIER Jean-Philippe**
Chauffeur livreur, MOULINS DE CHARS, CHARS.
demeurant à CHARS

- **Madame FERNANDES Christine**
Manager CMI, GIVAUDAN FRANCE SAS, ARGENTEUIL.
demeurant à FRANCONVILLE

- **Madame FERNANDES Natercia**
Conseiller funéraire, PFMR, MONTMORENCY.
demeurant à VILLIERS-ADAM

- **Monsieur FERREIRA José**
Responsable GMAO, DALKIA ILE-DE-FRANCE, COURBEVOIE.
demeurant à MAGNY-EN-VEXIN

- **Madame FERREY Catherine**
Pilote d'application informatique, PEUGEOT CITROËN AUTOMOBILES,
POISSY.
demeurant à JOUY-LE-MOUTIER

- **Madame FINO Nathalie**
Assistante commerciale, LISI AUTOMOTIVE RAPID S.A.S., PUISEUX-
PONTOISE.
demeurant à VAUREAL

- **Monsieur FLEURY Christophe**
Ingénieur mécanique, AUTOLIV FRANCE, GOURNAY-EN-BRAY.
demeurant à COURDIMANCHE

- **Monsieur FLOCH Hervé**
Responsable industriel, LOUIS VUITTON, PARIS.
demeurant à LE PLESSIS-BOUCHARD

- **Monsieur FORGET Christophe**
Chargé d'affaires BDR, CAISSE D'EPARGNE IDF, PARIS.
demeurant à ERMONT

- **Monsieur FOUCAULT François**
Chargé d'analyses économiques, S A C E M, NEUILLY-SUR-SEINE.
demeurant à FREPILLON

- **Monsieur FOUILLOUX René-Claude**
Chargé d'études, AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE, NANTERRE.
demeurant à CERGY

- **Madame FRANCOIS Virginie**
Chargée de clientèle professionnelle, CAISSE REGIONALE CREDIT
MUTUEL IDF, PARIS.
demeurant à AUVERS-SUR-OISE

- **Monsieur FRANKAERT Nicolas**
Technicien, PEUGEOT CITROËN AUTOMOBILES, POISSY.
demeurant à MERY-SUR-OISE

- **Monsieur GABORIT Philippe**
Ingénieur, INEO SYSTRANS, ACHERES.
demeurant à PRESLES
- **Madame GAIFFE Stéphanie**
Conseillère clientèle, CAISSE REGIONALE DE CREDIT MUTUEL IDF,
PARIS.
demeurant à EAUBONNE
- **Madame GALINDO Colette**
Agent commercial, AIR FRANCE, TREMBLAY-EN-FRANCE.
demeurant à MERIEL
- **Monsieur GAMBIER Pascal**
Chef de secteur colle, JCDECAUX, GENNEVILLIERS.
demeurant à TAVERNY
- **Monsieur GANDON-LEGER Philippe**
Directeur du service technique, COMATELEC SCHREDER, TREMBLAY-EN-
FRANCE.
demeurant à BUTRY-SUR-OISE
- **Monsieur GAVACHE Arnaud**
Coordinateur niveau 2, DIAGNOSTICA STAGO, ASNIÈRES-SUR-SEINE.
demeurant à SAINT-PRIX
- **Madame GELON Stéphanie**
Comptable, CLINIQUE CONTI, L'ISLE-ADAM.
demeurant à CHAMPAGNE-SUR-OISE
- **Monsieur GERLIN Claude**
Responsable analyse conseil fin, MOULINS DE CHARS, CHARS.
demeurant à VAUREAL
- **Madame GIRARD-REYDET Cécile**
Secrétaire bilingue anglais, ALSTOM TRANSPORT SA, SAINT-OUEN.
demeurant à TAVERNY
- **Madame GIRAULT Josiane**
Secrétaire, ETNA INDUSTRIE, ARGENTEUIL.
demeurant à FRANCONVILLE
- **Madame GIREAULT Isabelle**
Comptable, CACEIS, PARIS 13EME.
demeurant à SAINT-LEU-LA-FORET
- **Monsieur GLOGOVSKY Eric**
Dessinateur, TPI - Sécurité Incendie, CERGY PONTOISE.
demeurant à ERMONT
- **Monsieur GODET Didier**
Cadre, RENAULT SAS, BOULOGNE-BILLANCOURT.
demeurant à CHARS

- **Madame GODIN Isabelle**
Comptable, SOCIETE DE GESTION DE L'AUTOMOBILE CLUB DE FRANCE, PARIS 8EME.
demeurant à PIERRELAYE
- **Monsieur GODRY Stéphane**
Employé de banque, BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS, PARIS 4EME.
demeurant à OSNY
- **Monsieur GOMES SEMEDO Francisco**
Chef d'équipe poseur, SOGÉA IDF HYDRAULIQUE, MARNE LA VALLÉE.
demeurant à BEAUMONT-SUR-OISE
- **Madame GRAFF-CHARPATEAU Sabine**
Assistante, BEROA FRANCE, SAINT-DENIS.
demeurant à FRANCONVILLE
- **Madame GRANSEIGNE Géraldine**
Responsable gestion commerciale, CAISSE D'EPARGNE IDF, PARIS.
demeurant à BEAUCHAMP
- **Madame GRIMAULT Pascale**
Comptable bancaire, EQIOM, LEVALLOIS-PERRET.
demeurant à SAINT-OUEN-L'AUMONE
- **Madame GROSOS Kathy**
Gardiennne d'immeuble, OSICA, PARIS 13EME.
demeurant à CERGY
- **Madame GRUGEON Christine**
Psychologue du travail, Pôle Emploi Picardie, LONGUEAU.
demeurant à L'ISLE-ADAM
- **Monsieur GUILBERT Nicolas**
Cadre études, SEPT RESINE, GENNEVILLIERS.
demeurant à PIERRELAYE
- **Monsieur GUILLAUME Pascal**
Ingénieur commercial, FICUCIAL Informatique, La Défense.
demeurant à MERIEL
- **Madame GUILLO Karine**
Chef de secteur, LEROY MERLIN / Centre commercial de l'Oseraie - OSNY,
OSNY.
demeurant à LE PLESSIS-BOUCHARD
- **Monsieur GUYOT Cyrille**
Préparateur technique et CTA mandates, BSH ELECTROMENAGER, SAINT-OUEN.
demeurant à PARMAN
- **Madame HARLAUT Françoise**
Couturière Pmq, CHRISTIAN DIOR COUTURE, PARIS.
demeurant à EAUBONNE

- **Madame HEM Christine**
Conditionneuse, Laboratoires Clarins, PONTOISE.
demeurant à CERGY
- **Madame HEMET Céline**
Biochimiste, SANOFI AVENTIS R&D, CHILLY-MAZARIN.
demeurant à FRANCONVILLE
- **Madame HERBERT Véronique**
Gestionnaire assistante, Groupama SA, Paris.
demeurant à OSNY
- **Monsieur HERMAN Thierry**
Technico-commercial, XYLEM WATER SOLUTIONS FRANCE SAS,
NANTERRE.
demeurant à FRANCONVILLE
- **Madame HETIER-CLABAUX Sophie**
Chargée de projets, CM-CIC SERVICES, NANTES.
demeurant à CERGY
- **Monsieur HILLAIRET Yvonnick**
RESPONSABLE MAINTENANCE ET ENTRETIEN, GEFCO FRANCE,
GENNEVILLIERS.
demeurant à PRESLES
- **Monsieur HOTTE Philippe**
Chef de projet informatique, EUGENE PERMA FRANCE, SAINT-DENIS.
demeurant à US
- **Monsieur HOTTIN Xavier**
Ingénieur commercial bitume, BP FRANCE, CERGY PONTOISE.
demeurant à L'ISLE-ADAM
- **Monsieur HUMBERT François**
Informaticien, SOCIETE GÉNÉRALE, PARIS.
demeurant à PRESLES
- **Monsieur HURON Gilles**
Agent d'exploitation polyvalent, JCDECAUX, GENNEVILLIERS.
demeurant à SAINT-GERVAIS
- **Madame IOTTI Sandrine**
Agent d'escale commercial, AIR FRANCE, ROISSY CHARLES DE GAULLE.
demeurant à TAVERNY
- **Madame IVAN Florence**
Superviseur, CAISSE D'EPARGNE, PARIS.
demeurant à JOUY-LE-MOUTIER
- **Madame IVIC Lidija**
STENODACTYLO, SMABTP, PARIS.
demeurant à ERMONT

- **Madame JAN Florence**
Aide-médico psychologique, Association Val Fleury, BOISSY-L'AILLERIE.
demeurant à CERGY
- **Monsieur JANVIER Patrick**
Cariste, CARGLASS, SAINT-OUEN-L'AUMONE.
demeurant à AVERNES
- **Monsieur JAUSIONS Romain**
Technicien R et D, S2F FLEXICO, HENONVILLE.
demeurant à PONTOISE
- **Monsieur JAYOT Laurent**
Logisticien, PEUGEOT CITROËN AUTOMOBILES, POISSY.
demeurant à L'ISLE-ADAM
- **Monsieur JEANROY Claude**
Magasinier, SERRURERIE DECORATIVE METALLERIE, SAINT-LEU-LA-FORET.
demeurant à SAINT-LEU-LA-FORET
- **Monsieur JEDOROWICZ Patrick**
MECANICIEN AVION, AIR FRANCE INDUSTRIE, ROISSY CHARLES DE GAULLE.
demeurant à PIERRELAYE
- **Monsieur JERONIMO Carlos**
Comptable unique, MOUVEMENT FRANCAIS PLANNING FAMILIAL, PARIS.
demeurant à SAINT-PRIX
- **Monsieur JOAO DOS SANTOS Mario**
Responsable zone avion, AIR FRANCE CARGO, TREMBLAY-EN-FRANCE.
demeurant à BEAUMONT-SUR-OISE
- **Madame KAABOUCHE Meriem**
Secrétaire médicale, CLINIQUE CONTI, L'ISLE-ADAM.
demeurant à BRUYERES-SUR-OISE
- **Madame KACZMAREK Virginie**
Formatrice, CAMPUS VEOLIA ENVIRONNEMENT, JOUY-LE-MOUTIER.
demeurant à PONTOISE
- **Monsieur KERMAREC François**
Cadre de banque, LE CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF.
demeurant à L'ISLE-ADAM
- **Madame KLEIN Radra**
Comptable, ENTREPOSE PROJETS, COLOMBES.
demeurant à COURDIMANCHE
- **Monsieur KUBICKA Marc**
Cadre comptable adjoint au directeur de bureau, SADEC AKELYS, OSNY.
demeurant à OSNY

- **Monsieur KUC Christophe**
Chef d'atelier, HUTCHINSON S.A, PERSAN.
demeurant à PERSAN
- **Madame KUCZYNSKA Monique**
Technicienne packaging, L'OREAL, CLICHY.
demeurant à EAUBONNE
- **Monsieur LABBE Laurent**
Responsable commercial régional, JC. DECAUX FRANCE,
GENNEVILLIERS.
demeurant à BERVILLE
- **Madame LADOGA Annick**
Réfèrent prestations santé, TERSIALYS, CERGY.
demeurant à CERGY
- **Monsieur LAMENDIN Jean-Luc**
Pilote de ligne, AIR FRANCE CARGO, TREMBLAY-EN-FRANCE.
demeurant à FRANCONVILLE
- **Monsieur LAMY Christie**
Gestionnaire système, BP FRANCE, CERGY PONTOISE.
demeurant à COURDIMANCHE
- **Madame LANDREAT Corinne**
Assistante administrative, L OREAL, ASNIERES-SUR-SEINE.
demeurant à SAINT-LEU-LA-FORET
- **Monsieur LANGANNE Laurent**
Directeur de projet SIRH, GEODIS INTERSERVICES, LEVALLOIS-PERRET.
demeurant à SAINT-GERVAIS
- **Monsieur LANGUEDOC Franck**
Magasinier cariste, GEODIS, SAINT-OUEN-L'AUMONE.
demeurant à SAINT-LEU-LA-FORET
- **Monsieur LAUJAY Frédéric**
SPECIALISTE RSC EMEA, SIEMENS HEALTHCARE DIAGNOSTICS,
SAINT DENIS.
demeurant à PONTOISE
- **Madame LECLERE Isabelle**
Employée, CRAMIF, PARIS.
demeurant à RONQUEROLLES
- **Monsieur LECONTE José**
Monteur électricien, EIFFAGE ENERGIE D.R. ÎLE-DE-FRANCE, SAINT-
DENIS.
demeurant à MERY-SUR-OISE
- **Monsieur LE DAIN Gilles**
Chef de groupe études de prix, EIFFAGE CONSTRUCTION TERTIAIRE,
PUTEAUX.
demeurant à FRANCONVILLE

- **Monsieur LE DUC Xavier**
Magasinier distributeur, RENAULT CERGY PONTOISE, ERAGNY.
demeurant à BEAUCHAMP
- **Monsieur LE GUERN David**
Technicien automatisme, PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES SA, SAINT-
OUEN.
demeurant à ERAGNY
- **Monsieur LEMOINE Pascal**
Employé, SEVESC, TRAPPES.
demeurant à EAUBONNE
- **Monsieur LE NEDELLEC Eric**
Commercial, INAPA France, CORBEIL-ESSONNES.
demeurant à BRUYERES-SUR-OISE
- **Madame LEROZIER Agnès**
Moniteur des ventes, CAISSE D'EPARGNE IDF, PARIS.
demeurant à BREANCON
- **Madame LESCLAUSES Karine**
Responsable d'équipe, S A C E M, NEUILLY-SUR-SEINE.
demeurant à LE PLESSIS-BOUCHARD
- **Madame LESOILLE Estelle**
Assistante de direction, AIR FRANCE CARGO, TREMBLAY-EN-FRANCE.
demeurant à BERNES-SUR-OISE
- **Madame LEVEQUE Julie**
Conseillère de vente, HYPERMARCHÉ AUCHAN CERGY, CERGY
PONTOISE.
demeurant à COURDIMANCHE
- **Madame LHOMME Isabelle**
Chargée relations consommateurs, CREDIPAR, LEVALLOIS-PERRET.
demeurant à FREPILLON
- **Monsieur LHOMME Jean-François**
Logisticien, AXA FRANCE, NANTERRE.
demeurant à FRANCONVILLE
- **Monsieur LHOMME Patrick**
Vendeur, LEROY MERLIN, MONTIGNY-LES-CORMEILLES.
demeurant à TAVERNY
- **Monsieur LHORSET Pascal**
Chauffeur livreur, MOULINS DE CHARS, CHARS.
demeurant à CHARS
- **Madame LISCH Valérie**
Gardiennne qualifiée, EFIDIS, PARIS.
demeurant à BEAUMONT-SUR-OISE

- **Monsieur LOBRY Jean-Claude**
Directeur d'affaires, NEXITY LAMY, CLICHY.
demeurant à BESSANCOURT
- **Madame LOPES MOREIRA Esmeralda**
Aide Médico-Psychologique, ASSOCIATION - APAJH 95, MENUUCOURT.
demeurant à MENUUCOURT
- **Monsieur LORENT Yannick**
Technicien, ABB FRANCE, CERGY PONTOISE.
demeurant à SAINT-OUEN-L'AUMONE
- **Madame LUCIATHE Sébastienne**
Secrétaire hospitalière, HÔPITAL FOCH, SURESNES.
demeurant à PERSAN
- **Madame MACQUIGNON Nathalie**
Responsable administratif et comptable, COLAS AGENCE SNPR YVELINES
VAL D'OISE, CONFLANS-SAINTE-HONORINE.
demeurant à VAUREAL
- **Madame MADEIRA Céline**
Employée administrative, CPAM DES YVELINES, VERSAILLES.
demeurant à PONTOISE
- **Monsieur MADOURG Christophe**
Coordinateur technique de production informatique, NIELSEN SERVICES
FRANCE, CERGY PONTOISE.
demeurant à ERAGNY
- **Monsieur MAILLARD Christophe**
Chef des ventes, PAPETERIE DE MANDEURE, MANDEURE.
demeurant à COURDIMANCHE
- **Monsieur MALLE Jean-Pierre**
Attaché de la promotion médicale, PIERRE FABRE SANTE INFORMATION,
BOULOGNE.
demeurant à EAUBONNE
- **Madame MALTOT Véronique**
Assistante commerciale, FEVI INTERNATIONAL, LA VESPIERE.
demeurant à BEAUCHAMP
- **Madame MANCHOT Sandrine**
Assistante de zone, PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES, PARIS 16EME.
demeurant à FRANCONVILLE
- **Madame MARCAIS Nathalie**
Agent de maîtrise, AG2R REUNICA, PARIS.
demeurant à ERAGNY
- **Madame MARIE Frédérique**
Employée, BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT, PARIS 9EME.
demeurant à L'ISLE-ADAM

- **Madame MARIE Valérie**
Chef comptable, SNR, LEVALLOIS-PERRET.
demeurant à ERMONT
- **Madame MARISCAL Marie**
Juriste, BANQUE DE FRANCE, MARNE LA VALLEE.
demeurant à PRESLES
- **Monsieur MARQUES Pascal**
Cadre entretien aéronautique, AIR FRANCE, ROISSY CDG.
demeurant à ERMONT
- **Monsieur MARSAUD Franck**
Technicien essai, PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES, CARRIERES-
SOUS-POISSY.
demeurant à ERMONT
- **Monsieur MARTIN Christophe**
Cadre de banque, HSBC FRANCE, PARIS.
demeurant à FRANCONVILLE
- **Madame MARTIN Marie-Véronique**
Coordinateur projet Transport et achat, ALSTOM Transport SA, SAINT-OUEN.
demeurant à SAINT-LEU-LA-FORET
- **Monsieur MARTINS GONCALVES José**
Projeteur ravaleur, TENE SA, LE RAINCY.
demeurant à EAUBONNE
- **Madame MARTY Christiane**
Assistante, ARCELOR MITTAL TREASURY, LA PLAINE SAINT DENIS.
demeurant à PONTOISE
- **Madame MASSON Catherine**
Employé de banque, CREDIT COOPERATIF, NANTERRE.
demeurant à SAINT-OUEN-L'AUMONE
- **Monsieur MATHIEU Jean-Marc**
Chef des ventes, MOULINS DE CHARS, CHARS.
demeurant à TAVERNY
- **Madame MAURELLI-LUDMANN Marilyn**
Chargée de communication, PEUGEOT CITROËN AUTOMOBILES, POISSY.
demeurant à CERGY
- **Madame MEIFFREN Marianne**
Comptable, PICHETA, PIERRELAYE.
demeurant à FREPILLON
- **Monsieur MENARD Patrick**
Responsable d'équipe, DIAGNOSTICA STAGO, ASNIÈRES-SUR-SEINE.
demeurant à FRANCONVILLE
- **Monsieur MENTASTI Rafael**
Ingénieur, SAFRAN SNECMA, COLOMBES.
demeurant à SAINT-PRIX

- **Monsieur MERLO Olivier**
Agent de maîtrise, DASSAULT AVIATION, ARGENTEUIL.
demeurant à TAVERNY

- **Madame MEURISSE-CORRAIE Jacqueline**
Chargée d'administration des ventes, NORGINE PHARMA, RUEIL-
MALMAISON.
demeurant à VAUREAL

- **Monsieur MICHAUD Vincent**
Ingénieur, PEUGEOT CITROËN AUTOMOBILES, POISSY.
demeurant à L'ISLE-ADAM

- **Monsieur MICHELON Didier**
Membre du comité de direction CASINO, STE D'EXPLOITATION DES EAUX
& THERMES D'ENGHIEN, ENGHIEN-LES-BAINS.
demeurant à EAUBONNE

- **Madame MIGNOT Catherine**
Responsable qualité, COFELY SERVICES GDF SUEZ, CERGY.
demeurant à ERAGNY

- **Madame MOGHRAOUI Ikram**
Conseiller de ventes, PRINTEMPS HAUSSMANN, PARIS.
demeurant à PARMAIN

- **Madame MOISAN Isabelle**
Technicien de prestations, CPAM DU VAL D'OISE, CERGY-PONTOISE.
demeurant à SAINT-OUEN-L'AUMONE

- **Madame MOLE Dominique**
Attachée de direction, MONOPRIX, CLICHY.
demeurant à BESSANCOURT

- **Monsieur MORIN Christophe**
Assistant services généraux, MERCEDES-BENZ, MONTIGNY-LE-
BRETONNEUX.
demeurant à CERGY

- **Monsieur MORISSE Daniel**
Ingénieur télécom, THALES COMMUNICATIONS & SECURITY SAS,
GENNEVILLIERS.
demeurant à SAINT-PRIX

- **Monsieur MOSCATO Eric**
Marketing solutions project lead, ARCELORMITTAL DISTRIBUTION
SERVICES, SAINT-BRICE-COURCELLES.
demeurant à CHAMPAGNE-SUR-OISE

- **Madame MOULIN Axelle**
Cadre comptable, EFIDIS, PARIS.
demeurant à CERGY

- **Monsieur MOUSSA Ahmed**
Opérateur de production, FAURECIA BLOC AVANT, MARINES.
demeurant à SAINT-OUEN-L'AUMONE
- **Madame MOYSAN Carine**
Assistante édition, PEUGEOT CITROËN AUTOMOBILES, POISSY.
demeurant à COURDIMANCHE
- **Monsieur MURAGLIA Laurent**
Employé de jeux, STE D'EXPLOITATION DES EAUX & THERMES
D'ENGHIEN, ENGHEN-LES-BAINS.
demeurant à MONTLIGNON
- **Madame NASCIMENTO LELIS BRITO Idalina**
Agent de service hospitalier, ELIOR SERVICES P & S, CLICHY.
demeurant à PONTOISE
- **Madame NGO NYOBE Nathalie**
Aide soignante, DOMAINE DE SAINT PRY, SAINT-PRIX.
demeurant à EAUBONNE
- **Madame NGUYEN Laeticia**
Directeur de clientèle, CREDIT FONCIER DE FRANCE, CHARENTON.
demeurant à MAGNY-EN-VEXIN
- **Madame NOIROT Chrystelle**
Technicienne cadre de vie, INSTITUT DE RECHERCHE SERVIER,
SURESNES.
demeurant à FREMECOURT
- **Monsieur NOULET Christophe**
Chauffeur de car, TRANSDEV LES CARS ROSE, MONTLIGNON.
demeurant à ERMONT
- **Monsieur NUFFER Sébastien**
Ingénieur, ADISSEO France S.A.S., ANTONY.
demeurant à ERMONT
- **Monsieur ORDONNEAU Olivier**
Ingénieur, THALES COMMUNICATIONS & SECURITY, GENNEVILLIERS.
demeurant à ERMONT
- **Madame OUCHELH Fadma**
Assistante juridique, CROMOLOGY R&I, CLICHY.
demeurant à PONTOISE
- **Monsieur OUDOT Frédéric**
Gérant de fonds diversifiés, HSBC GLOBAL ASSET MANAGEMENT,
PUTEAUX.
demeurant à MARINES
- **Monsieur OURAOUI Mohammed**
Electricien, EIFFAGE ÉNERGIE AUTOMATISMES & ROBOTIQUE, POISSY.
demeurant à MENU COURT

- **Monsieur OUSALIH Youssef**
Conseiller pôle emploi, POLE EMPLOI ILE DE FRANCE, ROISSY-EN-FRANCE.
demeurant à PERSAN

- **Monsieur OUTTIER Hugues**
Ingénieur, THALES COMMUNICATIONS & SECURITY, GENNEVILLIERS.
demeurant à JOUY-LE-MOUTIER

- **Monsieur PEDRO José**
Chef de chantier, L' ESSOR, SANNOIS.
demeurant à MERY-SUR-OISE

- **Madame PEENITH Indira**
Employée à domicile, FOSAD, PARIS.
demeurant à CERGY

- **Madame PELAMOURGUES Nathalie**
Assistante ADV, CARRIERES DU BOULONNAIS, PIERRELAYE.
demeurant à PIERRELAYE

- **Monsieur PELTIER Jean-Marc**
Gardien hautement qualifié, EFIDIS, PARIS.
demeurant à TAVERNY

- **Monsieur PEPET Christian**
Technicien de maintenance, KORIAN HOPITAL DES COURSES, MAISONS-LAFFITTE.
demeurant à SAGY

- **Madame PEREIRA Elisabeth**
Chef d'atelier, SAS BALT, MONTMORENCY.
demeurant à MERY-SUR-OISE

- **Monsieur PERNES Régis**
LEADER MISE AU POINT MOTEUR, PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES,
CARRIERES-SOUS-POISSY.
demeurant à VAUREAL

- **Monsieur PERNODET Dominique**
Cadre commercial, MOULINS DE CHARS, CHARS.
demeurant à SERAINCOURT

- **Monsieur PERROT Jocelyn**
Ingénieur informaticien, ALSTOM Transport SA, SAINT-OUEN.
demeurant à MOURS

- **Madame PHAM Diane**
Responsable du service comptabilité, GEMUT, PARIS.
demeurant à LE PLESSIS-BOUCHARD

- **Madame PHANBANDITH Siprasone**
Comptable, OLIVIER BERTRAND, VILLENEUVE-LA-GARENNE.
demeurant à FRANCONVILLE

- **Madame PHAN CHAN Marie**
Technicien gestion de données, GENERALI FRANCE, PARIS.
demeurant à EAUBONNE
- **Monsieur PHILBERT Bernard**
Magasinier distributeur, RENAULT CERGY PONTOISE, ERAGNY.
demeurant à HODENT
- **Madame PHILBERT Nathalie**
Referent lutte contre la fraude, CPAM DU VAL D'OISE, CERGY-PONTOISE.
demeurant à GENAINVILLE
- **Madame PICARD Laurence**
Chargée d'analyse qualité, NIELSEN SERVICES FRANCE, CERGY
PONTOISE.
demeurant à PARMAIN
- **Madame POLKO Maguy**
Agent recouvrement contentieux, CORIOLIS, SURESNES.
demeurant à FRANCONVILLE
- **Monsieur POLO Franco**
Magasinier, CLOTURES LEMAIRE, SAINT-OUEN-L'AUMONE.
demeurant à BESSANCOURT
- **Monsieur POZO Juan**
Coordonnateur, PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES, POISSY.
demeurant à CERGY
- **Madame PREVOT Annie**
Employée de banque, HSBC FRANCE, Paris.
demeurant à FRANCONVILLE
- **Monsieur PRUVOST Dany**
Gardien d'immeuble, EFIDIS, PARIS.
demeurant à CERGY
- **Monsieur PRUVOST Pierre**
Ingénieur, ALCATEL LUCENT ENTREPRISE, COLOMBES.
demeurant à FRANCONVILLE
- **Madame PUIGUENTOS -AULADEL Malivone**
Secrétaire, AIR FRANCE CENTRE DES SERVICES PARTAGES, ROISSY-
CHARLES-DE-GAULLE.
demeurant à CERGY
- **Madame QUEAU Christelle**
Comptable, SIACI SAINT-HONORE, PARIS.
demeurant à EAUBONNE
- **Monsieur QUEROU Serge**
Responsable travaux, S.V.S. LE MARTINIQUEAISE, CHARENTON LE PONT.
demeurant à EAUBONNE

- **Monsieur RAHOU Mohammed**
Employé qualifié, AUCHAN, OSNY.
demeurant à CERGY
- **Monsieur RAMBINAISING Frédéric**
Responsable de service, CPAM 93, BOBIGNY.
demeurant à VAUREAL
- **Madame RAT Isabelle**
Banquier privé, INDOSUEZ PRIVATE BANK, PARIS.
demeurant à SAINT-PRIX
- **Madame RAZET Corinne**
Secrétaire médicale, HORIZON SANTE TRAVAIL, SAINT-LEU-LA-FORET.
demeurant à SAINT-LEU-LA-FORET
- **Monsieur RECHER Thierry**
Docker, MANUTENTION TERMINAL NORD, LE HAVRE.
demeurant à FRANCONVILLE
- **Monsieur REPON Daniel**
Technicien d'études, PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES SA, VÉLIZY-
VILLACOUBLAY.
demeurant à JOUY-LE-MOUTIER
- **Madame RIBEIRO Marie**
Assistante de direction, VOIES NAVIGABLES DE FRANCE, BETHUNE.
demeurant à ABLEIGES
- **Madame RIVET Valérie**
Responsable de service, CPAM DU VAL D'OISE, CERGY-PONTOISE.
demeurant à OSNY
- **Monsieur ROBIN Laurent**
Technicien, AIRBUS HELICOPTERS, LA COURNEUVE.
demeurant à SAINT-LEU-LA-FORET
- **Monsieur ROL Jean-Michel**
Secrétaire Général, CM CIC FACTOR, PARIS LA DEFENSE.
demeurant à VAUREAL
- **Madame RONTARD Sylvie**
chef de projet informatique, GIE du groupe AVIVA, BOIS-COLOMBES.
demeurant à SAINT-OUEN-L'AUMONE
- **Madame ROSSIGNOL Sandrine**
Assistante formation, LAGARDERE RESSOURCES, PARIS.
demeurant à ERAGNY
- **Monsieur ROUBERTOU Laurent**
Technicien après vente, CHUBB FRANCE, IVRY-SUR-SEINE.
demeurant à LE PLESSIS-BOUCHARD
- **Monsieur ROUBERT Outtamaradjan**
OS sur machine, ATMOS SAS, ENNERY.
demeurant à CERGY

- **Madame ROUSSEAU Gaelle**
Chargée d'affaire règlementaire, L OREAL, ASNIERES-SUR-SEINE.
demeurant à FREPILLON
- **Monsieur ROUSSE Ludovic**
Agent de maîtrise, AIR FRANCE SA, ROISSY CHARLES DE GAULLE.
demeurant à FROUVILLE
- **Monsieur ROUSSET Jean-François**
Préparateur, PEUGEOT CITRÖEN AUTOMOBILES SA, LA GARENNE-
COLOMBES.
demeurant à COURDIMANCHE
- **Monsieur ROUSSET Olivier**
Chef d'équipe maintenance, ORS, SURESNES.
demeurant à JOUY-LE-MOUTIER
- **Monsieur ROUX François**
Attaché commercial, BECOFRANCE SAS, LE THILLAY.
demeurant à LE PLESSIS-BOUCHARD
- **Madame ROUYER Sandrine**
Chargée d'inspection DOP réactifs, STAGO INTERNATIONAL, ASNIERES-
SUR-SEINE.
demeurant à SAINT-LEU-LA-FORET
- **Madame RUMIGNY Brigitte**
Conducteur leader, NCS PYROTECHNIE ET TECHNOLOGIES,
SURVILLIERS-FOSSES.
demeurant à BEAUMONT-SUR-OISE
- **Madame SABAT Marie-Odile**
Cadre, AIR FRANCE SA, ROISSY CHARLES DE GAULLE.
demeurant à SAINT-LEU-LA-FORET
- **Madame SAGET Nelly**
Référente pôle qualité, CAF DU VAL D'OISE, CERGY PONTOISE.
demeurant à PIERRELAYE
- **Monsieur SAMAMA Philippe**
Assistant communication, Comité d'entreprise de la CRAMIF, PARIS.
demeurant à EAUBONNE
- **Monsieur SANIEZ Christophe**
Coordinateur d'équipe, STAGO, GENNEVILLIERS.
demeurant à OSNY
- **Madame SAUVE Sylvie**
Hôtesse de caisse, AUCHAN, CERGY.
demeurant à CERGY
- **Madame SAVALL Sylvie**
Directeur des opérations, AXA ASSISTANCE FRANCE, CHATILLON.
demeurant à CERGY

- **Madame SCHIRMANN Carole**
Chargée de clientèle, ABB FRANCE, CERGY PONTOISE.
demeurant à TAVERNY
- **Monsieur SCHOLL Sébastien**
Informaticien, SPIE FONDATIONS, CERGY-PONTOISE.
demeurant à BOISEMONT
- **Monsieur SERE Pierre-Reynald**
Architecte, CHANEL PARFUMS BEAUTE, NEUILLY-SUR-SEINE.
demeurant à BUTRY-SUR-OISE
- **Monsieur SERVANT Stéphane**
Responsable achats, DALKIA, PARIS LA DEFENSE.
demeurant à EAUBONNE
- **Madame SILVE Valérie**
Contrôleur de gestion, GIE AG2R REUNICA, PARIS.
demeurant à BUTRY-SUR-OISE
- **Madame SI Saada**
Assistante technique, CNAMTS, Paris.
demeurant à TAVERNY
- **Monsieur SKOPAK Senad**
Responsable informatique multi magasin, AUCHAN - TAVERNY, TAVERNY.
demeurant à SAINT-LEU-LA-FORET
- **Madame SOARES Isabelle**
Technicien, AIR FRANCE CARGO, TREMBLAY-EN-FRANCE.
demeurant à JOUY-LE-MOUTIER
- **Madame SOMPARE Isabelle**
Maitrise exploitation, AIR FRANCE SA, ROISSY CHARLES DE GAULLE.
demeurant à EAUBONNE
- **Monsieur SOULEYREAU Thierry**
Chef de projet informatique, GIE BNP PARIBAS CARDIF, NANTERRE.
demeurant à SAINT-PRIX
- **Madame SOUVANDY Ouphet**
Conditionneuse, Laboratoires Clarins, PONTOISE.
demeurant à CERGY
- **Monsieur STEPHAN Lionel**
Map main outils, PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES SA, SAINT-OUEN.
demeurant à BEAUMONT-SUR-OISE
- **Madame STETIC Maria**
Coiffeuse, SARL LOUISE, PARIS 8EME.
demeurant à EAUBONNE
- **Monsieur SZCZOT Frédéric**
Technicien de méthodes, PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES SA, VÉLIZY-
VILLACOUBLAY.
demeurant à SAINT-LEU-LA-FORET

- **Madame TALEB Séverine**
Coodinatrice de recouvrement, CAF DU VAL D'OISE, CERGY PONTOISE.
demeurant à PIERRELAYE
- **Monsieur TERSCHLUSE Laurent**
Chargé d'études comptables, GMF ASSURANCES, LEVALLOIS-PERRET.
demeurant à FRANCONVILLE
- **Madame TESTORI Corinne**
Employée CAF, CAF DU VAL D'OISE, CERGY PONTOISE.
demeurant à TAVERNY
- **Madame TETART Frédérique**
Cadre comptable, SADE - COMPAGNIE GENERALE DE TRAVAUX
D'HYDRAULIQUE, PARIS.
demeurant à FREPILLON
- **Madame THIERRY Sylvie**
Agent de maîtrise, AIR FRANCE SA, ROISSY CHARLES DE GAULLE.
demeurant à TAVERNY
- **Madame THOMAS Evelyne**
Employée de banque, SOCIETE GENERALE, CLERMONT.
demeurant à PARMAIN
- **Madame THOMAS Irène**
Responsable Adv, MOULINS DE CHARS, CHARS.
demeurant à MARINES
- **Monsieur TOCNY Sosthène**
Conseiller emploi, PÔLE EMPLOI ÎLE-DE-FRANCE, NOISY-LE-GRAND.
demeurant à SAINT-LEU-LA-FORET
- **Madame TOLEDANO Carine**
Médecin du travail, ACMS, SURESNES.
demeurant à TAVERNY
- **Madame TORIBIO Nathalie**
Technicien des services commerciaux, AIR FRANCE CARGO, TREMBLAY-
EN-FRANCE.
demeurant à BRUYERES-SUR-OISE
- **Monsieur TOULMET Carl**
Responsable sécurité, CREDIT COOPERATIF, NANTERRE.
demeurant à AUVERS-SUR-OISE
- **Madame TOUZE Ghislaine**
Technicien réception, LISI AUTOMOTIVE RAPID S.A.S., PUISEUX-
PONTOISE.
demeurant à NESLES-LA-VALLEE
- **Madame TRABIS Evelyne**
Chef de secteur alimentaire, MONOPRIX BIEVRE, PARIS.
demeurant à ERMONT

- **Monsieur TRAN Nhut**
Ingénieur chef de projet, ALCATEL-LUCENT ENTERPRISE
INTERNATIONAL, COLOMBES.
demeurant à SAINT-PRIX
- **Madame TRENTIN Valérie**
Technicienne cargo, AIR FRANCE CARGO, TREMBLAY-EN-FRANCE.
demeurant à L'ISLE-ADAM
- **Madame VALOISE Pascale**
Conseillère à l'Emploi, PÔLE EMPLOI ÎLE-DE-FRANCE, NOISY-LE-GRAND.
demeurant à PIERRELAYE
- **Monsieur VAN BUNDEREN Michel**
Chauffeur livreur confirmé, CHRONOPOST, VILLENEUVE-LA-GARENNE.
demeurant à ERAGNY
- **Madame VAUDOIS - CHAINTRIER Nathalie**
Secrétaire, ENTREPRISE PETIT, COURBEVOIE.
demeurant à JOUY-LE-MOUTIER
- **Monsieur VERGNE Franck**
Responsable produits frais, MONOPRIX, NEUILLY-SUR-SEINE.
demeurant à FRANCONVILLE
- **Madame VERRIER Elisabeth**
Assistante de direction, MSH INTERNATIONAL, PARIS.
demeurant à LE PLESSIS-BOUCHARD
- **Madame VEZARD Christel**
Cadre des métiers de la banque, CM-CIC SERVICES, NANTES.
demeurant à FREPILLON
- **Madame VIEIRA Maria**
Chef de projet, GENERALI ASSURANCES, PARIS.
demeurant à TAVERNY
- **Monsieur VINCENT Daniel**
Gardien d'immeuble, EFIDIS, PARIS.
demeurant à ERAGNY
- **Madame VINCENT Thérèse**
Gardiennne d'immeuble, EFIDIS, PARIS.
demeurant à ERAGNY
- **Monsieur VINEL Daniel**
Ingénieur, PEUGEOT CITROËN AUTOMOBILES, POISSY.
demeurant à MERIEL
- **Monsieur VINEL Patrick**
Ingénieur cadre, PEUGEOT CITROËN AUTOMOBILES, POISSY.
demeurant à MERIEL

- **Madame WEISS Laure**
Responsable mission IDF, GÉODIS ILE DE FRANCE SERVICES,
GENNEVILLIERS.
demeurant à CERGY
- **Monsieur WERY Karl**
Chargé d'affaires, COFELY SERVICES FACILITIES SOLUTIONS, LA PLAINE
SAINT DENIS.
demeurant à BEAUCHAMP
- **Monsieur YERROUM Mohammed**
Développeur informatique, R. I. V. P., PARIS.
demeurant à ERMONT
- **Monsieur ZEKAMAMBO Kabo**
Agent de sécurité, SECURITE GESTION CONSEIL, PANTIN.
demeurant à FRANCONVILLE

Article 2 - La médaille d'honneur du travail Vermeil est décernée à :

- **Monsieur ABBOU Philippe**
Informaticien, GIE AXA Technology Services France, PARIS LA DEFENSE.
demeurant à ENNERY
- **Madame AKHENAK Nora**
Chef de Projet, OPCALIM, PARIS.
demeurant à BEAUCHAMP
- **Madame ALLEAU Sylvie**
Comptable, CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, PARIS.
demeurant à ERMONT
- **Madame ALT Martine**
Secrétaire technique, GAN ASSURANCES, PUTEAUX.
demeurant à FRANCONVILLE
- **Monsieur ANDRE Alain**
Magasinier, PROXISERVE, AUBERVILLIERS.
demeurant à FRANCONVILLE
- **Monsieur ANDRE Gérard**
Ingénieur commercial, PARAGON IDENTIFICATION, ARGENT-SUR-
SAULDRE.
demeurant à BEAUCHAMP
- **Madame ANDRIOT Claudine**
Responsable de gestion, COMPAGNIE EUROPEENNE DE LA CHAUSSURE,
PARIS.
demeurant à COURDIMANCHE
- **Madame ASSIE Véronique**
Gestionnaire, CARMF, Paris.
demeurant à VAUREAL

- **Monsieur AUBIN Laurent**
Technicien logistique, AIR FRANCE, ROISSY CHARLES DE GAULLE.
demeurant à MOURS
- **Madame AUBRY Catherine**
Contrôleur de gestion, SAFRAN SNECMA, COLOMBES.
demeurant à FRANCONVILLE
- **Monsieur BAUDINOT Laurent**
Agent de maîtrise, SAFRAN SNECMA, COLOMBES.
demeurant à CERGY
- **Monsieur BEAUVILLARD Stéphane**
Informaticien, EURO-INFORMATION PRODUCTION, STRASBOURG.
demeurant à SAGY
- **Monsieur BECQUE Eric**
Magasinier, LMH SOLUTIONS SAS, BEAUPREAU.
demeurant à SANTEUIL
- **Madame BEGUIN Fabienne**
Vendeuse, SIMPLY MARKET, EAUBONNE.
demeurant à SAINT-PRIX
- **Monsieur BELKHEIR Thierry**
Métalliseur, SAFRAN SNECMA, COLOMBES.
demeurant à TAVERNY
- **Monsieur BENZONI Bruno**
Assistant responsable maintenance, CASINO, SAINT-ETIENNE.
demeurant à MONTGEROULT
- **Monsieur BERAL Pascal**
Responsable des opérations, DALKIA ILE-DE-FRANCE, COURBEVOIE.
demeurant à TAVERNY
- **Monsieur BERNARD Christian**
Chauffeur Poids lourds, SITA ILE DE FRANCE, SURESNES.
demeurant à MERY-SUR-OISE
- **Madame BICHICEAN MIHAIELA**
Vendeuse, H&M, PARIS.
demeurant à CERGY
- **Monsieur BICHICEAN Pavel**
Agent technique, Cofely Services Ile de France, LA DEFENSE.
demeurant à CERGY
- **Madame BIDEL Corinne**
Infirmière, ACMS, SURESNES.
demeurant à BRUYERES-SUR-OISE
- **Monsieur BLASZCZYK Christophe**
Ingénieur, PEUGEOT CITRÖEN AUTOMOBILES SA, LA GARENNE-
COLOMBES.
demeurant à SAINT-LEU-LA-FORET

- **Monsieur BLUTEAU Jean-François**
Cadre, TRAPIL, PARIS.
demeurant à MERIEL

- **Monsieur BOCABELLE Eric**
Dessinateur, GTIE INFI, CHATOU.
demeurant à CERGY

- **Monsieur BOUDIER Pascal**
Ingénieur confirmé, DASSAULT AVIATION, SAINT-CLOUD.
demeurant à MAGNY-EN-VEXIN

- **Monsieur BOUNABI Karim**
Chef de service Adjoint contrôle financier, BOUYGUES BATIMENT ILE DE
FRANCE, GENNEVILLIERS.
demeurant à OSNY

- **Madame BRIGAUT Isabelle**
Ingénieur systèmes centralisés, FUCHS LUBRIFIANT FRANCE, RUEIL-
MALMAISON.
demeurant à SAINT-LEU-LA-FORET

- **Monsieur BRIVET Jean-Yves**
Informaticien, AVIVA ASSURANCES, BOIS COLOMBES.
demeurant à ERMONT

- **Monsieur BRONDELLO Jean-Marc**
Ingénieur, PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES SA, VÉLIZY-
VILLACOUBLAY.
demeurant à MERIEL

- **Madame BRUNEAU Nathalie**
Ingénieur, PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES, PARIS 16EME.
demeurant à PIERRELAYE

- **Monsieur BUIL Olivier**
Cadre de banque, CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF.
demeurant à TAVERNY

- **Monsieur BUSIAU Guy**
Gestionnaire, AIR FRANCE SA, ROISSY CHARLES DE GAULLE.
demeurant à LE PLESSIS-BOUCHARD

- **Madame CADOR Sylvie**
Gardiennne d'immeuble, OSICA GROUPE SNI, PARIS.
demeurant à TAVERNY

- **Madame CAETANO Maria**
Assistante technique packaging, L'OREAL, SAINT-OUEN.
demeurant à EAUBONNE

- **Madame CAMBIER Sylvie**
Technicien, POLE EMPLOI, PERSAN.
demeurant à L'ISLE-ADAM

- **Madame CANON Yvonne**
Responsable de production, GALFA RESTAURATION, PARIS.
demeurant à BEAUMONT-SUR-OISE
- **Monsieur CAPUANO Stéphane**
Employé d'assurance, AXA FRANCE, NANTERRE.
demeurant à SAINT-PRIX
- **Monsieur CARON François**
Directeur d'exploitation, GTM BATIMENT, NANTERRE.
demeurant à EAUBONNE
- **Monsieur CARPENTIER Jean-Luc**
Chef de chantier, HERVE THERMIQUE, ENNERY.
demeurant à AMENUCOURT
- **Monsieur CARRERIC Philippe**
Agent administratif, RSI, LA PLAINE SAINT DENIS.
demeurant à SAINT-LEU-LA-FORET
- **Monsieur CASTRO José**
Agent CAF, CAF DU VAL D'OISE, CERGY PONTOISE.
demeurant à EPIAIS-RHUS
- **Madame CATTIAUX Patricia**
Attachée commerciale, CRÉDIT LYONNAIS SA, VILLEJUIF.
demeurant à VAUREAL
- **Madame CAYOT Myriam**
Assistante administrative, IMMOBILIERE 3F, PARIS 13EME.
demeurant à SAINT-LEU-LA-FORET
- **Madame CERCHIARI Muriel**
Chargée de relation clientèle, COMPAGNIE EUROPEENNE DE GARANTIE
ET CAUTIONS, LA DEFENSE.
demeurant à MONTGEROULT
- **Monsieur CHABREDIER Thierry**
Assistant garantie pays, PEUGEOT CITROËN AUTOMOBILES, POISSY.
demeurant à CERGY
- **Monsieur CHAUMON Eric**
Employé de banque, BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS, PARIS 4EME.
demeurant à SAINT-LEU-LA-FORET
- **Monsieur CHAUVET Frédéric**
Ouvrier, RACLOT INDUSTRIES SAS, BRIGNANCOURT.
demeurant à MAGNY-EN-VEXIN
- **Monsieur CHENNEVIÈRE Pascal**
Ouvrier de fabrication, SUN CHEMICAL S.A.S, THOUROTTE.
demeurant à VAUREAL
- **Monsieur CHERPIN Hervé**
Comptable, SACD, PARIS 3EME.
demeurant à EAUBONNE

- **Monsieur CHMELEVSKY Laurent**
Ingénieur, THALES COMMUNICATIONS & SECURITY, GENNEVILLIERS.
demeurant à EAUBONNE

- **Madame COBB Fabienne**
Banquier privé, BANQUE NEUFLIZE OBC, PARIS 8EME.
demeurant à ARTHIES

- **Madame COCHAIN Carol**
Employé administratif commercial, PRINTEMPS, PARIS.
demeurant à FRANCONVILLE

- **Monsieur COCQ Thierry**
Responsable offres de service particuliers, RSI IDF CENTRE, PARIS 17EME.
demeurant à SAINT-OUEN-L'AUMONE

- **Monsieur COLLIN Didier**
Chef d'unité, RENAULT CERGY PONTOISE, ERAGNY.
demeurant à VETHEUIL

- **Monsieur CONCIATORI Christophe**
Responsable juridique, TERREAL, SURESNES.
demeurant à L'ISLE-ADAM

- **Madame CORNIER Christine**
Ingénieur, Centre Spatial Guyanais, KOUROU.
demeurant à CERGY

- **Madame CORNU Laurence**
Assistante marketing, FRANKE FRANCE, CHAMBLY.
demeurant à BREANCON

- **Madame CORREIA Laurence**
Employée commerciale, AUCHAN LA DEFENSE, LA DEFENSE.
demeurant à JOUY-LE-MOUTIER

- **Madame COURANTON Hisako**
Responsables administratif, KOYO FRANCE SA, ARGENTEUIL.
demeurant à CERGY

- **Madame COURTOIS Martine**
Chargée d'opération d'assurance, GENERALI FRANCE, PARIS.
demeurant à CERGY

- **Madame CROIZER Valérie**
Assistante de direction, BNP PARIBAS REAL ESTATE VALUATION FRANCE,
ISSY-LES-MOULINEAUX.
demeurant à FRANCONVILLE

- **Monsieur CUNHA José**
Retraité, SADE CGTH, ROSNY SOUS BOIS.
demeurant à PERSAN

- **Monsieur DACHARRY Bernard**
Responsable de gestion administrative, DIRECTION REGIONALE DU
SERVICE MEDICAL D'ILE DE FRANCE, PARIS.
demeurant à TAVERNY

- **Madame DAGUE Marie-Claire**
Secrétaire, CGT FO, PARIS.
demeurant à COURDIMANCHE

- **Madame DAILLY Fabienne**
Assistante ressources humaines, SAGEMCOM BROADBAND SAS, RUEIL-
MALMAISON.
demeurant à FRANCONVILLE

- **Monsieur DAMERVAL Alain**
Agent de service, SANELIS VEXIN, SAINT-OUEN-L'AUMONE.
demeurant à L'ISLE-ADAM

- **Madame DAOUDAL Nathalie**
Cadre bancaire, CM-CIC SERVICES, NANTES.
demeurant à MENU COURT

- **Madame DARDAINE Corinne**
Cadre comptable, ETF, BEAUCHAMP.
demeurant à BEAUCHAMP

- **Madame DA ROCHA Catherine**
Gestionnaire, ASSOCIATION DE MOYENS MALAKOFF MEDERIC, PARIS.
demeurant à MERY-SUR-OISE

- **Madame DARTY Catherine**
Contrôleur, OPIEVOY, VERSAILLES.
demeurant à PARMAN

- **Monsieur DA SILVA Célestino**
Chef de chantier, LAINE DELAU, NANTERRE.
demeurant à MERIEL

- **Monsieur DAVRINCHE Benoît**
Chargé des affaires immobilières, BP FRANCE, CERGY PONTOISE.
demeurant à PONTOISE

- **Madame DELBREUVE Dominique**
Employée de banque, BARCLAYS BANK P.L .C, PARIS.
demeurant à MAGNY-EN-VEXIN

- **Madame DEMARET Nelly**
Gardiennne d'immeuble, EFIDIS, PARIS.
demeurant à PERSAN

- **Madame DEMARIQ Isabelle**
Chargée d'études, AG2R LA MONDIALE REUNICA, PARIS.
demeurant à BEAUMONT-SUR-OISE

- **Monsieur DEMARQUETTE Jean-Luc**
 Chef de département, XEROX, ROISSY CHARLES DE GAULLE.
 demeurant à ABLEIGES

- **Madame DENIS Mireille**
 Hôtesse de caisse, HYPERMARCHÉ AUCHAN CERGY, CERGY PONTOISE.
 demeurant à COURDIMANCHE

- **Monsieur DE SA CAPELAS Jorge**
 Ingénieur, ALCATEL LUCENT ENTREPRISE, COLOMBES.
 demeurant à ERMONT

- **Monsieur DESAEVER Alain**
 Responsable d'affaires, VINCI FACILITIES, CHOISY LE ROI.
 demeurant à CERGY

- **Monsieur DESCARGUES Michel**
 Cadre administratif, ALLIANZ IARD, PARIS.
 demeurant à FRANCONVILLE

- **Madame DESIDE Hélène**
 Vendeuse, HEDIARD SA, COLOMBES.
 demeurant à FREPILLON

- **Monsieur DIARRA Dindé**
 Préparateur scieur, IMS FRANCE /Bruyeres -sur-Oise, BRUYERES-SUR-
 OISE.
 demeurant à PERSAN

- **Monsieur DIOT Gérard**
 Technicien méthodes, SOCIÉTÉ SNECMA, MAGNY-LES-HAMEAUX.
 demeurant à VIGNY

- **Madame DORSIERE Chantal**
 Responsable chef de station, PEUGEOT SAINT DENIS AUTOMOBILES,
 SAINT-DENIS.
 demeurant à WY-DIT-JOLI-VILLAGE

- **Monsieur DUBRAY Laurent**
 Technicien qualité projets, ITW de France, BEAUCHAMP.
 demeurant à COURDIMANCHE

- **Madame DUGAST Isabelle**
 Comptable, HANNOVER, PARIS 17ÈME.
 demeurant à ERMONT

- **Monsieur DUMOTIER Jacques**
 Agent de quai polyvalent, GEFÇO FRANCE, GENNEVILLIERS.
 demeurant à CERGY

- **Madame DUPONT Béatrice**
 Assistant qualité D, NESTLE FRANCE SAS, MARNE LA VALLE.
 demeurant à Epiais-Rhus

- **Madame DURAND Nathalie**
Office manager, CHRISTIAN DIOR COUTURE, PARIS.
demeurant à PIERRELAYE
- **Madame EBERLE Catherine**
Responsable engagements, NATIXIS LEASE, CHARENTON-LE-PONT.
demeurant à EAUBONNE
- **Madame EMERY Chantal**
Secrétaire de Direction, PRINTEMPS, PARIS.
demeurant à CERGY
- **Monsieur ERNULT Jean-François**
Informaticien, BNP PARIBAS - RHG GAP, PANTIN.
demeurant à BEAUCHAMP
- **Monsieur FARGUES Patrick**
Conducteur receveur, TRANSDEV LES CARS ROSE, MONTLIGNON.
demeurant à BRUYERES-SUR-OISE
- **Monsieur FARIA DE FREITAS José Manuel**
Metteur au point, MA FRANCE, AULNAY SOUS BOIS.
demeurant à MERY-SUR-OISE
- **Monsieur FAUCONNIER Jean-Philippe**
Chauffeur livreur, MOULINS DE CHARS, CHARS.
demeurant à CHARS
- **Monsieur FAUVEL Gilles**
Technicien chambre froide, DIAGNOSTICA STAGO, ASNIÈRES-SUR-SEINE.
demeurant à MERY-SUR-OISE
- **Madame FERNANDES Natercia**
Conseiller funéraire, PFMR, MONTMORENCY.
demeurant à VILLIERS-ADAM
- **Madame FERNANDEZ Maria Dorette**
Assistante commerciale, TIDF, FRESNES.
demeurant à OSNY
- **Monsieur FETISSIS Alain**
Agent de transit, BOLLORE LOGISTICS SERVICES, PUTEAUX.
demeurant à SAINT-LEU-LA-FORET
- **Monsieur FIEYRE Jean-Eric**
Chargé d'optimisation, OCP REPARTITION, SAINT-OUEN.
demeurant à BESSANCOURT
- **Monsieur FLACONNECHE Bruno**
Délégué régional, IFP ENERGIES NOUVELLES, RUEIL MALMAISON.
demeurant à CORMEILLES-EN-VEXIN
- **Monsieur FLEURY Franck**
Chef d'équipe, LINDE FRANCE SA, PORCHEVILLE.
demeurant à OSNY

- **Madame FOKAHI Muriel**
Gestionnaire sinistres, GEMUT, PARIS.
demeurant à CERGY

- **Madame FOUCHEREAU Anne-Marie**
Technicienne assurance vie, AXA FRANCE IARD VIE, NANTERRE.
demeurant à FRANCONVILLE

- **Monsieur FOURCADE Eric**
Employé de banque, CM-CIC SERVICES, NANTES.
demeurant à MENU COURT

- **Monsieur FROMAGEOT Eric**
Contrôleur de gestion, AIR FRANCE SA, ROISSY CHARLES DE GAULLE.
demeurant à BUTRY-SUR-OISE

- **Monsieur GALLAIS PETIT José**
Opérateur broyage, GRIFFINE ENDUCTION, MAGNY-EN-VEXIN.
demeurant à MAGNY-EN-VEXIN

- **Monsieur GANDON-LEGER Philippe**
Directeur du service technique, COMATELEC SCHREDER, TREMBLAY-EN-FRANCE.
demeurant à BUTRY-SUR-OISE

- **Monsieur GASECKI Jean-François**
Employée de banque, CREDIT AGRICOLE CIB, PARIS LA DEFENSE.
demeurant à JOUY-LE-MOUTIER

- **Madame GERMAIN Florence**
Employée de banque, BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT, PARIS.
demeurant à CERGY

- **Monsieur GERSTEMBERG Pascal**
Adjoint moyens généraux, SAFRAN, ISSY-LES-MOULINEAUX.
demeurant à MERY-SUR-OISE

- **Madame GILLES Ghislaine**
Employée de banque, SOCIETE GÉNÉRALE, PARIS.
demeurant à JOUY-LE-MOUTIER

- **Madame GINALHAC Isabelle**
Comptable, GIE ASTRIA, LEVALLOIS-PERRET.
demeurant à TAVERNY

- **Madame GIRAULT Josiane**
Secrétaire, ETNA INDUSTRIE, ARGENTEUIL.
demeurant à FRANCONVILLE

- **Monsieur GIROD Dominique**
Informaticien, Crédit Agricole SA, Montrouge.
demeurant à SAINT-LEU-LA-FORET

- **Monsieur GIROLAMI Patrizio**
Ingénieur, AIR FRANCE, ROISSY CHARLES DE GAULLE.
demeurant à TAVERNY

- **Madame GIRON Nathalie**
Responsable manager, AXA FRANCE IARD VIE, NANTERRE.
demeurant à LE PERCHAY
- **Monsieur GLADIN Denis**
Employé de banque, SOCIETE GENERALE, PARIS.
demeurant à HEDOUVILLE
- **Madame GOBILLOT Valérie**
Employée de banque, SOCIETE GENERALE, NANTERRE.
demeurant à TAVERNY
- **Monsieur GONETA Mario**
Gestionnaire assistant, GROUPAMA GAN VIE, PARIS LA DEFENSE.
demeurant à EAUBONNE
- **Madame GORIN Catherine**
Assistante de direction, DIAGNOSTICA STAGO, ASNIÈRES-SUR-SEINE.
demeurant à VAUREAL
- **Monsieur GOSSET Jean-François**
Ingénieur informatique, THALES SERVICES SAS, VELIZY VILLACOUBLAY.
demeurant à BUTRY-SUR-OISE
- **Monsieur GOUYON Olivier**
Technicien métrologie, HOWMET SAS, GENNEVILLIERS.
demeurant à FRANCONVILLE
- **Monsieur GRAILLOT Sylvain**
Conseiller particulier, CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, PARIS.
demeurant à JOUY-LE-MOUTIER
- **Monsieur GRANDOUILLER Jean-Luc**
Cadre commercial, CMA CGM, MARSEILLE.
demeurant à FRANCONVILLE
- **Madame GUENDOUZI Nadia**
Gardiennne d'immeuble, OSICA, PARIS 13EME.
demeurant à CERGY
- **Monsieur GURER Mehmet**
Contrôleur, EUROLINES, NANTERRE.
demeurant à BESSANCOURT
- **Monsieur HALLEZ Olivier**
Auditeur stock, KDI, AUBERVILLIERS.
demeurant à NESLES-LA-VALLÉE
- **Madame HARLAUT Françoise**
Couturière Pmq, CHRISTIAN DIOR COUTURE, PARIS.
demeurant à EAUBONNE
- **Monsieur HATON Emmanuel**
Dirigeant BP, BP FRANCE, CERGY PONTOISE.
demeurant à CERGY-PONTOISE

- **Madame HERTER Patricia**
Employée dossiers clients, SODEXO, GUYANCOURT.
demeurant à FRANCONVILLE

- **Monsieur HERVE Tristan**
Pharmacien, STAGO INTERNATIONAL, ASNIERES-SUR-SEINE.
demeurant à PRESLES

- **Monsieur HILLAIRET Yvonnick**
RESPONSABLE MAINTENANCE ET ENTRETIEN, GEFCO FRANCE,
GENNEVILLIERS.
demeurant à PRESLES

- **Monsieur HILLER Thierry**
Ingénieur, GKN DRIVELINE, CARRIERES-SOUS-POISSY.
demeurant à CERGY

- **Monsieur HINARD Didier**
Personnel d'éducation, LA SALLE SAINT NICOLAS, ISSY-LES-
MOULINEAUX.
demeurant à PONTOISE

- **Monsieur HIRCHI Martial**
Ingénieur, VALEO VSCM, CERGY.
demeurant à COURDIMANCHE

- **Monsieur HOFFMANN Marc**
Réceptionnaire, MONOPRIX BRUYERES, COURBEVOIE.
demeurant à MARINES

- **Monsieur HUVELIN Dominique**
Cadre, BANQUE DE FRANCE, NOISIEL.
demeurant à CERGY

- **Monsieur JANVIER Patrick**
Cariste, CARGLASS, SAINT-OUEN-L'AUMONE.
demeurant à AVERNES

- **Madame JARRY Muriel**
Gestionnaire assurances, ALLIANZ VIE, PARIS LA DEFENSE.
demeurant à PRESLES

- **Madame JASON Josseline**
CAISSIERE, ELIOR ENTREPRISE, PARIS.
demeurant à VAUREAL

- **Madame JEAN-BAPTISTE Martine**
Assistante de direction, CREDIPAR, LEVALLOIS-PERRET.
demeurant à VAUREAL

- **Madame JEANNIN Catherine**
Documentaliste, PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES, PARIS.
demeurant à ERMONT

- **Monsieur JEANROY Claude**
Magasinier, SERRURERIE DECORATIVE METALLERIE, SAINT-LEU-LA-FORET.
demeurant à SAINT-LEU-LA-FORET
- **Monsieur JESOP François**
Technicien supérieur de laboratoire, SAFRAN HISPANO SUIZA, COLOMBES.
demeurant à PONTOISE
- **Madame JOUANIN Véronique**
Responsable unité comptable, GAN ASSURANCES, PARIS.
demeurant à SAINT-LEU-LA-FORET
- **Monsieur JOUBERT Pascal**
Assistant de gestion, ENGIE COFELY ILE DE FRANCE, PUTEAUX.
demeurant à CERGY
- **Monsieur JOUEN Patrice**
Conseiller en investissement, BNP PARIBAS, PARIS.
demeurant à CHARS
- **Monsieur JUDOR Bruno**
Chef logistique, CASTORAMA, ERAGNY.
demeurant à SAINT-OUEN-L'AUMONE
- **Monsieur JUE Laurent**
Employé de banque, BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS, PARIS 4EME.
demeurant à TAVERNY
- **Madame KANAVAS Zoé**
Assistante technico commercial, THALES COMMUNICATIONS & SECURITY
SAS, GENNEVILLIERS.
demeurant à ERMONT
- **Monsieur KERMAREC François**
Cadre de banque, LE CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF.
demeurant à L'ISLE-ADAM
- **Madame KIMMEL Nathalie**
Assistante de direction, OTV LMP, SAINT-MAURICE.
demeurant à PONTOISE
- **Madame KLEIN Radra**
Comptable, ENTREPOSE PROJETS, COLOMBES.
demeurant à COURDIMANCHE
- **Madame KONG A SIOU Martine**
Conseillère pôle emploi, PÔLE EMPLOI ÎLE-DE-FRANCE, NOISY-LE-GRAND.
demeurant à VAUREAL
- **Madame KONGSTED JENSEN Ingrid**
Contrôleur de gestion, FRANFINANCE, RUEIL MALMAISON.
demeurant à ERAGNY

- **Monsieur KUBICKA Marc**
Cadre comptable adjoint au directeur de bureau, SADEC AKELYS, OSNY.
demeurant à OSNY

- **Monsieur LABOUR Alain**
Conducteur de travaux, GTM BATIMENT, NANTERRE.
demeurant à OSNY

- **Madame LAFONT Catherine**
Employée de banque, CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF.
demeurant à BRAY-ET-LU

- **Madame LANDRAS Caroline**
Assistante de recherche, INSTITUT DE RECHERCHE SERVIER, SURESNES.
demeurant à VAUREAL

- **Monsieur LANGUEDOC Franck**
Magasinier cariste, GEODIS, SAINT-OUEN-L'AUMONE.
demeurant à SAINT-LEU-LA-FORET

- **Madame LAUZZA Rosette**
Ingénieur supports informatiques, ALLIANZ INFORMATIQUE, PARIS LA
DEFENSE.
demeurant à SAINT-PRIX

- **Madame LAZREG Mansouria**
Chargée gestion clientèle, GMF VIE, ERMONT.
demeurant à EAUBONNE

- **Monsieur LEBLANC Thierry**
Responsable comptabilité, TRAPIL, PARIS.
demeurant à OSNY

- **Madame LECLERCQ Nathalie**
Employée de banque, CM-CIC SERVICES, CERGY-PONTOISE.
demeurant à OSNY

- **Monsieur LECOMTE Philippe**
Responsable de service, PEUGEOT CITROËN AUTOMOBILES, POISSY.
demeurant à MERY-SUR-OISE

- **Monsieur LECONTE José**
Monteur électricien, EIFFAGE ENERGIE D.R. ÎLE-DE-FRANCE, SAINT-
DENIS.
demeurant à MERY-SUR-OISE

- **Monsieur LE DAULT Thierry**
Responsable de domaine, EURO-INFORMATION DEVELOPPEMENTS,
STRASBOURG.
demeurant à COURDIMANCHE

- **Monsieur LE DUC Xavier**
Magasinier distributeur, RENAULT CERGY PONTOISE, ERAGNY.
demeurant à BEAUCHAMP

- **Madame LEFEBVRE Marie Blanche**
Juriste en droit des sociétés, SADEC AKELYS, OSNY.
demeurant à PONTOISE

- **Monsieur LEFEVRE Eric**
Ingénieur, ARELIS BROADCAST, COLOMBES.
demeurant à TAVERNY

- **Madame LEFOLL Ghislaine**
Comptable, TPI - Sécurité Incendie, CERGY PONTOISE.
demeurant à SAINT-PRIX

- **Madame LEJOP Corinne**
Responsable logistique, SC, PARIS.
demeurant à MERIEL

- **Monsieur LEMAIRE Eric**
Ingénieur conception service, THALES COMMUNICATIONS & SECURITY,
GENNEVILLIERS.
demeurant à JOUY-LE-MOUTIER

- **Monsieur LEMARCHAND Christophe**
Cadre de banque, HSBC FRANCE, Paris.
demeurant à BEAUCHAMP

- **Monsieur LEMINIHI Franck**
Cadre dirigeant, INGEROP Conseil et Ingénierie, RUEIL-MALMAISON.
demeurant à TAVERNY

- **Monsieur LEMONIER Bernard**
Analyste seniors, CREDIT AGRICOLE LEASING ET FACTORING,
MONTROUGE.
demeurant à VAUREAL

- **Monsieur LENAERT Fabien**
Chef de projet, GEODIS INTERSERVICES, LEVALLOIS-PERRET.
demeurant à SAINT-OUEN-L'AUMONE

- **Monsieur LEPRON Laurent**
Cadre de banque, LCL LE CRÉDIT LYONNAIS, CLICHY.
demeurant à BESSANCOURT

- **Monsieur LEROUX Patrice**
Chef de partie, ANSAMBLE ORANGE, SOISY-SOUS-MONTMORENCY.
demeurant à ERAGNY

- **Monsieur LE ROY Rémy**
Responsable maintenance bâtiment, GALERIES LAFAYETTE, PARIS.
demeurant à VAUREAL

- **Madame LEVY Claire**
Responsable d'activités, CM-CIC SERVICES, NANTES.
demeurant à CERGY

- **Monsieur LHORSET Pascal**
Chauffeur livreur, MOULINS DE CHARS, CHARS.
demeurant à CHARS

- **Monsieur LOAREC Frédéric**
Ingénieur, AIR FRANCE SA, ROISSY CHARLES DE GAULLE.
demeurant à ERMONT

- **Madame LOEUB Huguette**
Employée, AXA Matrix Risk Consultants SA - DRH, PARIS.
demeurant à BEAUMONT-SUR-OISE

- **Madame LOFFLER Béatrice**
Cadre informatique, CRÉDIT AGRICOLE - SILCA, LE KREMLIN-BICETRE.
demeurant à EAUBONNE

- **Madame LONGPREZ Marie**
Aide comptable, S.A CAFES RICHARD, GENNEVILLIERS.
demeurant à TAVERNY

- **Madame LOPES MOREIRA Esmeralda**
Aide Médico-Psychologique, ASSOCIATION - APAJH 95, MENUUCOURT.
demeurant à MENUUCOURT

- **Madame LUCY Martine**
Consultante, NIELSEN SERVICES FRANCE, CERGY PONTOISE.
demeurant à MENUUCOURT

- **Madame LUCZAK Aline**
Chef de projet communication interne, THALES COMMUNICATIONS &
SECURITY SAS, GENNEVILLIERS.
demeurant à SAINT-GERVAIS

- **Madame LUDOT Nathalie**
Secrétaire, PRINTEMPS, PARIS.
demeurant à SAINT-PRIX

- **Monsieur MAGNE Jean-Claude**
Employé, RHODIA OPÉRATIONS GROUPE SOLVAY, AUBBERVILLIERS.
demeurant à BUTRY-SUR-OISE

- **Madame MAILLARD Brigitte**
Responsable ADV, DIAGNOSTICA STAGO, ASNIÈRES-SUR-SEINE.
demeurant à MERY-SUR-OISE

- **Monsieur MARCONNIER Eric**
Technicien de maintenance, Pyroalliance - Safran, LES MUREAUX.
demeurant à BERVILLE

- **Madame MARTINAT Valérie**
Technicienne BE, CHROMALLOY, CERGY PONTOISE.
demeurant à MARINES

- **Monsieur MARTIN Fernando**
Mécanicien automobile d'intervention, PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES,
CARRIERES-SOUS-POISSY.
demeurant à CORMEILLES-EN-VEXIN
- **Madame MARTIN Nathalie**
Responsable valorisation patrimoine, BATIGERE D'ILE DE FRANCE, PARIS.
demeurant à SAINT-LEU-LA-FORET
- **Monsieur MASSELOT Philippe**
Directeur financier, VINCI CONSTRUCTION GRANDS PROJETS, RUEIL-
MALMAISON.
demeurant à SAINT-LEU-LA-FORET
- **Madame MATHE Marie**
Adjoint au responsable de service, CPAM DU VAL D'OISE, CERGY-
PONTOISE.
demeurant à JOUY LE MOUTIER
- **Monsieur MATHIEU Hervé**
Ingénieur, GE ENERGY POWER CONVERSION, COURTABOEUF.
demeurant à SAINT-OUEN-L'AUMONE
- **Monsieur MATURI Laurent**
Employé de banque, CM-CIC SERVICES, NANTES.
demeurant à TAVERNY
- **Monsieur MAUCHARD Philippe**
Premier rédacteur graphiste, HACHETTE FILIPACCHI ASSOCIES,
LEVALLOIS PERRET.
demeurant à ERMONT
- **Madame MAURICE Sylvie**
Trésorière, SPIE FONDATIONS, CERGY-PONTOISE.
demeurant à VALMONDOIS
- **Madame MAZZANTI Jeanne-Marie**
Ingénieur, SAGEM DEFENSE SÉCURITÉ, BOULOGNE-BILLANCOURT.
demeurant à ERAGNY
- **Monsieur MENARD Christophe**
CADRE, AIR FRANCE, ROISSY CHARLES DE GAULLE.
demeurant à CHAMPAGNE-SUR-OISE
- **Monsieur MENEZ Hervé**
Ingénieur, ALLIANZ INFORMATIQUE, PARIS LA DEFENSE.
demeurant à COURDIMANCHE
- **Monsieur MERESSE Jean-Luc**
Consultant communication, NXTO FRANCE, SAINT DENIS.
demeurant à SAGY
- **Monsieur MEVEL Jean-Marc**
Cadre opérationnel, AIR FRANCE, LE MESNIL-AMELOT.
demeurant à PIERRELAYE

- **Monsieur MINICHELLO Alain**
Ingénieur spécialiste, DASSAULT AVIATION, ARGENTEUIL.
demeurant à FRANCONVILLE

- **Monsieur MIQUEL Rémy**
Chauffeur PL, LE CHAMOIS, CARRIERES-SUR-SEINE.
demeurant à FRANCONVILLE

- **Madame MOISAN Isabelle**
Technicien de prestations, CPAM DU VAL D'OISE, CERGY-PONTOISE.
demeurant à SAINT-OUEN-L'AUMONE

- **Madame MOLAYE Laurence**
Chef de projet, EOVI MCD MUTUELLE, PARIS.
demeurant à SAINT-LEU-LA-FORET

- **Madame MOLE Dominique**
Attachée de direction, MONOPRIX, CLICHY.
demeurant à BESSANCOURT

- **Monsieur MORISSE Daniel**
Ingénieur télécom, THALES COMMUNICATIONS & SECURITY SAS,
GENNEVILLIERS.
demeurant à SAINT-PRIX

- **Madame MOUGEL Nicole**
Informaticienne, GMF ASSURANCES, LEVALLOIS-PERRET.
demeurant à US

- **Madame MOULON Brigitte**
Gestionnaire, GROUPAMA SA, Puteaux.
demeurant à LE BELLAY-EN-VEXIN

- **Monsieur MOUNERAT Dominique**
Régisseur général de production, THEATRE DU CHATELET, PARIS.
demeurant à SAINT-LEU-LA-FORET

- **Madame NECTOUX Hélène**
Cadre de banque, BNP PARIBAS, PARIS.
demeurant à ERMONT

- **Monsieur NEVES FERNANDES Manuel**
Ravaleur de pierre, SOCIETE NOUVELLE PRADEAU MORIN, PUTEAUX.
demeurant à BOISSY-L'AILLERIE

- **Monsieur NGUYEN Hoan Thong**
Opérateur production, ELIS - BEZONS, BEZONS.
demeurant à VAUREAL

- **Monsieur NICOLI Jean-Claude**
Comptable, ADOMA, PARIS.
demeurant à CERGY

- **Madame NORMANT Véronique**
Responsable fonctionnel, MONOPRIX, CLICHY.
demeurant à MERIEL

- **Monsieur NZUZI BUNZEYI Pierre**
Cuisinier, SODEXO, GUYANCOURT.
demeurant à OSNY
- **Monsieur ORSINI Alain**
Directeur de marché lard, HENNER, NEUILLY-SUR-SEINE.
demeurant à CERGY
- **Madame PECQUEUX Nathalie**
Responsable Back-office RH, SOCIETE GENERALE, PARIS.
demeurant à BEAUCHAMP
- **Madame PEREZ Béatrice**
Décoratrice, LEROY MERLIN, MONTIGNY-LES-CORMEILLES.
demeurant à PIERRELAYE
- **Monsieur PEREZ Sandrine**
Assistante qualité, CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, PARIS.
demeurant à VAUREAL
- **Monsieur PERNODET Dominique**
Cadre commercial, MOULINS DE CHARS, CHARS.
demeurant à SERAINCOURT
- **Monsieur PERRA Alexandre**
Coursier, PETITES AFFICHES, PARIS 1ER.
demeurant à CERGY
- **Madame PERRET Dolorès**
Assistante, GIE AG2R REUNICA, PARIS 14EME.
demeurant à ERMONT
- **Monsieur PESSIOT Thierry**
Responsable grand compte, SAGEM DEFENSE SÉCURITÉ, BOULOGNE-
BILLANCOURT.
demeurant à MERY-SUR-OISE
- **Madame PETITOU Colette**
Assistante administration des ventes, ABB FRANCE, CERGY PONTOISE.
demeurant à EAUBONNE
- **Monsieur PHILIPPE Olivier**
Agent Air France, AIR FRANCE CARGO, TREMBLAY-EN-FRANCE.
demeurant à SAINT-LEU-LA-FORET
- **Madame PICHONNIER Isabelle**
Responsable adjointe, MUTUALITE FRANCAISE, VINCENNES.
demeurant à ENNERY
- **Madame PIERO Laure**
Assistante technique ou de gestion, NATIXIS, PARIS.
demeurant à FRANCONVILLE

- **Monsieur PLANQUE Luc**
Ingénieur chimiste, BP FRANCE, CERGY PONTOISE.
demeurant à NERVILLE-LA-FORET
- **Madame PODGORSKI Pascaline**
Employée de banque, CM-CIC SERVICES, NANTES.
demeurant à ENNERY
- **Madame POQUET Carole**
Chargée de gestion réclamations, GMF VIE, ERMONT.
demeurant à TAVERNY
- **Madame PORRET Catherine**
Assistante, L'OREAL, SAINT-OUEN.
demeurant à ERMONT
- **Monsieur POSIER Eric-Michel**
Acheteur, BNP PARIBAS LEASE GROUP, PUTEAUX.
demeurant à PONTOISE
- **Monsieur POTIER Patrick**
Assistant garantie, PEUGEOT CITROËN AUTOMOBILES, POISSY.
demeurant à CERGY
- **Madame PRUVOST Isabelle**
Cadre exploitation, AIR FRANCE, LE MESNIL-AMELOT.
demeurant à L'ISLE-ADAM
- **Monsieur PRUVOST Thierry**
Conducteur de travaux, SANTERNE IDF, ASNIERES-SUR-SEINE.
demeurant à JOUY-LE-MOUTIER
- **Monsieur QUESNOT Alain**
Gestionnaire, SAFRAN SNECMA, COLOMBES.
demeurant à LE PLESSIS-BOUCHARD
- **Monsieur RABOISSON Pascal**
Conducteur de travaux, SMAC, ANTONY.
demeurant à JOUY-LE-MOUTIER
- **Madame RAVARY Danièle**
Responsable de ventes, SINIAT, AVIGNON.
demeurant à L'ISLE-ADAM
- **Madame REBELO Maria**
Opératrice de conditionnement, S.A CAFES RICHARD, GENNEVILLIERS.
demeurant à FRANCONVILLE
- **Monsieur REGNARD Jean-Pierre**
Chef de service méthodes, BOUYGUES TRAVAUX PUBLICS,
GUYANCOURT.
demeurant à EAUBONNE
- **Monsieur REINA Francisco**
Acheteur, SAFRAN, PARIS.
demeurant à MERIEL

- **Monsieur RICHARD Micheline**
Assistante de direction, VEOLIA EAU - Cie GENERALE DES EAUX,
NANTERRE.
demeurant à VAUREAL

- **Madame RITLOP Alenka**
Technicienne bancaire, CM-CIC SERVICES, CERGY-PONTOISE.
demeurant à CERGY

- **Monsieur RODRIGUEZ François**
Chauffeur de direction, EDMOND DE ROTHSCHILD, PARIS.
demeurant à FRANCONVILLE

- **Madame ROELS Nathalie**
Assistante commerciale, VESCOM FRANCE, HERBLAY.
demeurant à PIERRELAYE

- **Madame ROSA Laurence**
Assistante technique, BNP PARIBAS IMMOBILIER, ISSY LES MOULINEAUX.
demeurant à PONTOISE

- **Madame ROUJAS Fabienne**
Responsable d'activité, CM-CIC Lease, PARIS.
demeurant à ERMONT

- **Monsieur ROUX François**
Attaché commercial, BECOFRANCE SAS, LE THILLAY.
demeurant à LE PLESSIS-BOUCHARD

- **Monsieur RUPPE Martial**
Attaché d'exploitation, VEOLIA PROPRETÉ, SAINT-OUEN-L'AUMONE.
demeurant à FRANCONVILLE

- **Madame SAADI Laura**
Assistante maternelle, Ecole Saint Louis - Sainte Thérèse, ENGHEN-LES-
BAINS.
demeurant à EAUBONNE

- **Madame SABATER Sandrine**
Assistante, Défense Conseil International, PARIS.
demeurant à BEAUCHAMP

- **Madame SAELENS Béatrice**
Chef de projets, AXA FRANCE IARD VIE, NANTERRE.
demeurant à CERGY

- **Madame SAUCE Josette**
Chagée de relations clientèle, SACEM, NEUILLY-SUR-SEINE.
demeurant à ERMONT

- **Madame SAVALL Sylvie**
Directeur des opérations, AXA ASSISTANCE FRANCE, CHATILLON.
demeurant à CERGY

- **Monsieur SCHLEGEL Sylvain**
Employé CE, CAISSE D'EPARGNE, PARIS.
demeurant à OSNY
- **Monsieur SCHNEIDER Xavier**
Ingénieur, ALSTOM Transport SA, SAINT-OUEN.
demeurant à ERMONT
- **Madame SCHWARTZ Nathalie**
Employée de banque, SOCIETE GÉNÉRALE, PARIS.
demeurant à CERGY
- **Madame SDRUBOLINI Florence**
Chargée d'études, GISI, ANTHONY.
demeurant à BUTRY-SUR-OISE
- **Madame SEIFOLLAHI Monique**
Médecin du travail, APST BTP RP, BOURG-LA-REINE.
demeurant à CERGY
- **Monsieur SIMONNET Philippe**
Directeur d'exploitation, LOXAM, PARIS.
demeurant à LE PLESSIS-BOUCHARD
- **Monsieur SORIEUL Gilles**
Ouvrier, MONNAIE DE PARIS, PARIS 6EME.
demeurant à SAINT-LEU-LA-FORET
- **Madame SOUAGUI Catherine**
Technicienne de gestion, GMF VIE, ERMONT.
demeurant à SAINT-OUEN-L'AUMONE
- **Madame SOUTIS Sandrine**
Employée de banque, HSBC FRANCE, PARIS.
demeurant à PIERRELAYE
- **Monsieur TAILLIET Emmanuel**
Pilote de ligne, AIR FRANCE, ROISSY CHARLES DE GAULLE.
demeurant à L'ISLE-ADAM
- **Monsieur TASSEL Mathieu**
Gestionnaire de magasin, GROUPE PIERRE LE GOFF PARIS IDF
ALLODICS ADAGE, GARGES-LES-GONESSE.
demeurant à CHAMPAGNE-SUR-OISE
- **Monsieur TAUREAU Eric**
Ingénieur, RENAULT SAS, GUYANCOURT.
demeurant à BEAUCHAMP
- **Monsieur TELLIER Fabrice**
Gestionnaire comptable, SERVICE CENTRAL DES MUTUELLES, PARIS.
demeurant à PONTOISE
- **Madame TERAL Sabine**
Expert privé, CREDIT LYONNAIS - LCL, VILLEJUIF.
demeurant à EAUBONNE

- **Madame THOMAS Evelyne**
Employée de banque, SOCIETE GENERALE, CLERMONT.
demeurant à PARMAIN

- **Madame THOMAS Irène**
Responsable Adv, MOULINS DE CHARS, CHARS.
demeurant à MARINES

- **Madame TOLEDANO Carine**
Médecin du travail, ACMS, SURESNES.
demeurant à TAVERNY

- **Monsieur TOUTAIN Fabrice**
Vendeur, DARTY SAS, BONDY.
demeurant à JOUY-LE-MOUTIER

- **Madame TOUTOUS Frédérique**
Documentaliste, CCR, PARIS.
demeurant à ERAGNY

- **Monsieur TOUZET Eric**
Technicien méthodes, THALES AVIONICS ELECTRICAL SYSTEMES,
CHATOU.
demeurant à MONTLIGNON

- **Monsieur TROCHARD Eric**
Cadre commercial, AXA FRANCE, NANTERRE.
demeurant à EAUBONNE

- **Madame TROLET Sylvie**
Ingénieur, SAFRAN, PARIS.
demeurant à AUVERS-SUR-OISE

- **Madame TROTTET Francine**
Assistante de direction, ALLIANZ FRANCE, PARIS.
demeurant à ERAGNY

- **Monsieur TROUVE Philippe**
Technicien PPS, AIR FRANCE, ROISSY CHARLES DE GAULLE.
demeurant à TAVERNY

- **Madame VALLOT Nadia**
Directrice des ressources humaines, ARCELOR MITTAL TREASURY, LA
PLAINE SAINT DENIS.
demeurant à SANTEUIL

- **Monsieur VANTOURS Jacky**
Employé d'assurances, GROUPAMA GAN VIE, PARIS LA DEFENSE.
demeurant à MONTLIGNON

- **Monsieur VAN WAERBEKE Frédéric**
Cadre technique, CAMECA, GENNEVILLIERS.
demeurant à BEAUCHAMP

- **Madame VIOLA Florence**
Cadre bancaire, BNP PARIBAS - RHG GAP, PANTIN.
demeurant à SAINT-PRIX
- **Monsieur VOLANIS Philippe**
Technicien packaging, L'OREAL, SAINT-OUEN.
demeurant à CERGY
- **Madame WASILEWSKI Caroline**
Employée d'assurance, GROUPAMA GAN VIE, PARIS 8EME.
demeurant à ERAGNY
- **Madame WEBER Marie-Claude**
Chargée d'opérations clients et réseaux, SWISSLIFE, LEVALLOIS-PERRET.
demeurant à TAVERNY
- **Madame WINTER Véronique**
RESPONSABLE SCE INVESTISS LOC, GIC, SAINT-OUEN.
demeurant à FRANCONVILLE

Article 3 - La médaille d'honneur du travail OR est décernée à :

- **Monsieur ABELLA Pedro**
Cadre technique, AIR FRANCE, ROISSY CDG.
demeurant à TAVERNY
- **Monsieur ADAM Alain**
Directeur de projet, ENGIE COFELY, PUTEAUX.
demeurant à PARMAIN
- **Monsieur ADAMSKI Dominique**
Ingénieur principal, AXENS, RUEIL-MALMAISON.
demeurant à ERAGNY
- **Madame ALRIC Véronique**
Acheteur, Association de Moyens Assurances (AMA), PARIS.
demeurant à ERMONT
- **Monsieur AMOURDOM Jean-Alix**
Employé de service, AUCHAN LA DEFENSE, LA DEFENSE.
demeurant à PONTOISE
- **Monsieur ANTOINE Jean-Pierre**
Informaticien, CREDIT COOPERATIF, NANTERRE.
demeurant à ERAGNY
- **Monsieur AUBRY Alain**
Cadre bancaire, CRÉDIT LYONNAIS SA, VILLEJUIF.
demeurant à FRANCONVILLE
- **Monsieur AUBRY Alain-Jacques**
Cadre bancaire, CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF.
demeurant à FRANCONVILLE

- **Madame AUGENDRE Sophie**
Conseillère de vente, PRINTEMPS, PARIS.
demeurant à FRANCONVILLE
- **Monsieur AUTHIER Lionel**
Expert métier privé, CRÉDIT LYONNAIS SA, VILLEJUIF.
demeurant à PONTOISE
- **Monsieur AUZEL Maurice**
Responsable de service, cadre, CRAMIF, PARIS.
demeurant à FRANCONVILLE
- **Monsieur AYYADI Abdelkader**
Agent de maîtrise à la retraite, ITAC, GENTILLY.
demeurant à BEAUMONT-SUR-OISE
- **Monsieur BACKES Didier**
Jardinier, Apprentis d'Auteuil -Maison Saint Jean, SANNOIS.
demeurant à FREPILLON
- **Madame BADUEL Marie-France**
Assistante technique Sm, ACMS, SURESNES.
demeurant à ERMONT
- **Madame BAILLOT Marifyn**
Agent de maîtrise, SAFRAN SNECMA, COLOMBES.
demeurant à SAINT-LEU-LA-FORET
- **Monsieur BAQUIN Patrick**
Directeur d'études, CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, PARIS.
demeurant à SAINT-LEU-LA-FORET
- **Monsieur BARBE Gilles**
Ingénieur, GKN DRIVELINE, CARRIERES-SOUS-POISSY.
demeurant à COURDIMANCHE
- **Madame BASILE Véronique**
Assistante commerciale, ALLIANZ IARD, PARIS.
demeurant à FRANCONVILLE
- **Madame BAUCHET Martine**
Rédactrice, CARMF, Paris.
demeurant à FRANCONVILLE
- **Monsieur BAUDET Patrick**
Responsable technique, BECKMAN COULTER FRANCE, VILLEPINTE.
demeurant à ERMONT
- **Monsieur BEAUBERNARD Michel**
Ingénieur génie civil, GTM TP IDF, CHEVILLY-LARUE.
demeurant à TAVERNY
- **Monsieur BEAUDET Dominique**
Cadre de banque, SOCIETE GENERALE, NANTERRE.
demeurant à MERY-SUR-OISE

- **Monsieur BEAUVIRONNOIS Hervé**
 Chef de chantier, SADE CGTH, SOTTEVILLE-LES-ROUEN.
 demeurant à LA ROCHE-GUYON
- **Monsieur BENRAIS Lahoussaine**
 Ouvrier, INOFORGES, BRETEUIL.
 demeurant à MERY-SUR-OISE
- **Madame BERCHICHE Sylvia**
 Contrôleur prestations, CPAM DU VAL D'OISE, CERGY-PONTOISE.
 demeurant à JOUY-LE-MOUTIER
- **Monsieur BERKANE Oucheikh**
 Responsable industriel projet, ALSTOM TRANSPORT SA, SAINT-OUEN.
 demeurant à ERMONT
- **Monsieur BERLIER Louis**
 Cadre Technique Assurances, ASSOCIATION DE MOYENS KLESIA, PARIS
 17EME.
 demeurant à FRANCONVILLE
- **Monsieur BERNARDINI Jean-Claude**
 Technicien en électronique, PEUGEOT CITRÖEN AUTOMOBILES SA, LA
 GARENNE-COLOMBES.
 demeurant à FRANCONVILLE
- **Monsieur BERNARD Jean-Noel**
 Ingénieur, ACERGY FRANCE, SURESNES.
 demeurant à BEAUCHAMP
- **Monsieur BERNET Christian**
 Responsable de clientèle, BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE, PARIS.
 demeurant à OSNY
- **Madame BERTIN Sylvie**
 Chargée d'études informatiques, GROUPAMA GAN VIE, PARIS LA
 DEFENSE.
 demeurant à SAINT-LEU-LA-FORET
- **Madame BIENVENU Véronique**
 Lead analyst, GE MONEY BANK, PARIS LA DEFENSE.
 demeurant à US
- **Madame BIESSY Janick**
 Assistante de direction, ENGIE SERVICES SA, CERGY.
 demeurant à SAINT-LEU-LA-FORET
- **Monsieur BLEUZE Henri**
 Technicien commercial, RENAULT CERGY PONTOISE, ERAGNY.
 demeurant à JOUY-LE-MOUTIER
- **Monsieur BOISSEILLIER Sylvie**
 Directrice d'agence bancaire, CAISSE D'EPARGNE, MONTMORENCY.
 demeurant à CHAMPAGNE-SUR-OISE

- **Monsieur BONNET Daniel**
 Coordinateur réception magasin, ARELIS BROADCAST, GENNEVILLIERS.
 demeurant à MARINES

- **Madame BONTEMS Pascale**
 Assistante, IT-CE Groupe BPCE, PARIS.
 demeurant à PIERRELAYE

- **Monsieur BOUDIER Pascal**
 Ingénieur confirmé, DASSAULT AVIATION, SAINT-CLOUD.
 demeurant à MAGNY-EN-VEXIN

- **Madame BOUILLON Isabelle**
 Assistante juridique, SAINT GOBAIN, LA DEFENSE.
 demeurant à EAUBONNE

- **Monsieur BOULE Frédéric**
 Agent de maîtrise, SAFRAN SNECMA, COLOMBES.
 demeurant à ERMONT

- **Madame BOULEY Christine**
 Gestionnaire, SWISSLIFE ASSURANCE ET PATRIMOINE, LEVALLOIS-
 PERRET.
 demeurant à ERMONT

- **Madame BOURON Véronique**
 Correspondante concessionnaire, PEUGEOT CITROËN AUTOMOBILES,
 POISSY.
 demeurant à OSNY

- **Monsieur BOUXAGUET Jean-Philippe**
 Informaticien, BPCE - IT, PARIS.
 demeurant à CERGY

- **Monsieur BRUGNON Daniel**
 Cadre de banque, SOCIETE GENERAL, PARIS 9EME.
 demeurant à SAINT-LEU-LA-FORET

- **Monsieur BRUNAU Claude**
 Gestionnaire hygiène et sécurité, CPAM DU VAL D'OISE, CERGY-
 PONTOISE.
 demeurant à VAUREAL

- **Monsieur BURIN Olivier**
 Cadre bancaire, CREDIT FONCIER DE FRANCE, CHARENTON.
 demeurant à FRANCONVILLE

- **Madame CANAS Milacros**
 Chargée de clientèle, BNP PARIBAS LEASE GROUP, PUTEAUX.
 demeurant à BEAUCHAMP

- **Monsieur CANTOS Matias**
 TGP, SAFRAN SNECMA, COLOMBES.
 demeurant à VAUREAL

- **Monsieur CANU Gilbert**
Technicien, AIR FRANCE SA, ROISSY CHARLES DE GAULLE.
demeurant à EAUBONNE

- **Monsieur CARLIER Jean-Roger**
Responsable essais et mise en service projets, ALSTOM Transport SA,
SAINT-OUEN.
demeurant à TAVERNY

- **Madame CARUELLE Grazyna**
Assistante commerciale, CHROMALLOY, CERGY PONTOISE.
demeurant à SAINT-LEU-LA-FORET

- **Madame CATTIAUX Patricia**
Attachée commerciale, CRÉDIT LYONNAIS SA, VILLEJUIF.
demeurant à VAUREAL

- **Monsieur CAYE Paul Daniel**
Ingénieur, AIRBUS Defence and Space, LES MUREAUX.
demeurant à COURDIMANCHE

- **Madame CEDOLIN Brigitte**
Technicienne coiffeuse, L'OREAL, SAINT-OUEN.
demeurant à FRANCONVILLE

- **Madame CERCHIARI Muriel**
Chargée de relation clientèle, COMPAGNIE EUROPEENNE DE GARANTIE
ET CAUTIONS, LA DEFENSE.
demeurant à MONTGEROULT

- **Monsieur CHALAL Ahmed**
Vendeur, GALERIES LAFAYETTE HAUSSMANN, PARIS.
demeurant à ERMONT

- **Madame CHAPON Elisabeth**
Tapissière, KERLAN, PARIS 18EME.
demeurant à RONQUEROLLES

- **Madame CHARPENTIER Nadine**
Secrétaire de rédaction, SOCIETE DU FIGARO, PARIS.
demeurant à BEAUMONT-SUR-OISE

- **Monsieur CHARRAIS Jean-Philippe**
Cadre de banque, CIC, PARIS.
demeurant à PARMAIN

- **Monsieur CHERON François**
Informaticien, ALLIANZ INFORMATIQUE, PARIS LA DEFENSE.
demeurant à EAUBONNE

- **Monsieur CHOL Philippe**
Agent technique d'atelier échelon 305 - H-Q, DASSAULT AVIATION,
ARGENTEUIL.
demeurant à AUVERS-SUR-OISE

- **Madame CLERET Marie-Christine**
Cadre assurances, AXA ASSURCREDIT, NANTERRE.
demeurant à SAINT-OUEN-L'AUMONE
- **Madame COET Christine**
Chargée de clientèle, OSICA, CERGY PONTOISE.
demeurant à TAVERNY
- **Monsieur COLINET Hervé**
Chargé d'études, BANQUE DE FRANCE, MARNE LA VALLÉE.
demeurant à EAUBONNE
- **Monsieur COLLART Michel**
Pilote d'application informatique, PEUGEOT CITROËN AUTOMOBILES,
POISSY.
demeurant à EAUBONNE
- **Monsieur COLLIN Didier**
Chef d'unité, RENAULT CERGY PONTOISE, ERAGNY.
demeurant à VETHEUIL
- **Madame CONSEIL Muriel**
Employée de banque, CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, PARIS.
demeurant à JOUY-LE-MOUTIER
- **Monsieur CORSO Gérard**
Technicien, SAFRAN SNECMA, COLOMBES.
demeurant à FRANCONVILLE
- **Madame COSTIL Sylvie**
Assistante de direction, CPAM DE PARIS, PARIS.
demeurant à PRESLES
- **Monsieur COTTARD Philippe**
Employé de banque, SOCIETE GENERALE, PARIS.
demeurant à MONTLIGNON
- **Madame COURIVAUD Marie-Thérèse**
Assistante qualité, NESTLE FRANCE SAS, MARNE LA VALLE.
demeurant à VAUREAL
- **Madame COUSSE Patricia**
Responsable marketing communication, GENERALI ASSURANCES, PARIS.
demeurant à PIERRELAYE
- **Monsieur COUTINEAU Michael**
Soudeur, COLAS IDF NORMANDIE, MAGNY LES HAMEAUX.
demeurant à NESLES-LA-VALLÉE
- **Madame COUVREUR Dominique**
Technicienne opérations d'assurance, GENERALI FRANCE ASSURANCES,
PARIS.
demeurant à TAVERNY

- **Madame CRANET Sylvie**
Contrôleur de gestion, ALSTOM GRID SAS - MANAGEMENT, LA DEFENSE.
demeurant à ERMONT
- **Monsieur CUISINIER Alain**
Cadre de proximité, CPAM DU VAL D'OISE, CERGY-PONTOISE.
demeurant à OSNY
- **Monsieur CUNHA José**
Retraité, SADE CGTH, ROSNY SOUS BOIS.
demeurant à PERSAN
- **Monsieur DABOSVILLE Jean-Louis**
Conseiller à l'Emploi, PÔLE EMPLOI ÎLE-DE-FRANCE, NOISY-LE-GRAND.
demeurant à PIERRELAYE
- **Monsieur DACHARRY Bernard**
Responsable de gestion administrative, DIRECTION REGIONALE DU
SERVICE MEDICAL D'ILE DE FRANCE, PARIS.
demeurant à TAVERNY
- **Madame DAGUE Marie-Claire**
Secrétaire, CGT FO, PARIS.
demeurant à COURDIMANCHE
- **Monsieur DANG Richard**
Technicien support, ALCOA HUCK SAS, VAUREAL.
demeurant à VAUREAL
- **Monsieur DARCEL Gérard**
Ingénieur, THALES COMMUNICATIONS & SECURITY SAS,
GENNEVILLIERS.
demeurant à TAVERNY
- **Monsieur DA SILVA VIEIRA Carmen**
Analyste informatique, HSBC FRANCE, PARIS.
demeurant à TAVERNY
- **Madame DE ABREU Anne-Marie**
Contrôle interne, COFACE, BOIS-COLOMBES.
demeurant à SERAINCOURT
- **Madame DEBRABANDER Corinne**
Référent en comptabilité, CPAM DU VAL D'OISE, CERGY-PONTOISE.
demeurant à SAINT-LEU-LA-FORET
- **Madame DECOT Nathalie**
Employée, PÔLE EMPLOI ÎLE-DE-FRANCE, NOISY-LE-GRAND.
demeurant à TAVERNY
- **Madame DECROIX Annick**
Employée de banque, CRÉDIT LYONNAIS SA, VILLEJUIF.
demeurant à LE PLESSIS-BOUCHARD

- **Madame DE GASPERIS Véronique**
Responsable d'équipe, ASSOCIATION DE MOYENS MALAKOFF MEDERIC,
PARIS.
demeurant à COURDIMANCHE

- **Monsieur DELALBRE Christophe**
Technicien supérieur, SAFRAN SNECMA, COLOMBES.
demeurant à MARINES

- **Monsieur DEMARQUETTE Jean-Luc**
Chef de département, XEROX, ROISSY CHARLES DE GAULLE.
demeurant à ABLEIGES

- **Monsieur DENIS Fabrice**
Chargé des moyens généraux, IT-CE, PARIS.
demeurant à RONQUEROLLES

- **Madame DE PINHO Joëlle**
Cadre, AXA FRANCE IARD VIE, NANTERRE.
demeurant à EAUBONNE

- **Monsieur DEPUILLE Pascal**
Technicien de prestations, CPAM DU VAL D'OISE, CERGY-PONTOISE.
demeurant à SAINT-OUEN-L'AUMONE

- **Monsieur DESAEVER Alain**
Responsable d'affaires, VINCI FACILITIES, CHOISY LE ROI.
demeurant à CERGY

- **Monsieur DESTAURET Eric**
Contrôleur de gestion, SAFRAN SNECMA, COLOMBES.
demeurant à TAVERNY

- **Monsieur DIARRA Dindé**
Préparateur scieur, IMS FRANCE /Bruyeres -sur-Oise, BRUYERES-SUR-
OISE.
demeurant à PERSAN

- **Monsieur DILLESEGER Serge**
TS Méthodes, SAFRAN SNECMA, COLOMBES.
demeurant à ENNERY

- **Madame DORSIERE Chantal**
Responsable chef de station, PEUGEOT SAINT DENIS AUTOMOBILES,
SAINT-DENIS.
demeurant à WY-DIT-JOLI-VILLAGE

- **Monsieur DOS SANTOS José**
Agent de maîtrise, SAFRAN SNECMA, COLOMBES.
demeurant à CHAMPAGNE-SUR-OISE

- **Monsieur DOULA François**
Agent de distribution, RENAULT CERGY PONTOISE, ERAGNY.
demeurant à BUTRY-SUR-OISE

- **Monsieur DOYEN Sandau**
Responsable exploitation, ONET SERVICES, PARIS.
demeurant à FRANCONVILLE

- **Monsieur DRILLON Thierry**
Technicien service clients, NEOPOST SERVICES, NANTERRE.
demeurant à SAINT-OUEN-L'AUMONE

- **Madame DRUART Sylvianne**
Comptable, EIFFAGE ENERGIE TRANSPORT ET DISTRIBUTION,
VERQUIN.
demeurant à ERMONT

- **Madame DRUON Manuelle**
Modéliste créateur, WEILL BOUTIQUE, PARIS.
demeurant à PRESLES

- **Monsieur DUBOS Marc**
Responsable d'activité, AIR LIQUIDE WELDING FRANCE, CERGY-
PONTOISE.
demeurant à BEAUMONT-SUR-OISE

- **Madame DUCHEMIN Martine**
Administrateur banque de données, TOTAL SA, COURBEVOIE.
demeurant à ENNERY

- **Madame DUFRENE Catherine**
Responsable d'études, CAISSE D'EPARGNE ILE DE FRANCE, PARIS
13EME.
demeurant à JOUY-LE-MOUTIER

- **Madame DUGABELLE Corinne**
Chargée d'études, SOCIETE GENERALE, PARIS.
demeurant à MERY-SUR-OISE

- **Monsieur DUMOULIN Pascal**
Cadre technique, C N A V, PARIS.
demeurant à MOURS

- **Madame DUPONT-GENTY Carole**
Technicienne recouvrement créances, CPAM DU VAL D'OISE, CERGY-
PONTOISE.
demeurant à BEAUMONT-SUR-OISE

- **Monsieur DUPONT Pierre**
Assistant qualité D, NESTLE FRANCE SAS, MARNE LA VALLE.
demeurant à EPIAIS-RHUS

- **Madame DUVAL-PATOUX Hélène**
Assistante de direction, SCA TISSUE FRANCE, SAINT-OUEN.
demeurant à JOUY-LE-MOUTIER

- **Monsieur ENJALBERT Didier**
Cadre technique, DASSAULT AVIATION, SAINT-CLOUD.
demeurant à LE PLESSIS-BOUCHARD

- **Monsieur FAUCONNIER Jean-Philippe**
Chauffeur livreur, MOULINS DE CHARS, CHARS.
demeurant à CHARS
- **Madame FAUNO Annie**
Ouvrière, ESAT LES CERISIERS, PARIS.
demeurant à FRANCONVILLE
- **Monsieur FLORVAL Philippe**
Cadre de banque, HSBC FRANCE, Paris.
demeurant à OSNY
- **Monsieur FORGNONE Christian**
Chef comptable, FFP, NEUILLY-SUR-SEINE.
demeurant à LE PLESSIS-BOUCHARD
- **Monsieur FORTE Sauveur**
Technicien, THALES COMMUNICATIONS & SECURITY, GENNEVILLIERS.
demeurant à TAVERNY
- **Monsieur FOSSAT Didier**
EMEA Application Hosting Sce Delivery, NIELSEN SERVICES FRANCE,
CERGY PONTOISE.
demeurant à MONTLIGNON
- **Monsieur FOUCAULT Alain**
Monteur, ETNA INDUSTRIE, ARGENTEUIL.
demeurant à JOUY-LE-MOUTIER
- **Monsieur FOGUES Fabien**
Ingénieur technique, INEO DEFENSE, VELIZY-VILLACOUBLAY.
demeurant à LE PLESSIS-BOUCHARD
- **Madame FOURDINIER Sophie**
Responsable de service, AG2R LA MONDIALE REUNICA, PARIS 14EME.
demeurant à OSNY
- **Monsieur GANDON-LEGER Philippe**
Directeur du service technique, COMATELEC SCHREDER, TREMBLAY-EN-FRANCE.
demeurant à BUTRY-SUR-OISE
- **Monsieur GARDEZ Christian**
Technicien administratif, TOTAL RAFFINAGE CHIMIE, Paris La Défense.
demeurant à OSNY
- **Madame GENET Myriam**
Contrôleur, ALLIANZ IARD, PARIS.
demeurant à COURDIMANCHE
- **Monsieur GERMAIN Philippe**
Jardinier, RENAULT CERGY PONTOISE, ERAGNY.
demeurant à BOISSY-L'AILLERIE

- **Madame GIRAULT Josiane**
Secrétaire, ETNA INDUSTRIE, ARGENTEUIL.
demeurant à FRANCONVILLE
- **Monsieur GLADIN Denis**
Employé de banque, SOCIETE GENERALE, PARIS.
demeurant à HEDOUVILLE
- **Monsieur GLEIZES Michel**
Ingénieur, SAFRAN SNECMA, COLOMBES.
demeurant à ABLEIGES
- **Madame GORGE Marianne**
Assistante de Direction, BANQUE NEUFLIZE OBC, PARIS 8EME.
demeurant à SAINT-PRIX
- **Madame GOULOIS Martine**
Technicien, C N A V, PARIS.
demeurant à CERGY
- **Madame GOURGUECHON Marie-Josée**
Agent administratif, CSF, CONFLANS-SAINTE-HONORINE.
demeurant à VAUREAL
- **Monsieur GRANDIERE Roger**
Magasinier, UNSS ARDECHE, PRIVAS.
demeurant à MERIEL
- **Monsieur GRANIER Didier**
Ingénieur, INERIS, VERNEUIL-EN-HALATTE.
demeurant à ERAGNY
- **Monsieur GRISET Franck**
Serrurier, PARIS HABITAT OPH, PARIS.
demeurant à BEAUCHAMP
- **Monsieur GROSCLAUDE Philippe**
Gestionnaire EPC, KLESIA, PARIS 17EME.
demeurant à TAVERNY
- **Madame GUERIN Elisabeth**
Journaliste, SOCIETE DU FIGARO, PARIS.
demeurant à TAVERNY
- **Monsieur GUERIN Patrick**
Aide comptable, MATERIS PEINTURES, CLICHY.
demeurant à VAUREAL
- **Madame GUILLEMAIN Patricia**
Responsable d'équipe logistique, PRINTEMPS LOGISTIQUE SAS, LA
HOUSSAYE-EN-BRIE.
demeurant à TAVERNY

- **Monsieur GUILLEMET Christian**
Attaché commercial sédentaire, DESCOURS CABAUD PROLIANS,
BONNEUIL-SUR-MARNE.
demeurant à CERGY

- **Madame GUILLEMET Patricia**
DAF, ZOLPAN NORD FRANCE, ROSNY-SOUS-BOIS.
demeurant à CHAMPAGNE-SUR-OISE

- **Madame GUILLIARD Monique**
Chef de projet informatique, EURO-INFORMATION PRODUCTION,
STRASBOURG.
demeurant à PONTOISE

- **Madame GUILLON Nadine**
Conseillère en financement, GIE GROUPE SOLENDI, SAINT OUEN.
demeurant à BEAUCHAMP

- **Monsieur GUILLOUX Jean-Claude**
Opérateur EDM, SAFRAN SNECMA, COLOMBES.
demeurant à ENNERY

- **Madame HANSE Catherine**
Juriste d'assurances, ALLIANZ IARD, PARIS.
demeurant à CERGY

- **Monsieur HATEAU Michel**
Responsable commercial, CAISSE D'EPARGNE, PARIS.
demeurant à ERMONT

- **Monsieur HAYAT Bernard**
pILOTE, PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES, PARIS.
demeurant à COURDIMANCHE

- **Monsieur HERDA Eric**
Exploitant industriel magasinier distributeur, RENAULT CERGY PONTOISE,
ERAGNY.
demeurant à LE BELLAY-EN-VEXIN

- **Monsieur HILLAIRET Yvonnick**
RESPONSABLE MAINTENANCE ET ENTRETIEN, GEFCO FRANCE,
GENNEVILLIERS.
demeurant à PRESLES

- **Monsieur HUBERT Pascal**
Technicien d'études, PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES SA, VÉLIZY-
VILLACOUBLAY.
demeurant à SAINT-LEU-LA-FORET

- **Monsieur HUERE Jean-François**
Ingénieur, PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES, PARIS 16EME.
demeurant à SAINT-LEU-LA-FORET

- **Monsieur IGLESIAS Gérardo**
Tehnicien méthodes, SAFRAN SNECMA, COLOMBES.
demeurant à SAINT-OUEN-L'AUMONE

- **Monsieur INGELAERE Pascal**
Ingénieur, GENERALI ASSURANCE, PARIS.
demeurant à PONTOISE

- **Madame JANEST Sylvie**
Organisateur, CM CIC SERVICES, NANTES.
demeurant à BUTRY-SUR-OISE

- **Monsieur JANVIER Patrick**
Cariste, CARGLASS, SAINT-OUEN-L'AUMONE.
demeurant à AVERNES

- **Madame JASARON Patricia**
Gestionnaire conseil en assurance maladie, CAVIMAC, MONTREUIL.
demeurant à SAINT-OUEN-L'AUMONE

- **Monsieur JEANROY Claude**
Magasinier, SERRURERIE DECORATIVE METALLERIE, SAINT-LEU-LA-FORET.
demeurant à SAINT-LEU-LA-FORET

- **Monsieur JESOP François**
Technicien supérieur de laboratoire, SAFRAN HISPANO SUIZA, COLOMBES.
demeurant à PONTOISE

- **Madame JONNARD Odile**
Gestionnaire paie, ARCELOR MITTAL, LA PLAINE SAINT-DENIS.
demeurant à ERMONT

- **Madame KEFI Patricia**
Assistante de direction, PRÉVOIR-VIE, PARIS.
demeurant à FRANCONVILLE

- **Madame KLEIN Radra**
Comptable, ENTREPOSE PROJETS, COLOMBES.
demeurant à COURDIMANCHE

- **Madame KOBENA DJE Emilie**
Conseiller administration du personnel, AXA FRANCE, NANTERRE.
demeurant à ERAGNY

- **Madame KRANS Astrid**
Opératrice saisie, ALLIANCE HEALTHCARE FRANCE, GENEVILLIERS.
demeurant à PERSAN

- **Madame LACOMBE Christine**
gestionnaire exploitation monétique, CM-CIC SERVICES, NANTES.
demeurant à COURDIMANCHE

- **Madame LAHEURTE Isabelle**
Responsable service rémunération, ALLIANZ FRANCE, PARIS.
demeurant à FRANCONVILLE

- **Monsieur LAHUTTE Pierre**
Employé de banque, Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Paris et d'IDF, Paris.
demeurant à BEAUMONT-SUR-OISE

- **Monsieur LAMARRE Patrice**
Agent service commercial, SANELIS VEXIN, SAINT-OUEN-L'AUMONE.
demeurant à SAINT-OUEN-L'AUMONE

- **Madame LAMMERS Béatrice**
Chargée de gestion, AFD, PARIS.
demeurant à SAINT-LEU-LA-FORET

- **Monsieur LANDRIN Thierry**
Analyste d'exploitation informatique, CPAM DU VAL D'OISE, CERGY-PONTOISE.
demeurant à NESLES-LA-VALLEE

- **Monsieur LANGUEDOC Franck**
Magasinier cariste, GEODIS, SAINT-OUEN-L'AUMONE.
demeurant à SAINT-LEU-LA-FORET

- **Madame LAURENT Annick**
Assistante technique, CNAMTS, Paris.
demeurant à CERGY

- **Madame LAURENT Marie-Christine**
Approvisionnementneuse, Laboratoires Clarins, PONTOISE.
demeurant à PONTOISE

- **Monsieur LAVAL Régis**
Technicien avion, AIR FRANCE SA, ROISSY CHARLES DE GAULLE.
demeurant à FRANCONVILLE

- **Madame LE BARS Brigitte**
Cadre technique, C N A V, PARIS.
demeurant à CERGY

- **Madame LE CALVEZ Ghislaine**
Assistante de gestion, LOGIREP, SURESNES.
demeurant à MERY-SUR-OISE

- **Monsieur LECHARDEUR Marc**
Ordonnanceur, COFELY Services Ile-de-France, PARIS LA DEFENSE.
demeurant à CERGY

- **Madame LECLERC-BEZIAT Annick**
Chargée de pilotage, ALLIANZ INFORMATIQUE, PARIS LA DEFENSE.
demeurant à CERGY

- **Monsieur LECONTE José**
Monteur électricien, EIFFAGE ENERGIE D.R. ÎLE-DE-FRANCE, SAINT-DENIS.
demeurant à MERY-SUR-OISE

- **Monsieur MASSA Philippe**
Employé de banque, CREDIT LYONNAIS SA, VILLEJUIF.
demeurant à ERAGNY SUR OISE
- **Madame MAURICE Christine**
Assistante d'exploitation, DHL STOCK EXPRESS, SAINT-OUEN-L'AUMONE.
demeurant à BEAUCHAMP
- **Madame MAZEROLLE Pascale**
Employée de banque, BANQUE NEUFLIZE OBC, PARIS 8EME.
demeurant à COURDIMANCHE
- **Monsieur MEHAUT Jérôme**
Ingénieur, SNECMA, VERNON.
demeurant à VETHEUIL
- **Madame MELLONE GIMENEZ Christine**
Employée de banque, CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF.
demeurant à VAUREAL
- **Madame MENTOR Renée**
Caissière, ELIOR ENTREPRISES, PARIS.
demeurant à CERGY
- **Madame MERLE Jocelyne**
Technicien expérimenté, PÔLE EMPLOI ÎLE-DE-FRANCE, NOISY-LE-GRAND.
demeurant à PRESLES
- **Madame MEYSONNET Fabienne**
Infirmière, AIR FRANCE, ROISSY SDG.
demeurant à PONTOISE
- **Madame MILESI Isabelle**
Référent technique qualité, CAF DU VAL D'OISE, CERGY PONTOISE.
demeurant à JOUY-LE-MOUTIER
- **Monsieur MOENNE Jean-Louis**
Ingénieur support réseau, THALES COMMUNICATIONS & SECURITY SAS,
GENNEVILLIERS.
demeurant à MERY-SUR-OISE
- **Madame MOLE Dominique**
Attachée de direction, MONOPRIX, CLICHY.
demeurant à BESSANCOURT
- **Madame MONNIER Bernadette**
Service clients, LEROY MERLIN / Centre commercial de l'Oseraie - OSNY,
OSNY.
demeurant à PONTOISE
- **Monsieur MORAN Albert**
Responsable en cours production, PARKER HANNIFIN, COLOMBES.
demeurant à ERMONT

- **Monsieur MORANCAY Stéphane**
Analyste d'exploitation, NIELSEN SERVICES FRANCE, CERGY PONTOISE.
demeurant à SAINT-OUEN-L'AUMONE

- **Madame MOREIRA Annick**
Gestionnaire d'assurances, COMITE INTER ETABLISSEMENTS ALLIANZ,
PARIS LA DEFENSE.
demeurant à PONTOISE

- **Monsieur MOREIRA SEMEDO Henrique**
Conducteur d'engins, COLAS AGENCE SNPR YVELINES VAL D'OISE,
CONFLANS-SAINTE-HONORINE.
demeurant à PONTOISE

- **Monsieur MOREL Dominique**
Mécanicien, ALPA, GARGENVILLE.
demeurant à CHERENCE

- **Monsieur MORETTI Eric**
Cadre sécurité sociale, CPAM 93, BOBIGNY.
demeurant à EAUBONNE

- **Madame MORGANA Brigitte**
Assistante administrative RH, CPAM DU VAL D'OISE, CERGY-PONTOISE.
demeurant à COURDIMANCHE

- **Madame MORO Mireille**
Assistante, ALSTOM POWER SYSTEMS SA, LEVALLOIS PERRET.
demeurant à SAINT-LEU-LA-FORET

- **Madame MOTYL Catherine**
Agent administratif, TOTAL - ELF EXPLORATION PRODUCTION,
COURBEVOIE.
demeurant à LE PERCHAY

- **Monsieur MOUCHART Didier**
Cadre Administratif, BANQUE DE FRANCE, MARNE LA VALLEE.
demeurant à SAINT-PRIX

- **Madame MOUQUET Jocelyne**
Technicienne expert d'actuariat, PRÉVOIR-VIE, PARIS.
demeurant à CERGY

- **Madame MOUSSA Véronique**
Assistante enseigne, DANONE PRODUITS FRAIS FRANCE, SAINT-OUEN.
demeurant à SAINT-OUEN-L'AUMONE

- **Madame MOUTTOUSSAMY Marie-Thérèse**
Employée de service, SODEXO, GUYANCOURT.
demeurant à CERGY

- **Madame MY Claire**
Employée de banque, CAISSE D'EPARGNE, PARIS.
demeurant à SAINT-LEU-LA-FORET

- **Madame NAKACH Fabienne**
Assistante Notariale, CHAMBRE DES NOTAIRES DE PARIS, PARIS 1ER.
demeurant à CERGY

- **Madame NEROME Nadine**
Employée de banque, BRED BANQUE POPULAIRE, PARIS 12EME.
demeurant à LE PLESSIS-BOUCHARD

- **Monsieur NOINVILLE Stéphane**
Technicien de contrôle, DASSAULT AVIATION, ARGENTEUIL.
demeurant à LE PLESSIS-BOUCHARD

- **Monsieur NOURRISSON Didier**
Informaticien, CAF DU VAL D'OISE, CERGY PONTOISE.
demeurant à MERY-SUR-OISE

- **Monsieur OMARINI Daniel**
Agent de maîtrise - gestionnaire parc conducteur, EUROLOG SAS,
VERNEUIL-SUR-SEINE.
demeurant à MERY-SUR-OISE

- **Monsieur ORSINI Alain**
Directeur de marché lard, HENNER, NEUILLY-SUR-SEINE.
demeurant à CERGY

- **Madame OZANNE Sylvie**
Conseillère de ventes, LE BON MARCHE, PARIS.
demeurant à FRANCONVILLE

- **Madame PAGES Catherine**
Responsable planning, HACHETTE FILIPACCHI ASSOCIES, LEVALLOIS
PERRET.
demeurant à EAUBONNE

- **Monsieur PANGRARIND Gérard**
Médecin du travail, ACMS, SURESNES.
demeurant à CERGY

- **Monsieur PARIS Alain**
Chef d'atelier, SRBG, SAINT-GERMAIN-EN-LAYE.
demeurant à SAGY

- **Madame PASSA Katharina**
Conseillère clientèle, INAPA FRANCE SA, CORBEIL-ESSONES.
demeurant à MERY-SUR-OISE

- **Monsieur PERCHET Eric**
Responsable opérationnel, SELECTA, AUBERVILLIERS.
demeurant à FRANCONVILLE

- **Monsieur PERMANNE Jacques**
Ingénieur, THALES COMMUNICATIONS & SECURITY, GENNEVILLIERS.
demeurant à BEAUCHAMP

- **Monsieur PERNODET Dominique**
Cadre commercial, MOULINS DE CHARS, CHARS.
demeurant à SERAINCOURT

- **Monsieur PFLIEGER Gérard**
Ingénieur, THALES COMMUNICATIONS & SECURITY SAS,
GENNEVILLIERS.
demeurant à ERAGNY

- **Monsieur PIEDVACHE Rémy**
Cadre supérieur, VOIES NAVIGABLES DE FRANCE -BASSIN DE LA SEINE,
PARIS 13EME.
demeurant à COURDIMANCHE

- **Monsieur PIERA Enest**
Chauffeur de Direction, ALLIANZ IARD, PARIS.
demeurant à NOINTEL

- **Madame PINAUD Isabelle**
Aide de laboratoire, L'OREAL, SAINT-OUEN.
demeurant à SAINT-OUEN-L'AUMONE

- **Monsieur PIOCHE André**
Formateur, XEROX, ROISSY CHARLES DE GAULLE.
demeurant à SAINT-LEU-LA-FORET

- **Monsieur PLUMASSEAU Averde**
Peintre CP2, ETABLISSEMENT A.SIMON SAS, CONFLANS-SAINTE-
HONORINE.
demeurant à PONTOISE

- **Monsieur POARD Jean-Claude**
Magasinier distributeur, RENAULT RETAIL GROUP, MONTREUIL.
demeurant à NESLES-LA-VALLEE

- **Monsieur POIVRET Philippe**
Agent de maîtrise, SAFRAN SNECMA, COLOMBES.
demeurant à FREMECOURT

- **Monsieur POJOLAT François**
Ajusteur, SAFRAN HISPANO SUIZA, COLOMBES.
demeurant à SAINT-LEU-LA-FORET

- **Monsieur POTEY Pascal**
Ingénieur, PEUGEOT CITROËN AUTOMOBILES, POISSY.
demeurant à CERGY

- **Monsieur POTIER Pascal**
Ingénieur cadre, PEUGEOT CITROËN AUTOMOBILES, POISSY.
demeurant à CERGY

- **Madame POUPI Michelle**
Gestionnaire de comptes, URSSAF ILE-DE-FRANCE, MONTREUIL.
demeurant à LE PERCHAY

- **Monsieur POUTEAU Serge**
Technicien maintenance, SAFRAN SNECMA, COLOMBES.
demeurant à PIERRELAYE
- **Madame QUERCY Mireille**
Assistante, ABB FRANCE, CERGY PONTOISE.
demeurant à FRANCONVILLE
- **Madame RAISSEGUIER Catherine**
Comptable, NEXITY PROPERTY MANAGEMENT, CLICHY.
demeurant à FRANCONVILLE
- **Monsieur RAKOTOMANGA Patrice**
Ingénieur, CEA, PARIS.
demeurant à VAUREAL
- **Madame RAMSAMY Marie**
Préparatrice de commandes, ALLIANCE HEALTHCARE FRANCE,
GENEVILLIERS.
demeurant à FRANCONVILLE
- **Madame RENARD Maryline**
Secrétaire, PARIS HABITAT OPH, PARIS.
demeurant à SAINT-OUEN-L'AUMONE
- **Monsieur REPTIN Bruno**
Ingénieur, THALES INTERNATIONAL SAS, PARIS LA DEFENSE.
demeurant à SAINT-LEU-LA-FORET
- **Monsieur RIBEIRO Fernand**
Formateur, TRANSDEV ILE DE FRANCE, CONFLANS-SAINTE-HONORINE.
demeurant à EAUBONNE
- **Madame RICARD-FAYET Edith**
Ingénieur, AREVA NP, PARIS LA DEFENSE.
demeurant à ERAGNY
- **Monsieur RIPET Michel**
Conseiller aux particuliers, GIE AG2R REUNICA, PARIS.
demeurant à ERMONT
- **Madame RIVIERE Reine-Claude**
Magasinière distributeur, RENAULT CERGY PONTOISE, ERAGNY.
demeurant à SAINT-OUEN-L'AUMONE
- **Monsieur ROBIN Mesmin**
Informaticien, GROUPAMA SUPPORTS ET SERVICES, PARIS.
demeurant à COURDIMANCHE
- **Monsieur ROISIN René**
Gardien, EMMAUS HABITAT, CLICHY.
demeurant à SAINT-OUEN-L'AUMONE
- **Monsieur ROSA Emile**
Administrateur systèmes, VINCI CONSTRUCTION FRANCE, NANTERRE.
demeurant à BANTHELU

- **Monsieur ROUSSEL Jacques**
Technicien en informatique, RENAULT CERGY PONTOISE, ERAGNY.
demeurant à LA CHAPELLE-EN-VEXIN
- **Monsieur ROUX François**
Attaché commercial, BECOFRANCE SAS, LE THILLAY.
demeurant à LE PLESSIS-BOUCHARD
- **Madame SANCHIS ARMELLE**
Assistante, ALSTOM Transport SA, SAINT-OUEN.
demeurant à OSNY
- **Madame SAVALL Sylvie**
Directeur des opérations, AXA ASSISTANCE FRANCE, CHATILLON.
demeurant à CERGY
- **Monsieur SAVEL Thierry**
Ingénieur EDF, EDF, PARIS.
demeurant à MERIEL
- **Monsieur SCHLEGEL Sylvain**
Employé CE, CAISSE D'EPARGNE, PARIS.
demeurant à OSNY
- **Madame SEGURA Joëlle**
Conseiller financier, CAISSE D'EPARGNE ILE DE FRANCE, PARIS 13EME.
demeurant à OSNY
- **Madame SEROT Odile**
Comptable, AXIOS, Suresnes.
demeurant à SAINT-OUEN-L'AUMONE
- **Madame SERVANT Dominique**
Assistante de direction, ETS POUCHARD & Cie, PANTIN.
demeurant à PRESLES
- **Monsieur SIRI Yves**
Ajusteur, SAFRAN SNECMA, COLOMBES.
demeurant à FRANCONVILLE
- **Monsieur SUZANNE Franck**
Comptable, CARGILL FRANCE SAS, SAINT GERMAIN EN LAYE.
demeurant à CERGY
- **Monsieur TANDE Yannick**
Second d'agence RCP expert, CAISSE D'EPARGNE ILE DE FRANCE, PARIS
13EME.
demeurant à CERGY
- **Monsieur THELLIER Alain**
Ajusteur outilleur, LISI AUTOMOTIVE RAPID S.A.S., PUISEUX-PONTOISE.
demeurant à CERGY

- **Monsieur THIERRY Joël**
Directeur adjoint des opérations, FINAXY GROUP, PARIS.
demeurant à AUVERS-SUR-OISE
- **Madame THOMAS Evelyne**
Employée de banque, SOCIETE GENERALE, CLERMONT.
demeurant à PARMAIN
- **Monsieur THOMAS Raymond**
Technicien support de production, SAFRAN SNECMA, COLOMBES.
demeurant à CLERY-EN-VEXIN
- **Monsieur TILLY Serge**
Employé assurances, ALLIANZ VIE, PARIS LA DEFENSE.
demeurant à ERAGNY
- **Monsieur TISSIER Alain**
Technicien expert industriel, SAFRAN HISPANO SUIZA, COLOMBES.
demeurant à VALMONDOIS
- **Madame TOLEDANO Carine**
Médecin du travail, ACMS, SURESNES.
demeurant à TAVERNY
- **Madame TOURNAY Nathalie**
Employée de banque, CM-CIC SERVICES, NANTES.
demeurant à ENNERY
- **Monsieur VACONSIN Dominique**
Contrôle de gestion, SONOVISION, BAGNEUX.
demeurant à FRANCONVILLE
- **Madame VALENTI Danielle**
Technicien des métiers de la banque, SOCIETE GENERALE, NANTERRE.
demeurant à MERY-SUR-OISE
- **Madame VALETTE Christine**
Ingénieur technique sénior, AXA FRANCE, NANTERRE.
demeurant à VAUREAL
- **Madame VARUSIO Pascale**
Comptable, SANELIS VEXIN, SAINT-OUEN-L'AUMONE.
demeurant à TAVERNY
- **Madame VASSEUR Dominique**
Comptable, Laboratoires Clarins, PONTOISE.
demeurant à TAVERNY
- **Madame VAUFREY Sylvie**
Employée de banque, HSBC FRANCE, PARIS.
demeurant à TAVERNY
- **Monsieur VAYSSE Marc**
Chef boucher, MONOPRIX UNI-POTEAU, PARIS.
demeurant à SAINT-LEU-LA-FORET

- **Madame VILAR Françoise**
Gestionnaire, MALAKOFF MEDERIC, PARIS.
demeurant à ABLEIGES
- **Madame WAMBECKE Yolande**
Responsable d'équipe, S A C E M, NEUILLY-SUR-SEINE.
demeurant à VAUREAL
- **Madame WEILER Dominique**
Magasinier gestion de stock, SAFEN, ROISSY-EN-FRANCE.
demeurant à CERGY
- **Monsieur WICART Dominique**
Ingénieur, PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES, CARRIERES-SOUS-
POISSY.
demeurant à CERGY
- **Madame WURTZ Barbara**
Agent administratif, AREVA BUSINESS SUPPORT, PARIS LA DEFENSE.
demeurant à COURDIMANCHE
- **Monsieur ZIELISCH Jean-Paul**
Conducteur de travaux, FEDERATION FRANCAISE DU BATIMENT, PARIS.
demeurant à VAUREAL

Article 4 - La médaille d'honneur du travail GRAND OR est décernée à :

- **Monsieur ADAM Alain**
Directeur de projet, ENGIE COFELY, PUTEAUX.
demeurant à PARMAN
- **Madame ADENIS Lydie**
Contrôleur de gestion, ALCATEL-LUCENT ENTERPRISE INTERNATIONAL,
COLOMBES.
demeurant à ERMONT
- **Madame ANGELONI Béatrice**
Employée de banque, CRÉDIT LYONNAIS SA, VILLEJUIF.
demeurant à AUVERS-SUR-OISE
- **Monsieur ANNICETTE Christian**
Chef d'équipe, SANELIS VEXIN, SAINT-OUEN-L'AUMONE.
demeurant à PONTOISE
- **Monsieur ANQUEZ Gilles**
Gestionnaire en informatique, RENAULT CERGY PONTOISE, ERAGNY.
demeurant à BUTRY-SUR-OISE
- **Monsieur AZDAD Mohamed**
Chauffeur poids lourds, SITA SUEZ, GENNEVILLIERS.
demeurant à TAVERNY
- **Madame BAGOT Viviane**
Comptable, ALSTOM MANAGEMENT S.A., LEVALLOIS-PERRET.
demeurant à MENU COURT

- **Madame BALOCHE Odile**
Directrice agence bancaire, CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, PARIS.
demeurant à EAUBONNE
- **Madame BARRIOL Joelle**
Employée de banque, NATIXIS, PARIS.
demeurant à JOUY-LE-MOUTIER
- **Monsieur BAYLOT Philippe**
Hôte de caisse, AUCHAN, CERGY.
demeurant à JOUY-LE-MOUTIER
- **Monsieur BELLEROPHON Charles**
Agent de service, FONDATION PAUL PARQUET, NEUILLY-SUR-SEINE.
demeurant à FRANCONVILLE
- **Madame BERARD Claudie**
Animateur unité PF, CAF DU VAL D'OISE, CERGY PONTOISE.
demeurant à EAUBONNE
- **Madame BERART Marie**
Téléphoniste, ALLIANCE HEALTHCARE FRANCE, GENEVILLIERS.
demeurant à SAINT-PRIX
- **Monsieur BERNARD Dominique**
Chef d'équipe, STEELCASE SA, STRASBOURG.
demeurant à BRUYERES-SUR-OISE
- **Madame BERNERON Agnès**
Employée de banque, SOCIETE GENERALE, NANTERRE.
demeurant à JOUY-LE-MOUTIER
- **Monsieur BERTHET Gilles**
Cadre d'assurance, GENERALI VIE, PARIS.
demeurant à EAUBONNE
- **Madame BESNOUIN Anne-Marie**
Cadre Assurances, ALLIANZ IARD, PARIS.
demeurant à OSNY
- **Madame BIDEAUX Catherine**
Employée de banque, CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, PARIS.
demeurant à BEAUCHAMP
- **Monsieur BINELLI Alain**
Informaticien, EURO-INFORMATION DEVELOPPEMENTS, STRASBOURG.
demeurant à VAUREAL
- **Monsieur BLIN Sylvain**
Technicien MAP, PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES, CARRIERES-SOUS-
POISSY.
demeurant à JOUY-LE-MOUTIER

- **Monsieur BOIDIN Paul**
Ingénieur, THALES TRAINING ET SIMULATION, OSNY.
demeurant à OSNY

- **Madame BOITTIN - BARDOT Catherine**
Conseillère de clientèle, HSBC FRANCE, PARIS.
demeurant à SAINT-OUEN-L'AUMONE

- **Madame BOUCHER Jocelyne**
Technicien conseil contrôle, C N A V, PARIS.
demeurant à LIVILLIERS

- **Monsieur BOUDINELLE Jean**
Responsable atelier, AXA CORPORATE SOLUTIONS, PARIS.
demeurant à MONTLIGNON

- **Madame BOURGEOIS Marie-José**
Responsable contrôle des données, C ET A, PARIS 1ER.
demeurant à CERGY

- **Monsieur BRUNEAU Pascal**
Acheteur, AUBERT ET DUVAL, GENNEVILLIERS.
demeurant à VAUREAL

- **Madame BRUN Nicole**
Gestionnaire ressources humaines, CAISSE RSI DES PROFESSIONS
LIBERALES, PARIS.
demeurant à TAVERNY

- **Monsieur CAIGNARD Alain**
Ingénieur, THALES COMMUNICATIONS & SECURITY SAS,
GENNEVILLIERS.
demeurant à FRANCONVILLE

- **Madame CAMBREZY Patricia**
Employée de banque, BANQUE PALATINE, PARIS 08.
demeurant à ERAGNY

- **Madame CARIELLO Louise**
Opérateur, FAURECIA BLOC AVANT - Usine de Marines, MARINES.
demeurant à MARINES

- **Madame CARNIELLI Marie-Christine**
Retraitée, CAF DU VAL D'OISE, CERGY PONTOISE.
demeurant à TAVERNY

- **Madame CARRARA Françoise**
Assistante de production, CHRISTIAN DIOR COUTURE, PARIS.
demeurant à FRANCONVILLE

- **Madame CAVALIER Nadine**
Secrétaire de direction, NIELSEN SERVICES FRANCE, CERGY PONTOISE.
demeurant à OSNY

- **Monsieur CHAINY Rémi**
Ingénieur études et projets techniques, VEOLIA EAU D ILE DE FRANCE
SNC, NANTERRE.
demeurant à MERIEL

- **Monsieur CHERON François**
Informaticien, ALLIANZ INFORMATIQUE, PARIS LA DEFENSE.
demeurant à EAUBONNE

- **Madame CHESNEAU Michèle**
Technicien expert GRH, CPAM DES HAUTS-DE-SEINE, NANTERRE.
demeurant à SAINT-OUEN-L'AUMONE

- **Madame COET Christine**
Chargée de clientèle, OSICA, CERGY PONTOISE.
demeurant à TAVERNY

- **Madame COHEN Marianne**
Contrôleur de gestion conseil, AXA FRANCE, NANTERRE.
demeurant à COURDIMANCHE

- **Monsieur COISNON Alain**
Chauffeur ripeur, SARVAL SUD-EST S.A.S., ILLZACH.
demeurant à VALMONDOIS

- **Monsieur COLLIN Didier**
Chef d'unité, RENAULT CERGY PONTOISE, ERAGNY.
demeurant à VETHEUIL

- **Madame CORBEAU Muriel**
Technicien d'exploitation Moyens de paiement, CM-CIC SERVICES, NANTES.
demeurant à FRANCONVILLE

- **Madame COSTE Josiane**
Employée de banque, NATIXIS, PARIS 13EME.
demeurant à MOUSSY

- **Madame COUREL Christiane**
AIDE COMPTABLE, RAFFINERIE DU MIDI, PARIS.
demeurant à OSNY

- **Madame COURMONT Annie**
Souscriptrice assurance, ALLIANZ, PARIS.
demeurant à PONTOISE

- **Monsieur COUTENAY Alexandre**
Conducteur d'installation emboulissage, RENAULT SAS, AUBERGENVILLE.
demeurant à VAUREAL

- **Madame COUVREUR Joelle**
Responsable contrôle gestion social, AREVA BUSINESS SUPPORT,
COURBEVOIE.
demeurant à ERMONT

- **Monsieur CUNHA José**
Retraité, SADE CGTH, ROSNY SOUS BOIS.
demeurant à PERSAN
- **Monsieur DABOSVILLE Jean-Louis**
Conseiller à l'Emploi, PÔLE EMPLOI ÎLE-DE-FRANCE, NOISY-LE-GRAND.
demeurant à PIERRELAYE
- **Madame DAGUE Marie-Claire**
Secrétaire, CGT FO, PARIS.
demeurant à COURDIMANCHE
- **Monsieur DANJOUX Francis**
MAD, THALES TRAINING ET SIMULATION, OSNY.
demeurant à SAINT-OUEN-L'AUMONE
- **Monsieur DA SILVA MARTINS Antonio**
Couvreur, ENTREPRISE LEROUX, SAINT-OUEN-L'AUMONE.
demeurant à SAINT-OUEN-L'AUMONE
- **Madame DAVID Françoise**
Assistante département, ACNIELSEN, CERGY PONTOISE.
demeurant à FREPILLON
- **Monsieur DELANOE Patrice**
Souscripteur, ZURICH INSURANCE PLC, PARIS 17EME.
demeurant à TAVERNY
- **Madame DELAUNE Pascale**
Employée de banque, BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS, PARIS
4EME.
demeurant à CHAUVRY
- **Monsieur DEMARCQ William**
Agent de maîtrise, PÔLE EMPLOI ILE DE FRANCE, PARIS LA DEFENSE.
demeurant à PONTOISE
- **Monsieur DE MAUROY Didier**
Ingénieur commercial, THALES COMMUNICATIONS & SECURITY,
GENNEVILLIERS.
demeurant à OSNY
- **Monsieur DENEUX Jean-Luc**
Technicien aéronautique, AIRBUS HELICOPTERS, LA COURNEUVE.
demeurant à BRUYERES-SUR-OISE
- **Monsieur DESAEVER Alain**
Responsable d'affaires, VINCI FACILITIES, CHOISY LE ROI.
demeurant à CERGY
- **Madame D'ESTE Bernadette**
Chargée de formation, CREDIT AGRICOLE CIB, PARIS LA DEFENSE.
demeurant à BEAUCHAMP

- **Monsieur DORCET Marc**
Responsable expertise produits joaillerie, CARTIER JOAILLERIE
INTERNATIONAL, PARIS.
demeurant à SAINT-LEU-LA-FORET

- **Madame DOUAL Sylvie**
CCA Assistante, BAYER SAS, LYON.
demeurant à OSNY

- **Madame DUBOIS Anne-Marie**
Responsable comptable, GAZETTE DU PALAIS - SOCIETE DU HARLAY,
PARIS.
demeurant à MERIEL

- **Madame DUCKMAN Colette**
Réfèrent technique, CPAM DU VAL D'OISE, CERGY-PONTOISE.
demeurant à PERSAN

- **Monsieur DUCOUSSO Jean-Paul**
Analyste informatique, GIE AXA TECHNOLOGY SERVICES FRANCE,
PARIS.
demeurant à ERMONT

- **Madame DUCOUSSO Viviane**
Chargé d'assistanat, GIE AXA TECHNOLOGY SERVICES FRANCE, PARIS.
demeurant à ERMONT

- **Monsieur DUDA Michel**
Ingénieur, PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES SA, VÉLIZY-
VILLACOUBLAY.
demeurant à JOUY-LE-MOUTIER

- **Madame DUFOUR Véronique**
Opératrice, DESRUES SAS, PLAILLY.
demeurant à PERSAN

- **Monsieur DUHAMEL Franck**
Technicien comptable, DIRECT ASSURANCE, SURESNES.
demeurant à FREMAINVILLE

- **Monsieur DUHAUVELLE Roger**
Technicien de chantier, SOGÉA IDF HYDRAULIQUE, MARNE LA VALLÉE.
demeurant à ERAGNY

- **Madame DUMAND Chantal**
Employée de banque, BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS, PARIS
4EME.
demeurant à TAVERNY

- **Madame DUPONCHEL Agnès**
Technicien expert prestations, CPAM DE PARIS, PARIS.
demeurant à BEAUMONT-SUR-OISE

- **Madame DUPONT-SOULIEZ Jocelyne**
Responsable de service, CPAM DU VAL D'OISE, CERGY-PONTOISE.
demeurant à BOISSY-L'AILLERIE

- **Madame DUPUY Marie**
Employée de banque, BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS, PARIS
4EME.
demeurant à SAINT-PRIX

- **Madame DUVANEL Catherine**
Employée de banque, BANQUE DE FRANCE, CERGY.
demeurant à CERGY

- **Madame EPINEAU Martine**
Secrétaire, THALES TRAINING & SIMULATION SAS, CERGY PONTOISE.
demeurant à PONTOISE

- **Monsieur EVRARD Bernard**
Imprimeur, Imprimerie Laville, PARIS 18EME.
demeurant à LE PLESSIS-BOUCHARD

- **Madame FATNA Paule**
Assistante de service social, CAF DU VAL D'OISE, CERGY PONTOISE.
demeurant à CERGY

- **Monsieur FELIX Jean-Luc**
Techniein de méthodes, PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES SA, VÉLIZY-
VILLACOUBLAY.
demeurant à PRESLES

- **Madame FIGUEIRA Filomène**
Assistante administrative, KOMPASS INTERNATIONAL SA, COURBEVOIE.
demeurant à MONTLIGNON

- **Monsieur FONNARD Alain**
Conseil en banque privée particulier, BNP PARIBAS, PARIS.
demeurant à SAINT-PRIX

- **Monsieur FRANCOISE Williams**
Logisticien, LEROY MERLIN, MONTSOULT.
demeurant à BUTRY-SUR-OISE

- **Monsieur FRESNEL Jacky**
Chargé d'affaires travaux, COFELY SERVICES, MEUDON LA FORET.
demeurant à EAUBONNE

- **Monsieur FRIKART Georges**
Responsable ligne de produits, THALES COMMUNICATIONS & SECURITY,
GENNEVILLIERS.
demeurant à LE PLESSIS-BOUCHARD

- **Madame FROTTIER- VIGUIE Sylvie**
Cadre de proximité, CPAM DU VAL D'OISE, CERGY-PONTOISE.
demeurant à NEUVILLE-SUR-OISE

- **Madame FURET Marie-Josée**
Responsable clientèle, PEUGEOT CITROËN AUTOMOBILES, POISSY.
demeurant à ERAGNY

- **Monsieur GALAY Didier**
Comptable, CNP ASSURANCES, Paris.
demeurant à SAINT-OUEN-L'AUMONE

- **Madame GALLICE Martine**
Employée d'assurances, ALLIANZ, PARIS.
demeurant à JOUY-LE-MOUTIER

- **Madame GALTIER Sylvaine**
Médecin conseil, CNAMTS, Paris.
demeurant à PARMAIN

- **Monsieur GARNIER Serge**
Agent d'assainissement, VEOLIA EAU D ILE DE FRANCE SNC, NANTERRE.
demeurant à BUTRY-SUR-OISE

- **Monsieur GAUSSUIN Alain**
INGENIEUR ELECTRONIQUE, THALES COMMUNICATIONS & SECURITY
SAS, GENNEVILLIERS.
demeurant à MERJEL

- **Madame GAUTIER Annick**
Serveuse, SODEXO SANTE MEDICO SOCIAL, GUYANCOURT.
demeurant à MENU COURT

- **Monsieur GERBER Philippe**
Technicien maintenance, XEROX TECHNOLOGY SERVICES, ROISSY
CHARLES DE GAULLE.
demeurant à EAUBONNE

- **Monsieur GERMAIN Philippe**
Jardinier, RENAULT CERGY PONTOISE, ERAGNY.
demeurant à BOISSY-L'AILLERIE

- **Madame GERVOIS Marie-Christine**
Agent Administratif, ENTREPRISE ADAPEE -ADEP, VILLIERS-LE-BEL.
demeurant à ERMONT

- **Monsieur GHAZI Benyounes**
Conducteur d'installation, PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES SA, SAINT-
OUEN.
demeurant à OSNY

- **Monsieur GHERMAOUI Abdelaziz**
Technicien de maintenance, SAFRAN SNECMA, COLOMBES.
demeurant à TAVERNY

- **Madame GIRARDOT Brigitte**
Technicien ordonnancement, PEUGEOT CITROËN AUTOMOBILES, POISSY.
demeurant à JOUY-LE-MOUTIER

- **Monsieur GOAREGUER Gérard**
Directeur MOF, THALES GLOBAL SERVICES SAS, VELIZY-VILLACOUBLAY.
demeurant à EAUBONNE

- **Madame GOMES Maria**
Exploitant industriel magasinier distributeur, RENAULT CERGY PONTOISE,
ERAGNY.
demeurant à ERAGNY

- **Monsieur GORZKOWSKI Marcelle**
Employée de banque, BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS, PARIS
4EME.
demeurant à FRANCONVILLE

- **Monsieur GRANDE Joseph**
ATC Ccommercial, SAS PICARD SERRURES, FEUQUIERES-EN-VIMEU.
demeurant à AUVERS-SUR-OISE

- **Monsieur GROLIERE Philippe**
Responsable de rayon, MONOPRIX Les HUISSIERS, NEUILLY-SUR-SEINE.
demeurant à FRANCONVILLE

- **Madame GUEDEU Christine**
Employée de banque, SOCIETE GENERALE, PARIS 15EME.
demeurant à PARMAN

- **Monsieur GUEGUEN Patrick**
Administrateur de production, IT-CE, L'ISLE-ADAM.
demeurant à SANTEUIL

- **Monsieur GUERIN Patrick**
Aide comptable, MATERIS PEINTURES, CLICHY.
demeurant à VAUREAL

- **Monsieur GUEUDRE Bernard**
TE support production, SAFRAN SNECMA, COLOMBES.
demeurant à OSNY

- **Madame HARLAY Michèle**
Employée assurances, AVIVA ASSURANCES, BOIS-COLOMBES.
demeurant à BEAUMONT-SUR-OISE

- **Monsieur HENDRIX Michel**
Assistant conseiller spécialisé banque, CRÉDIT LYONNAIS SA, VILLEJUIF.
demeurant à JOUY-LE-MOUTIER

- **Monsieur HILLAIRET Yvonnick**
RESPONSABLE MAINTENANCE ET ENTRETIEN, GEFCO FRANCE,
GENNEVILLIERS.
demeurant à PRESLES

- **Monsieur HIRIGOYEN Philippe**
Logisticien, DASSAULT AVIATION, ARGENTEUIL.
demeurant à LE PLESSIS-BOUCHARD

- **Monsieur HOMEYGNON Daniel**
Employé de banque, BANQUE NOMURA FRANCE, PARIS.
demeurant à CERGY

- **Monsieur HUBERT Didier**
Employé de banque, CRÉDIT LYONNAIS SA, VILLEJUIF.
demeurant à MENU COURT

- **Monsieur JANVIER Patrick**
Cariste, CARGLASS, SAINT-OUEN-L'AUMONE.
demeurant à AVERNES

- **Madame JARROUSSE Françoise**
Technicienne de gestion, ALLIANZ VIE, PARIS LA DEFENSE.
demeurant à PIERRELAYE

- **Monsieur JEANROY Claude**
Magasinier, SERRURERIE DECORATIVE METALLERIE, SAINT-LEU-LA-
FORET.
demeurant à SAINT-LEU-LA-FORET

- **Madame JONET Evelyne**
Responsable adjointe, CRAMIF, PARIS.
demeurant à PRESLES

- **Madame JOSEPH-REINETTE Henriette**
Gestion sinistrés, ALLIANZ FRANCE, PARIS.
demeurant à ERMONT

- **Monsieur KERGOAT Jean-Louis**
Adjoint au directeur comptable et administratif, FINANCIERE POCH, PARIS
8EME.
demeurant à TAVERNY

- **Monsieur KLEIN Gilles**
Technicien, SAFRAN SNECMA, COLOMBES.
demeurant à MERY-SUR-OISE

- **Madame LABOULLE Carole**
Technicienne de prestations, CPAM DU VAL D'OISE, CERGY-PONTOISE.
demeurant à PONTOISE

- **Monsieur LACROIX Gilbert**
Technicien après vente, PEUGEOT CITROËN AUTOMOBILES, POISSY.
demeurant à LE BELLAY-EN-VEXIN

- **Madame LAFFAY Lucienne**
Réfèrent technique du recouvrement, URSSAF ILE-DE-FRANCE,
MONTREUIL.
demeurant à ERAGNY

- **Madame LANCEREAU Marie-Christine**
Assistante commerciale, NXTO FRANCE, SAINT DENIS.
demeurant à PONTOISE

- **Monsieur LANGUEDOC Franck**
Magasinier cariste, GEODIS, SAINT-OUEN-L'AUMONE.
demeurant à SAINT-LEU-LA-FORET

- **Monsieur LAROCHELLE André**
Cariste, ND LOGISTICS, ERAGNY.
demeurant à BRUYERES-SUR-OISE

- **Monsieur LAUVAUX Daniel**
Employé de banque, CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, PARIS.
demeurant à OSNY

- **Madame LAVIE Michèle**
Chef comptable, FEDERATION NATIONALE ANDRE MAGINOT, PARIS.
demeurant à OSNY

- **Madame LEFEVRE Daniele**
Assistante Sales Process, PPG INDUSTRIES FRANCE, MARLY.
demeurant à ERMONT

- **Monsieur LELOU Daniel**
Maitrise des Lilas, SAFRAN SNECMA, COLOMBES.
demeurant à TAVERNY

- **Monsieur LEMAIRE Maurice**
Employé de banque, NATIXIS, PARIS.
demeurant à SAINT-LEU-LA-FORET

- **Madame LENGLET Jocelyne**
Technicien de production, CM-CIC SERVICES, NANTES.
demeurant à ENNERY

- **Monsieur LE PLAPOUX Jean-Michel**
Chef de projets, TRANSDEV, ISSY-LES-MOULINEAUX.
demeurant à AUVERS-SUR-OISE

- **Madame LE TOHIC Michèle**
Employée commerciale, Société ATAC, FRANCONVILLE.
demeurant à NUCOURT

- **Monsieur LOUSSERT Philippe**
Responsable réception, OFFICE DEPOT, ARGENTEUIL.
demeurant à BOISSY-L'AILLERIE

- **Monsieur LUANGKHOT Sisouphanh**
Monteur cableur, ASSYSTEM Engineering and operation services, SAINT
QUENTIN EN YVELINES.
demeurant à VAUREAL

- **Madame LUCAN Nicole**
Cadre de banque, BANQUE DE FRANCE, PARIS.
demeurant à TAVERNY

- **Monsieur MACON Jean-Yves**
Mécanicien Cotech, RENAULT RETAIL GROUPE - ETB RIVE DROITE,
PARIS.
demeurant à FRANCONVILLE

- **Madame MADOULET Joelle**
Employée de banque, SOCIETE GENERALE, NANTERRE.
demeurant à FRANCONVILLE

- **Madame MAHE Catherine**
Chargé d'études, GIE AG2R REUNICA, PARIS.
demeurant à FRANCONVILLE

- **Madame MALICHARD Chantal**
Employée de banque, BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS, PARIS
4EME.
demeurant à CERGY

- **Madame MALINGRE Joelle**
Cadre de banque, CREDIT DU NORD, PARIS.
demeurant à MOURS

- **Madame MANGION Catherine**
Cadre de banque, NATIXIS, PARIS.
demeurant à SAINT-LEU-LA-FORET

- **Monsieur MARCHAND Dominique**
Ingénieur - cadre, PEUGEOT CITRÖEN AUTOMOBILES SA, LA GARENNE-
COLOMBES.
demeurant à SAINT-LEU-LA-FORET

- **Monsieur MARTINEZ Patrick**
Cadre manager, C N A V, PARIS.
demeurant à OSNY

- **Madame MARTIN Marie-Christine**
Responsable de secteur, CPAM DU VAL D'OISE, CERGY-PONTOISE.
demeurant à SAINT-OUEN-L'AUMONE

- **Madame MARTZLOFF-PLUMAS Michèle**
Employée de banque, SOCIETE GENERAL, PARIS 9EME.
demeurant à COURDIMANCHE

- **Monsieur MAWART Philippe**
Sous directeur agence, HSBC FRANCE, Paris.
demeurant à L'ISLE-ADAM

- **Monsieur MEDJKOUNE Aïssa**
Maçon, EIFFAGE CONSTRUCTION, IGNY.
demeurant à FRANCONVILLE

- **Madame MESSIER Mireille**
Aide soignante, HÔPITAL FOCH, SURESNES.
demeurant à OSNY

- **Monsieur MICHINEAU Louis**
Technicien expert prestations, CPAM DE PARIS, PARIS.
demeurant à PERSAN

- **Madame MOINE Dominique**
Directrice adjointe, MONDIAL ASSISTANCE, SAINT-OUEN.
demeurant à ERMONT

- **Madame MOREL Marie-Claude**
Responsable d'études informatiques, CREDIT COOPERATIF, NANTERRE.
demeurant à ERAGNY

- **Madame MORIZET Sylvie**
technicien de prestations, CPAM DU VAL D'OISE, CERGY-PONTOISE.
demeurant à PONTOISE

- **Monsieur MORON-REY Antonio**
Coordonnateur logistique, AUTOMOBILES PEUGEOT DVO, PARIS.
demeurant à JOUY-LE-MOUTIER

- **Madame MOYSAN Renée**
Réfèrent prestations, CPAM DU VAL D'OISE, CERGY-PONTOISE.
demeurant à MERIEL

- **Madame MOYSET Annie**
Assistante administration des ventes, SENSIENT COSMETIC
TECHNOLOGIES, SAINT-OUEN-L'AUMONE.
demeurant à OSNY

- **Monsieur NANGNIOT Francis**
Gestionnaire de patrimoine immobilier, URSSAF ILE-DE-FRANCE,
MONTREUIL.
demeurant à SAINT-OUEN-L'AUMONE

- **Monsieur NDOM Mamadou**
Exploitation industriel, RENAULT CERGY PONTOISE, ERAGNY.
demeurant à CERGY

- **Madame NETTELET Annie**
Comptable, AXA FRANCE, NANTERRE.
demeurant à JOUY-LE-MOUTIER

- **Monsieur OGIER Miguel**
Cadre bancaire, BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS, PARIS 4EME.
demeurant à CERGY

- **Madame ORHNIAL - RUELLAND Corinne**
Assistante secrétariat, CRAMIF, PARIS.
demeurant à ERAGNY

- **Madame ORIO Sylvie**
Technicien expert, CPAM DE PARIS, PARIS.
demeurant à MERY-SUR-OISE

- **Monsieur ORSINI Alain**
Directeur de marché lard, HENNER, NEUILLY-SUR-SEINE.
demeurant à CERGY

- **Monsieur PARACHINI Philippe**
Opérateur EDM, SAFRAN SNECMA, COLOMBES.
demeurant à TAVERNY

- **Monsieur PASDELOUP Patrick**
Trempeur, SAFRAN SNECMA, COLOMBES.
demeurant à HEROUVILLE

- **Madame PATILLOT Brigitte**
Technicien, C N A V, PARIS.
demeurant à ERAGNY

- **Madame PEDEZERT Yveline**
Evaluatrice parfumerie, SYMRISE, CLICHY.
demeurant à ERMONT

- **Monsieur PEGULU Philippe**
directeur achats, DCNS, PARIS.
demeurant à OSNY

- **Monsieur PELLET Didier**
Technicien support utilisateur, C N A V, PARIS.
demeurant à PERSAN

- **Monsieur PEREZ Gilles**
Chaudronnier - Mécanicien, SITA ILE DE FRANCE, SURESNES.
demeurant à EAUBONNE

- **Madame PHILIPPOT Marie-Hélène**
Cadre, CPAM DES YVELINES, VERSAILLES.
demeurant à NESLES-LA-VALLEE

- **Monsieur PINAUD Christian**
Conducteur de ligne, PANZANI, NANTERRE.
demeurant à BRUYERES-SUR-OISE

- **Monsieur POARD Jean-Claude**
Magasinier distributeur, RENAULT RETAIL GROUP, MONTREUIL.
demeurant à NESLES-LA-VALLEE

- **Monsieur PUPIN Philippe**
Magasinier, RENAULT SAS, BOULOGNE-BILLANCOURT.
demeurant à SAINT-OUEN-L'AUMONE

- **Monsieur REBOURS Alain**
Informaticien, EURO-INFORMATION PRODUCTION, STRASBOURG.
demeurant à HEROUVILLE

- **Madame REDA Marie-Christine**
Chargée d'activités e-learning, Institut de Formation du Crédit Agricole Mutuel,
Paris.
demeurant à ERMONT

- **Monsieur REIS Corinne**
Employée de banque, CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF.
demeurant à TAVERNY

- **Monsieur RENAUD Jean-Marc**
Dessinateur, OTEIS SA, CERGY PONTOISE.
demeurant à MENU COURT

- **Madame RICHARD Patricia**
Assistante service, STILL, TREMBLAY-EN-FRANCE.
demeurant à PIERRELAYE

- **Monsieur RICHER Didier**
TECHNICIEN SERVICES GENERAUX, ERAMET, TRAPPES.
demeurant à MERY-SUR-OISE

- **Monsieur RINGOT Jean-Jacques**
Assistant informatique, AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE,
NANTERRE.
demeurant à CERGY

- **Monsieur RODRIGUES Alexandrino**
Chef de chantier, EUROVIA IDF, SAINT-GRATIEN.
demeurant à SAINT-OUEN-L'AUMONE

- **Madame ROMAIN Micheline**
Infirmière, HOPITAL GOÛIN, CLICHY.
demeurant à ERMONT

- **Madame RONGIER Evelyne**
Employée de banque, CREDIT DU NORD, PARIS.
demeurant à ERAGNY

- **Madame ROSELLE Maryline**
Employée de bureau, AXA FRANCE, NANTERRE.
demeurant à ERAGNY

- **Monsieur ROUQUENELLE Francis**
Clerc significateur, B.C.S 92, NANTERRE.
demeurant à ERMONT

- **Madame ROVA Edith**
Conseillère patrimoniale, CIC, PARIS.
demeurant à AINCOURT

- **Monsieur ROYER Paul**
Technicien de maintenance aéronautique, AIR FRANCE, ROISSY SDG.
demeurant à MONTLIGNON

- **Madame SCOAZEC Nadia**
Employée de banque, CM-CIC SERVICES, NANTES.
demeurant à FRANCONVILLE

- **Madame SICOT Martine**
Employée de banque, CM-CIC SERVICES, NANTES.
demeurant à CERGY

- **Monsieur SIMONE Erick**
Directeur de programme, GMF ASSURANCES, LEVALLOIS-PERRET.
demeurant à SAINT-PRIX

- **Monsieur SITRUK Norbert**
Responsable logistique, ATMOS SAS, ENNERY.
demeurant à PIERRELAYE

- **Madame STARICO Martine**
Responsable de secteur - assistante sociale, ACMS, SURESNES.
demeurant à PARMAIN

- **Madame STUM Martine**
Employée de banque, BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS, PARIS
4EME.
demeurant à EAUBONNE

- **Monsieur SZYMANEK Frédéric**
Technicien essai MAP, PEUGEOT CITRÖEN AUTOMOBILES SA, LA
GARENNE-COLOMBES.
demeurant à FRANCONVILLE

- **Madame TAILLANDIER Nicole**
Rédactrice polyvalente, AXA FRANCE, NANTERRE.
demeurant à JOUY-LE-MOUTIER

- **Madame TARALLE Catherine**
Assistante, ADEPALE, PARIS.
demeurant à TAVERNY

- **Monsieur TCHENG Alain**
Responsable d'approvisionnement national, OCP REPARTITION, SAINT
OUEN.
demeurant à FRANCONVILLE

- **Madame THAUVOYE Martine**
Employée de banque, CREDIT LYONNAIS SA, VILLEJUIF.
demeurant à PIERRELAYE

- **Madame THENIERE Danièle**
Employée de banque, CM-CIC SERVICES, NANTES.
demeurant à CERGY

- **Monsieur THOMAS Michel**
Employé de banque, CREDIT DU NORD, PARIS.
demeurant à FRANCONVILLE

- **Madame TKACZ Monique**
Gestionnaire laboratoire, NXTO FRANCE, SAINT DENIS.
demeurant à BEAUMONT-SUR-OISE

- **Madame TOLEDANO Carine**
Médecin du travail, ACMS, SURESNES.
demeurant à TAVERNY

- **Monsieur TOUZI Mohamed**
Electricien retraité, PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES SA, POISSY.
demeurant à SAINT-OUEN-L'AUMONE

- **Madame TRAILIN Catherine**
Référente conseil allocataires, CAF DU VAL D'OISE, CERGY PONTOISE.
demeurant à PONTOISE

- **Monsieur TRUFLANDIER Alain**
Dessinateur projeteur, CAF FRANCE, BAGNERES-DE-BIGORRE.
demeurant à EAUBONNE

- **Monsieur TUFLANDIER Alain**
Dessinateur projeteur, CAF, PARIS.
demeurant à EAUBONNE

- **Monsieur VALLAGE Loik**
Chef de produits, PEUGEOT CITROËN AUTOMOBILES, POISSY.
demeurant à PONTOISE

- **Monsieur VASLIN Philippe**
RESPONSABLE ATELIERS FARADAY ET ROBOT COLLAGE, THALES AIR
SYSTEM, LIMOURS.
demeurant à ERAGNY

- **Madame VELFRINGER Patricia**
Technicien conseil contrôle, C N A V, PARIS.
demeurant à SAGY

- **Madame VERGE-DEPRE Gina**
Employée du bureau, AXA FRANCE ASSURANCE, NANTERRE.
demeurant à JOUY-LE-MOUTIER

- **Madame VEYRAT Viviane**
Technicien d'exploitation successions, CM-CIC SERVICES, NANTES.
demeurant à SAINT-PRIX

- **Monsieur VILLETTE Jean-Luc**
Chef d'unité principal, RENAULT CERGY PONTOISE, ERAGNY.
demeurant à LE PLESSIS-BOUCHARD

- **Monsieur VINZENT Camille**
Directeur de filiale, KDI EXPORT, CERGY-PONTOISE.
demeurant à BEAUCHAMP

- **Madame WINKLER Brigitte**
Employée de banque, SOCIETE GÉNÉRALE, PARIS.
demeurant à ERMONT

- **Monsieur WOEHLING Eric**
Technicien logistique approvisionnement, PEUGEOT CITROËN
AUTOMOBILES SA, LA GARENNE-COLOMBES.
demeurant à ERAGNY

- **Madame ZINE Malika**

Responsable accueil, RSI ILE DE FRANCE OUEST, LEVALLOIS-PERRET.
demeurant à MERY-SUR-OISE

- **Madame ZORZETTIG Anne-Marie**

Comptable, MALAKOFF MEDERIC, PARIS.
demeurant à EAUBONNE

- **Monsieur ZORZI Robert**

Formateur national expert, XEROX, ROISSY CHARLES DE GAULLE.
demeurant à TAVERNY

Article 5 : Le secrétaire général et le directeur de cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Cergy-Pontoise, le 18 juillet 2016
Le Préfet


Jean-Yves LATOURNERIE

Recours contre le présent arrêté peut être formé devant le tribunal administratif de Cergy dans le délai de deux mois à compter de sa notification.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAL-D'OISE

PRÉFECTURE

CABINET

Pôle affaires générales

ARRETE N°2016-278

**accordant la médaille d'honneur régionale, départementale et communale
au titre de la promotion du 14 juillet 2016**

**Le Préfet du Val-d'Oise
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite**

Vu le décret n°87-594 du 22 juillet 1987, portant création de la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale,

Vu le décret n°2005-48 du 25 janvier 2005 modifiant les conditions d'attribution de médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale,

Sur proposition du directeur de cabinet,

ARRETE

Article 1er - La médaille d'honneur Régionale, Départementale et communale ARGENT est décernée à :

- **Madame ALLAMELLON Marie-Laurence**
Adjoint technique de 1ere classe, Mairie de Bessancourt, BESSANCOURT.
demeurant à BESSANCOURT
- **Madame ALLOUCHE Valérie**
Agent social principal de 2ème classe, CENTRE D'ACTION SOCIALE DE LA
VILLE DE PARIS, PARIS.
demeurant à ERMONT
- **Madame AMORY Edwige**
Infirmière territorial de classe supérieure, MAIRIE DE SAINT-DENIS, SAINT-
DENIS.
demeurant à SAINT-PRIX
- **Madame ANTONIUS Rudy**
Adjoint animation principal 1ere classe, MAIRIE DE CERGY, CERGY.
demeurant à CERGY
- **Madame AYD Fatima**
Adjoint technique de 2eme classe, MAIRIE DE MENU COURT, MENU COURT.
demeurant à MENU COURT
- **Madame BAQUET Cosette**
Adjoint technique territorial de 1ère classe ETB ENS, CONSEIL RÉGIONAL
D' ILE- DE- FRANCE, PARIS.
demeurant à ERAGNY
- **Madame BARBOUX Odile**
IDE CAT A GRD 1, HOPITAL BICHAT, PARIS.
demeurant à CERGY
- **Madame BEAUDOUIN Cécile**
TECH LABO CS BNES, GROUPE HOSPITALIER HUPNVS, CLICHY LA
GARENNE.
demeurant à BEAUCHAMP
- **Madame BEDDAR Fatima**
Adjoint technique de 2eme classe, MAIRIE DE JOUY LE MOUTIER, JOUY-
LE-MOUTIER.
demeurant à JOUY-LE-MOUTIER
- **Madame BERI Valérie**
Agent d'instruction et d'accueil, MAIRIE D'ARGENTEUIL, ARGENTEUIL.
demeurant à PONTOISE
- **Madame BERNARD Florence**
Auxiliaire de puériculture et de soins principal 2 ème classe, MAIRIE DE
PARIS - DIRECTION DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS, PARIS.
demeurant à AUVERS-SUR-OISE

- **Monsieur BERTRAND Philippe**
Adjoint technique territorial de 1ère classe ETB ENS, CONSEIL RÉGIONAL
D' ILE- DE- FRANCE, PARIS.
demeurant à CERGY

- **Monsieur BIABIANY Léonard**
AIDE SOIG CL NLE, HOPITAL BICHAT, PARIS.
demeurant à VAUREAL

- **Madame BLACODON Janique**
Secrétaire administratif de classe normale d'administrations parisiennes,
DEPARTEMENT DE PARIS, PARIS.
demeurant à EAUBONNE

- **Madame BOCHARD Murielle**
Attachée territoriale, Mairie de Longuesse, LONGUESSE.
demeurant à CONDECOURT

- **Monsieur BONICI Laurent**
Adjoint technique territorial de 1ère classe ETB ENS, CONSEIL RÉGIONAL
D' ILE- DE- FRANCE, PARIS.
demeurant à FRANCONVILLE

- **Monsieur BORILLA Franck**
Adjoint technique territorial PL 2ème classe ETB ENS, CONSEIL RÉGIONAL
D' ILE- DE- FRANCE, PARIS.
demeurant à BEAUMONT-SUR-OISE

- **Madame BOULLARD Marie-Line**
Educateur jeunes enfants, MAIRIE D'ERMONT, ERMONT.
demeurant à ERMONT

- **Madame BOULOGNE Brigitte**
Adjoint technique territorial de 1ère classe ETB ENS, CONSEIL RÉGIONAL
D' ILE- DE- FRANCE, PARIS.
demeurant à RONQUEROLLES

- **Madame BOURE Valérie**
Ingénieur principal, MAIRIE DE LEVALLOIS-PERRET, LEVALLOIS-PERRET.
demeurant à EAUBONNE

- **Madame BOURGEOIS Gisèle**
Adjoint technique territorial de 1ère classe ETB ENS, CONSEIL RÉGIONAL
D' ILE- DE- FRANCE, PARIS.
demeurant à MERY-SUR-OISE

- **Monsieur BOVARD Jean-François**
Adjoint technique territorial PL 2ème classe ETB ENS, CONSEIL RÉGIONAL
D' ILE- DE- FRANCE, PARIS.
demeurant à SAINT-OUEN-L'AUMONE

- **Monsieur CACHEUX Gérard**
Eboueur, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION DE LA JEUNESSE ET DES
SPORTS, PARIS.
demeurant à L'ISLE-ADAM

- **Madame CALVETTI Caroline**
Rédacteur principal 1ere classe, MAIRIE DE SAINT-DENIS, SAINT-DENIS.
demeurant à ERMONT

- **Madame CAMUS Françoise**
ATSEM de 1ere classe, MAIRIE DE SAINT-PRIX, SAINT-PRIX.
demeurant à TAVERNY

- **Monsieur CANEPA Antoine**
Adjoint technique territorial de 1ère classe ETB ENS, CONSEIL RÉGIONAL
D' ILE- DE- FRANCE, PARIS.
demeurant à TAVERNY

- **Monsieur CAPITAIN Guy**
Adjoint technique de 2eme classe, MAIRIE D'ERMONT, ERMONT.
demeurant à WY-DIT-JOLI-VILLAGE

- **Madame CATANANTI Nathalie**
Rédacteur, MAIRIE DE L'ISLE ADAM, L'ISLE-ADAM.
demeurant à CHAMPAGNE-SUR-OISE

- **Madame CAVAILLE Catherine**
Rédacteur principal 2eme classe, MAIRIE D'ERAGNY SUR OISE, ERAGNY
SUR OISE.
demeurant à BOISEMONT

- **Monsieur CHEVALIER Jean-Jacques**
Adjoint technique principal de 1ere classe, MAIRIE DE MERY SUR OISE,
MERY-SUR-OISE.
demeurant à MERY-SUR-OISE

- **Madame CHOPIN Ghislaine**
Aide soignante de classe supérieure, HOPITAL BICHAT, PARIS.
demeurant à FRANCONVILLE

- **Madame CLAUX Isabelle**
Assistant socio-éducatif Pp, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE,
CERGY PONTOISE.
demeurant à PIERRELAYE

- **Monsieur COELHO DA CUNHA MENDES Sergio**
Adjoint technique 2eme classe, MAIRIE DE CERGY, CERGY.
demeurant à CERGY

- **Madame COULIER Lucienne**
Adjoint technique territorial de 1ère classe ETB ENS, CONSEIL RÉGIONAL
D' ILE- DE- FRANCE, PARIS.
demeurant à SAINT-OUEN-L'AUMONE

- **Madame COUROBLE Sandrine**
TECH LABO CN BNES, GROUPE HOSPITALIER HUPNVS, CLICHY LA
GARENNE.
demeurant à VAUREAL

- **Monsieur CRESPI Frédéric**
Adjoint administratif de 1ère classe, MAIRIE DE PLESSIS-BOUCHARD, LE PLESSIS-BOUCHARD.
demeurant à LE PLESSIS-BOUCHARD

- **Monsieur CRESSON Richard**
Adjoint technique territorial PL 1ère classe ETB ENS, CONSEIL RÉGIONAL D' ILE- DE- FRANCE, PARIS.
demeurant à JOUY-LE-MOUTIER

- **Madame DAMPA Magali**
IDE B NES CL SUP, HOPITAL BICHAT, PARIS.
demeurant à EAUBONNE

- **Monsieur DARNET Xavier**
Technicien principal de 2ème classe, MAIRIE DE DOMONT, DOMONT.
demeurant à FRANCONVILLE

- **Monsieur DELAMARRE Yves**
Technicien principal 1ere classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE, CERGY PONTOISE.
demeurant à VALMONDOIS

- **Madame DELEAU Colette**
Adjoint technique territorial de 1ère classe ETB ENS, CONSEIL RÉGIONAL D' ILE- DE- FRANCE, PARIS.
demeurant à FRANCONVILLE

- **Madame DELPECH Nathalie**
Adjoint administratif de 1ere classe, MAIRIE DE JOUY LE MOUTIER, JOUY-LE-MOUTIER.
demeurant à JOUY-LE-MOUTIER

- **Madame DELTEIL Anne**
Adjoint administratif de 2ème classe, MAIRIE DE SARTROUVILLE, SARTROUVILLE.
demeurant à HERBLAY

- **Monsieur DIOT Gilles**
Educateur des activités physiques et sportives principal de 1ere classe, MAIRIE DE MAISONS-LAFFITTE, MAISONS-LAFFITTE.
demeurant à ERAGNY

- **Madame DOORNAERT NATHALIE**
Rédacteur territorial, CCAS de GENNEVILLIERS, GENNEVILLIERS.
demeurant à MERY-SUR-OISE

- **Madame DUBOIS-COURSIERE Virginie**
Rédacteur principal de 2eme classe, MAIRIE DE TRIEL SUR SEINE, TRIEL-SUR-SEINE.
demeurant à JOUY-LE-MOUTIER

- **Madame DUBRAY Nathalie**
Adjoint administratif 2eme classe, MAIRIE DE MENU COURT, MENU COURT.
demeurant à MENU COURT

- **Madame DUMONTIER Dominique**
Adjoint technique territorial de 1ère classe ETB ENS, CONSEIL RÉGIONAL D' ILE- DE- FRANCE, PARIS.
demeurant à MAGNY-EN-VEXIN

- **Madame DUMONT Véronique**
Educateur de jeunes enfants, MAIRIE DE MAISONS-LAFFITTE, MAISONS-LAFFITTE.
demeurant à JOUY-LE-MOUTIER

- **Madame DUPONT Céline**
Rédacteur, MAIRIE DE POISSY, POISSY.
demeurant à CERGY

- **Monsieur DUQUESNOY Georges**
Agent de maîtrise, MAIRIE DE CHANTELOUP LES VIGNES, CHANTELOUP-LES-VIGNES.
demeurant à ERAGNY

- **Madame ECHARROTI Fatima**
Adjoint d'animation principal de 1ere classe, MAIRIE DE JOUY LE MOUTIER, JOUY-LE-MOUTIER.
demeurant à SAINT-OUEN-L'AUMONE

- **Madame ENHART Catherine**
Attaché, MAIRIE DE L'ISLE ADAM, L'ISLE-ADAM.
demeurant à AUVERS-SUR-OISE

- **Monsieur FARDEL Frédéric**
Agent de maîtrise principal, MAIRIE DE CERGY, CERGY.
demeurant à CERGY

- **Madame FAY Jennifer**
Adjoint administratif 2eme classe, CONSEIL RÉGIONAL D' ILE- DE- FRANCE, PARIS.
demeurant à CERGY

- **Madame FERNANDEZ Virginie**
Puéricultrice Hors Classe, MAIRIE DE BRUYERE SUR OISE, BRUYERES-SUR-OISE.
demeurant à VAUREAL

- **Madame FIDELIN Corinne**
Aide soignante de classe supérieure, HOPITAL BICHAT, PARIS.
demeurant à CERGY

- **Madame FOLLETTI Nadège**
Adjoint administratif 1ere classe, MAIRIE D'ERAGNY SUR OISE, ERAGNY SUR OISE.
demeurant à ERAGNY

- **Madame FOUCAULT Florence**
Attaché, MAIRIE DE JOUY LE MOUTIER, JOUY-LE-MOUTIER.
demeurant à BANTHELU

- **Madame GABIN Annick**
IDE B NES CL SUP, HOPITAL BICHAT, PARIS.
demeurant à CERGY

- **Madame GALPIN Nathalie**
Conservateur territorial, MAIRIE DE CERGY, CERGY.
demeurant à VAUREAL

- **Monsieur GALVANI Jean-Pierre**
Technicien hospitalier, GROUPE HOSPITALIER HUPNVS, CLICHY LA
GARENNE.
demeurant à FRANCONVILLE

- **Madame GILLIUNG Corinne**
Aide soignante classe supérieure, HOPITAL BICHAT, PARIS.
demeurant à MERY-SUR-OISE

- **Madame GIRAUDEAUX Martine**
Adjoint administratif principal de 1ère classe, MAIRIE DE PONTOISE,
PONTOISE.
demeurant à PONTOISE

- **Monsieur GONCALVES DAS NEVES Wilton**
TECH LABO CN BNES, GROUPE HOSPITALIER HUPNVS, CLICHY LA
GARENNE.
demeurant à PIERRELAYE

- **Madame GOSSET Laurence**
Rédacteur, MAIRIE DE PONTOISE, PONTOISE.
demeurant à ERAGNY

- **Monsieur GOUACIDE Dominique**
Technicien des services opérationnels de classe supérieure, MAIRIE DE
PARIS - DIRECTION DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS, PARIS.
demeurant à PERSAN

- **Madame GOUANNEC Chantal**
Secrétaire administratif de classe normale, MAIRIE DE PARIS DIRECTION
DE LA DEMOCRATIE DES CITOYENS, PARIS.
demeurant à TAVERNY

- **Madame GROSSIER Nicole**
Rédacteur principal de 1ere classe, Mairie de Mériel, MERIEL.
demeurant à MERIEL

- **Madame GRYGIELSKI Lydia**
Technicien principal 1ère classe, SIAAP, PARIS 12EME.
demeurant à CORMEILLES-EN-VEXIN

- **Madame GUYOMARCH Ghislaine**
Auxiliaire de puériculture et de soins principal de 2ème classe, MAIRIE DE
PARIS - DIRECTION DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS, PARIS.
demeurant à ERMONT

- **Monsieur HAMEL Marie-Josée**
TECH LABO CS BNES, GROUPE HOSPITALIER HUPNVS, CLICHY LA
GARENNE.
demeurant à LE PLESSIS-BOUCHARD

- **Madame HDIDOU Najha**
Cuisière, MAIRIE D'ASNIERES-SUR-SEINE, ASNIERES-SUR-SEINE.
demeurant à LE PLESSIS-BOUCHARD

- **Madame JEAN LOUIS Louise Anna**
AMA CL NORMALE, HOPITAL BICHAT, PARIS.
demeurant à CERGY

- **Monsieur JEREMIE Patrick**
Adjoint technique de 1ère classe, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION DE LA
JEUNESSE ET DES SPORTS, PARIS.
demeurant à GENICOURT

- **Madame JUDITH Corinne**
Aide-soignante, AP-HP, PARIS.
demeurant à ERMONT

- **Madame KEBLI Karima**
Assistante familiale - Agent du département du Val d'Oise, CONSEIL
DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE, CERGY PONTOISE.
demeurant à MONTLIGNON

- **Monsieur KICHENASSAMY Thennarassou**
Agent de maîtrise principal, MAIRIE DE PONTOISE, PONTOISE.
demeurant à OSNY

- **Madame LABRUNE Catherine**
Educatrice principale de jeunes enfants, MAIRIE DE MENU COURT,
MENU COURT.
demeurant à OSNY

- **Madame LATAIX Valérie**
Technicien informatique et téléphonie, MAIRIE D'ARGENTEUIL,
ARGENTEUIL.
demeurant à PIERRELAYE

- **Madame LAUVERGEON Isabelle**
ATSEM 1ère classe, MAIRIE DE BEAUCHAMP, BEAUCHAMP.
demeurant à PIERRELAYE

- **Madame LAVIOLETTE Jacqueline**
Adjoint technique principal 2ème classe des établissements d'enseignement,
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SEINE SAINT DENIS, BOBIGNY.
demeurant à CERGY

- **Madame LE BLOND Pascale**
Adjoint technique territorial, MAIRIE DE FREPILLON, FREPILLON.
demeurant à FREPILLON

- **Monsieur LECONTE Eric**
Adjoint technique principal de 2eme classe, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS, PARIS.
demeurant à NEUVILLE-SUR-OISE

- **Madame LE GOEC Sophie**
Adjoint technique 2eme classe, MAIRIE DE CERGY, CERGY.
demeurant à CERGY

- **Monsieur LE PARC Denis**
Adjoint technique principal de 2eme classe, Mairie de Bessancourt, BESSANCOURT.
demeurant à BESSANCOURT

- **Monsieur LE ROUX Loïc**
Adjoint technique territorial PL 1ère classe ETB ENS, CONSEIL RÉGIONAL D' ILE- DE- FRANCE, PARIS.
demeurant à TAVERNY

- **Madame MAISON Maria**
AMA CL NORMALE, GROUPE HOSPITALIER HUPNVS, CLICHY LA GARENNE.
demeurant à TAVERNY

- **Monsieur MARNEF Jean-Claude**
Adjoint technique principal de 1ère classe, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION PATRIMOINE ET ARCHITECTURE, PARIS.
demeurant à CERGY

- **Madame MARTINIS MOUTON Virginie**
Responsable de centre de loisirs - Animateur, MAIRIE D'ASNIERES-SUR-SEINE, ASNIERES-SUR-SEINE.
demeurant à FRANCONVILLE

- **Madame MONFORT Sandrine**
Adjoint technique de 1ère classe, MAIRIE DE CONFLANS SAINTE HONORINE, CONFLANS-SAINTE-HONORINE.
demeurant à SAINT-OUEN-L'AUMONE

- **Madame MORGAN Chrystèle**
Professeur de la ville de Paris de classe normale, MAIRIE DE PARIS - AFFAIRES SCOLAIRES, PARIS.
demeurant à US

- **Monsieur MOUTOUSSAMY Gilbert**
Adjoint technique des collèges première classe, MAIRIE DE PARIS, PARIS.
demeurant à ERMONT

- **Monsieur N'DIAYE Famara**
Animateur principal 2eme classe, MAIRIE DE CERGY, CERGY.
demeurant à CERGY

- **Madame NOWACZYK Marie-Josée**
Agent de restauration, MAIRIE D'ARGENTEUIL, ARGENTEUIL.
demeurant à PONTOISE

- **Madame OTSMANE Nathalie**
Technicien de laboratoire, HOPITAL COCHIN, PARIS.
demeurant à TAVERNY

- **Monsieur PARIS Pascal**
Adjoint technique principal 1ere classe, MAIRIE DE CERGY, CERGY.
demeurant à CERGY

- **Madame PARMENTIER Claire**
Adjoint principal de 1ère classe, MAIRIE DE PONTOISE, PONTOISE.
demeurant à PONTOISE

- **Monsieur PEREIRA Michel**
Agent de maitrise titulaire, Communauté d'Agglomération Plaine Commune,
SAINT-DENIS.
demeurant à ERMONT

- **Madame PEZET Denise**
Adjoint technique de 2eme classe, CCAS de Bessancourt, BESSANCOURT.
demeurant à BESSANCOURT

- **Madame PINTO Dominique**
Infirmière, HOPITAL SAINT-LOUIS, PARIS.
demeurant à SAINT-LEU-LA-FORET

- **Monsieur PLOUVIEZ Grégory**
TECH LABO CSB NES, HOPITAL BICHAT, PARIS.
demeurant à MERIEL

- **Madame POLINE Véronique**
Adjoint tech 2eme classe Etab Ens, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL
D'OISE, CERGY PONTOISE.
demeurant à BRAY-ET-LU

- **Madame POPIELUCH Ewelina**
Adjoint administratif 2eme classe, MAIRIE DE CERGY, CERGY.
demeurant à COURDIMANCHE

- **Monsieur POTICO Raymond**
Adjoint technique territorial de 1ère classe ETB ENS, CONSEIL RÉGIONAL
D' ILE- DE- FRANCE, PARIS.
demeurant à FRANCONVILLE

- **Madame RAVENNES Raymonde**
Adjoint technique territorial de 1ère classe ETB ENS, CONSEIL RÉGIONAL
D' ILE- DE- FRANCE, PARIS.
demeurant à ERMONT

- **Monsieur RIVEZ Fabrice**
Adjoint technique de 2eme classe, MAIRIE DE MERY SUR OISE, MERY-
SUR-OISE.
demeurant à MERY-SUR-OISE

- **Madame ROUSSEAU Christelle**
Auxiliaire de puériculture classe supérieure, HOPITAL BICHAT, PARIS.
demeurant à BEAUCHAMP

- **Madame SEVEN Nicole**
TECH LABO CN BNES, GROUPE HOSPITALIER HUPNVS, CLICHY LA GARENNE.
demeurant à TAVERNY

- **Madame SILLARO Catherine**
Adjoint technique de 1ere classe des établissements d'enseignement,
CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES YVELINES, Versailles.
demeurant à HERBLAY

- **Madame SKALAFOURIS Anna-Rita**
Auxiliaire de puériculture et de soins principal 2 ème classe, MAIRIE DE PARIS, PARIS.
demeurant à CERGY

- **Madame SMRCKA-MERCY Catherine**
Adjoint technique de 2ème classe, MAIRIE DE PONTOISE, PONTOISE.
demeurant à PONTOISE

- **Madame TAVERNE Françoise**
Adjoint administratif de 1ère classe, MAIRIE DE CONFLANS SAINTE HONORINE, CONFLANS-SAINTE-HONORINE.
demeurant à ERAGNY

- **Madame TEPIE Justine**
Adjoint technique 2eme classe Etab Ens, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE, CERGY PONTOISE.
demeurant à SAINT-OUEN-L'AUMONE

- **Madame THELESTE Rolande**
Aide soignante classe supérieure, HOPITAL BICHAT, PARIS.
demeurant à CERGY

- **Madame THIBAUT Guylène**
Attaché territorial, MAIRIE DE SAINT-OUEN L'AUMÔNE, SAINT-OUEN-L'AUMONE.
demeurant à SAINT-OUEN-L'AUMONE

- **Madame TUSSEAU Muriel**
Rédacteur principal de 2eme classe, MAIRIE DE CHANTELOUP LES VIGNES, CHANTELOUP-LES-VIGNES.
demeurant à ERMONT

- **Monsieur VAMPARYS Philippe**
Adjoint technique territorial PL 1ère classe ETB ENS, CONSEIL RÉGIONAL D' ILE- DE- FRANCE, PARIS.
demeurant à TAVERNY

- **Monsieur VERASTEGUE Stéphane**
Adjoint technique de 1ère classe, MAIRIE DE TAVERNY, TAVERNY.
demeurant à TAVERNY

- **Madame VIDIEU Stéphanie**
Adjoint administratif de 1ère classe titulaire, MAIRIE DE LEVALLOIS-PERRET, LEVALLOIS-PERRET.
demeurant à OSNY
- **Monsieur VILALA Pascal**
Adjoint animation principal 1ère classe, MAIRIE DE CERGY, CERGY.
demeurant à CERGY
- **Madame VINCENT Sony**
Adjoint administratif de 1ère classe, MAIRIE DE PONTOISE, PONTOISE.
demeurant à VAUREAL
- **Monsieur VOITURIER Ludovic**
Responsable des achats, MAIRIE D'ARGENTEUIL, ARGENTEUIL.
demeurant à BESSANCOURT
- **Madame WATTIER Sylvie**
Adjoint administratif principal, HOPITAL LARIBOISIÈRE, PARIS.
demeurant à PRESLES

Article 2 - La médaille d'honneur Régionale, Départementale et communale VERMEIL est décernée à :

- **Madame ALBERCA Rosario**
auxiliaire de puériculture et de soins principale 2ème classe, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS, PARIS.
demeurant à EAUBONNE
- **Monsieur ALLO Stéphane**
Educateur territorial des activités physiques et sportives, SIVU DE LA PISCINE DES BUSSYS, EAUBONNE.
demeurant à FRANCONVILLE
- **Monsieur ALTHEY Albert**
Technicien HOSP, HOPITAL BICHAT, PARIS.
demeurant à TAVERNY
- **Madame ALWAN Claudia**
IDE B NES CL SUP, HOPITAL BICHAT, PARIS.
demeurant à BEAUCHAMP
- **Monsieur AUBRY Michel**
Chef de service principal 2ème classe de la police municipale, MAIRIE DE FREPILLON, FREPILLON.
demeurant à FREPILLON
- **Madame BACHEROT Catherine**
Adjoint administratif pal de 2ème classe, MAIRIE DE SAINT OUEN SUR SEINE, SAINT OUEN SUR SEINE.
demeurant à ERMONT

- **Madame BAHEUX Nathalie**
 Educateur principal de jeunes enfants, MAIRIE DE L'ISLE ADAM, L'ISLE-ADAM.
 demeurant à BEAUMONT-SUR-OISE

- **Monsieur BAILLET Xavier**
 Agent supérieur d'exploitation, MAIRIE DE PARIS, PARIS.
 demeurant à EPIAIS-RHUS

- **Monsieur BARRAILLER Jean-Luc**
 Directeur général des services, MAIRIE DE PRESLES, PRESLES.
 demeurant à VILLIERS-ADAM

- **Monsieur BAUDOT Lionel**
 Adjoint technique territorial de 1ère classe ETB ENS, CONSEIL RÉGIONAL D' ILE- DE- FRANCE, PARIS.
 demeurant à JOUY-LE-MOUTIER

- **Monsieur BEILLOUET Christophe**
 Agent de maîtrise principal, MAIRIE DE PONTOISE, PONTOISE.
 demeurant à PONTOISE

- **Madame BEN MOKHTAR Catherine**
 Adjointe administrative 1ère classe, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES, PARIS.
 demeurant à VAUREAL

- **Madame BOUCLY Claudine**
 Aide soignante de classe exceptionnelle, HOPITAL SIMONE VEIL, EAUBONNE.
 demeurant à EAUBONNE

- **Madame BOUDAILLIER Claire**
 Cadre infirmier, HOPITAL BICHAT, PARIS.
 demeurant à EAUBONNE

- **Madame BREUIL Nathalie**
 Adjoint administratif 1er classe, CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES HAUTS DE SEINE, NANTERRE.
 demeurant à TAVERNY

- **Madame BRUNIER Domonique**
 Adjoint administratif 1ère classe, MAIRIE DE BEAUCHAMP, BEAUCHAMP.
 demeurant à BEAUCHAMP

- **Madame CARDOT Michèle**
 Assistant de conservation principal de 2ème classe, MAIRIE DE TAVERNY, TAVERNY.
 demeurant à TAVERNY

- **Madame CARPENTIER Francine**
 Instructeur des marchés publics, MAIRIE D'ARGENTEUIL, ARGENTEUIL.
 demeurant à PIERRELAYE

- **Monsieur CHAVASTELON Patrick**
Adjoint technique de 2eme classe, MAIRIE DE BONDY, BONDY.
demeurant à MERY-SUR-OISE

- **Monsieur CLEORON José**
Infirmier anesthésiste, HOPITAL LARIBOISIÈRE, PARIS.
demeurant à FREPILLON

- **Madame CORDIER Anne-Marie**
Assistante de direction, MAIRIE D'ASNIERES-SUR-SEINE, ASNIERES-SUR-SEINE.
demeurant à ERAGNY

- **Monsieur CORMON Gilles**
Adjoint technique territorial, MAIRIE DE NUCOURT, NUCOURT.
demeurant à NUCOURT

- **Madame COVIELLO Christine**
IDE CAT A GRD 2, GROUPE HOSPITALIER HUPNVS, CLICHY LA GARENNE.
demeurant à FRANCONVILLE

- **Monsieur COZEMA Rodrigue**
Adjoint technique territorial de 1ère classe ETB ENS, CONSEIL RÉGIONAL D' ILE- DE- FRANCE, PARIS.
demeurant à ERMONT

- **Monsieur COZZO Jean-Claude**
AIDE SOIG CL SUP, GROUPE HOSPITALIER HUPNVS, CLICHY LA GARENNE.
demeurant à MERIEL

- **Madame DECLERCQ Claudine**
Adjoint technique territorial de 1ère classe ETB ENS, CONSEIL RÉGIONAL D' ILE- DE- FRANCE, PARIS.
demeurant à BEAUMONT-SUR-OISE

- **Madame DECOURDEMANCHE Sylvie**
MANIP RAD CS BNES, HOPITAL BICHAT, PARIS.
demeurant à CHAMPAGNE-SUR-OISE

- **Madame DESCHAMPS Nadine**
Adjoint technique principal 2eme classe, MAIRIE DE BEAUCHAMP, BEAUCHAMP.
demeurant à BEAUCHAMP

- **Monsieur DUBOIS Arnaud**
Agent de maîtrise, MAIRIE DE VILLENEUVE-LA-GARENNE, VILLENEUVE-LA-GARENNE.
demeurant à CHAMPAGNE-SUR-OISE

- **Monsieur DUBOIS Daniel**
Adjoint technique principal 1ere classe, MAIRIE D'ERAGNY SUR OISE, ERAGNY SUR OISE.
demeurant à ERAGNY

- **Madame DUDITLIEUX Martine**
Adjoint administratif principal 2ème classe, MAIRIE DE TAVERNY, TAVERNY.
demeurant à TAVERNY

- **Madame ELBAZ Sylvia**
Educateur de jeunes enfants, MAIRIE DE JOUY LE MOUTIER, JOUY-LE-
MOUTIER.
demeurant à JOUY-LE-MOUTIER

- **Monsieur FAINELLI Patrick**
Adjoint technique principal 1ère classe, MAIRIE D'ERAGNY SUR OISE,
ERAGNY SUR OISE.
demeurant à ERAGNY

- **Monsieur FALEMPIN Gilles**
Agent technique principal, Mairie d'HEROUVILLE SAINT-CLAIR,
HEROUVILLE-SAINT-CLAIR.
demeurant à HEROUVILLE

- **Monsieur FAUCHART Dominique**
Adjoint technique de 2ème classe, MAIRIE DE PONTOISE, PONTOISE.
demeurant à PONTOISE

- **Monsieur FLAVIER Eric**
Adjoint technique de 1ère classe, MAIRIE DE PONTOISE, PONTOISE.
demeurant à PARMAIN

- **Madame FLAYAC Patricia**
Rédacteur, MAIRIE DE MOISELLES, DOMONT.
demeurant à PRESLES

- **Madame FRANCOIS Chantal**
Adjoint administratif de 1ère classe, PARIS MUSÉES, PARIS.
demeurant à ERAGNY

- **Madame GAUDEL Claudine**
Rédacteur principal de 1ère classe, MAIRIE DE L'ISLE ADAM, L'ISLE-ADAM.
demeurant à PARMAIN

- **Monsieur GERCHEL Georges**
Adjoint technique territorial de 1ère classe ETB ENS, CONSEIL RÉGIONAL
D' ILE- DE- FRANCE, PARIS.
demeurant à FRANCONVILLE

- **Madame GERVAIS Catherine**
Adjoint administratif de 2ème classe, PARIS MUSÉES, PARIS.
demeurant à ERMONT

- **Madame GUGLIELMI Sharon**
Rédacteur, MAIRIE DE JOUY LE MOUTIER, JOUY-LE-MOUTIER.
demeurant à JOUY-LE-MOUTIER

- **Madame HEISSAT Pascale**
Educatrice principale de jeunes enfants, MAIRIE DE PONTOISE, PONTOISE.
demeurant à ERAGNY

- **Madame HENRY Dominique**
TECH LABO CS BNES, HOPITAL BICHAT, PARIS.
demeurant à COUDECOURT

- **Monsieur HOURIE Christophe**
Aide soignante classe supérieure, HOPITAL BICHAT, PARIS.
demeurant à PERSAN

- **Madame HUCHON Catherine**
Adjoint technique territorial de 1ère classe ETB ENS, CONSEIL RÉGIONAL
D' ILE- DE- FRANCE, PARIS.
demeurant à JOUY-LE-MOUTIER

- **Monsieur HULSCHULZE Eric**
IDE CAT A GRD 2, HOPITAL BICHAT, PARIS.
demeurant à BESSANCOURT

- **Monsieur JARCZAK Christian**
Animateur principal de 2ème classe, MAIRIE DE CHANTELOUP LES
VIGNES, CHANTELOUP-LES-VIGNES.
demeurant à CERGY

- **Madame JEAN Marianne**
AUX PUER CL EXCEPT, HOPITAL BICHAT, PARIS.
demeurant à ERMONT

- **Madame JOCK Sidonie**
Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2ème classe, MAIRIE
DE PARIS - AFFAIRES SCOLAIRES, PARIS.
demeurant à FRANCONVILLE

- **Madame JOUANNE Arlette**
Adjoint technique principal, MAIRIE DE MENU COURT, MENU COURT.
demeurant à MENU COURT

- **Monsieur JUDAS Christian**
Policier municipal, Mairie d'HARDRICOURT, HARDRICOURT.
demeurant à COURDIMANCHE

- **Madame KERHOAS Isabelle**
Infirmière cadre supérieur de santé paramédical, HOPITAL LARIBOISIÈRE,
PARIS.
demeurant à FRANCONVILLE

- **Madame KERJAN Dominique**
Auxiliaire de puériculture principale de 1ère classe, MAIRIE DE PONTOISE,
PONTOISE.
demeurant à VAUREAL

- **Monsieur LAIGLE Gilles**
Aide Soignante Classe Supérieure, HOPITAL BICHAT, PARIS.
demeurant à CORMEILLES-EN-VEXIN

- **Madame LAINE Laurence**
Adjoint administrative principal 1ere classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE, CERGY PONTOISE.
demeurant à VAUREAL

- **Madame LAROCHE Viviane**
Aide soignante classe exceptionnelle, HOPITAL BICHAT, PARIS.
demeurant à LE PLESSIS-BOUCHARD

- **Madame LE BELLE Maryse**
Assistante maternelle, MAIRIE DE L'ISLE ADAM, L'ISLE-ADAM.
demeurant à L'ISLE-ADAM

- **Madame LECLERC Sylvie**
IDE B NES CL SUP, HOPITAL BICHAT, PARIS.
demeurant à OSNY

- **Monsieur LECOEUR Pascal**
Adjoint technique territorial de 1ère classe ETB ENS, CONSEIL RÉGIONAL D' ILE- DE- FRANCE, PARIS.
demeurant à EAUBONNE

- **Madame LEFAUX Sylvie**
Agent de maîtrise, MAIRIE DE CERGY, CERGY.
demeurant à OSNY

- **Madame LELARD Isabelle**
Infirmière D.E. de classe supérieure, HÔPITAL DE MANTES, MANTES LA JOLIE.
demeurant à VETHEUIL

- **Madame LE ROHIC Marie-Christine**
Agent hospitalier, HOPITAL COCHIN, PARIS.
demeurant à ERAGNY

- **Monsieur LE ROUX Loïc**
Adjoint technique territorial PL 1ère classe ETB ENS, CONSEIL RÉGIONAL D' ILE- DE- FRANCE, PARIS.
demeurant à TAVERNY

- **Madame LESTOQUOY Carole**
Adjoint administratif principal 1ere classe, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION DE LA VOIRIE ET DES DEPLACEMENTS, Paris.
demeurant à PERSAN

- **Madame LETEXIER Nadine**
Adjoint administratif principal de 2ème classe, MAIRIE DE TAVERNY, TAVERNY.
demeurant à TAVERNY

- **Madame LHUILLIER Christine**
Animateur d'administrations parisiennes de classe normale, MAIRIE DE PARIS - AFFAIRES SCOLAIRES, PARIS.
demeurant à L'ISLE-ADAM

- **Madame LOUEDEC Christine**
INF DE BLOC OP CS, GROUPE HOSPITALIER HUPNVS, CLICHY LA GARENNE.
demeurant à TAVERNY

- **Madame MADERE Emma**
Rédacteur principal 1ere classe, CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE, PARIS.
demeurant à CERGY

- **Madame MAINGE Elie-Anne**
Aide-technicienne d'électroradiologie, CENTRE HOSPITALIER SAINTE ANNE, Paris.
demeurant à PERSAN

- **Madame MAIREY Sylvie**
AMA CL SUP, HOPITAL BICHAT, PARIS.
demeurant à ERAGNY

- **Madame METEIL Ariane André**
IDE B NES CL SUP, GROUPE HOSPITALIER HUPNVS, CLICHY LA GARENNE.
demeurant à FRANCONVILLE

- **Monsieur METEIL Pascal**
Alde soignante de classe exceptionnelle, GROUPE HOSPITALIER HUPNVS, CLICHY LA GARENNE.
demeurant à FRANCONVILLE

- **Madame MONJARRET Sylvie**
ASEM principal 2eme classe, MAIRIE DE CERGY, CERGY.
demeurant à SAINT-OUEN-L'AUMONE

- **Madame MOREAU Ghislaine**
TECH LABO CS, HOPITAL LA PITIE SALPETRIERE, PARIS.
demeurant à TAVERNY

- **Madame MOURAUD Anick**
Adjoint technique territorial de 1ère classe ETB ENS, CONSEIL RÉGIONAL D' ILE- DE- FRANCE, PARIS.
demeurant à PIERRELAYE

- **Madame NHARI BOUDJEMAA Fatiha**
Adjoint administratif principal 1ere classe, MAIRIE DE SAINT-OUEN L'AUMÔNE, SAINT-OUEN-L'AUMONE.
demeurant à SAINT-OUEN-L'AUMONE

- **Monsieur PETIT Jean-Jacques**
Chef de police municipale, MAIRIE DE SAINT-OUEN L'AUMÔNE, SAINT-OUEN-L'AUMONE.
demeurant à SAINT-OUEN-L'AUMONE

- **Madame PETIT Sylvie**
Rédacteur principal 1ere classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE, CERGY PONTOISE.
demeurant à PERSAN

- **Monsieur PINSSON Franck**
Technicien, MAIRIE DE PANTIN, PANTIN.
demeurant à RONQUEROLLES

- **Monsieur PIRIOU Alain**
Agent de maîtrise principal, MAIRIE DE PARMAIN, PARMAIN.
demeurant à MENU COURT

- **Monsieur POINTUD Pascal**
Technicien, MAIRIE DE BEAUCHAMP, BEAUCHAMP.
demeurant à MERIEL

- **Madame POTTIER Catherine**
Attachée principale, MAIRIE DE PONTOISE, PONTOISE.
demeurant à L'ISLE-ADAM

- **Madame PRIGENT Nelly**
Adjoint technique territorial de 1ère classe ETB ENS, CONSEIL RÉGIONAL
D' ILE- DE- FRANCE, PARIS.
demeurant à ERMONT

- **Madame QUERU Virginie**
Adjoint administratif principal 2ème classe, GROUPE HOSPITALIER
HUPNVS, CLICHY LA GARENNE.
demeurant à TAVERNY

- **Madame RICHEFEU Isabelle**
Adjoint technique de 2ème classe, MAIRIE DE NANTERRE, NANTERRE.
demeurant à TAVERNY

- **Madame RICKMOUNI Marie-Josée**
ASHQ CL SUPERIEURE, HOPITAL BICHAT, PARIS.
demeurant à PONTOISE

- **Madame RISSELAR Josette**
Adjoint technique territorial de 1ère classe ETB ENS, CONSEIL RÉGIONAL
D' ILE- DE- FRANCE, PARIS.
demeurant à PERSAN

- **Madame RONDEAU Valérie**
Aide soignante classe exceptionnelle, GROUPE HOSPITALIER HUPNVS,
CLICHY LA GARENNE.
demeurant à TAVERNY

- **Madame ROUSSEAU Sylvie**
Animateur, MAIRIE DE TAVERNY, TAVERNY.
demeurant à PIERRELAYE

- **Monsieur ROYER Jacques**
Agent de maîtrise principal, CONSEIL DEPARTEMENTAL DES HAUTS DE
SEINE, NANTERRE.
demeurant à OSNY

- **Monsieur SABATER Gilbert**
Adjoint au chef d'équipe, MAIRIE D'ARGENTEUIL, ARGENTEUIL.
demeurant à MAGNY-EN-VEXIN

- **Madame SALVI Christine**
Rédacteur principal de 1ère classe, MAIRIE DE CONFLANS SAINTE
HONORINE, CONFLANS-SAINTE-HONORINE.
demeurant à ERAGNY

- **Monsieur SANCHIS Didier**
T HOSPITALIER, HOPITAL BICHAT, PARIS.
demeurant à OSNY

- **Madame SOLER Pascale**
AMA CL SUP, HOPITAL BICHAT, PARIS.
demeurant à BEAUCHAMP

- **Madame SOUVANAT RATHAPHONE**
IDE B NES CL SUP, HOPITAL BICHAT, PARIS.
demeurant à EAUBONNE

- **Monsieur STEHELYN Jacky**
Adjoint technique principal 1ère classe, MAIRIE DE TAVERNY, TAVERNY.
demeurant à FRANCONVILLE

- **Madame THEVENOT Anne-Marie**
Rédacteur principal de 1ere classe, Mairie de Mériel, MERIEL.
demeurant à MERIEL

- **Madame TILLET Catherine**
Adjoint technique 2eme classe, MAIRIE DE BEAUCHAMP, BEAUCHAMP.
demeurant à TAVERNY

- **Madame TRAN-HUU Sylvie**
Agent logistique générale de 1ere classe, VILLE DE PARIS, PARIS.
demeurant à Bruyere-sur-oise

- **Madame TRONIOU Dominique**
AMA CL SUP, HOPITAL BICHAT, PARIS.
demeurant à JOUY-LE-MOUTIER

- **Monsieur TURQUET Gérard**
Adjoint technique territorial PL 1ère classe ETB ENS, CONSEIL RÉGIONAL
D' ILE- DE- FRANCE, PARIS.
demeurant à ERAGNY

- **Madame VAITY Irène**
Adjoint technique territorial PL 1ère classe ETB ENS, CONSEIL RÉGIONAL
D' ILE- DE- FRANCE, PARIS.
demeurant à BERNES-SUR-OISE

- **Monsieur VITAS Philippe**
Ingénieur en chef de classe normale, MAIRIE DE PANTIN, PANTIN.
demeurant à SAINT-PRIX

- **Monsieur VOYRON Edouard**
Adjoint administratif principal de 1ère classe, PARIS MUSÉES, PARIS.
demeurant à BEAUCHAMP

Article 3 -La médaille d'honneur Régionale, Départementale et communale OR est décernée à :

- **Madame AIME-BAECHLE Françoise**
Assistante medico administrative classe exceptionnelle, HOPITAL
LARIBOISIÈRE, PARIS.
demeurant à NOINTEL
- **Monsieur ANNEQUIN Pascal**
Agent de maîtrise principal, SIAAP, PARIS 12EME.
demeurant à EPIAIS-RHUS
- **Madame ASSEZ Antoinette**
Adjoint technique 2eme classe, MAIRIE D'ERAGNY SUR OISE, ERAGNY
SUR OISE.
demeurant à CHAMPAGNE-SUR-OISE
- **Madame BEGUIN Josiane**
Rédacteur, MAIRIE DE SAINT-OUEN L'AUMÔNE, SAINT-OUEN-L'AUMONE.
demeurant à SAINT-OUEN-L'AUMONE
- **Madame BERTHEMIER - FILLON Jocelyne**
REDACTEUR TERR. PRINCIPAL 2 CL, CONSEIL DEPARTEMENTAL DES
HAUTS DE SEINE, NANTERRE.
demeurant à CONDECOURT
- **Monsieur BERTRAND Roland**
Agent de maîtrise, MAIRIE DE POISSY, POISSY.
demeurant à SERAINCOURT
- **Madame BESSONNET Patricia**
ASEM principale 1ere classe, MAIRIE D'ERAGNY SUR OISE, ERAGNY SUR
OISE.
demeurant à ERAGNY
- **Madame BESSONNET Véronique**
ATSEM 1ere classe, MAIRIE D'ERAGNY SUR OISE, ERAGNY SUR OISE.
demeurant à ERAGNY
- **Madame BOUFFARD Françoise**
ATSEM Principal 1ere C, MAIRIE DE BEAUCHAMP, BEAUCHAMP.
demeurant à US
- **Madame BOULANGE Brigitte**
TECH LABO CS BNES, GROUPE HOSPITALIER HUPNVS, CLICHY LA
GARENNE.
demeurant à TAVERNY
- **Madame BOURDON Jocelyne**
TSH 1ERE CLASSE, HOPITAL BICHAT, PARIS.
demeurant à PIERRELAYE

- **Monsieur BRIGHI Marcel**
Aide-soignant de classe exceptionnelle, HOPITAL BICHAT, PARIS.
demeurant à BESSANCOURT

- **Madame CAMUS Christiane**
auxiliaire de puériculture et de soins principale 1ère classe, MAIRIE DE
PARIS - DIRECTION DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS, PARIS.
demeurant à SAINT-LEU-LA-FORET

- **Monsieur CAO VAN TUC Roland**
Adjoint administratif principal de 1ère classe, PARIS MUSÉES, PARIS.
demeurant à CERGY

- **Madame CHEVAL Christine**
ATSEM principale 2eme classe, MAIRIE D'ERAGNY SUR OISE, ERAGNY
SUR OISE.
demeurant à JOUY-LE-MOUTIER

- **Madame CHEVALIER Lydia**
Auxiliaire puéricultrice principale 1ere classe, MAIRIE D'ERAGNY SUR OISE,
ERAGNY SUR OISE.
demeurant à VAUREAL

- **Monsieur CILLARD Jean-Claude**
Adjoint technique principal de 1ère classe, SIAAP, PARIS 12EME.
demeurant à PIERRELAYE

- **Madame COLLIN Claire**
Adjoint administratif de 1ère classe, MAIRIE DE PONTOISE, PONTOISE.
demeurant à ENNERY

- **Monsieur COULIBALY Madicoule**
Eboueur contractuel, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION DE LA JEUNESSE ET
DES SPORTS, PARIS.
demeurant à ERAGNY

- **Madame CROS Christine**
IDE B NES CL SUP, GROUPE HOSPITALIER HUPNVS, CLICHY LA
GARENNE.
demeurant à OSNY

- **Madame DALLERE Catherine**
TECH LABO CS BNES, HOPITAL BICHAT, PARIS.
demeurant à PIERRELAYE

- **Madame DEBRUYNE Catherine**
Puericultrice cadre de sante supérieur paramédical, AP-HP, PARIS.
demeurant à HERBLAY

- **Monsieur DELBEE Alain**
Technicien, MAIRIE DE TAVERNY, TAVERNY.
demeurant à MERY-SUR-OISE

- **Madame DESBOIS Véronique**
AMA CL NLE, GROUPE HOSPITALIER HUPNVS, CLICHY LA GARENNE.
demeurant à ERMONT

- **Monsieur DHAINÉ Jean-Luc**
Technicien hospitalier, C H INTERCOMMUNAL POISSY / ST GERMAIN EN
LAYE, POISSY.
demeurant à MENU COURT

- **Monsieur DIGAN Jean-Henri**
Maître ouvrier, DEPARTEMENT DE PARIS, PARIS.
demeurant à SAINT-OUEN-L'AUMONE

- **Madame DURAND Rose Reine**
Manipulatrice radio classe supérieure, HOPITAL LARIBOSIÈRE, PARIS.
demeurant à SAINT-OUEN-L'AUMONE

- **Monsieur FROC Christian**
Adjoint technique principal 2ème classe, SIAAP, PARIS 12EME.
demeurant à SAINT-PRIX

- **Monsieur GAULUPEAU Marc**
Adjoint technique principal 1ère classe, SIAAP, PARIS 12EME.
demeurant à NUCOURT

- **Monsieur GERONIMI Jean-Jacques**
Technicien principal de 2eme classe, MAIRIE DE SAINT-OUEN L'AUMONE,
SAINT-OUEN-L'AUMONE.
demeurant à MENU COURT

- **Madame GODFRIN Isabelle**
Agent de maîtrise territorial principal, MAIRIE DE SAINT-DENIS, SAINT-
DENIS.
demeurant à SAINT-PRIX

- **Monsieur GRAMOND Vincent**
CADRE MANIP RADIO, GROUPE HOSPITALIER HUPNVS, CLICHY LA
GARENNE.
demeurant à MERY-SUR-OISE

- **Monsieur GRUEL Bruno**
Attaché principal, MAIRIE DE CONFLANS SAINTE HONORINE, CONFLANS-
SAINTE-HONORINE.
demeurant à CERGY

- **Monsieur HASSANI Ali**
Aide soignant classe exceptionnelle, HOPITAL BICHAT, PARIS.
demeurant à CERGY

- **Madame JACQUES Marie-Laurence**
ASEM principale 1ere classe, MAIRIE D'ERAGNY SUR OISE, ERAGNY SUR
OISE.
demeurant à JOUY-LE-MOUTIER

- **Monsieur JEANNE Edmond**
Adjoint technique principal 2eme classe, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS, PARIS.
demeurant à TAVERNY
- **Monsieur LARTAUD Michel**
Agent de maitrise principal, Communauté d'Agglomération Plaine Commune, SAINT-DENIS.
demeurant à BEAUMONT-SUR-OISE
- **Madame LE BRIS Brigitte**
IDE B CL SUP, GROUPE HOSPITALIER HUPNVS, CLICHY LA GARENNE.
demeurant à MONTLIGNON
- **Madame LEDUCQ Catherine**
TECH LABO CS BNES, HOPITAL BICHAT, PARIS.
demeurant à BEAUCHAMP
- **Monsieur LEGROS Dominique**
Educateur APS principal de 1ere classe, MAIRIE D'ERMONT, ERMONT.
demeurant à ERMONT
- **Madame LEGUISTIN Nicole**
Rédacteur principal de 2eme classe, MAIRIE D'ERAGNY SUR OISE, ERAGNY SUR OISE.
demeurant à ERAGNY
- **Madame LEMOINE Monique**
ACH CL EX B NES, HOPITAL BICHAT, PARIS.
demeurant à FRANCONVILLE
- **Monsieur LE NORMAND Christian**
Aide soignant classe exceptionnelle, GROUPE HOSPITALIER HUPNVS, CLICHY LA GARENNE.
demeurant à FRANCONVILLE
- **Monsieur LEQUESNE Bruno**
MANIP ELECTRO RADIO, GROUPE HOSPITALIER HUPNVS, CLICHY LA GARENNE.
demeurant à TAVERNY
- **Monsieur LE ROUX Loïc**
Adjoint technique territorial PL 1ère classe ETB ENS, CONSEIL RÉGIONAL D' ILE- DE- FRANCE, PARIS.
demeurant à TAVERNY
- **Monsieur LUNEL Alain**
Adjoint technique principal 1ere classe, MAIRIE DE CERGY, CERGY.
demeurant à CERGY
- **Monsieur LUZEIN Michel**
Aide soignant classe supérieur, GROUPE HOSPITALIER HUPNVS, CLICHY LA GARENNE.
demeurant à SAINT-OUEN-L'AUMONE

- **Monsieur MAKOWSKI Serge**
MANIP RADIO CS BNES, GROUPE HOSPITALIER HUPNVS, CLICHY LA
GARENNE.
demeurant à FRANCONVILLE
- **Madame MAKOWSKI Véronique**
MANIP RAD CS BNES, GROUPE HOSPITALIER HUPNVS, CLICHY LA
GARENNE.
demeurant à FRANCONVILLE
- **Madame MARENCSAK Chantal**
ASEM principale 1ere classe, MAIRIE D'ERAGNY SUR OISE, ERAGNY SUR
OISE.
demeurant à SAINT-OUEN-L'AUMONE
- **Madame MARTIN Martine**
Rédacteur principal de 1ere classe, MAIRIE DE L'ISLE ADAM, L'ISLE-ADAM.
demeurant à SAINT-MARTIN-DU-TERTRE
- **Monsieur MERCIER Bruno**
Rédacteur principal 1ere classe, MAIRIE D'ERAGNY SUR OISE, ERAGNY
SUR OISE.
demeurant à ERAGNY
- **Madame MESMACQUE BRETAUDEAU Jacqueline**
Titulaire infirmière de classe supérieur, HOPITAL JEAN VERDIER, BONDY.
demeurant à SAINT-PRIX
- **Monsieur METAIS Jean-Pierre**
Agent de maîtrise principal, MAIRIE DE CERGY, CERGY.
demeurant à CERGY
- **Monsieur METAYER Jean-Pierre**
Agent de maîtrise, MAIRIE DE PONTOISE, PONTOISE.
demeurant à MERY-SUR-OISE
- **Monsieur PENOT Didier**
Agent supérieur d'exploitation, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION DE LA
VOIRIE ET DES DEPLACEMENTS, Paris.
demeurant à NOINTEL
- **Monsieur PIRIOU Alain**
Agent de maîtrise principal, MAIRIE DE PARMAN, PARMAN.
demeurant à MENU COURT
- **Monsieur POINTUD Pascal**
Technicien, MAIRIE DE BEAUCHAMP, BEAUCHAMP.
demeurant à MERIEL
- **Monsieur PRUVOST Johan**
Adjoint technique principal de 1ere classe, MAIRIE D'ERMONT, ERMONT.
demeurant à FRANCONVILLE
- **Madame RAUFFET Nadine**
Directrice générale des services, MAIRIE DE MONTMAGNY, Montmagny.
demeurant à BESSANCOURT

- **Madame ROUILLANT Geneviève**
Auxiliaire de puériculture, CC DE LA VALLEE DE L'OISE ET DES
IMPRESSIONNISTES, MERY-SUR-OISE.
demeurant à MERY-SUR-OISE

- **Monsieur SAINLOT Didier**
Maitre-ouvrier principal, CENTRE HOSPITALIER SAINTE ANNE, Paris.
demeurant à MENU COURT

- **Madame SAINT LEANDRE Odile**
INF CS PARAM, HOPITAL BICHAT, PARIS.
demeurant à LE PLESSIS-BOUCHARD

- **Monsieur SATABIN Laurent**
Agent de maîtrise principal, MAIRIE DE TAVERNY, TAVERNY.
demeurant à TAVERNY

- **Madame SORIN Heliette**
IDE B NES CL SUP, HOPITAL BICHAT, PARIS.
demeurant à FRANCONVILLE

- **Madame SPIQUEL Michèle**
Adjoint administratif de 1ere classe, Mairie de Mériel, MERIEL.
demeurant à AUVERS-SUR-OISE

- **Monsieur TAVERNIER Hervé**
Adjoint technique principal 1ere classe, MAIRIE DE SAINT-OUEN
L'AUMÔNE, SAINT-OUEN-L'AUMONE.
demeurant à SAINT-OUEN-L'AUMONE

- **Monsieur THIREL Jean-Philippe**
Adjoint technique principal 1ere classe, MAIRIE DE SAINT-OUEN
L'AUMÔNE, SAINT-OUEN-L'AUMONE.
demeurant à CERGY

- **Madame THOMAS Christine**
Agent de maîtrise principal, CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES HAUTS DE
SEINE, NANTERRE.
demeurant à BEAUCHAMP

- **Madame TOSTAIN Sylvianne**
Agent spécialisé de mini club, MAIRIE DE PONTOISE, PONTOISE.
demeurant à PONTOISE

- **Madame TREPY Yolene**
Adjoint technique territorial de 1ère classe ETB ENS, CONSEIL RÉGIONAL
D' ILE- DE- FRANCE, PARIS.
demeurant à ERMONT

- **Monsieur VOISIN Patrick**
Eboueur principal de classe supérieure, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION DE
LA JEUNESSE ET DES SPORTS, PARIS.
demeurant à VAUREAL

- **Monsieur VOYRON Charles**

Adjoint administratif principal de 1ère classe, PARIS MUSÉES, PARIS.
demeurant à VAUREAL

- **Monsieur YONG Serey**

Ingénieur, MAIRIE DE TAVERNY, TAVERNY.
demeurant à TAVERNY

- **Monsieur ZERROUGUI Rabah**

Adjoint technique de 2ème classe, MAIRIE D'ERAGNY SUR OISE, ERAGNY
SUR OISE.
demeurant à SAINT-OUEN-L'AUMONE

Article 5 : Le secrétaire général et le directeur de cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Cergy-Pontoise, le 18 juillet 2016
Le Préfet



Jean-Yves LATOURNERIE

Recours contre le présent arrêté peut être formé devant le tribunal administratif de Cergy dans le délai de deux mois à compter de sa notification.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAL-D'OISE

PRÉFECTURE

CABINET

Pôle affaires générales

ARRETE N°2016-279
accordant la médaille d'honneur agricole
au titre de la promotion du 14 juillet 2016

Le Préfet du Val-d'Oise
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le décret du 17 juin 1890 instituant la médaille d'honneur agricole ;

Vu le décret 84-1110 du 11 décembre 1984 modifié relatif à l'attribution de la médaille d'honneur agricole ;

Vu l'arrêté du 11 décembre 1984 autorisant les préfets, à décerner les médailles d'honneur agricoles ;

Sur proposition du directeur de cabinet,

ARRETE

Article 1er - La médaille d'honneur Agricole ARGENT est décernée à :

- **Monsieur BRUNAUD Christophe**
Cadre bancaire salarié, Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Paris
et d'IDF, Paris.
demeurant à SAINT-LEU-LA-FORET
- **Monsieur VISBECQ Didier**
Chef de projet, CREDIT AGRICOLE - SILCA, LE KREMLIN-BICETRE.
demeurant à FRANCONVILLE

Article 2 - La médaille d'honneur Agricole VERMEIL est décernée à :

- **Madame BONNET Edith**
Responsable d'achats informatiques, CREDIT AGRICOLE, VILLEJUIF.
demeurant à SAINT-PRIX
- **Monsieur DE CARLI Pascal**
Employé de banque, CREDIT AGRICOLE ILE DE FRANCE, PARIS.
demeurant à ERMONT
- **Monsieur PAPILLOT Patrick**
Technicien logistique, GROUPAMA SUPPORTS ET SERVICES, PARIS.
demeurant à ERMONT
- **Monsieur QUINART Nathalie**
Chargée de coordination pédagogique, Institut de Formation du Crédit
Agricole Mutuel, Paris.
demeurant à COURDIMANCHE
- **Madame TOURNIGAND Pascale**
Chef de projet risque, Crédit Agricole SA, Montrouge.
demeurant à BEAUCHAMP
- **Monsieur VISBECQ Didier**
Chef de projet, CREDIT AGRICOLE - SILCA, LE KREMLIN-BICETRE.
demeurant à FRANCONVILLE

Article 3 - La médaille d'honneur Agricole OR est décernée à :

- **Monsieur BOLLENGIER Pascal**
Salarié agricole, EARL DU BOIS FRANC, CHARS.
demeurant à CHARS
- **Monsieur LEROY Patrick**
Mécanicien agricole, S.A.S. SIAM, MONCONTOUR.
demeurant à CHERENCE

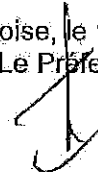
- **Monsieur MOURER Georges**
Responsable magasin agricole silo, CAP SEINE, MONT-SAINT-AIGNAN.
demeurant à HEROUVILLE
- **Monsieur PONCHON Bernard**
Responsable magasin agricole silo, CAP SEINE, MONT-SAINT-AIGNAN.
demeurant à CORMEILLES-EN-VEXIN
- **Monsieur VISBECQ Didier**
Chef de projet, CREDIT AGRICOLE - SILCA, LE KREMLIN-BICETRE.
demeurant à FRANCONVILLE

Article 4 - La médaille d'honneur Agricole GRAND OR est décernée à :

- **Monsieur BOLLENGIER Pascal**
Salarié agricole, EARL DU BOIS FRANC, CHARS.
demeurant à CHARS
- **Madame BONNET Brigitte**
Commerciale, CANDIA, PARIS.
demeurant à FRANCONVILLE
- **Madame DINGLOR Claudine**
Assistante en ressources internes, Groupama SA, Paris.
demeurant à FRANCONVILLE
- **Madame DUPARD Francine**
Gestionnaire de prestations prévoyance, GIE AGRICA GESTION, PARIS.
demeurant à FRANCONVILLE
- **Monsieur VISBECQ Didier**
Chef de projet, CREDIT AGRICOLE - SILCA, LE KREMLIN-BICETRE.
demeurant à FRANCONVILLE

Article 5 : Le secrétaire général et le directeur de cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Gergy-Pontoise, le 18 juillet 2016
Le Préfet



Jean-Yves LATOURNERIE

Recours contre le présent arrêté peut être formé devant le tribunal administratif de Cergy dans le délai de deux mois à compter de sa notification.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAL-D'OISE

PREFECTURE

DIRECTION DES COLLECTIVITES LOCALES
ET DES AFFAIRES JURIDIQUES

Service des Affaires Juridiques et des Elections

Bureau de la Réglementation
et des Elections

ARRETE n° 2016-251

Portant sur la modification de l'adresse
du bureau de vote n° 18 et sur la mise à jour des rues affectées à chaque bureau de vote de la
commune de Goussainville

LE PREFET DU VAL D'OISE
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU le Code Electoral et notamment ses articles L.17 et R.40 ;

VU la circulaire ministérielle n° NOR/INT/A/07/000123C du 20 décembre 2007 relative au déroulement des opérations électorales lors des élections au suffrage universel direct ;

VU l'arrêté préfectoral du 02 août 2013 fixant la liste des bureaux de vote sur la commune de Goussainville ;

VU le courrier en date du 23 juin 2016 du Maire de Goussainville sollicitant la modification de l'adresse du bureau de vote n° 18, et précisant les affectations des rues créées depuis le dernier découpage électoral ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture du Val d'Oise,

ARRETE :

Article 1^{er} : L'adresse du bureau de vote n° 18 de la commune de Goussainville est fixée comme suit :

- Salle Michel Colucci – 1 Rue Malcolm X

1 2 3

Article 2 : la répartition des rues affectées à chaque bureau de vote se décompose comme suit :

Bureau 1 : Mairie – place de la charmeuse :

- avenue Jacques Potel
- Bd Paul Vaillant Couturier (du N° 97 au N° 125 et du N° 72 au N° 84)
- Bd Roger Salengro (du N° 1 au N° 15 et du N° 2 au N° 20)
- Place de la Charmeuse
- Rue Baudelaire
- Rue Denis Papin (du N° 2 au N° 4 et du N° 1 au N° 3)
- Rue des Bergeronnettes
- Rue des Colibris
- Rue des Fauvettes
- Rue des Jasmins
- Rue des Lilas
- Rue des Mésanges
- Rue des Pinsons
- Rue des Rouges Gorges
- Rue des Tulipes
- Rue du Maréchal de Lattre de Tassigny
- Rue Etienne Dolet
- Rue Jean-Gaston Rousseau
- Rue Louise Michel
- Rue Pablo Neruda
- Rue Pierre Sarrazin (du N° 31 AU N° 999 ET N° 24 au N° 998)
- Rue Ronsard

Bureau 2 : Ecole Maternelle PASTEUR (1) – 4 avenue du Docteur Roux

- Avenue de la Source
- Avenue Séverine
- Avenue Thiers
- Boulevard Jules Ferry (du N° 1 au N° 53 et du N° 2 au N° 50)
- Chemin de Louvres
- Rue Arago
- Rue Cambacérès
- Rue Cyprien Samson
- Rue de Fleurus
- Rue de la Montagne
- Rue Edouard Vaillant
- Rue Lazare Carnot
- Rue Marat
- Rue Robespierre
- Rue Rolland
- Rue Rouget de l'Isle

Bureau 3 : Ecole Maternelle Gabriel Péri (1) – 10 Bd Raymond Lefèvre

- Avenue de la Renaissance (du N° 29 au N° 999 et du N° 40 au N° 998)
- Bd Raymond Lefevre (du N° 1 au N° 67 et du N° 2 au N° 56)
- Bd Roger Salengro (du N° 75 AU N° 103 et du N° 58 AU N° 76)
- Rue Arthur Melin
- Rue Baudin
- Rue Bernard Palissy
- Rue Camille Blanc
- Rue Claude Debussy
- Rue Clouet
- Rue David Tabakoff (du N° 1 au N° 15 et du N° 2 au N° 10)

Bureau 3 : Ecole Maternelle Gabriel Péri (1) – 10 Bd Raymond Lefèvre (suite)

- Rue de la Fraternité
- Rue des Panoramas
- Rue du Plateau
- Rue Eugène Varlin (du N° 1 au N° 15 et du N° 2 au N° 10)
- Rue Germain Pilon
- Rue Jean Gougeon
- Rue Ramus
- Rue Raspail (du N° 23 au N° 999 et du N° 24 au N° 998)
- Rue Roger Gaston
- Rue Saint Denis

Bureau 4 : Salle des Fêtes du Vieux Pays – place Hyacinthe Drujon

- Avenue de la Gare
- Avenue des Frères Lumière
- Avenue des Jardins
- Avenue Jacques Anquetil
- Avenue Marcel Cerdan
- Bd du Général de Gaulle (du N° 65 au N° 999 et du N° 66 au N° 998)
- Chemin de Gonesse
- Chemin de la Vierge
- Chemin de l'Orme de la Garde
- Chemin de Saint-Denis
- Chemin départemental 47
- Chemin des Vergers
- Chemin du Pont de l'Etang
- Chemin rural N° 1 de Villiers le Bel à Goussainville
- Chemin rural N° 12
- Chemin vicinal N° 5
- Impasse de la Gare
- Impasse du Bassin
- Place du Huit mai 1945
- Place Hyacinthe Drujon
- Route de Roissy (Voie Rosière)
- Rue Alice
- Rue Ambroise Croizat
- Rue Augustin Fresnel
- Rue Brûlée
- Rue Claude Chappe
- Rue Clément et Lucien Matheron
- Rue de la Suf
- Rue de la Talmouse

Bureau 5 : Ecole Élémentaire Paul Langevin (1) – 24 Bd de Verdun

- Allée Daniel Féry
- Allée Emile Zola
- Allée Vincent Van Gogh
- Avenue de la liberté
- Avenue des Marronniers
- Avenue Leclerc
- Chemin des Demoiselles
- Place Saint-Exupéry
- Rue de la Paix
- Rue de la Prévoyance
- Rue de l'Aviation
- Rue de l'Union
- Rue du Château d'Eau
- Rue Frédéric Joliot Curie
- Rue Henri Wallon
- Rue Jules Valles
- Rue Paul Eluard
- Rue Paul Langevin

Bureau 6 : Ecole Anatole France (1) – 19 rue Anatole France

- Avenue de la République (du N° 17 au N° 999 et du N° 16 au N° 998)
- Avenue des Tilleuls (du N° 95 au N° 999 et du N° 88 au N° 998)
- Bd Roger Salengro (du N° 17 au N° 73 et du N° 22 au N° 56)
- Rue Anatole France
- Rue Corot
- Rue David Hascal
- Rue de Bir Hakeim
- Rue de la Famille Solomon
- Rue des Alpes
- Rue du Jura
- Rue Henri Fabre
- Rue Jules Guesde
- Rue Lucien Mèche
- Rue Ponsard
- Rue Simon Bolivar

Bureau 7 : Ecole Elémentaire Germaine Vié (1) – 14 rue Pierre Sémard

- Avenue Albert Sarraut (du N° 95 au N° 999 et du N° 158 au N° 998)
- Bd de Verdun (du N° 33 au N° 999 et du N° 24 au N° 998)
- Bd des Buttes Chaumont
- Bd des Frères Montgolfier (du N° 2 au N° 26)
- Place Danielle Casanova
- Rue Auguste Blanqui
- Rue Danton
- Rue de la Plaine
- Rue de l'Echelle
- Rue Edmond Chartrel
- Rue Georges Politzer
- Rue Pierre Sémard (du N° 12 au N° 999)

Bureau 8 : Ecole Elémentaire Germaine Vié (2) – 14 rue Pierre Sémard

- Bd des Frères Montgolfier (du N° 28 au N° 30)
- Bd Henri Dunant
- Impasse de la Motte Picquet
- Place Descartes
- Place Voltaire
- Rue Cambronne
- Rue de la Convention
- Rue Julian Grimau
- Rue Martin Luther King
- Rue Mirabeau
- Rue Ernesto « Che » Guevara
- Rue Angela Davis
- Rue Rosa Parks
- Rue Léopold Sédar Senghor
- Rue Salvador Allende
- Allée Nâzim Hikmet
- Rue Missak Manouchian
- Allée André Chesnot

Bureau 9 : Ecole Jean Jaurès – Avenue de Chantilly

- Avenue de Chantilly
- Avenue des Alouettes
- Avenue George Sand
- Avenue Jules Verne
- Bd Jules Ferry (du N° 55 au N° 999 et du N° 52 au N° 998)
- Rue André Chenier
- Rue Armand Carrel
- Rue Barbaroux
- Rue Camille Desmoulins
- Rue de Varenne
- Rue des Girondins
- Rue des Hirondelles
- Rue des Jacobins
- Rue des Piverts
- Rue Eugène Pottier
- Rue Jean Jaurès
- Rue Lavoisier
- Rue Louis Blanc
- Rue Sieyès
- Rue Vergniaud

Bureau 10 : Ecole Saint-Exupéry – Place de la République

- Allée du 5 décembre 1962
- Avenue Albert Sarraut (du N° 1 au N° 13 et du N° 2 au N° 68)
- Avenue Buffon
- Avenue Chateaubriand
- Avenue de Genève
- Avenue de la Haye
- Avenue Diderot
- Avenue du Docteur Broquet
- Avenue du Six Juin 44
- Avenue Hoche
- Avenue Marceau
- Impasse Hoche
- Place de la République
- Place Michelet
- Rue André Bernard
- Rue Béranger
- Rue Pierre de Coubertin
- Square Balzac
- Square Lamartine

Bureau 11 : Ecole Maternelle Gabriel Péri (2) – 10 Bd Raymond Lefèvre

- Bd Marcel Dassault
- Bd Pasteur (du N° 31 au N° 999 et du N° 36 au N° 998)
- Bd Roger Salengro (du N° 105 au N° 147 et du N° 78 au N° 100)
- Cité des Acacias
- Place Jean Baptiste Clément
- Rue Camélinat
- Rue Camille Pelletan
- Rue des Acacias
- Rue des Amandiers
- Rue des Chênes
- Rue des Marguerites
- Rue des Platanes
- Rue des Rosiers

Bureau 11 : Ecole Maternelle Gabriel Péri (2) – 10 Bd Raymond Lefèvre (suite)

- Rue des Violettes
- Rue du Cottage Lafayette
- Rue Gaston Couté
- Rue Jacques Breil
- Rue Lacordaire
- Rue Paul Lafargue
- Rue Saint Charles
- Rue Violet

Bureau 12 : Ecole Élémentaire Paul Langevin (2) – 24 Bd de Verdun

- Avenue Albert Sarraut (du N° 15 au N° 93 et du N° 70 au N° 156)
- Avenue des Tilleuls (du N° 1 au N° 43 et du N° 2 au N° 46)
- Bd de Verdun (du N° 1 au N° 11 et du N° 2 au N° 54)
- Rue Ampère
- Rue Charles Delescluze
- Rue de France
- Rue de la Bastille
- Rue de l'Espérance
- Rue Henri Vuillemin
- Rue Nouvelle
- Rue Philippe Lebon
- Rue Raoul Rigault
- Rue du Mahatma Gandhi

Bureau 13 : Ecole Anatole France (2) – 19 rue Anatole France

- Avenue de la Renaissance (du N° 1 au N° 27 et du N° 2 au N° 38)
- Avenue des Oiseaux
- Bd Paul Vaillant Couturier (du N° 127 au N° 999 et du N° 86 au N° 998)
- Bd Raymond Lefèvre (du N° 69 au N° 999 et du N° 58 au N° 998)
- Rue Bergonie
- Rue David Tabakoff (du N° 17 au N° 999 et du N° 12 au N° 998)
- Rue des Bois
- Rue des Bouvreuils
- Rue des Merles
- Rue des Pierrots
- Rue des Rossignols
- Rue Emile Combes
- Rue Eugène Varlin (du N° 37 au N° 999 et du N° 70 au N° 998)
- Rue Gounod
- Rue Jean-Baptiste Lafontaine
- Rue Paul Painlevé
- Rue Raspail (du N° 1 au N° 21 et du N° 2 au N° 22)

Bureau 14 : Ecole Yvonne de Gaulle – Place Sidney Bechet

- Allée du Jeu de Paume
- Allée Edith Piaf
- Allée Joséphine Baker
- Allée Lucienne Delyle
- Allée Tino Rossi
- Avenue Georges Brassens
- Bd Roger Salengro (du N° 149 au N° 999 et du N° 102 au N° 998)
- Place Sidney Bechet
- Impasse Georges Brassens
- Rue d'Alembert
- Rue de la Motte Picquet
- Rue Maurice Chevalier
- Rue Verlaine
- Rue Vincent Scotto

Bureau 15 : Ecole Maternelle Pasteur (2) – 4 avenue du Docteur Roux

- Avenue des Glycines
- Avenue du Docteur Roux
- Avenue Gambetta
- Bd du Général de Gaulle (du N° 1 au N° 63 et du N° 2 au N° 64)
- Rue Beethoven
- Rue de la Vallée
- Rue des Bleuets
- Rue des Gardes
- Rue des Lys
- Rue des Pensées
- Rue des Peupliers
- Rue des Primevères
- Rue du Croult
- Rue du Docteur Vaillant
- Rue Ferdinand Buisson
- Rue Fernand Pelloutier
- Rue Gaston Gressier
- Rue Jean Berthaud
- Rue Jean Sébastien Bach
- Rue Léon Bourgeois
- Rue Lucien Roullier
- Rue Mozart
- Rue Petion
- Rue Pierre Lescaut
- Rue Raymond Lapchin
- Rue Victor Basch

Bureau 16 : Ecole Maternelle Jacques Prévert – avenue Hélène Boucher

- Chemin des Ecoliers
- Rue Claude Bernard
- Rue David Wakx
- Rue de Clignancourt
- Rue de l'Egalité
- Rue François Chaumette
- Rue Gutenberg
- Rue Hélène Boucher
- Rue Madeleine Renaud
- Rue Maryse Bastié
- Rue Montaigne

Bureau 17 : Salle Paul Eluard – Avenue de Montmorency

- Avenue de Montmorency
- Avenue des Demoiselles
- Impasse Jean-Louis Barrault
- Rue Françoise Dolto
- Rue Gérard Philippe
- Rue Grace Kelly
- Rue Greta Garbo
- Rue Jean Vilar
- Rue Marguerite Duras
- Rue Maria Callas
- Rue Régine Cavagnoud
- Rue Romy Schneider
- Rue Simone Signoret

Bureau 18 : Salle Michel Colucci – 1 rue Malcolm X

- Allée Maurice Ravel
- Bd de Verdun (du N° 13 au N° 31 et du N° 16 au N° 22)
- Bd Cognacq Jay
- Bd Pasteur (du N° 1 au N° 29 et du N° 2 au N° 34)
- Rue Alfred de Musset
- Rue Armand Deleuze
- Rue du Marché
- Rue du Vert Galant
- Rue Edmond Rostand
- Rue Eugène Gathé
- Rue Marie Rose Madeline
- Rue Massenet
- Rue Millet
- Rue Pierre Sémard (du N° 2 au N° 10)
- Rue Robert Peltier
- Rue Rogèr Grosman
- Rue Malcolm X
- Allée Dolorès Ibbarruri
- Allée André Marcel Lamarre

Bureau 19 : Centre de Loisirs Jules Ferry – rue Jean Gaston Rousseau

- Avenue de la République (du N° 1 au N° 15 et du N° 2 au N° 14)
- Avenue des Tilleuls (du N° 48 au N° 86 bis et du N° 45 au N° 93)
- Bd Paul Vaillant Couturier (du N° 53 au N° 95 et du N° 56 au N° 70)
- Place Victor Hugo
- Rue Branly
- Rue de Liège
- Rue Denis Papin (du N° 6 au N° 998 et du N° 5 au N° 999)
- Rue du Docteur Charcot
- Rue Ela Constantinide
- Rue Larousse
- Rue Parmentier
- Rue Pierre Curie
- Rue Pierre Sarrazin (du N° 1 au N° 29 et du N° 2 au N° 22)
- Rue Saint Just

Bureau 20 : Ecole Élémentaire Jean Moulin – rue Antoine Demusois

- Impasse des Châtaigniers
- Impasse des Mûriers
- Impasse des Noisetiers
- Rue de la épinière
- Rue du Colonel Fabien
- Rue Georges Pitard
- Rue Jan Moulin
- Rue Marcel Cachin
- Rue Yves Farge

Bureau 21 : Ecole Élémentaire Jacques Prévert – Avenue Hélène Boucher

- Allée de la Plaine des Jeux
- Allée des Jeux d'enfants
- Allée du Grand Arbre
- Allée du Petit Merisier
- Allée Traversière
- Chemin Bas
- Chemin des Maisons Carrées
- Chemin du Début
- Chemin du Mail

Bureau 21 : Ecole Elémentaire Jacques Prévert – Avenue Hélène Boucher (suite)

- Chemin Haut
- Rue Antoine Demusois
- Rue Daniel Sorano
- Rue des Dames
- Rue Marcel Carné
- Rue Marcel Pagnol
- Rue Michel Simon
- Rue Pablo Picasso

Article 3 : L'arrêté préfectoral susvisé est abrogé.

Article 4 : Le Secrétaire Général de la Préfecture du Val d'Oise et le Maire de Goussainville, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des Actes Administratifs de l'Etat dans le département du Val d'Oise.

Fait à Cergy-Pontoise, le 12 juillet 2016

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général,


Daniel BARNIER



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAL-D'OISE

PREFECTURE

DIRECTION DES COLLECTIVITES LOCALES
ET DES AFFAIRES JURIDIQUES

Service des Affaires Juridiques et des Elections

Bureau de la Réglementation
et des Elections

ARRETE n° 2016-252

Portant création d'un bureau de vote et rééquilibrage des autres bureaux de vote sur la commune de
ENGHIEN LES BAINS

LE PREFET DU VAL D'OISE
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU le Code Electoral et notamment ses articles L.17 et R.40 ;

VU la circulaire ministérielle n° NOR/INT/A/07/000123C du 20 décembre 2007 relative au déroulement des opérations électorales lors des élections au suffrage universel direct ;

VU l'arrêté préfectoral du 15 novembre 2013 fixant la liste des bureaux de vote sur la commune de Enghien les Bains ;

VU le courrier en date du 27 juin 2016 de la Mairie de Enghien les Bains sollicitant la création de 2 nouveaux bureaux de vote, le déplacement d'un bureau de vote et le rééquilibrage des autres bureaux de vote ;

VU l'avis de Monsieur le Sous-Préfet de Sarcelles en date du 27 juin 2016 ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture du Val d'Oise,

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} : Il est créé sur la commune d'Enghien les Bains 2 nouveaux bureaux de vote :

- Bureau N° 8 : Espace du Lac – 93 rue de Gaule
- Bureau N° 9 : Ecole de Musique – Boulevard Pinaud

ARTICLE 2 : L'adresse du bureau de vote N° 1 de la Commune d'Enghien les Bains est modifiée et fixée comme suit :

- Mairie – jardin de la mairie

ARTICLE 3 : la répartition et le rééquilibrage des bureaux de vote de la Commune de Enghien les Bains s'établit comme suit :

- Bureau 1 : Mairie, bureau centralisateur et de rattachement – jardin de la Mairie
- Bureau 2 : Centre des Arts – 12-16 rue de la Libération
- Bureau 3 : Ecole Ormesson I – 11 Boulevard d'Ormesson I
- Bureau 4 : Ecole Ormesson II – 11 Boulevard d'Ormesson II
- Bureau 5 : Gymnase de la Coussaye – 53 rue de la Coussaye
- Bureau 6 : Grande Salle des Fêtes – 30 rue de la Libération
- Bureau 7 : Ecole des Cygnes – 19 avenue Carlier
- Bureau 8 : Espace du Lac – 93 rue de Gaulle
- Bureau 9 : Ecole de Musique – Boulevard Pinaud

ARTICLE 4 : Les rues affectées à chaque bureau de vote figurent au tableau annexé au présent arrêté.

ARTICLE 5 : L'arrêté préfectoral susvisé est abrogé.

Article 3 : Le Secrétaire Général de la Préfecture du Val d'Oise et le Maire de Enghien les Bains sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des Actes Administratifs de l'Etat dans le département du Val d'Oise.

Fait à Cergy-Pontoise, le **18 JUIL. 2016**

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général,


Daniel BARNIER



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAL-D'OISE

PREFECTURE

Cergy-Pontoise, le

DIRECTION DES COLLECTIVITES LOCALES
ET DES AFFAIRES JURIDIQUES

Service des Affaires Juridiques et des Elections

Bureau de la Réglementation
et des Elections

ARRETE n° 2016-254

portant création de 3 bureaux de vote et fixant la liste des bureaux de vote
sur la commune de Cormeilles en Parisis

LE PREFET DU VAL D'OISE
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU le Code Electoral, et notamment ses articles L.17 et R.40 ;

VU la circulaire ministérielle n° INT/A/07/000123/C du 20 décembre 2007, relative au déroulement des opérations électorales lors des élections au suffrage universel direct ;

VU l'arrêté préfectoral du 29 août 2006 fixant la liste des bureaux de votes sur la commune de Cormeilles en Parisis ;

VU la demande présentée par le Maire de Cormeilles en Parisis en date du 23 juin 2016 sollicitant la création de 3 nouveaux bureaux de vote;

VU l'avis de Madame la Sous-préfète d'Argenteuil en date du 5 juillet 2016 ;

SUR PROPOSITION du Secrétaire Général de la préfecture du Val-d'Oise,

ARRETE :

Article 1^{er} : Il est créé sur la commune de Cormeilles en Parisis, trois nouveaux bureaux de vote aux adresses suivantes :

- Bureau N° 15 – Ecole Antoine de Saint-Exupéry – 8 rue Antoine de Saint-Exupéry
- Bureau N° 16 – Gymnase les Pierres Vives – 29 rue du Noyer de l'Image
- Bureau N° 17 – Salle Dullin – Avenue Emelie

Article 2: La répartition des bureaux de vote sur la commune de Cormeilles en Parisis après création des 3 nouveaux bureaux de vote s'établit comme suit :

- Bureau n° 1 : Mairie – Salle du Conseil Municipal – 3 avenue Maurice Berteaux
- Bureau n° 2 : Ecole Maurice Berteaux – 1 avenue Maurice Berteaux
- Bureau n° 3 : Salle des Fêtes – Emy les Prés – rue Emy les Prés
- Bureau n° 4 : Ecole Jules Ferry – 22 rue Jules Ferry
- Bureau n° 5 : Ecole maternelle Alsace-Lorraine – Impasse de Reims
- Bureau n° 6 : Ecole du Val d'Or – rue du Val d'Or
- Bureau n° 7 : Beffroi des Associations – 49 rue des Champs Guillaume
- Bureau n° 8 : Ecole Maurice Berteaux – 1 avenue Maurice Berteaux
- Bureau n° 9 : Salle des Fêtes – Emy les Prés – rue Emy les Prés
- Bureau n°10 : Ecole primaire Alsace-Lorraine – Impasse de Reims
- Bureau n°11 : Ecole primaire des Champs Guillaume – 26 rue des Champs Guillaume
- Bureau n°12 : Salle polyvalente des Champs Guillaume – square Guillaume Apollinaire
- Bureau n°13 : Ecole primaire du Noyer de l'Image – 25 rue du Noyer de l'Image
- Bureau n°14 : Complexe sportif Léo Tavares – 129 rue de Saint Germain
- Bureau n°15 : Ecole Antoine de Saint Exupéry – 8 rue Antoine de Saint Exupéry
- Bureau n°16 : Gymnase les Pierres Vives – 29 rue du Noyer de l'Image
- Bureau n°17 : Salle Dullin – avenue Emelie

Le bureau centralisateur est situé au bureau de vote n°1 : Mairie – Salle du Conseil Municipal – 3 avenue Maurice Berteaux.

Article 3 : L'arrêté préfectoral du 29 août 2006 susvisé est abrogé.

Article 5 : Le Secrétaire Général de la Préfecture du Val-d'Oise et le Maire de Cormeilles en Parisis, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département du Val d'Oise.

Fait à Cergy-Pontoise, le

13 JUL. 2016

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général,



Daniel BARNIER



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAL-D'OISE

PREFECTURE

Cergy-Pontoise, le 13 juillet 2016

DIRECTION DES COLLECTIVITES LOCALES
ET DES AFFAIRES JURIDIQUES

Service des Affaires Juridiques et des Elections

Bureau de la Réglementation
et des Elections

ARRETE N° 2016-257 portant dérogation de survol pour la réalisation de prises de vues aériennes pour le Tour de France cycliste 2016

**Le Préfet du Val-d'Oise
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

VU le code de l'aviation civile, et notamment son article R. 131-1 ;

VU l'arrêté interministériel du 10 octobre 1957 et notamment son article 5, fixant des dérogations aux règles de survol des agglomérations et des rassemblements de personnes ou d'animaux ;

VU l'arrêté du ministère de l'équipement, des transports et du tourisme du 24 juillet 1991 modifié et son annexe – J.O. du 30/08/1991, relatif aux conditions d'utilisation des aéronefs civils en aviation générale ;

VU l'arrêté du 17 novembre 1958 relatif à la réglementation de la circulation aérienne des hélicoptères ;

VU l'arrêté interministériel du 11 décembre 2014 relatif à la mise en œuvre du règlement d'exécution (UE) n° 923/2012 ;

VU les règlements SERA.3105, FRA.3105 e SERA.5005 (Reg.EU n°923/2012) ;

VU les circulaires NR 22-228 du 25 août 1989 et NR 22-945 du 18 novembre 1991 de la Direction Générale de l'Aviation Civile, concernant les procédures administratives et les conditions techniques relatives à la délivrance de dérogations aux règles de survol ;

VU la circulaire NOR/INT/D/01/00096/C du 19/03/2001 du ministre de l'intérieur ;

VU la demande en date du 24 juin 2016 déposée par la Société « Hélicoptères de France » pour le compte d'EUROMEDIA à l'occasion du TOUR DE FRANCE 2016 ;

VU l'avis n° 16-91 DGNP/DCEPAF/EM/BPA du 28 juin 2016 du directeur central de la police aux frontières – bureau de la police aéronautique ;

VU l'avis n° 1348/DSAC-N/SR2/AG (dossier n° 47) du 12 juillet 2016 du directeur de l'aviation civile Nord ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture du Val-d'Oise ;

ARRETE

ARTICLE 1er : La Société « Hélicoptères de France » – Aéropole – BP1 – 05130 Tallard, représentée par Madame Séverine BAGUR est autorisée à survoler le département du Val-d'Oise, et plus particulièrement les sites du Château de Franconville, du Château d'Ecouen, du Château de la Chasse et du Lac d'Enghien, pour la réalisation de prises de vues aériennes pour le compte de la société EUROMEDIA, à l'occasion de la retransmission télévisée de la dernière étape du TOUR DE FRANCE 2016, le dimanche 24 juillet 2016.

La dérogation aux règles de survol est accordée aux pilotes et aéronefs concernés exploités par la Société HELICOPTERES DE FRANCE, ci-après dénommée l'Exploitant.

Elle ne dispense pas l'Exploitant du respect des restrictions relatives à l'espace aérien et des autres règlements concernant les activités pratiquées.

ARTICLE 2 : le survol sera effectué au moyen d'un aéronef de type AS 355 N (immatriculé F-GHLS ou F-GMBA) exploité en classe de performance I.

ARTICLE 3 : Le survol sera effectué par l'un des pilotes mentionnés dans le dossier à l'appui de la demande de dérogation, à savoir : M. Richard SARRAZY ou M. Manuel BENITOU.

ARTICLE 4 : Les documents de bord de l'appareil prévu pour cette opération, la licence et les qualifications du pilote et sa déclaration de niveau de compétences doivent être conformes à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 5 : Le survol ne pourra s'effectuer que conformément à l'arrêté ministériel du 24 juillet 1991 modifié relatif aux conditions d'utilisation des aéronefs civils en aviation générale, notamment à son paragraphe 5.4 qui stipule que seules les personnes ayant une fonction en relation avec le but du vol effectué sont autorisées à être à bord.

ARTICLE 6 : L'Exploitant et son personnel, notamment les équipages de conduite, doivent utiliser le manuel d'activités particulières de l'Exploitant pour l'exécution des missions, se conformer aux consignes énoncées par ce manuel et veiller à sa stricte application (chapitre 3 de l'annexe à l'arrêté du 24 juillet 1991). Toute section de ce manuel utile au déroulement d'une mission devra être présente à bord de l'aéronef.

Un manuel d'activités particulières devra être déposé auprès du District Aéronautique.

ARTICLE 7 : Les survols ne peuvent s'effectuer que par conditions météorologiques de vol à vue de jour.

ARTICLE 8 : Le survol du tour cycliste est effectué selon l'itinéraire proposé dans le dossier de demande de l'Exploitant à la hauteur minimale de 500 ft/AGL et à une distance d'au moins 150 mètres par rapport à toute personne, tout véhicule et tout obstacle artificiel.

(NB : l'organisme de la circulation aérienne compétent peut imposer un itinéraire différent et une altitude différente strictement supérieure en fonction des contraintes liées à la sécurité des vols).

ARTICLE 9 : Le survol en marge du tour cycliste est effectué à la hauteur minimale de 1500 ft/AGL et à une distance d'au moins 150 mètres par rapport à toute personne, tout véhicule et tout obstacle artificiel.

(NB : l'organisme de la circulation aérienne compétent peut imposer un itinéraire différent et une altitude différente strictement supérieure en fonction des contraintes liées à la sécurité des vols).

ARTICLE 10 : Le pilote devra s'assurer qu'il pourra, à tout moment au cours de sa mission, en cas de panne moteur ou en cas d'urgence, effectuer un atterrissage d'urgence sur une aire libre de toute personne et dégagée de tout obstacle.

ARTICLE 11 : Pour le survol des usines isolées et toutes autres installations à caractère industriel situées en dehors des agglomérations au sens de l'arrêté du 10 octobre 1957 relatif au survol des agglomérations et des rassemblements de personnes ou d'animaux et pour le survol des sites portant une marque d'interdiction de survol conformément à l'arrêté du 15 juin 1959 précisant les marques distinctives à apposer sur les hôpitaux, centre de repos ou autre établissement ou exploitation pour en interdire le survol à basse altitude, le pilote doit obtenir l'accord préalable des responsables de ces installations ou établissements et l'altitude de vol ne pourra être inférieure à 1000 ft AGL.

ARTICLE 12 : L'Exploitant contacte les organismes de la circulation aérienne suivants, avec un préavis de 72 heures :

- la subdivision contrôle de Roissy (01 74 37 86 18)
- la tour de contrôle du Bourget (01 48 62 53 00 ou 04),
- la tour de contrôle d'Issy les Moulineaux (01 45 54 89 26 ou 01 45 54 04 44),

L'Exploitant contacte pour information les aérodromes d'aviation générale non contrôlés de ENGHYEN-MOISELLES et de PERSAN-BEAUMONT.

ARTICLE 13 : Une attention particulière sera apportée aux hélicoptères de secours au départ et à l'arrivée de l'Hôpital Simone Veil. La réalisation de cette opération nécessite la pénétration dans la zone P23. L'avis n° 1348/DSAC-N/SR2/AG (dossier n° 47) mentionné supra vaut dérogation exceptionnelle de pénétration.

ARTICLE 14 : L'exécution de cette mission nécessite l'utilisation de portions d'itinéraires hélicoptères interdits sauf accord préalable du CDAOA. Conformément au paragraphe 6.2/6.4 de la carte Itinéraires Hélicoptères, une demande d'autorisation doit être faite par courriel à l'adresse suivante ops.cnoa@air.defense.gouv.fr 24 h avant la mission, afin d'en confirmer la planification. La demande devra comporter l'immatriculation de l'appareil, le nom de la société et du pilote, la nature de l'opération, les portions d'itinéraire concernées ainsi que l'arrêté préfectoral autorisant la mission.

ARTICLE 15 : Une heure avant le décollage, le pilote devra obtenir confirmation de ladite autorisation auprès du CNOA (04 78 14 31 43) en obtenant un code transpondeur spécifique.

ARTICLE 16 : Les personnes désirant faire un usage aérien des appareils photographiques, cinématographiques, de détection et d'enregistrement des données de toute nature sont tenus de se conformer aux articles D133-10 à D 133-14 du code de l'aviation civile.

Les polygones délimités par les points suivants :

A:N48°50'04"/E002°20'29", B:N48°49'59"/E002°20'28", C:N48°50'01"/E002°20'17",
D:N48°50'04"/E002°20'17" ;

A:N48°52'23"/E002°23'54", B:N48°52'40"/E002°24'02", C:N48°52'48"/E002°24'18",
D:N48°52'48"/E002°24'40", E:N48°52'15"/E002°24'58", F:N48°52'06"/E002°24'31"

A:N48°54'29"/E002°14'16", B:N48°54'21"/E002°12'28", C:N48°54'18"/E002°12'18",
D:N48°54'25"/E002°12'08" ;

A:N49°02'11"/E002°13'02", B:N49°01'47"/E002°13'07", C:N49°01'46"/E002°13'18",
D:N49°01'57"/E002°14'01", E:N49°02'07"/E002°13'55", F:N49°02'07"/E002°13'25" ;

sont des zones interdites à la prise de vue aérienne par appareil photographique.

ARTICLE 17 : Toute modification concernant les pilotes ou les aéronefs susvisés devra faire l'objet d'un accord préalable de la direction de la sécurité de l'Aviation civile Nord (01 69 57 60 00 poste 74 54 ou 75 43 ou travail-aerien.idf-bf@aviation-civile.gouv.fr).

ARTICLE 18 : L'Exploitant est tenu d'aviser le bureau de la police aéronautique préalablement pour chaque vol ou chaque groupe de vols, en indiquant les horaires et les lieux précis survolés pour les nécessités de la mission projetée (bureau de la police aéronautique - Tél. 01 39 56 71 25 – Email : bpa-dcpaf@interieur.gouv.fr).

ARTICLE 19: Tout accident ou incident devra être immédiatement signalé au bureau de la police aéronautique (Tél. : 01 39 56 71 25) ou en cas d'impossibilité de joindre ce service, à la Salle d'Information et de Commandement de la DCPAF (Tél 01 49 27 38 38 ou 01 49 27 38 00 – H 24 ou par Email : dcpaf-cic@interieur.gouv.fr).

ARTICLE 20 : Le secrétaire général de la préfecture du Val-d'Oise, le directeur de l'aviation civile Nord, le chef de bureau de la police aéronautique sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, qui sera inséré au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département du Val-d'Oise.

Fait à Cergy-Pontoise, le 13 JUIL. 2016

Pour le préfet, et par délégation,

Le secrétaire général



Daniel BARNIER

PRÉFET DU VAL-D'OISE

PREFECTURE

Cergy-Pontoise, le 22 juillet 2016

DIRECTION
DES COLLECTIVITES LOCALES ET
DES AFFAIRES JURIDIQUES

Service des Affaires juridiques
et des élections

Bureau de la réglementation
et des élections

ARRETE N°2016 – 267

Portant dérogation au principe du repos dominical pour l'établissement
« BOULANGER » Sis au Centre Commercial My Place – 200 Avenue de la Division Leclerc
95 200 SARCELLES

Le Préfet du Val-d'Oise
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'ordre national du mérite

- VU le Code du Travail, notamment ses articles L 3132-20,
- VU la demande de renouvellement de Monsieur Yann LE CORRE, Directeur du magasin BOULANGER, sis Centre Commercial My Place, 200 Avenue de la Division Leclerc, 95 200 Sarcelles, en date du 2 mai 2016,
- VU l'avis favorable émis le 23 mai 2016 par le Mouvement des Entreprises de France MEDEF du Val d'Oise,
- VU l'avis favorable émis le 13 juin 2016 par la Direction départementale de la protection des populations,
- VU l'avis favorable émis le 19 juillet 2016 par la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, du Travail et de l'Emploi d'Île-de-France,
- VU l'avis défavorable émis le 30 mai 2016 par l'Union Départementale Force Ouvrière du Val d'Oise,

CONSIDERANT que les Unions Départementales des Syndicats CFTD, CFE/CGC, CGPME PMI 95, n'ont pas émis d'avis,

CONSIDERANT que l'ancienneté de l'ouverture dominicale du magasin BOULANGER et la part du chiffre d'affaires réalisée, la suppression de ce jour d'ouverture est susceptible de porter préjudice à la clientèle francilienne,

CONSIDERANT que le magasin BOULANGER est situé au sein d'une zone commerciale qui facilite les déplacements familiaux ; que l'existence dans une commune contiguë à une distance de moins de 10 kilomètres d'une zone commerciale de nature à compromettre le fonctionnement normal de l'établissement,

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture du Val d'Oise ;

ARRETE

ARTICLE 1er : La demande de Monsieur Yann LE CORRE, Directeur du magasin BOULANGER, sis Centre Commercial My Place, 200 Avenue de la Division Leclerc, 95 200 Sarcelles, tendant à obtenir une dérogation au principe du repos hebdomadaire des salariés le dimanche, est renouvelée pour trois ans.

ARTICLE 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture du Val d'Oise, le Directeur régional des entreprises, de la concurrence et de la consommation, du travail et de l'emploi d'Île-de-France, Unité territoriale du Val d'Oise, sont chargés de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État.

Fait à CERGY PONTOISE,
le 22 JUIL. 2016

LE PREFET,

Daniel BARNIER

VOIES DE RECOURS

Cette décision peut faire l'objet d'un recours administratif auprès du Préfet du Val d'Oise ou du Ministre du Travail ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, 2-4, bid de l'Haulil – BP 30 322 – 95 027 CERGY PONTOISE cedex dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAL-D'OISE

PREFECTURE

Cergy-Pontoise, le

DIRECTION DU PILOTAGE
DES ACTIONS DE L'ETAT

Service de la coordination
des actions de l'Etat

Bureau de liaison
des services de l'Etat

ARRETE n° 16-074 modifiant l'arrêté n°16-018 du 2 mai 2016 donnant délégation de signature à M. Jean-Simon MERANDAT, directeur du cabinet

Le préfet du Val-d'Oise

Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 34 ;

VU le décret n° 95-486 du 27 avril 1995 modifié relatif aux pouvoirs des sous-préfets ;

VU le décret n° 2004-74 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets et à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret du 3 octobre 2014 nommant M. Jean-Simon MERANDAT en qualité de directeur du cabinet du préfet du Val-d'Oise ;

VU le décret du 14 avril 2016 nommant M. Jean-Yves LATOURNERIE en qualité de préfet du Val-d'Oise ;

VU l'arrêté n° 2016-25 du 29 février 2016 portant réorganisation des services de la préfecture du Val-d'Oise et répartition des attributions entre ses services ;

VU l'arrêté n°16-018 du 2 mai 2016 donnant délégation de signature à M. Jean-Simon MERANDAT, directeur du cabinet ;

SUR proposition de M. le secrétaire général de la préfecture du Val-d'Oise ;

ARRETE

Article 1 : Délégation est donnée à M. Jean-Simon MERANDAT, directeur du cabinet, à l'effet de signer tous arrêtés, décisions, circulaires, rapports, mémoires, contentieux, ampliations, correspondances et documents intervenant dans les matières relevant du cabinet du préfet et des services qui lui sont rattachés notamment :

1 - Sécurité publique

- arrêté de composition et procès-verbaux de la commission de sélection des adjoints de sécurité (décret n° 97-907 du 30 octobre 1997 et arrêté du ministère de l'intérieur du 30 octobre 1997) ;
- rapports de saine des commissions administratives paritaires de police siégeant en conseil de discipline (décret n° 96-1141 du 25 octobre 1996) ;

- arrêtés de mise en demeure de quitter les lieux de gens du voyage irrégulièrement installés sur des propriétés publiques ou privées, en application des articles 9 et 9-I de la loi du 5 juillet 2000 modifiée, relative à l'accueil et l'habitat des gens du voyage ;
- octroi du concours de la force publique en matière d'évacuation de terrains occupés de manière illicite ;
- arrêtés interdisant les rassemblements de personnes ou événements sportifs n'ayant pas fait l'objet de déclaration préalable (décret-loi du 23 octobre 1935) pouvant porter atteinte à l'ordre, la salubrité et la tranquillité publique ;
- arrêtés d'interdiction de stade.

2 – Polices administratives

- arrêtés d'autorisation d'installation de vidéo-protection,
- autorisations d'acquisition et de détention d'armes et de munitions pour les polices municipales du département,
- délivrances des cartes européennes d'armes à feu,
- décisions d'autorisation ou de refus d'acquisition et de détention d'armes et de munitions.

3 - Vie politique et sociale

- arrêtés particuliers relatifs aux titres, diplômes et médailles de la jeunesse et des sports ;
- mémoires de proposition de nomination dans l'ordre de la Légion d'Honneur et dans l'ordre national du Mérite.

4 - Sécurité civile

- procès-verbaux de réunion et de visite des commissions de sécurité ERP-IGH (établissements recevant du public et immeubles de grande hauteur) - décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié ;
- procès-verbaux des examens de secourisme (décrets n° 91-834 du 30 août 1991, n° 92-514 du 12 juin 1992, n° 97-48 du 20 janvier 1997) ;
- arrêtés préfectoraux portant réquisition de personnels publics ou privés, personnels de santé, dans le cadre de gestions de crises ;
- autorisations de surveillance des activités aquatiques de baignade ou de natation.

5 - Sécurité routière

- tous documents relatifs au retrait du permis de conduire selon la procédure d'urgence, en vertu de l'article L 224-8 du code de la route (dernier alinéa) ;
- arrêtés d'immobilisation et/ou de mise en fourrière, à titre provisoire, d'un véhicule lorsque le conducteur en est propriétaire ;
- arrêtés d'immobilisation et/ou de mise en fourrière, à titre provisoire, d'un véhicule lorsque le conducteur n'en est pas propriétaire.

6 - Anciens combattants d'Afrique du Nord

- décisions ou arrêtés attributifs ou de rejet des aides prélevées sur le fonds de solidarité en faveur des anciens combattants d'Afrique du Nord, chômeurs de longue durée.

7 – Réglementation

- présidence, décisions et compte-rendus de la commission départementale d'aménagement commercial du Val-d'Oise.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Daniel BARNIER, secrétaire général de la préfecture, M. Jean-Simon MERANDAT assurera sa suppléance et bénéficiera de la même délégation de signature à savoir celle de tous arrêtés, décisions, circulaires, déferés, rapports, correspondances et documents relevant des attributions de l'Etat dans le département du Val-d'Oise à l'exception :

- des mesures de réquisitions prises en application de la loi du 11 juillet 1938,
- des arrêtés de conflit.

Article 3 : Délégation permanente de signature est également donnée à M. Jean-Simon MERANDAT à l'effet de signer les arrêtés d'admission en soins psychiatriques des personnes dont les troubles mentaux nécessitent des soins et compromettent la sûreté de personnes ou portent atteinte, de façon grave, à l'ordre public, dans les formes prévues à l'article L 3213-1 du code de la santé publique.

Article 4 : Délégation permanente de signature est également donnée à M. Jean-Simon MERANDAT à l'effet de signer, pour l'ensemble du département, lorsqu'il assure les permanences en fin de semaine ou les jours fériés, tous les documents relatifs au retrait du permis de conduire en vertu des articles L 224-1 à L 224-3 et R 224-13 du code de la route.

Article 5 : Délégation permanente de signature est également donnée à M. Jean-Simon MERANDAT à l'effet de signer, en application du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (CESEDA), les décisions suivantes :

- toute obligation de quitter le territoire français (OQTF) avec fixation ou non d'un délai de départ volontaire, toute décision fixant le pays de destination, toute interdiction de retour sur le territoire français, prévues au titre 1^{er} du livre V du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (CESEDA), toute mesure administrative d'éloignement prévue au chapitre 1^{er} du titre III du livre V du CESEDA, tout arrêté de reconduite à la frontière (APRF) prévu à l'article L 533-1 du CESEDA, toute assignation à résidence prévue au titre VI du livre V du CESEDA, ainsi que tout arrêté de refus de délivrance de titre de séjour notifié aux ressortissants étrangers ;
- tout arrêté de placement en rétention administrative prévu au titre V du livre V du CESEDA ;
- toute requête sollicitant auprès du président du tribunal de grande instance le maintien supplémentaire en rétention administrative de l'étranger, prévu aux articles L 552-1 à 13 du CESEDA ;

- et, si nécessaire, tout appel à l'encontre de décisions prises par le juge compétent ;
- les arrêtés de concordance.

Article 6 : Délégation est également donnée pour les matières visées à l'article 1 du présent arrêté, à l'effet de signer toutes pièces et documents à :

- M. Baptiste CHAUVEAU, attaché, chef de cabinet,
- M. Jérémie ROUBENNE, attaché, adjoint au chef de cabinet.

Article 7 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Simon MERANDAT, la délégation de signature qui lui est conférée par l'article 1 du présent arrêté est exercée par M. Baptiste CHAUVEAU, chef de cabinet.

Article 8 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Baptiste CHAUVEAU, chef de cabinet, la délégation de signature qui lui est conférée par l'article 1 du présent arrêté est exercée par M. Jérémie ROUBENNE.

Article 9 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérémie ROUBENNE, adjoint au chef de cabinet, la délégation de signature qui lui est conférée par l'article 1 du présent arrêté est exercée par Mme Isabelle CORNOTE, agent du pôle polices administratives, pour les attributions figurant au point 2 « polices administratives ».

Article 10 : Délégation est également donnée, du 11 au 28 août 2016, à l'effet de signer toutes pièces et documents pour les matières visées à l'article 1 du présent arrêté à :

- Mme Axelle PENIGUEL, chef du SIDPC,
- Mme Armelle COUTURE-PHILIPPON, adjointe au chef du SIDPC.

Article 11 : M. le secrétaire général de la préfecture du Val-d'Oise, M. le directeur départemental des finances publiques et M. le directeur du cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié au délégataire et publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le Val-d'Oise.

Fait à Cergy-Pontoise, le 22 JUIL. 2016

Le préfet,



Jean-Yves LATOURNERIE



PRÉFET DU VAL-D'OISE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES

Service de l'urbanisme et de
l'aménagement durable

Pôle études et aménagement durable

**ARRETE n° 2016-13246 déclarant cessibles, au profit de la Communauté
d'agglomération Roissy Pays de France, divers immeubles situés à ECOUEN,
nécessaires à la réalisation d'une zone d'activités économiques**

**Le préfet du Val-d'Oise
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

VU le Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2015-12661 du 8 octobre 2015 prescrivant, sur le territoire de la commune d'ECOUEN, au profit de la Communauté d'agglomération Roissy Porte de France, l'ouverture des enquêtes conjointes d'utilité publique et parcellaire, préalables à la déclaration d'utilité publique du projet de réalisation d'une zone d'activités économiques à ECOUEN et à la déclaration de la cessibilité des terrains nécessaires à l'aménagement dudit projet ;

VU l'arrêté inter-préfectoral du 9 novembre 2015 (A 15-579-SRCT), créant la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France au 1^{er} janvier 2016 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2016-12910 du 1^{er} février 2016 déclarant d'utilité publique, au profit de la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France, l'acquisition et l'aménagement de terrains situés à ECOUEN, en vue de la réalisation d'une zone d'activités économiques ;

VU le dossier parcellaire soumis à enquête ;

VU les conclusions formulées par M. le commissaire-enquêteur ;

VU la lettre du 11 avril 2016 par laquelle la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France sollicite, du préfet du Val-d'Oise, la cessibilité, à son profit, des terrains nécessaires à la réalisation du projet ;

SUR proposition de M. le secrétaire général de la préfecture du Val-d'Oise ;

ARRETE

Article 1 : Sont déclarés cessibles immédiatement pour cause d'utilité publique au profit de la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France, les immeubles situés à ECOUEN désignés au tableau ci-annexé, nécessaires à la réalisation d'une zone d'activités économiques.

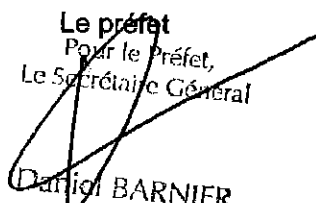
Article 2 : Seules les personnes directement concernées peuvent contester la légalité de l'arrêté de cessibilité et saisir le Tribunal Administratif de Cergy d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de la notification de cet arrêté.

Elles peuvent également au préalable dans ce même délai, saisir l'autorité préfectorale d'un recours gracieux. Cette demande prolonge le délai de recours contentieux qui doit être introduit dans les deux mois suivant la réponse. Au terme d'un délai de 2 mois le silence de l'autorité préfectorale vaut rejet implicite.

Article 3 : M. le secrétaire général de la préfecture, M. le président de la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France, M. le maire d'ECOUEN sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le Val-d'Oise.

Fait à Cergy-Pontoise, le 18 MAI 2016

Le préfet
Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général


Daniel BARNIER

Vu pour être annexé à
l'arrêté de ce jour
Cergy-Pontoise, le 18 MAI 2016

REFERENCES		Zone d'activités économiques d'ECOUEEN				DESIGNATION DES TRAVAUX				Commune : ECOUEEN (95)			
N° du plan	Lieu-dit	INDICATIONS CADASTRALES				origine de propriété	PROPRIETAIRES						
		section numéro cadastral	nature	surface (en m²)	Etat Civil / Raison ou dénomination sociale								
	Ruelle à Boudet	AD 209	Potager	5,329	Attestation après décès du 10/11/2012 Me UGUEN notaire à Paris Enregistré au service de la publicité foncière d'ERMONT le 07/12/2012, sous le volume 2012P n°6121	Mme PETTRE Odette Suzanne née le 01/01/1922 à PONTCHARTRAIN (78) Escalier B - 20 rue de la République 95440 ECOUEEN	numéro cadastral	surface (en m²)	numéro cadastral	surface (en m²)	RELIQUATS		
						M. PETTRE Patrice Raymond né le 10/10/1967 à MONTMORENCY (78) 52 rue du Maréchal Leclerc 95440 ECOUEEN		AD 209	5,329		0		
						Mme PETTRE Régine Marcelle Suzanne épouse ROBERT Stéphane née le 02/03/1969 à MONTMORENCY (78) 23 rue Poussin 75016 PARIS							
						Mme PETTRE Françoise Marie-Louise née le 21/11/1942 à BOULOGNE-BILLANCOURT (75) La Croix du Sud - 205 Route de Grasse 08140 VENCE							
						M. PETTRE Paul Raymond époux WINTREBERT France né le 20/12/1944 à BOULOGNE-BILLANCOURT (75) 20 rue Jean Chaptal 31400 TOULOUSE							
						Mme PETTRE Sylvie Suzanne épouse GENTY Christian née le 04/03/1954 à NEUILLY-SUR-SEINE (75) 22 rue Paul Defrance 89130 TOUCY							
						M. PETTRE Jean-Hugues René époux BABELAERE Marie-Françoise né le 06/10/1965 à MONTMORENCY (78) 6 rue Mline Edwards 75017 PARIS							



PRÉFET DU VAL-D'OISE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES

Service de l'urbanisme et de
l'aménagement durable

Pôle études et aménagement durable

ARRETE n°2016 – 13 400 déclarant cessibles sur le territoire de la commune de Cergy-Pontoise, au profit de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise, des terrains nécessaires à la réalisation du projet de pôle d'échange multimodal Axe majeur – Horloge

**Le préfet du Val-d'Oise
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

VU le Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2014-11837 du 18 avril 2014 prescrivant sur la commune de Cergy-Pontoise, l'ouverture des enquêtes conjointes, préalable à la déclaration d'utilité publique, pour la réalisation du projet de pôle d'échange multimodal Axe majeur – Horloge ;

VU l'arrêté préfectoral n°2014-12175 du 18 décembre 2014 déclarant d'utilité publique, sur le territoire de la commune de Cergy-Pontoise au profit de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise, la réalisation du projet de pôle d'échange multimodal Axe majeur – Horloge ;

VU le dossier parcellaire soumis à enquête ;

VU le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur en date du 01 août 2014 ;

VU les lettres du 09 juin 2015 et 04 mai 2016 par lesquelles le Directeur Général de Cergy-Pontoise aménagement agissant au nom et pour le compte de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise sollicite, du préfet du Val-d'Oise, la cessibilité, au profit de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise, des terrains nécessaires à la réalisation du projet ;

SUR proposition de M. le secrétaire général de la préfecture du Val-d'Oise

ARRETE

Article 1 : Sont déclarés cessibles immédiatement pour cause d'utilité publique au profit de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise, les terrains désignés au tableau ci-annexé, nécessaires à la réalisation du projet de pôle d'échange multimodal Axe majeur – Horloge.

Article 2 : Seules les personnes directement concernées peuvent contester la légalité de l'arrêté de cessibilité et saisir le Tribunal Administratif de Cergy d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de la notification de cet arrêté.

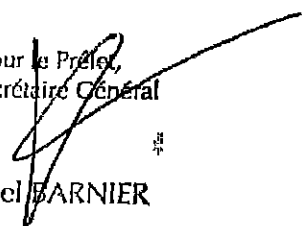
Elles peuvent également au préalable dans ce même délai, saisir l'autorité préfectorale d'un recours gracieux. Cette demande prolonge le délai de recours contentieux qui doit être introduit dans les deux mois suivant la réponse. Au terme d'un délai de 2 mois le silence de l'autorité préfectorale vaut rejet implicite.

Article 3 : M. le secrétaire général de la préfecture du Val d'Oise, Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise, M. le maire de Cergy-Pontoise, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le Val-d'Oise.

Fait à Cergy-Pontoise le, 12 JUIL. 2016

Le préfet

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général


Daniel BARNIER

Il faut être attentif à
la date de ce jour
à l'acte, le 12 mai 2011

Commune de CERGY

Références cadastrales					
Section et N°	Superficie	Nature	lots (en millièmes)	Rue/lieudit	Emprise
DT 37	3 118 m ²	Immeuble en copropriété	/	1 Avenue des Beguines	1 097 m ²

03
15
11

Propriétaire réel :

Le Syndicat des copropriétaires de l'ensemble Immobilier sis 1 Avenue des Beguines à CERGY (Val d'Oise), agissant au nom et pour le compte de l'ensemble des copropriétaires.

Syndic de copropriété : Cabinet FONCIA VEXIN – Centre commercial Les Trois Fontaines – 95003 CERGY-PONTOISE CEDEX.

Règlement de copropriété et état descriptif de division :

Changement de section suivant acte reçu par Maître LANDY, Notaire à CERGY, le 28 mars 1991, publié et enregistré au Service de la Publicité Foncière de CERGY-PONTOISE I, les 2 mai et 6 juin 1991, Volume 91P n° 3157. Suivi d'une attestation rectificative établie par Maître LANDY, Notaire susnommé, le 31 mai 1991, publiée et enregistrée au Service de la Publicité Foncière de CERGY-PONTOISE I, le 6 juin 1991, Volume 91P n° 3979. Rectificatif suivant acte reçu par Maître LANDY, Notaire susnommé, le 27 juillet 1992, publié et enregistré au Service de la Publicité Foncière de CERGY-PONTOISE I, le 23 septembre 1992, Volume 92P n° 5900.
Règlement de copropriété et état descriptif de division suivant acte reçu par Maître LANDY, Notaire susnommé, le 27 août 1992, publié et enregistré au Service de la Publicité Foncière de CERGY-PONTOISE I, le 21 octobre 1992, Volume 92P n° 6572.

Règlement de copropriété et état descriptif de division : suite

Modificatif du règlement de copropriété et de l'état descriptif de division suivant acte reçu par Maître JOASSIN, Administrateur de l'Etude LANDY à CERGY, le 30 décembre 1994, publié et enregistré au Service de la Publicité Foncière de CERGY-PONTOISE I, le 8 février 1995, Volume 95P n° 891.
Modificatif du règlement de copropriété et de l'état descriptif de division suivant acte reçu par Maître HUCHET, Notaire à CERGY, le 27 décembre 1995, publié et enregistré au Service de la Publicité Foncière de CERGY-PONTOISE I, les 24 janvier et 7 mars 1996, Volume 96P n° 483.
Modificatif du règlement de copropriété et de l'état descriptif de division suivant acte reçu par Maître HUCHET, Notaire susnommé, le 5 mars 1997, publié et enregistré au Service de la Publicité Foncière de CERGY-PONTOISE I, le 30 avril 1997, Volume 97P n° 2910.

Commune de CERGY

Emprise totale						
Descriptif du lot privatif						
Assiette cadastrale de la copropriété et superficie	N° de lot	Quote-part des parties communes (en millièmes)	Nature	Rue/lieudit	Propriétaire(s) inscrit(s) à la matrice cadastrale	
DT 37	3 118 m ²	157	2/10000 ^{èmes}	Parking extérieur	1 Avenue des Beguines	Propriétaire(s) inscrit(s) à la matrice cadastrale SCI DU 112 RUE DU GENERAL DE GAULLE – N° SIREN : 442 039 921 112 Rue du Général de Gaulle – 78740 VAUX-SUR-SEINE

Propriétaire réelle :

La Société dénommée SCI 112 RUE DU GENERAL DE GAULLE, Société Civile Immobilière ayant son siège social 112 Rue du Général de Gaulle à VAUX-SUR-SEINE (78740), identifiée au répertoire SIRENE sous le n° 442 039 921 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de VERSAILLES.

Origine de propriété :

Changement de section suivant acte reçu par Maître LANDY, Notaire à CERGY, le 28 mars 1991, publié et enregistré au Service de la Publicité Foncière de CERGY-PONTOISE I, les 2 mai et 6 juin 1991, Volume 91P n° 3157. Suivi d'une attestation rectificative établie par Maître LANDY, Notaire susnommé, le 31 mai 1991, publiée et enregistrée au Service de la Publicité Foncière de CERGY-PONTOISE I, le 6 juin 1991, Volume 91P n° 3979. Rectificatif suivant acte reçu par Maître LANDY, Notaire susnommé, le 27 juillet 1992, publié et enregistré au Service de la Publicité Foncière de CERGY-PONTOISE I, le 23 septembre 1992, Volume 92P n° 5900.

Règlement de copropriété et état descriptif de division suivant acte reçu par Maître LANDY, Notaire susnommé, le 27 août 1992, publié et enregistré au Service de la Publicité Foncière de CERGY-PONTOISE I, le 21 octobre 1992, Volume 92P n° 6572.

Origine de propriété : suite

Modificatif du règlement de copropriété et de l'état descriptif de division suivant acte reçu par Maître JOASSIN, Administrateur de l'Etude LANDY à CERGY, le 30 décembre 1994, publié et enregistré au Service de la Publicité Foncière de CERGY-PONTOISE I, le 8 février 1995, Volume 95P n° 891.

Modificatif du règlement de copropriété et de l'état descriptif de division suivant acte reçu par Maître HUCHET, Notaire à CERGY, le 27 décembre 1995, publié et enregistré au Service de la Publicité Foncière de CERGY-PONTOISE I, les 24 janvier et 7 mars 1996, Volume 96P n° 483.

Modificatif du règlement de copropriété et de l'état descriptif de division suivant acte reçu par Maître HUCHET, Notaire susnommé, le 5 mars 1997, publié et enregistré au Service de la Publicité Foncière de CERGY-PONTOISE I, le 30 avril 1997, Volume 97P n° 2910.

Acquisition suivant acte reçu par Maître MARINAGE, Notaire à PONTOISE, le 2 mars 2004, publié et enregistré au Service de la Publicité Foncière de CERGY-PONTOISE I, le 31 mars 2004, Volume 2004P n° 2903.

Commune de CERGY

Emprise totale		Descriptif du lot privatif		Propriétaire(s) inscrit(s) à la matrice cadastrale	
Assiette cadastrale de la copropriété et superficie	N° de lot	Quote-part des parties communes (en millièmes)	Nature	Rue/Lieu dit	
DT 37	3 118 m ²	165 2/10000èmes	Parking extérieur	1 Avenue des Beguines	BRL FINANCES – N° SIREN : 429 642 101 BP 78273 CERGY SAINT CHRISTOPHE 21 Avenue des Genottes – 95800 CERGY
		166 2/10000èmes			
		167 2/10000èmes			
		168 2/10000èmes			
		169 2/10000èmes			
		170 2/10000èmes			
		171 2/10000èmes			
		172 2/10000èmes			
		173 2/10000èmes			
		174 2/10000èmes			

Propriétaire réelle :

La Société dénommée BRL FINANCES, Société à Responsabilité Limitée ayant son siège social 21 Avenue des Genottes à CERGY (95800), identifiée au répertoire SIRENE sous le n° 429 642 101 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PONTLOISE.

Origine de propriété :

Changement de section suivant acte reçu par Maître LANDY, Notaire à CERGY, le 28 mars 1991, publié et enregistré au Service de la Publicité Foncière de CERGY-PONTOISE I, les 2 mai et 6 juin 1991, Volume 91P n° 3157. Suiwi d'une attestation rectificative établie par Maître LANDY, Notaire susnommé, le 31 mai 1991, publiée et enregistrée au Service de la Publicité Foncière de CERGY-PONTOISE I, le 6 juin 1991, Volume 91P n° 3979. Rectificatif suivant acte reçu par Maître LANDY, Notaire susnommé, le 27 juillet 1992, publié et enregistré au Service de la Publicité Foncière de CERGY-PONTOISE I, le 23 septembre 1992, Volume 92P n° 5900.

Règlement de copropriété et état descriptif de division suivant acte reçu par Maître LANDY, Notaire susnommé, le 27 août 1992, publié et enregistré au Service de la Publicité Foncière de CERGY-PONTOISE I, le 21 octobre 1992, Volume 92P n° 6572.

Modificatif du règlement de copropriété et de l'état descriptif de division suivant acte reçu par Maître JOASSIN, Administrateur de l'Etude LANDY à CERGY, le 30 décembre 1994, publié et enregistré au Service de la Publicité Foncière de CERGY-PONTOISE I, le 8 février 1995, Volume 95P n° 891.

Modificatif du règlement de copropriété et de l'état descriptif de division suivant acte reçu par Maître HUCHET, Notaire à CERGY, le 27 décembre 1995, publié et enregistré au Service de la Publicité Foncière de CERGY-PONTOISE I, les 24 janvier et 7 mars 1996, Volume 96P n° 483.

Modificatif du règlement de copropriété et de l'état descriptif de division suivant acte reçu par Maître HUCHET, Notaire susnommé, le 5 mars 1997, publié et enregistré au Service de la Publicité Foncière de CERGY-PONTOISE I, le 30 avril 1997, Volume 97P n° 2910.

Acquisition suivant acte reçu par Maître RUHL, Notaire à DIEPPE, le 2 novembre 2010, publié et enregistré au Service de la Publicité Foncière de CERGY-PONTOISE I, le 3 janvier 2011, Volume 2011P n° 8. Suiwi d'une attestation rectificative établie par Maître RUHL, Notaire susnommé, le 11 mars 2011, publiée et enregistrée au Service de la Publicité Foncière de CERGY-PONTOISE I, le 14 mars 2011, Volume 2011P n° 2204.

Commune de CERGY

Vu pour être annexé à
l'arrêté de ce jour
Cergy-Pontoise, le 17 mai 2010

Références cadastrales					
Section et N°	Superficie	Nature	Lots (en millèmes)	Rue/lieudit	Emprise
DT 32	3 428 m ²	Immeuble en copropriété	/	Le Pas Saint Christophe	1 110 m ²

Propriétaire réel :

Le Syndicat des copropriétaires de l'ensemble immobilier sis Le Pas Saint Christophe à CERGY (Val d'Oise), agissant au nom et pour le compte de l'ensemble des copropriétaires.

Syndic de copropriété : Cabinet FONCIA VEKIN – Centre commercial Les Trois Fontaines – 95003 CERGY-PONTOISE CEDEX.

Règlement de copropriété et état descriptif de division :

Règlement de copropriété et état descriptif de division suivant acte reçu par Maître LANDY, Notaire à CERGY, le 27 décembre 1990, publié et enregistré au Service de la Publicité Foncière de CERGY-PONTOISE I, le 31 janvier 1991, Volume 91P n° 729.

Commune de CERGY

Emprise totale						
Descriptif du lot privatif						
Assiette cadastrale de la copropriété et superficie	N° de lot	Quote-part des parties communes (en millièmes)	Nature	Rue/Lieu dit	Propriétaire(s) inscrit(s) à la matrice cadastrale	
DT 32 3 428 m ²	146	2/10000èmes	Parking extérieur	Le Pas Saint Christophe	CM-CIC PIERRE INVESTISSEMENT – N° SIREN : 334 325 586 BP 84001 – 2 Avenue Jean Claude Bonduelle 44000 NANTES	
	147	2/10000èmes				
	148	2/10000èmes				
	149	2/10000èmes				
	150	2/10000èmes				
	151	2/10000èmes				
152	2/10000èmes	ROCHER PIERRE I – N° SIREN : 340 192 087 SC IMMOBILIERE MARIVAUX 2 Avenue Jean Claude Bonduelle 44000 NANTES				
153	2/10000èmes					
154	2/10000èmes					
155	2/10000èmes					

Emprise totale						Propriétaire(s) inscrit(s) à la matrice cadastrale
Descriptif du lot privatif						
Assiette cadastrale de la copropriété et superficie	N° de lot	Quote-part des parties communes (en millièmes)	Nature	Rue/lieudit		
DT 32	3 428 m ²	156 157 158 159 160 161 162 163 164 165	Parking extérieur	Le Pas Saint Christophe	CM-CIC PIERRE INVESTISSEMENT - N° SIREN : 334 325 586 BP 84001 - 2 Avenue Jean Claude Bonduelle 44000 NANTES	
		4/10000 ^{èmes} 2/10000 ^{èmes} 2/10000 ^{èmes} 2/10000 ^{èmes} 2/10000 ^{èmes} 2/10000 ^{èmes} 2/10000 ^{èmes} 2/10000 ^{èmes} 2/10000 ^{èmes} 2/10000 ^{èmes}			ROCHER PIERRE 1 - N° SIREN : 340 192 087 SC IMMOBILIERE MARIVAUX 2 Avenue Jean Claude Bonduelle 44000 NANTES	

Propriétaires réelles :

1. La Société dénommée CM-CIC PIERRE INVESTISSEMENT, Société Civile ayant son siège social 2 Avenue Jean Claude Bonduelle à NANTES (44000), identifiée au répertoire SIRENE sous le n° 334 325 586 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTES.
 2. La Société dénommée ROCHER PIERRE 1, Société Civile de Placement Collectif Immobilier ayant son siège social 13 Avenue Lebrun à ANTONY CEDEX (92188), identifiée au répertoire SIRENE sous le n° 340 192 087 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE.
- Observation :** Anciennement et au moment de l'enquête parcellaire, le siège de la Société ROCHER PIERRE 1 était situé 70 Rue Saint Lazare à PARIS (75009). Le nouveau siège n'a été connu qu'après enquête, le transfert étant inscrit sur l'extrait K-bis à la date du 22/09/2014.

Origine de propriété :

Relativement au deux copropriétaires indivis :

Règlement de copropriété et état descriptif de division suivant acte reçu par Maître LANDY, Notaire à CERGY, le 27 décembre 1990, publié et enregistré au Service de la Publicité Foncière de CERGY-PONTOISE I, le 31 janvier 1991, Volume 91P n° 729.

Acquisition suivant acte reçu par Maître LANDY, Notaire susnommé, le 27 décembre 1990, publié et enregistré au Service de la Publicité Foncière de CERGY-PONTOISE I, le 20 février 1991, Volume 91P n° 1363.

Relativement à la CM-CIC PIERRE INVESTISSEMENT : Traité de fusion absorption suivant acte reçu par la SCP GASTE, Notaires associés à NANTES, le 30 novembre 2010, publié et enregistré au Service de la Publicité Foncière de CERGY-PONTOISE I, le 17 août 2011, Volume 2011P n° 6417.



DIRECTION
DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES

Service de l'habitat
de la rénovation urbaine
et du bâtiment

Pôle accessibilité qualité
construction

Arrêté N° 13237

**Arrêté d'approbation d'un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP)
pour la mise en accessibilité d'un établissement recevant du public (ERP) :**

Référence	AT-ADAP n° AT N° 095 572 15 00051 PC N° 095 572 15 U 0036
Établissement	SAS CLINIQUE DU PARC 95310 ST OUEN L'AUMONE
Demandeur	SAS CLINIQUE DU PARC Représentée par M. DELMAR Jean-Claude 23, rue des Frères Capucins 95310 ST OUEN L'AUMONE

**Le Préfet du Val-d'Oise
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

- Vu** le code de la construction et de l'Habitation (CCH), et notamment ses articles L.111-7 à L.111-8-4 et L.123-1 à L.123-4 ;
- Vu** la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;
- Vu** la loi n° 2014-789 du 10 juillet 2014 habilitant le Gouvernement à adopter des mesures législatives pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public ;
- Vu** l'ordonnance n°2014-1090 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées prévoyant la mise en place d'un outil, l'agenda d'accessibilité programmée qui permet de prolonger, au-delà de 2015, le délai permettant d'effectuer les travaux de mise en accessibilité des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public ;
- Vu** le décret n°95-260 du 8 mars 1995 instituant la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;
- Vu** le décret n°2006-1089 du 30 août 2006 modifiant le décret n°95-260 du 8 mars 1995 relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;
- Vu** le décret n° 2014-1327 du 5 novembre 2014 relatif à l'agenda d'accessibilité programmée pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public ;
- Vu** l'arrêté du 8 décembre 2014 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public ;
- Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°95.0144 du 15 novembre 1995, portant création de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°150092 du 30 avril 2015, portant renouvellement de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité ;

VU l'arrêté préfectoral n°16-032 du 2 mai 2016 donnant délégation de signature à Monsieur Éric Cambon de la Valette, directeur départemental des territoires du Val-d'Oise ;

VU l'arrêté n°13 206 du 2 mai 2016 donnant subdélégation de signature de gestion globale aux adjoints et aux collaborateurs de Monsieur Éric Cambon de la Valette, directeur départemental des territoires du Val-d'Oise ;

Vu l'arrêté n°12 313 du 2 mars 2015, portant subdélégation de signature de gestion globale aux adjoints et aux collaborateurs de Monsieur Éric Cambon de la Valette, directeur départemental des territoires du Val-d'Oise ;

Vu la demande d'approbation d'un agenda d'accessibilité programmée présentée par la SAS CLINIQUE DU PARC, représentée par M. DELMAR Jean-Claude, n° AT N° 095 572 15 00051 - PC N° 095 572 15 U 0036 sis 23, rue des Frères Capucins à ST OUEN L'AUMONE;

Vu l'avis favorable de la sous-commission départementale pour l'accessibilité des personnes handicapées émis en séance du 12/05/16, sur la demande d'Ad'AP N° 095 572 15 00051 PC N° 095 572 15 U 0036 ;

Considérant que la demande d'agenda d'accessibilité programmée **n'excède pas la période de droit commun de 3 ans;**

Considérant que le pétitionnaire s'engage à réaliser des travaux de mise en conformité de son établissement aux règles d'accessibilité entre le premier semestre 2016 et le premier semestre 2018 ;

Considérant que le pétitionnaire s'engage sur un coût prévisionnel de mise en accessibilité de 350.000,00€ ;

Considérant que ces actions de mise en accessibilité programmée permettront d'offrir ses services au plus grand nombre ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires du Val-d'Oise ;

ARRETE

Article 1 : La demande d'agenda d'accessibilité programmée, telle que présentée, concernant la SAS CLINIQUE DU PARC, représentée par M. DELMAR Jean-Claude, sis, 23, rue des Frères Capucins à ST OUEN L'AUMONE, est **APPROUVÉE**.

Article 2 : Une attestation d'achèvement de l'agenda d'accessibilité programmée devra être adressée, dans les deux mois qui suivent l'achèvement des travaux et actions de mise en accessibilité, au préfet ayant approuvé cet agenda par pli recommandé avec demande d'avis de réception.

Article 3 : le directeur départemental des territoires, le sous-préfet de PONTOISE et le maire de ST OUEN L'AUMONE sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Conformément à l'article R.421-1 du code de justice administrative, Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Elle peut faire également l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Préfet du Val-d'Oise . Cette démarche interrompt le délai de recours contentieux, ce dernier devant être introduit dans le délai de 2 mois suivants une décision implicite ou explicite de l'autorité compétente (le silence de l'administration pendant un délai de deux mois valant décision implicite de rejet).

Fait à Cergy, le 12/05/2016

Le préfet

Pour le Préfet,
Le Sous-Préfet, Directeur de cabinet

Jean-Simon MERANDAT



DIRECTION
DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES

Service de l'habitat
de la rénovation urbaine
et du bâtiment

Pôle accessibilité qualité
construction

Arrêté N°13280

**Arrêté d'approbation d'un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP)
pour la mise en accessibilité d'un établissement recevant du public (ERP) :**

Référence	ADAP N°095 430 15 A 0001
Établissement	LA COMMUNE 95560 MONTSOULT
Demandeur	LA COMMUNE Hôtel de Ville 95560 MONTSOULT

**Le Préfet du Val-d'Oise
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

- Vu** le code de la construction et de l'Habitation (CCH), et notamment ses articles L.111-7 à L.111-8-4 et L.123-1 à L.123-4 ;
- Vu** la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;
- Vu** la loi n° 2014-789 du 10 juillet 2014 habilitant le Gouvernement à adopter des mesures législatives pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public ;
- Vu** l'ordonnance n°2014-1090 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées prévoyant la mise en place d'un outil, l'agenda d'accessibilité programmée qui permet de prolonger, au-delà de 2015, le délai permettant d'effectuer les travaux de mise en accessibilité des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public ;
- Vu** le décret n°95-260 du 8 mars 1995 instituant la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;
- Vu** le décret n°2006-1089 du 30 août 2006 modifiant le décret n°95-260 du 8 mars 1995 relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;
- Vu** le décret n° 2014-1327 du 5 novembre 2014 relatif à l'agenda d'accessibilité programmée pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public ;
- Vu** l'arrêté du 8 décembre 2014 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public ;
- Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°95.0144 du 15 novembre 1995, portant création de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°95.0169 du 5 décembre 1995, portant création d'une sous-commission départementale pour l'accessibilité des personnes handicapées ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°150092 du 30 avril 2015, portant renouvellement de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité ;

Vu l'arrêté préfectoral n°16-032 du 2 mai 2016 donnant délégation de signature à Monsieur Éric Cambon de la Valette, directeur départemental des territoires du Val-d'Oise ;

Vu l'arrêté n°13 206 du 2 mai 2016 donnant subdélégation de signature de gestion globale aux adjoints et aux collaborateurs de Monsieur Éric Cambon de la Valette, directeur départemental des territoires du Val-d'Oise ;

Vu la demande d'approbation d'un agenda d'accessibilité programmée présentée par LA COMMUNE, la demande d'agenda programmé ADAP N°095 430 15 A 0001 de MONTSOULT;

Vu l'avis favorable de la sous-commission départementale pour l'accessibilité des personnes handicapées émis en séance du 14/06/2016 sur la demande n°ADAP N°095 430 15 A 0001 ;

Considérant que la demande d'agenda d'accessibilité programmée **n'exède pas la période de droit commun de 3 ans** ;

Considérant que le pétitionnaire s'engage à réaliser des travaux de mise en conformité de ses établissements aux règles d'accessibilité entre 2016 et 2018 ;

Considérant que le pétitionnaire s'engage sur un coût prévisionnel de mise en accessibilité de 151 115 € HT ;

Considérant que ces actions de mise en accessibilité programmée permettront d'offrir ses services au plus grand nombre ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires du Val-d'Oise ;

ARRETE

Article 1 : La demande d'agenda d'accessibilité programmée, telle que présentée par LA COMMUNE, de MONTSOULT, est **APPROUVÉE**.

Article 2 : Une attestation d'achèvement de l'agenda d'accessibilité programmée devra être adressée, dans les deux mois qui suivent l'achèvement des travaux et actions de mise en accessibilité, au préfet ayant approuvé cet agenda par pli recommandé avec demande d'avis de réception.

Article 3 : le directeur départemental des territoires, le sous-préfet de SARCELLES et le maire de MONTSOULT sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Conformément à l'article R.421-1 du code de justice administrative, Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Elle peut faire également l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Préfet du Val-d'Oise. Cette démarche interrompt le délai de recours contentieux, ce dernier devant être introduit dans le délai de 2 mois suivants une décision implicite ou explicite de l'autorité compétente (le silence de l'administration pendant un délai de deux mois valant décision implicite de rejet).

Fait à Cergy, le **14 JUIN 2016**

Le préfet

Pour le Préfet,
Le Sous-Préfet, Directeur de cabinet
Jean-Simon MERANDAT

DIRECTION
DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES

Service de l'habitat
de la rénovation urbaine
et du bâtiment

Pôle accessibilité qualité
construction

Arrêté N°13281

**Arrêté d'approbation d'un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP)
pour la mise en accessibilité d'un établissement recevant du public (ERP) :**

Référence	AT-ADAP n° AT N° 095 127 16 00005
Établissement	EISTI – Ecole d'ingénieurs Maths/Info – Représentée par M. FINTZ 95000 CERGY PONTOISE
Demandeur	EISTI – Ecole d'ingénieurs Maths/Info – Représentée par M. FINTZ Avenue du Parc 95000 CERGY PONTOISE

**Le Préfet du Val-d'Oise
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le code de la construction et de l'Habitation (CCH), et notamment ses articles L.111-7 à L.111-8-4 et L.123-1 à L.123-4 ;

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

Vu la loi n° 2014-789 du 10 juillet 2014 habilitant le Gouvernement à adopter des mesures législatives pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public ;

Vu l'ordonnance n°2014-1090 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées prévoyant la mise en place d'un outil, l'agenda d'accessibilité programmée qui permet de prolonger, au-delà de 2015, le délai permettant d'effectuer les travaux de mise en accessibilité des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public ;

Vu le décret n°95-260 du 8 mars 1995 instituant la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;

Vu le décret n°2006-1089 du 30 août 2006 modifiant le décret n°95-260 du 8 mars 1995 relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;

Vu le décret n° 2014-1327 du 5 novembre 2014 relatif à l'agenda d'accessibilité programmée pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public ;

Vu l'arrêté du 8 décembre 2014 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu l'arrêté préfectoral n°95.0144 du 15 novembre 1995, portant création de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;

Vu l'arrêté préfectoral n°95.0169 du 5 décembre 1995, portant création d'une sous-commission départementale pour l'accessibilité des personnes handicapées ;

Vu l'arrêté préfectoral n°95.0144 du 15 novembre 1995, portant création de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;

Vu l'arrêté préfectoral n°95.0169 du 5 décembre 1995, portant création d'une sous-commission départementale pour l'accessibilité des personnes handicapées ;

Vu l'arrêté préfectoral n°150092 du 30 avril 2015, portant renouvellement de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité ;

Vu l'arrêté préfectoral n°16-032 du 2 mai 2016 donnant délégation de signature à Monsieur Éric Cambon de la Valette, directeur départemental des territoires du Val-d'Oise ;

Vu l'arrêté n°13 206 du 2 mai 2016 donnant subdélégation de signature de gestion globale aux adjoints et aux collaborateurs de Monsieur Éric Cambon de la Valette, directeur départemental des territoires du Val-d'Oise ;

Vu la demande d'approbation d'un agenda d'accessibilité programmée présentée par l'EISTI – Ecole d'ingénieurs Maths/Info, représentée par M. FINTZ, enregistrée sous : ADAP/AT N° 095 127 16 00005 sis, Avenue du Parc à CERGY ;

Vu l'avis favorable de la sous-commission départementale pour l'accessibilité des personnes handicapées émis en séance du 14/06/2016, sur la demande d'Ad'AP n° N° 095 127 16 00005 ;

Considérant que la demande d'agenda d'accessibilité programmée **n'exède pas la période de droit commun de 3 ans ;**

Considérant que le pétitionnaire s'engage à réaliser des travaux de mise en conformité de son établissement aux règles d'accessibilité entre le 1^{er} trimestre 2016 et le 4^{ème} trimestre 2018 ;

Considérant que le pétitionnaire s'engage sur un coût prévisionnel de mise en accessibilité de 14 937,50 € HT ;

Considérant que ces actions de mise en accessibilité programmée permettront d'offrir ses services au plus grand nombre ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires du Val-d'Oise ;

ARRETE

Article 1 : La demande d'agenda d'accessibilité programmée, telle que présentée, concernant l'EISTI – Ecole d'ingénieurs Maths/Info, représentée par M. FINTZ, sis, Avenue du Parc à CERGY, est **APPROUVÉE**.

Article 2 : Une attestation d'achèvement de l'agenda d'accessibilité programmée devra être adressée, dans les deux mois qui suivent l'achèvement des travaux et actions de mise en accessibilité, au préfet ayant approuvé cet agenda par pli recommandé avec demande d'avis de réception.

Article 3 : le directeur départemental des territoires, le secrétaire général de la préfecture du Val-d'Oise et le maire de CERGY sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Conformément à l'article R.421-1 du code de justice administrative, Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Elle peut faire également l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Préfet du Val-d'Oise . Cette démarche interrompt le délai de recours contentieux, ce dernier devant être introduit dans le délai de 2 mois suivants une décision implicite ou explicite de l'autorité compétente (le silence de l'administration pendant un délai de deux mois valant décision implicite de rejet).

Fait à Cergy, le 14 JUIN 2016

Le préfet

Pour le Préfet,
Le Sous-Préfet, Directeur de cabinet

Jean-Simon MERANDAT



DIRECTION
DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES

Service de l'habitat
de la rénovation urbaine
et du bâtiment

Pôle accessibilité qualité
construction

Arrêté N° 13298

Arrêté d'approbation d'un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) pour la mise en accessibilité d'un établissement recevant du public (ERP) :

Référence	AT-ADAP n° AT N° 095 078 15 B 0004
Établissement	S.C.M CADUCEE BUXERIEN 95650 BOISSY L'AILLERIE
Demandeur	S.C.M CADUCEE BUXERIEN Représenté par M. GIACIMINI Jean Paul 7, rue de la République 95650 BOISSY L'AILLERIE

Le Préfet du Val-d'Oise
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

- Vu** le code de la construction et de l'Habitation (CCH), et notamment ses articles L.111-7 à L.111-8-4 et L.123-1 à L.123-4 ;
- Vu** la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;
- Vu** la loi n° 2014-789 du 10 juillet 2014 habilitant le Gouvernement à adopter des mesures législatives pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public ;
- Vu** l'ordonnance n°2014-1090 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées prévoyant la mise en place d'un outil, l'agenda d'accessibilité programmée qui permet de prolonger, au-delà de 2015, le délai permettant d'effectuer les travaux de mise en accessibilité des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public ;
- Vu** le décret n°95-260 du 8 mars 1995 instituant la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;
- Vu** le décret n°2006-1089 du 30 août 2006 modifiant le décret n°95-260 du 8 mars 1995 relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;
- Vu** le décret n° 2014-1327 du 5 novembre 2014 relatif à l'agenda d'accessibilité programmée pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public ;
- Vu** l'arrêté du 8 décembre 2014 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public ;
- Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°95.0144 du 15 novembre 1995, portant création de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°95.0169 du 5 décembre 1995, portant création d'une sous-commission départementale pour l'accessibilité des personnes handicapées ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°150092 du 30 avril 2015, portant renouvellement de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité ;

Vu l'arrêté préfectoral n°16-032 du 2 mai 2016 donnant délégation de signature à Monsieur Éric Cambon de la Valette, directeur départemental des territoires du Val-d'Oise ;

Vu l'arrêté n°13 206 du 2 mai 2016 donnant subdélégation de signature de gestion globale aux adjoints et aux collaborateurs de Monsieur Éric Cambon de la Valette, directeur départemental des territoires du Val-d'Oise ;

Vu la demande d'approbation d'un agenda d'accessibilité programmée présentée par S.C.M CADUCEE BUXERIEN, représentée par M. GIACIMINI Jean Paul, n° AT N° 095 078 15 B 0004 sis 7, rue de la République à BOISSY L'AILLERIE;

Vu l'avis favorable de la sous-commission départementale pour l'accessibilité des personnes handicapées émis en séance du 23/06/2016, sur la demande d'Ad'AP n°AT N° 095 078 15 B 0004 ;

Considérant que la demande d'agenda d'accessibilité programmée **n'excède pas la période de droit commun de 3 ans**;

Considérant que le pétitionnaire s'engage à réaliser des travaux de mise en conformité de son établissement aux règles d'accessibilité entre mars 2016 et décembre 2017 ;

Considérant que le pétitionnaire s'engage sur un coût prévisionnel de mise en accessibilité de 11.000,00€;

Considérant que ces actions de mise en accessibilité programmée permettront d'offrir ses services au plus grand nombre ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires du Val-d'Oise ;

ARRETE

Article 1 : La demande d'agenda d'accessibilité programmée, telle que présentée, concernant S.C.M CADUCEE BUXERIEN – représenté par M. GIACIMINI Jean Paul, sis, 7, rue de la République à BOISSY L'AILLERIE, est **APPROUVÉE**.

Article 2 : Une attestation d'achèvement de l'agenda d'accessibilité programmée devra être adressée, dans les deux mois qui suivent l'achèvement des travaux et actions de mise en accessibilité, au préfet ayant approuvé cet agenda par pli recommandé avec demande d'avis de réception.

Article 3 : le directeur départemental des territoires, le sous-préfet de PONTOISE et le maire de BOISSY L'AILLERIE sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Conformément à l'article R.421-1 du code de justice administrative, Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Elle peut faire également l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Préfet du Val-d'Oise . Cette démarche interrompt le délai de recours contentieux, ce dernier devant être introduit dans le délai de 2 mois suivants une décision implicite ou explicite de l'autorité compétente (le silence de l'administration pendant un délai de deux mois valant décision implicite de rejet).

Fait à Cergy, le 23/06/2016

Le préfet
Pour le Préfet,
Le Sous-Préfet, Directeur de cabinet

Jean-Simon MERANDAT

PRÉFET DU VAL-D'OISE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES

Service de l'habitat,
de la rénovation urbaine et du bâtiment

Pôle de l'accessibilité et du contrôle de la
qualité de la construction

ARRETE n° 13301 accordant une dérogation aux règles d'accessibilité

**Le préfet du Val-d'Oise
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

VU le Code de la Construction et de l'Habitation, notamment les articles R.111-19 à R.111-19-3 et R-111-19-10 ;

VU la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

VU le décret n°2006-555 du 17 mai 2006 relatif à l'accessibilité des établissements recevant du public, des installations ouvertes au public et des bâtiments d'habitation ;

VU l'arrêté du 1er août 2006 fixant les dispositions prises pour l'application des articles R. 111-19 à R. 111-19-3 et R 111-19-6 du Code de la Construction et de l'Habitation, relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public lors de leur construction ou de leur création, modifié par l'arrêté du 30 novembre 2007 ;

VU l'arrêté du 21 mars 2007 fixant les dispositions prises pour l'application des articles R.111-19-8 et R.111-19-11 du Code de la Construction et de l'Habitation, relatives à l'accessibilité pour les personnes handicapées des établissements existants recevant du public et des installations existantes ouvertes au public ;

VU le décret n°95-260 du 8 mars 1995, instituant la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité ;

VU le décret n°2006-1089 du 30 août 2006 modifiant le décret n°95-260 du 8 mars 1995 relatif à la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité ;

VU l'arrêté du 8 décembre 2014 fixant les dispositions prises pour l'application des articles R111-19-7 à R 111-19-11 du code de la construction et de l'habitation et de l'article 14 du décret n° 2006-555 relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public situé dans un cadre bâti existant et des installations existantes ouvertes au public.

VU l'arrêté préfectoral n°95.0144 du 15 novembre 1995, portant création de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité ;

VU l'arrêté préfectoral n°95.0169 du 5 décembre 1995, portant création d'une Sous-Commission Départementale pour l'accessibilité des personnes handicapées ;

VU l'arrêté préfectoral n°150092 du 30 avril 2015, portant renouvellement de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité ;

Vu l'arrêté préfectoral n°16-032 du 2 mai 2016 donnant délégation de signature à Monsieur Éric Cambon de la Valette, directeur départemental des territoires du Val-d'Oise ;

Vu l'arrêté n°13 206 du 2 mai 2016 donnant subdélégation de signature de gestion globale aux adjoints et aux collaborateurs de Monsieur Éric Cambon de la Valette, directeur départemental des territoires du Val-d'Oise ;

VU le dossier relatif à la demande de dérogation pour l'accessibilité pour des travaux de mise en conformité de l'agence bancaire sis à 39 grande rue à L'ISLE ADAM faisant l'objet d'une demande d'autorisation de travaux N° 095 313 16 Ø 0016;

VU la demande de dérogation présentée par Caisse d'Épargne IDF, représentée par M. CHARTIER Gilles, maître d'ouvrage, dans une lettre en date du 12/05/2016 relative aux conditions d'accès pour les personnes handicapées dans les établissements recevant du public ;

VU l'impossibilité de recevoir des personnes circulant en fauteuil roulant ;

VU l'avis favorable émis par la sous-commission d'Accessibilité réunie le 14/06/16 sur le dossier N° DDT/SHRUB/PAQC/0516045 ;

CONSIDERANT que l'établissement sera accessible au plus grand nombre ;

SUR proposition du directeur départemental des territoires du Val-d'Oise ;

ARRÊTE

Article 1 : La dérogation à la réglementation relative à l'accessibilité pour les personnes handicapées des établissements recevant du public, sollicitée par la Caisse d'Épargne IDF Représentée par M. CHARTIER Gilles pour des travaux de mise en conformité de l'agence bancaire sis à L'ISLE ADAM est accordée au titre de l'article R 111-19-10 du code de la construction et de l'habitation.

Article 2 : Conformément à l'article R.421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Elle peut faire également l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Préfet du Val-d'Oise. Cette démarche interrompt le délai de recours contentieux, ce dernier devant être introduit dans le délai de 2 mois suivants une décision implicite ou explicite de l'autorité compétente (le silence de l'administration pendant un délai de deux mois valant décision implicite de rejet.)

Article 3 : Monsieur le directeur départemental des territoires du Val-d'Oise, Monsieur le sous-préfet de PONTOISE, Monsieur le maire de L'ISLE ADAM, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux délégataires et publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le Val-d'Oise.

Fait à Cergy-Pontoise, le 14/06/16

Le responsable du Pôle Accessibilité
et Contrôle de la Qualité
de la Construction


Alain DEZELUT



DIRECTION
DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES

Service de l'habitat
de la rénovation urbaine
et du bâtiment

Pôle accessibilité qualité
construction

Arrêté N° 13302

Arrêté d'approbation d'un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) pour la mise en accessibilité d'un établissement recevant du public (ERP) :

Référence	AT-ADAP n° AT N° 095 652 15C 0013
Établissement	PRESSING DE VIARMES Représenté par M. DUHAMEL Gilles 95270 VIARMES
Demandeur	PRESSING DE VIARMES Représenté par M. DUHAMEL Gilles 68, rue de Paris 95270 VIARMES

Le Préfet du Val-d'Oise
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de la construction et de l'Habitation (CCH), et notamment ses articles L.111-7 à L.111-8-4 et L.123-1 à L.123-4 ;

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

Vu la loi n° 2014-789 du 10 juillet 2014 habilitant le Gouvernement à adopter des mesures législatives pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public ;

Vu l'ordonnance n°2014-1090 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées prévoyant la mise en place d'un outil, l'agenda d'accessibilité programmée qui permet de prolonger, au-delà de 2015, le délai permettant d'effectuer les travaux de mise en accessibilité des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public ;

Vu le décret n°95-260 du 8 mars 1995 instituant la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;

Vu le décret n°2006-1089 du 30 août 2006 modifiant le décret n°95-260 du 8 mars 1995 relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;

Vu le décret n° 2014-1327 du 5 novembre 2014 relatif à l'agenda d'accessibilité programmée pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public ;

Vu l'arrêté du 8 décembre 2014 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu l'arrêté préfectoral n°95.0144 du 15 novembre 1995, portant création de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;

Vu l'arrêté préfectoral n°95.0169 du 5 décembre 1995, portant création d'une sous-commission départementale pour l'accessibilité des personnes handicapées ;

Vu l'arrêté préfectoral n°150092 du 30 avril 2015, portant renouvellement de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité ;

Vu l'arrêté préfectoral n°16-032 du 2 mai 2016 donnant délégation de signature à Monsieur Éric Cambon de la Valette, directeur départemental des territoires du Val-d'Oise ;

Vu l'arrêté n°13 206 du 2 mai 2016 donnant subdélégation de signature de gestion globale aux adjoints et aux collaborateurs de Monsieur Éric Cambon de la Valette, directeur départemental des territoires du Val-d'Oise ;

Vu la demande d'approbation d'un agenda d'accessibilité programmée présentée par PRESSING DE VIARMES, représenté par M. DUHAMEL Gilles, n° AT N° 095 652 15C 0013, sis 68, rue de Paris à VIARMES;

Vu l'avis favorable de la sous-commission départementale pour l'accessibilité des personnes handicapées émis en séance du 14/06/2016, sur la demande d'Ad'AP N° 095 652 15C 0013 ;

Considérant que la demande d'agenda d'accessibilité programmée **n'excède pas la période de droit commun de 3 ans;**

Considérant que le pétitionnaire s'engage à réaliser des travaux de mise en conformité de son établissement aux règles d'accessibilité entre juin et juillet 2016 ;

Considérant que le pétitionnaire s'engage sur un coût prévisionnel de mise en accessibilité de 170,75€ ;

Considérant que ces actions de mise en accessibilité programmée permettront d'offrir ses services au plus grand nombre ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires du Val-d'Oise ;

ARRETE

Article 1 : La demande d'agenda d'accessibilité programmée, telle que présentée, concernant le PRESSING DE VIARMES, représenté par M. DUHAMEL Gilles, sis, 68, rue de Paris à VIARMES, est **APPROUVÉE**.

Article 2 : Une attestation d'achèvement de l'agenda d'accessibilité programmée devra être adressée, dans les deux mois qui suivent l'achèvement des travaux et actions de mise en accessibilité, au préfet ayant approuvé cet agenda par pli recommandé avec demande d'avis de réception.

Article 3 : le directeur départemental des territoires, le sous-préfet de SARCELLES et le maire de VIARMES sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Conformément à l'article R.421-1 du code de justice administrative, Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Elle peut faire également l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Préfet du Val-d'Oise . Cette démarche interrompt le délai de recours contentieux, ce dernier devant être introduit dans le délai de 2 mois suivants une décision implicite ou explicite de l'autorité compétente (le silence de l'administration pendant un délai de deux mois valant décision implicite de rejet).

Fait à Cergy, le 14/06/2016

Le préfet

Pour le Préfet,
Le Sous-Préfet, Directeur de cabinet

Jean-Simon MERANDAT



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAL-D'OISE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES

Service de l'habitat,
de la rénovation urbaine et du bâtiment

Pôle de l'accessibilité et du contrôle de la
qualité de la construction

ARRETE n° 13303 accordant une dérogation aux règles d'accessibilité

**Le préfet du Val-d'Oise
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

VU le Code de la Construction et de l'Habitation, notamment les articles R.111-19 à R.111-19-3 et R-111-19-10 ;

VU la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

VU le décret n°2006-555 du 17 mai 2006 relatif à l'accessibilité des établissements recevant du public, des installations ouvertes au public et des bâtiments d'habitation ;

VU l'arrêté du 1er août 2006 fixant les dispositions prises pour l'application des articles R. 111-19 à R. 111-19-3 et R 111-19-6 du Code de la Construction et de l'Habitation, relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public lors de leur construction ou de leur création, modifié par l'arrêté du 30 novembre 2007 ;

VU l'arrêté du 21 mars 2007 fixant les dispositions prises pour l'application des articles R.111-19-8 et R.111-19-11 du Code de la Construction et de l'Habitation, relatives à l'accessibilité pour les personnes handicapées des établissements existants recevant du public et des installations existantes ouvertes au public ;

VU le décret n°95-260 du 8 mars 1995, instituant la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité ;

VU le décret n°2006-1089 du 30 août 2006 modifiant le décret n°95-260 du 8 mars 1995 relatif à la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité ;

VU l'arrêté du 8 décembre 2014 fixant les dispositions prises pour l'application des articles R111-19-7 à R 111-19-11 du code de la construction et de l'habitation et de l'article 14 du décret n° 2006-555 relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public situé dans un cadre bâti existant et des installations existantes ouvertes au public.

VU l'arrêté préfectoral n°95.0144 du 15 novembre 1995, portant création de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité ;

VU l'arrêté préfectoral n°95.0169 du 5 décembre 1995, portant création d'une Sous-Commission Départementale pour l'accessibilité des personnes handicapées ;

VU l'arrêté préfectoral n°150092 du 30 avril 2015, portant renouvellement de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité ;

Vu l'arrêté préfectoral n°16-032 du 2 mai 2016 donnant délégation de signature à Monsieur Éric Cambon de la Valette, directeur départemental des territoires du Val-d'Oise ;

Vu l'arrêté n°13 206 du 2 mai 2016 donnant subdélégation de signature de gestion globale aux adjoints et aux collaborateurs de Monsieur Éric Cambon de la Valette, directeur départemental des territoires du Val-d'Oise ;

VU le dossier relatif à la demande de dérogation pour l'accessibilité pour l'installation d'un ascenseur dans Hôtel Ile de France sis 70 rue du général Leclerc à **SAINT OUEN L'AUMONE** faisant l'objet d'une demande d'autorisation de travaux N° 095 572 16 00012;

VU la demande de dérogation présentée par **M. YABAS Fermani**, maître d'ouvrage, dans une lettre en date du **29/04/16** relative aux conditions d'accès pour les personnes handicapées dans les établissements recevant du public ;

VU l'impossibilité de recevoir des personnes circulant en fauteuil roulant ;

VU l'avis favorable émis par la sous-commission d'Accessibilité réunie le **14/06/16** sur le dossier N° DDT/SHRUB/PAQC/0516125 ;

CONSIDERANT que l'établissement sera accessible au plus grand nombre ;

SUR proposition du directeur départemental des territoires du Val-d'Oise ;

A R R Ê T E

Article 1 : La dérogation à la réglementation relative à l'accessibilité pour les personnes handicapées des établissements recevant du public, sollicitée par M. YABAS Fermani, pour une demande de dérogation pour l'installation d'un ascenseur dans l'hôtel Ile de France sis 70 rue du général Leclerc à SAINT OUEN L'AUMONE, est accordée au titre de l'article R 111-19-10 du code de la construction et de l'habitation.

Article 2 : Conformément à l'article R.421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Elle peut faire également l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Préfet du Val-d'Oise. Cette démarche interrompt le délai de recours contentieux, ce dernier devant être introduit dans le délai de 2 mois suivants une décision implicite ou explicite de l'autorité compétente (le silence de l'administration pendant un délai de deux mois valant décision implicite de rejet.)

Article 3 : Monsieur le directeur départemental des territoires du Val-d'Oise, Monsieur le sous-préfet de PONTOISE, Monsieur le maire de SAINT OUEN L'AUMONE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux délégataires et publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le Val-d'Oise.

Fait à Cergy-Pontoise, le 14/06/16

**Le responsable du Pôle Accessibilité
et Contrôle de la Qualité
de la Construction**


Alain DEZELUT



PRÉFET DU VAL-D'OISE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES

Service de l'habitat
de la rénovation urbaine
et du bâtiment

Pôle accessibilité et contrôle qualité de la
construction

Arrêté N° 13305
d'approbation d'un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP)
pour la mise en accessibilité d'un établissement recevant du public (ERP) :

Référence	Ad'AP N° 095 259 16 A 0001
Établissement	LA COMMUNE
	95450 GADANCOURT
Demandeur	LA COMMUNE

Le Préfet du Val-d'Oise
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de la construction et de l'Habitation (CCH), et notamment ses articles L.111-7 à L.111-8-4 et L.123-1 à L.123-4 ;

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

Vu la loi n° 2014-789 du 10 juillet 2014 habilitant le Gouvernement à adopter des mesures législatives pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public ;

Vu l'ordonnance n°2014-1090 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées prévoyant la mise en place d'un outil, l'agenda d'accessibilité programmée qui permet de prolonger, au-delà de 2015, le délai permettant d'effectuer les travaux de mise en accessibilité des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public ;

Vu le décret n°95-260 du 8 mars 1995 instituant la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;

Vu le décret n°2006-1089 du 30 août 2006 modifiant le décret n°95-260 du 8 mars 1995 relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;

Vu le décret n° 2014-1327 du 5 novembre 2014 relatif à l'agenda d'accessibilité programmée pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public ;

Vu l'arrêté du 8 décembre 2014 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu l'arrêté préfectoral n°95.0144 du 15 novembre 1995, portant création de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;

Vu l'arrêté préfectoral n°95.0169 du 5 décembre 1995, portant création d'une sous-commission départementale pour l'accessibilité des personnes handicapées ;

Vu l'arrêté préfectoral n°150092 du 30 avril 2015, portant renouvellement de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;

Vu l'arrêté préfectoral n°16-032 du 2 mai 2016, portant délégation de signature à Monsieur Éric Cambon de la Valette, directeur départemental des territoires du Val-d'Oise ;

Vu l'arrêté n°13 206 du 2 mai 2016, portant subdélégation de signature de gestion globale aux adjoints et aux collaborateurs de Monsieur Éric Cambon de la Valette, directeur départemental des territoires du Val-d'Oise ;

Vu la demande d'approbation d'un agenda d'accessibilité programmée présentée par LA COMMUNE, sise au, 12, place de l'Eglise à GADANCOURT ;

Vu l'avis favorable de la sous-commission départementale pour l'accessibilité des personnes handicapées émis en séance du 23/06/2016 sur la demande d'Ad'AP n° 095 259 16 A 0001 ;

Considérant que la demande d'agenda d'accessibilité programmée **n'excède pas la période de droit commun de 3 ans** ;

Considérant que le pétitionnaire s'engage à réaliser des travaux de mise en conformité de son établissement aux règles d'accessibilité entre 2016 et 2017 ;

Considérant que le pétitionnaire s'engage sur un coût prévisionnel de mise en accessibilité de 1 050 € HT ;

Considérant que ces actions de mise en accessibilité programmée entre 2016 et 2017 permettront d'offrir ses services au plus grand nombre ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires du Val-d'Oise ;

ARRETE

Article 1 : La demande d'agenda d'accessibilité programmée, telle que présentée, concernant LA COMMUNE, de GADANCOURT, est **APPROUVÉE**.

Article 2 : Une attestation d'achèvement de l'agenda d'accessibilité programmée devra être adressée, dans les deux mois qui suivent l'achèvement des travaux et actions de mise en accessibilité, au préfet ayant approuvé cet agenda par pli recommandé avec demande d'avis de réception.

Article 3 : le directeur départemental des territoires, le secrétaire général de la préfecture du Val-d'Oise et le maire de GADANCOURT sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Conformément à l'article R.421-1 du code de justice administrative, Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy (2 boulevard de l'Hautil – 95000 CERGY PONTOISE CEDEX) dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Elle peut faire également l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Préfet du Val-d'Oise. Cette démarche interrompt le délai de recours contentieux, ce dernier devant être introduit dans le délai de 2 mois suivants une décision implicite ou explicite de l'autorité compétente (le silence de l'administration pendant un délai de deux mois valant décision implicite de rejet).

Fait à Cergy, le [2 3 JUIN 2016

Le préfet

Pour le Préfet,
Le Sous-Préfet, Directeur de cabinet

Jean-Simon MERANDAT



PRÉFET DU VAL-D'OISE

DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES

Service de l'habitat
de la rénovation urbaine
et du bâtiment

Pôle accessibilité et contrôle qualité de la
construction

Arrêté N° 13 306
d'approbation d'un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP)
pour la mise en accessibilité d'un établissement recevant du public (ERP) :

Référence	Ad'AP N° 095 282 16 A 0001
Établissement	LA COMMUNE
	95450 GOUZANGREZ
Demandeur	LA COMMUNE

Le Préfet du Val-d'Oise
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de la construction et de l'Habitation (CCH), et notamment ses articles L.111-7 à L.111-8-4 et L.123-1 à L.123-4 ;

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

Vu la loi n° 2014-789 du 10 juillet 2014 habilitant le Gouvernement à adopter des mesures législatives pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public ;

Vu l'ordonnance n°2014-1090 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées prévoyant la mise en place d'un outil, l'agenda d'accessibilité programmée qui permet de prolonger, au-delà de 2015, le délai permettant d'effectuer les travaux de mise en accessibilité des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public ;

Vu le décret n°95-260 du 8 mars 1995 instituant la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;

Vu le décret n°2006-1089 du 30 août 2006 modifiant le décret n°95-260 du 8 mars 1995 relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;

Vu le décret n° 2014-1327 du 5 novembre 2014 relatif à l'agenda d'accessibilité programmée pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public ;

Vu l'arrêté du 8 décembre 2014 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu l'arrêté préfectoral n°95.0144 du 15 novembre 1995, portant création de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;

Vu l'arrêté préfectoral n°95.0169 du 5 décembre 1995, portant création d'une sous-commission départementale pour l'accessibilité des personnes handicapées ;

Vu l'arrêté préfectoral n°150092 du 30 avril 2015, portant renouvellement de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;

Vu l'arrêté préfectoral n°16-032 du 2 mai 2016, portant délégation de signature à Monsieur Éric Cambon de la Valette, directeur départemental des territoires du Val-d'Oise ;

Vu l'arrêté n°13 206 du 2 mai 2016, portant subdélégation de signature de gestion globale aux adjoints et aux collaborateurs de Monsieur Éric Cambon de la Valette, directeur départemental des territoires du Val-d'Oise ;

Vu la demande d'approbation d'un agenda d'accessibilité programmée présentée par LA COMMUNE, sise au 5, Grande Rue à GOUZANGREZ ;

Vu l'avis favorable de la sous-commission départementale pour l'accessibilité des personnes handicapées émis en séance du 23/06/16, sur la demande d'autorisation de travaux et sur l'Ad'AP n° 095 282 16 A 0001 ;

Considérant que la demande d'agenda d'accessibilité programmée **n'excède pas la période de droit commun de 3 ans** ;

Considérant que le pétitionnaire s'engage à réaliser des travaux de mise en conformité de son établissement aux règles d'accessibilité entre 2016 et 2018 ;

Considérant que le pétitionnaire s'engage sur un coût prévisionnel de mise en accessibilité de 6 980 € HT ;

Considérant que ces actions de mise en accessibilité programmée entre 2016 et 2018 permettront d'offrir ses services au plus grand nombre ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires du Val-d'Oise ;

ARRETE

Article 1 : La demande d'agenda d'accessibilité programmée, telle que présentée, concernant LA COMMUNE, sise au 5, Grande Rue à GOUZANGREZ, est **APPROUVÉE**.

Article 2 : Une attestation d'achèvement de l'agenda d'accessibilité programmée devra être adressée, dans les deux mois qui suivent l'achèvement des travaux et actions de mise en accessibilité, au préfet ayant approuvé cet agenda par pli recommandé avec demande d'avis de réception.

Article 3 : le directeur départemental des territoires, le secrétaire général de la préfecture du Val-d'Oise et le maire de GOUZANGREZ sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Conformément à l'article R.421-1 du code de justice administrative, Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy (2 boulevard de l'Hautil – 95000 CERGY PONTOISE CEDEX) dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Elle peut faire également l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Préfet du Val-d'Oise . Cette démarche interrompt le délai de recours contentieux, ce dernier devant être introduit dans le délai de 2 mois suivants une décision implicite ou explicite de l'autorité compétente (le silence de l'administration pendant un délai de deux mois valant décision implicite de rejet).

Fait à Cergy, le **23 JUIN 2016**

Le préfet

Pour le Préfet,
Le Sous-Préfet, Directeur de cabinet

Jean-Simon MERANDAT

PRÉFET DU VAL-D'OISE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES

Service de l'habitat
de la rénovation urbaine
et du bâtiment

Pôle accessibilité et contrôle qualité de la
construction

Arrêté N° 13307
d'approbation d'un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP)
pour la mise en accessibilité d'un établissement recevant du public (ERP) :

Référence	AD'AP N° 095 476 16 A 0001
Établissement	Clinique Sainte-Marie Représentée par M. FOULON Jean-Pierre 1 rue Christiaan Barnard 95520 OSNY
Demandeur	Clinique Sainte-Marie Représentée par M. FOULON Jean-Pierre

Le Préfet du Val-d'Oise
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de la construction et de l'Habitation (CCH), et notamment ses articles L.111-7 à L.111-8-4 et L.123-1 à L.123-4 ;

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

Vu la loi n° 2014-789 du 10 juillet 2014 habilitant le Gouvernement à adopter des mesures législatives pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public ;

Vu l'ordonnance n°2014-1090 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées prévoyant la mise en place d'un outil, l'agenda d'accessibilité programmée qui permet de prolonger, au-delà de 2015, le délai permettant d'effectuer les travaux de mise en accessibilité des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public ;

Vu le décret n°95-260 du 8 mars 1995 instituant la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;

Vu le décret n°2006-1089 du 30 août 2006 modifiant le décret n°95-260 du 8 mars 1995 relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;

Vu le décret n° 2014-1327 du 5 novembre 2014 relatif à l'agenda d'accessibilité programmée pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public ;

Vu l'arrêté du 8 décembre 2014 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu l'arrêté préfectoral n°95.0144 du 15 novembre 1995, portant création de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;

Vu l'arrêté préfectoral n°95.0169 du 5 décembre 1995, portant création d'une sous-commission départementale pour l'accessibilité des personnes handicapées ;

Vu l'arrêté préfectoral n°150092 du 30 avril 2015, portant renouvellement de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;

Vu l'arrêté préfectoral n°16-032 du 2 mai 2016, portant délégation de signature à Monsieur Éric Cambon de la Valette, directeur départemental des territoires du Val-d'Oise ;

Vu l'arrêté n°13 206 du 2 mai 2016, portant subdélégation de signature de gestion globale aux adjoints et aux collaborateurs de Monsieur Éric Cambon de la Valette, directeur départemental des territoires du Val-d'Oise ;

Vu la demande d'approbation d'un agenda d'accessibilité programmée concernant le patrimoine de la Clinique Sainte-Marie, représentée par M. FOULON Jean-Pierre, sise au, 1, rue Christiaan Barnard à OSNY ;

Vu l'avis favorable de la sous-commission départementale pour l'accessibilité des personnes handicapées émis en séance du ,23/06/2016 sur la demande d'approbation d'un agenda d'accessibilité programmée AD'AP N° 095 476 16 A 0001 ;

Considérant que la demande d'agenda d'accessibilité programmée **n'excède pas la période de droit commun de 3 ans** ;

Considérant que le pétitionnaire s'engage à réaliser des travaux de mise en conformité de son établissement aux règles d'accessibilité entre 2016 et juin 2019 ;

Considérant que le pétitionnaire s'engage sur un coût prévisionnel de mise en accessibilité de 40 460 € HT ;

Considérant que ces actions de mise en accessibilité programmée entre le 2016 et le 2ème semestre 2019 permettront d'offrir ses services au plus grand nombre ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires du Val-d'Oise ;

ARRETE

Article 1 : La demande d'agenda d'accessibilité programmée, telle que présentée, concernant le patrimoine de la Clinique Sainte-Marie, représentée par M. FOULON Jean-Pierre, sise, au, 1, rue Christiaan Barnard à OSNY, est **APPROUVÉE**.

Article 2 : Une attestation d'achèvement de l'agenda d'accessibilité programmée devra être adressée, dans les deux mois qui suivent l'achèvement des travaux et actions de mise en accessibilité, au préfet ayant approuvé cet agenda par pli recommandé avec demande d'avis de réception.

Article 3 : le directeur départemental des territoires, le secrétaire général de la préfecture de Cergy et le maire d'OSNY sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Conformément à l'article R.421-1 du code de justice administrative, Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy (2 boulevard de l'Hautil – 95000 CERGY PONTOISE CEDEX) dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Elle peut faire également l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Préfet du Val-d'Oise . Cette démarche interrompt le délai de recours contentieux, ce dernier devant être introduit dans le délai de 2 mois suivants une décision implicite ou explicite de l'autorité compétente (le silence de l'administration pendant un délai de deux mois valant décision implicite de rejet).

Fait à Cergy, le **23 JUIN 2016**

Le préfet

Pour le Préfet,
Le Sous-Préfet, Directeur de cabinet

Jean-Simon MERANDAT



PREFET DU VAL-D'OISE

DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES

Service de l'habitat
de la rénovation urbaine
et du bâtiment

Pôle accessibilité qualité
construction

Arrêté N° 13 311
d'approbation d'un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP)
pour la mise en accessibilité d'un établissement recevant du public (ERP)

Référence	Ad'AP N° 095 078 16 B 0001
Établissement	LA COMMUNE BOISSY L'AILLERIE
Demandeur	LA COMMUNE

Le Préfet du Val-d'Oise
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

- Vu** le code de la construction et de l'Habitation (CCH), et notamment ses articles L.111-7 à L.111-8-4 et L.123-1 à L.123-4 ;
- Vu** la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;
- Vu** la loi n° 2014-789 du 10 juillet 2014 habilitant le Gouvernement à adopter des mesures législatives pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public ;
- Vu** l'ordonnance n°2014-1090 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées prévoyant la mise en place d'un outil, l'agenda d'accessibilité programmée qui permet de prolonger, au-delà de 2015, le délai permettant d'effectuer les travaux de mise en accessibilité des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public ;
- Vu** le décret n°95-260 du 8 mars 1995 instituant la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;
- Vu** le décret n°2006-1089 du 30 août 2006 modifiant le décret n°95-260 du 8 mars 1995 relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;
- Vu** le décret n° 2014-1327 du 5 novembre 2014 relatif à l'agenda d'accessibilité programmée pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public ;
- Vu** l'arrêté du 8 décembre 2014 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°95.0144 du 15 novembre 1995, portant création de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;
- Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°95.0169 du 5 décembre 1995, portant création d'une sous-commission départementale pour l'accessibilité des personnes handicapées ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°150092 du 30 avril 2015, portant renouvellement de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité ;

Vu l'arrêté préfectoral n°16-032 du 2 mai 2016 donnant délégation de signature à Monsieur Éric Cambon de la Valette, directeur départemental des territoires du Val-d'Oise ;

Vu l'arrêté n°13 206 du 2 mai 2016 donnant subdélégation de signature de gestion globale aux adjoints et aux collaborateurs de Monsieur Éric Cambon de la Valette, directeur départemental des territoires du Val-d'Oise ;

Vu la demande d'approbation d'un agenda d'accessibilité programmée présentée par LA COMMUNE, concernant le patrimoine de la commune de BOISSY L'AILLERIE ;

Vu l'avis favorable de la sous-commission départementale pour l'accessibilité des personnes handicapées émis en séance du 14/06/2016 sur la demande d'approbation d'Ad'AP N° 095 078 16 B 0001 ;

Considérant que la demande d'agenda d'accessibilité programmée porte sur 9 ERP de catégorie 4 à 5 et 1 IOP, sur une durée de 5 ans ;

Considérant que la présentation des travaux et autres actions de mise en accessibilité à réaliser devraient permettre d'assurer la conformité aux règles d'accessibilité aux personnes handicapées prévue pour les ERP aux dérogations près ;

Considérant que le pétitionnaire s'engage sur un coût prévisionnel de mise en accessibilité de 56 600 € HT ;

Considérant que le pétitionnaire s'engage suite à l'approbation de l'Ad'AP, à déposer les demandes d'autorisation de travaux de mise en conformité de ses établissements aux règles d'accessibilité, aux dérogations près ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires du Val-d'Oise ;

ARRETE

Article 1 : La demande d'agenda d'accessibilité programmée, tel que présentée, est **APPROUVÉE**.

Article 2 : Les demandes d'autorisation de travaux pour chaque ERP/IOP devront être adressées au maire de la commune d'implantation en 4 exemplaires.

Article 3 : Le directeur départemental des territoires, le secrétaire général de la préfecture du Val-d'Oise et le maire de BOISSY L'AILLERIE sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Délais et voies de recours

Conformément à l'article R.421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Elle peut faire également l'objet d'un recours gracieux auprès de monsieur le préfet du val-d'oise. cette démarche interrompt le délai de recours contentieux, ce dernier devant être introduit dans le délai de 2 mois suivants une décision implicite ou explicite de l'autorité compétente (le silence de l'administration pendant un délai de deux mois valant décision implicite de rejet).

Fait à Cergy, le

13 JUN 2016

Le préfet

Pour le Préfet,
Le Sous-Préfet, Directeur de cabinet

Jean-Simon MERANDAT



PREFET DU VAL-D'OISE

DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES

Service de l'habitat
de la rénovation urbaine
et du bâtiment

Pôle accessibilité qualité
construction

Arrêté N° 13312
d'approbation d'un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP)
pour la mise en accessibilité d'un établissement recevant du public (ERP)

Référence	ADAP N° 095 139 15 C0001
Établissement	MAIRIE DE LA CHAPELLE EN VEXIN Représentée par M. PILLON Joël LA CHAPELLE EN VEXIN
Demandeur	MAIRIE DE LA CHAPELLE EN VEXIN 95420 La Chapeele en Vexin

Le Préfet du Val-d'Oise
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

- Vu le code de la construction et de l'Habitation (CCH), et notamment ses articles L.111-7 à L.111-8-4 et L.123-1 à L.123-4 ;
- Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;
- Vu la loi n° 2014-789 du 10 juillet 2014 habilitant le Gouvernement à adopter des mesures législatives pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public ;
- Vu l'ordonnance n°2014-1090 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées prévoyant la mise en place d'un outil, l'agenda d'accessibilité programmée qui permet de prolonger, au-delà de 2015, le délai permettant d'effectuer les travaux de mise en accessibilité des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public ;
- Vu le décret n°95-260 du 8 mars 1995 instituant la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;
- Vu le décret n°2006-1089 du 30 août 2006 modifiant le décret n°95-260 du 8 mars 1995 relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;
- Vu le décret n° 2014-1327 du 5 novembre 2014 relatif à l'agenda d'accessibilité programmée pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public ;
- Vu l'arrêté du 8 décembre 2014 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°95.0144 du 15 novembre 1995, portant création de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°95.0169 du 5 décembre 1995, portant création d'une sous-commission départementale pour l'accessibilité des personnes handicapées ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°150092 du 30 avril 2015, portant renouvellement de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité ;

Vu l'arrêté préfectoral n°16-032 du 2 mai 2016 donnant délégation de signature à Monsieur Éric Cambon de la Valette, directeur départemental des territoires du Val-d'Oise ;

Vu l'arrêté n°13 206 du 2 mai 2016 donnant subdélégation de signature de gestion globale aux adjoints et aux collaborateurs de Monsieur Éric Cambon de la Valette, directeur départemental des territoires du Val-d'Oise ;

Vu la demande d'approbation d'un agenda d'accessibilité programmée présentée par MAIRIE DE LA CHAPELLE EN VEXIN

Représentée par M. PILLON Joël, concernant le patrimoine de la commune de LA CHAPELLE EN VEXIN ;

Vu l'avis favorable de la sous-commission départementale pour l'accessibilité des personnes handicapées émis en séance du 14 juin 2016 sur la demande d'approbation d'Ad'AP ADAP N° 095 139 15 C0001 ;

Considérant que la demande d'agenda d'accessibilité programmée porte sur 3 ERP de catégorie 5, sur une durée de 7 ans ;

Considérant que la présentation des travaux et autres actions de mise en accessibilité à réaliser devraient permettre d'assurer la conformité aux règles d'accessibilité aux personnes handicapées prévue pour le ou les ERP aux dérogations près ;

Considérant que le pétitionnaire s'engage sur un coût prévisionnel de mise en accessibilité de 71 250 € HT;

Considérant que le pétitionnaire s'engage suite à l'approbation de l'Ad'AP, à déposer les demandes d'autorisation de travaux de mise en conformité de ses établissements aux règles d'accessibilité, aux dérogations près ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires du Val-d'Oise ;

ARRETE

Article 1 : La demande d'agenda d'accessibilité programmée, tel que présentée, est **APPROUVÉE**.

Article 2 : Les demandes d'autorisation de travaux pour chaque ERP/IOP devront être adressées au maire de la commune d'implantation en 4 exemplaires.

Article 3 : Le directeur départemental des territoires, le secrétaire général de la Préfecture du Val-d'Oise et le maire de LA CHAPELLE EN VEXIN sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Délais et voies de recours

Conformément à l'article R.421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Elle peut faire également l'objet d'un recours gracieux auprès de monsieur le préfet du val-d'oise. cette démarche interrompt le délai de recours contentieux, ce dernier devant être introduit dans le délai de 2 mois suivants une décision implicite ou explicite de l'autorité compétente (le silence de l'administration pendant un délai de deux mois valant décision implicite de rejet).

Fait à Cergy, le **14 JUIN 2016**

Le préfet

Pour le Préfet,
Le Sous-Préfet, Directeur de cabinet

Jean-Simon MERANDAT



PREFET DU VAL-D'OISE

DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES

Service de l'habitat
de la rénovation urbaine
et du bâtiment

Pôle accessibilité qualité
construction

Arrêté N° 13 315
d'approbation d'un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP)
pour la mise en accessibilité d'un établissement recevant du public (ERP)

Référence	AD'AP N° 095 229 16 B 0001
Établissement	Commune EZANVILLE
Demandeur	Commune

Le Préfet du Val-d'Oise
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de la construction et de l'Habitation (CCH), et notamment ses articles L.111-7 à L.111-8-4 et L.123-1 à L.123-4 ;
Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;
Vu la loi n° 2014-789 du 10 juillet 2014 habilitant le Gouvernement à adopter des mesures législatives pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public ;
Vu l'ordonnance n°2014-1090 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées prévoyant la mise en place d'un outil, l'agenda d'accessibilité programmée qui permet de prolonger, au-delà de 2015, le délai permettant d'effectuer les travaux de mise en accessibilité des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public ;
Vu le décret n°95-260 du 8 mars 1995 instituant la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;
Vu le décret n°2006-1089 du 30 août 2006 modifiant le décret n°95-260 du 8 mars 1995 relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;
Vu le décret n° 2014-1327 du 5 novembre 2014 relatif à l'agenda d'accessibilité programmée pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public ;
Vu l'arrêté du 8 décembre 2014 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public ;
Vu l'arrêté préfectoral n°95.0144 du 15 novembre 1995, portant création de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;
Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
Vu l'arrêté préfectoral n°95.0169 du 5 décembre 1995, portant création d'une sous-commission départementale pour l'accessibilité des personnes handicapées ;
Vu l'arrêté préfectoral n°150092 du 30 avril 2015, portant renouvellement de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité ;

Vu l'arrêté préfectoral n°16-032 du 2 mai 2016 donnant délégation de signature à Monsieur Éric Cambon de la Valette, directeur départemental des territoires du Val-d'Oise ;

Vu l'arrêté n°13 206 du 2 mai 2016 donnant subdélégation de signature de gestion globale aux adjoints et aux collaborateurs de Monsieur Éric Cambon de la Valette, directeur départemental des territoires du Val-d'Oise ;

Vu la demande d'approbation d'un agenda d'accessibilité programmée présentée par la Commune, concernant le patrimoine de la commune d'EZANVILLE ;

Vu l'avis favorable de la sous-commission départementale pour l'accessibilité des personnes handicapées émis en séance du 23/06/2016 sur la demande d'approbation d'Ad'AP AD'AP N° 095 229 16 B 0001 ;

Considérant que la demande d'agenda d'accessibilité programmée porte sur 15 ERP de catégorie 4 et 5 et 3 IOP, sur une durée de 6 ans ;

Considérant que la présentation des travaux et autres actions de mise en accessibilité à réaliser devraient permettre d'assurer la conformité aux règles d'accessibilité aux personnes handicapées prévue pour les ERP aux dérogations près ;

Considérant que le pétitionnaire s'engage sur un coût prévisionnel de mise en accessibilité de 494 585 € HT ;

Considérant que le pétitionnaire s'engage suite à l'approbation de l'Ad'AP, à déposer les demandes d'autorisation de travaux de mise en conformité de ses établissements aux règles d'accessibilité, aux dérogations près ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires du Val-d'Oise ;

ARRETE

Article 1 : La demande d'agenda d'accessibilité programmée, tel que présentée, est **APPROUVÉE**.

Article 2 : Les demandes d'autorisation de travaux pour chaque ERP/IOP devront être adressées au maire de la commune d'implantation en 4 exemplaires.

Article 3 : Le directeur départemental des territoires, le sous-préfet de SARCELLES et le maire d'EZANVILLE sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Délais et voies de recours

Conformément à l'article R.421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Elle peut faire également l'objet d'un recours gracieux auprès de monsieur le préfet du val-d'oise. cette démarche interrompt le délai de recours contentieux, ce dernier devant être introduit dans le délai de 2 mois suivants une décision implicite ou explicite de l'autorité compétente (le silence de l'administration pendant un délai de deux mois valant décision implicite de rejet).

Fait à Cergy, le 23/6/2016

Le préfet

Pour le Préfet,
Le Sous-Préfet, Directeur de cabinet

Jean-Simon MERANDAT



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAL-D'OISE

DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES

Service de l'habitat
de la rénovation urbaine
et du bâtiment

Pôle accessibilité et contrôle qualité de la
construction

Arrêté N° 13 316

**d'approbation d'un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP)
pour la mise en accessibilité d'un établissement recevant du public (ERP) :**

Référence	Ad'AP N° 095 271 16 A 0001
Établissement	LA COMMUNE
	95650 GENICOURT
Demandeur	LA COMMUNE

Le Préfet du Val-d'Oise
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de la construction et de l'Habitation (CCH), et notamment ses articles L.111-7 à L.111-8-4 et L.123-1 à L.123-4 ;

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

Vu la loi n° 2014-789 du 10 juillet 2014 habilitant le Gouvernement à adopter des mesures législatives pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public ;

Vu l'ordonnance n°2014-1090 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées prévoyant la mise en place d'un outil, l'agenda d'accessibilité programmée qui permet de prolonger, au-delà de 2015, le délai permettant d'effectuer les travaux de mise en accessibilité des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public ;

Vu le décret n°95-260 du 8 mars 1995 instituant la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;

Vu le décret n°2006-1089 du 30 août 2006 modifiant le décret n°95-260 du 8 mars 1995 relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;

Vu le décret n° 2014-1327 du 5 novembre 2014 relatif à l'agenda d'accessibilité programmée pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public ;

Vu l'arrêté du 8 décembre 2014 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu l'arrêté préfectoral n°95.0144 du 15 novembre 1995, portant création de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;

Vu l'arrêté préfectoral n°95.0169 du 5 décembre 1995, portant création d'une sous-commission départementale pour l'accessibilité des personnes handicapées ;

Vu l'arrêté préfectoral n°150092 du 30 avril 2015, portant renouvellement de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;

Vu l'arrêté préfectoral n°16-032 du 2 mai 2016, portant délégation de signature à Monsieur Éric Cambon de la Valette, directeur départemental des territoires du Val-d'Oise ;

Vu l'arrêté n°13 206 du 2 mai 2016, portant subdélégation de signature de gestion globale aux adjoints et aux collaborateurs de Monsieur Éric Cambon de la Valette, directeur départemental des territoires du Val-d'Oise ;

Vu la demande d'approbation d'un agenda d'accessibilité programmée présentée par LA COMMUNE de GENICOURT ;

Vu l'avis favorable de la sous-commission départementale pour l'accessibilité des personnes handicapées émis en séance du 23/06/2016, sur la demande d'autorisation de travaux et sur l'Ad'AP n° 095 271 16 A 0001 ;

Considérant que la demande d'agenda d'accessibilité programmée **n'excède pas la période de droit commun de 3 ans** ;

Considérant que le pétitionnaire s'engage à réaliser des travaux de mise en conformité de son établissement aux règles d'accessibilité entre 2016 et 2018 ;

Considérant que le pétitionnaire s'engage sur un coût prévisionnel de mise en accessibilité de 56 150 € HT ;

Considérant que ces actions de mise en accessibilité programmée entre 2016 et 2018 permettront d'offrir ses services au plus grand nombre ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires du Val-d'Oise ;

ARRETE

Article 1 : La demande d'agenda d'accessibilité programmée, telle que présentée, concernant LA COMMUNE, de GENICOURT, est **APPROUVÉE**.

Article 2 : Une attestation d'achèvement de l'agenda d'accessibilité programmée devra être adressée, dans les deux mois qui suivent l'achèvement des travaux et actions de mise en accessibilité, au préfet ayant approuvé cet agenda par pli recommandé avec demande d'avis de réception.

Article 3 : le directeur départemental des territoires, le secrétaire général de la préfecture du Val-d'Oise et le maire de GENICOURT sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Conformément à l'article R.421-1 du code de justice administrative, Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy (2 boulevard de l'Hautil – 95000 CERGY PONTOISE CEDEX) dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Elle peut faire également l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Préfet du Val-d'Oise . Cette démarche interrompt le délai de recours contentieux, ce dernier devant être introduit dans le délai de 2 mois suivants une décision implicite ou explicite de l'autorité compétente (le silence de l'administration pendant un délai de deux mois valant décision implicite de rejet).

Fait à Cergy, le **23 JUIN 2016**

Le préfet

Pour le Préfet,
Le Sous-Préfet, Directeur de cabinet

Jean-Simon MERANDAT



PREFET DU VAL-D'OISE

DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES

Service de l'habitat
de la rénovation urbaine
et du bâtiment

Pôle accessibilité qualité
construction

Arrêté N° 13318

**d'approbation d'un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP)
pour la mise en accessibilité d'un établissement recevant du public (ERP)**

Référence	ADAP N°095 445 15 B 0001
Établissement	LA COMMUNE NERVILLE-LA-FORET
Demandeur	LA COMMUNE

**Le Préfet du Val-d'Oise
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le code de la construction et de l'Habitation (CCH), et notamment ses articles L.111-7 à L.111-8-4 et L.123-1 à L.123-4 ;

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

Vu la loi n° 2014-789 du 10 juillet 2014 habilitant le Gouvernement à adopter des mesures législatives pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public ;

Vu l'ordonnance n°2014-1090 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées prévoyant la mise en place d'un outil, l'agenda d'accessibilité programmée qui permet de prolonger, au-delà de 2015, le délai permettant d'effectuer les travaux de mise en accessibilité des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public ;

Vu le décret n°95-260 du 8 mars 1995 instituant la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;

Vu le décret n°2006-1089 du 30 août 2006 modifiant le décret n°95-260 du 8 mars 1995 relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;

Vu le décret n° 2014-1327 du 5 novembre 2014 relatif à l'agenda d'accessibilité programmée pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public ;

Vu l'arrêté du 8 décembre 2014 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public ;

Vu l'arrêté préfectoral n°95.0144 du 15 novembre 1995, portant création de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu l'arrêté préfectoral n°95.0169 du 5 décembre 1995, portant création d'une sous-commission départementale pour l'accessibilité des personnes handicapées ;

Vu l'arrêté préfectoral n°150092 du 30 avril 2015, portant renouvellement de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité ;

Vu l'arrêté préfectoral n°16-032 du 2 mai 2016 donnant délégation de signature à Monsieur Éric Cambon de la Valette, directeur départemental des territoires du Val-d'Oise ;

Vu l'arrêté n°13 206 du 2 mai 2016 donnant subdélégation de signature de gestion globale aux adjoints et aux collaborateurs de Monsieur Éric Cambon de la Valette, directeur départemental des territoires du Val-d'Oise ;

Vu la demande d'approbation d'un agenda d'accessibilité programmée présentée par LA COMMUNE, concernant le patrimoine de la commune de NERVILLE-LA-FORET dont le siège social est situé à NERVILLE-LA-FORET ;

Vu l'avis favorable de la sous-commission départementale pour l'accessibilité des personnes handicapées émis en séance du 23 juin 2016 sur la demande d'approbation d'Ad'AP ADAP N°095 445 15 B 0001 ;

Considérant que la demande d'agenda d'accessibilité programmée porte sur 4 ERP de catégorie 4, sur une durée de 5 ans ;

Considérant que la présentation des travaux et autres actions de mise en accessibilité à réaliser devraient permettre d'assurer la conformité aux règles d'accessibilité aux personnes handicapées prévue pour le ou les ERP ;

Considérant que le pétitionnaire s'engage sur un coût prévisionnel de mise en accessibilité de 523 000 € ;

Considérant que le pétitionnaire s'engage suite à l'approbation de l'Ad'AP, à déposer les demandes d'autorisation de travaux de mise en conformité de ses établissements aux règles d'accessibilité, aux dérogations près ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires du Val-d'Oise ;

ARRETE

Article 1 : La demande d'agenda d'accessibilité programmée, tel que présentée, est **APPROUVÉE**.

Article 2 : Les demandes d'autorisation de travaux pour chaque ERP/IOP devront être adressées au maire de la commune d'implantation en 4 exemplaires.

Article 3 : Le directeur départemental des territoires, le secrétaire général de la Préfecture du Val d'Oise et le maire de NERVILLE-LA-FORET sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Délais et voies de recours

Conformément à l'article R.421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Elle peut faire également l'objet d'un recours gracieux auprès de monsieur le préfet du val-d'oise. cette démarche interrompt le délai de recours contentieux, ce dernier devant être introduit dans le délai de 2 mois suivants une décision implicite ou explicite de l'autorité compétente (le silence de l'administration pendant un délai de deux mois valant décision implicite de rejet).

Fait à Cergy, le 23/06/2016

Le préfet
Pour le Préfet,
Le Sous-Préfet, Directeur de cabinet

Jean-Simon MERANDAT



PREFET DU VAL-D'OISE

DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES

Service de l'habitat
de la rénovation urbaine
et du bâtiment

Pôle accessibilité qualité
construction

Arrêté N° 13 381

**d'approbation d'un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP)
pour la mise en accessibilité d'un établissement recevant du public (ERP)**

Référence	ADAP N° 095 574 16 B 0001
Établissement	Commune SAINT PRIX
Demandeur	Commune

**Le Préfet du Val-d'Oise
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le code de la construction et de l'Habitation (CCH), et notamment ses articles L.111-7 à L.111-8-4 et L.123-1 à L.123-4 ;

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

Vu la loi n° 2014-789 du 10 juillet 2014 habilitant le Gouvernement à adopter des mesures législatives pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public ;

Vu l'ordonnance n°2014-1090 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées prévoyant la mise en place d'un outil, l'agenda d'accessibilité programmée qui permet de prolonger, au-delà de 2015, le délai permettant d'effectuer les travaux de mise en accessibilité des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public ;

Vu le décret n°95-260 du 8 mars 1995 instituant la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;

Vu le décret n°2006-1089 du 30 août 2006 modifiant le décret n°95-260 du 8 mars 1995 relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;

Vu le décret n° 2014-1327 du 5 novembre 2014 relatif à l'agenda d'accessibilité programmée pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public ;

Vu l'arrêté du 8 décembre 2014 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public ;

Vu l'arrêté préfectoral n°95.0144 du 15 novembre 1995, portant création de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu l'arrêté préfectoral n°95.0169 du 5 décembre 1995, portant création d'une sous-commission départementale pour l'accessibilité des personnes handicapées ;

VU l'arrêté préfectoral n°150092 du 30 avril 2015, portant renouvellement de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité ;

VU l'arrêté préfectoral n°16-032 du 2 mai 2016 donnant délégation de signature à Monsieur Éric Cambon de la Valette, directeur départemental des territoires du Val-d'Oise ;

VU l'arrêté n°13 206 du 2 mai 2016 donnant subdélégation de signature de gestion globale aux adjoints et aux collaborateurs de Monsieur Éric Cambon de la Valette, directeur départemental des territoires du Val-d'Oise ;

Vu la demande d'approbation d'un agenda d'accessibilité programmée présentée par Commune, concernant le patrimoine de la commune de SAINT PRIX dont le siège social est situé 45, rue d'Ermont à SAINT PRIX ;

Vu l'avis favorable de la sous-commission départementale pour l'accessibilité des personnes handicapées émis en séance du 23/06/2016 sur la demande d'approbation d'Ad'AP ADAP N° 095 574 16 B 0001 ;

Considérant que la demande d'agenda d'accessibilité programmée porte sur six ERP de catégorie 5 et un ERP catégorie 4, sur une durée de 5 ans ;

Considérant que la présentation des travaux et autres actions de mise en accessibilité à réaliser devraient permettre d'assurer la conformité aux règles d'accessibilité aux personnes handicapées prévue pour les ERP aux dérogations près ;

Considérant que le pétitionnaire s'engage sur un coût prévisionnel de mise en accessibilité de 1 264 790 € ;

Considérant que le pétitionnaire s'engage suite à l'approbation de l'Ad'AP, à déposer les demandes d'autorisation de travaux de mise en conformité de ses établissements aux règles d'accessibilité, aux dérogations près ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires du Val-d'Oise ;

ARRETE

Article 1 : La demande d'agenda d'accessibilité programmée, tel que présentée, est **APPROUVÉE**.

Article 2 : Les demandes d'autorisation de travaux pour chaque ERP/IOP devront être adressées au maire de la commune d'implantation en 4 exemplaires.

Article 3 : Le directeur départemental des territoires, le sous-préfet de PONTOISE et le maire de SAINT PRIX sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Délais et voies de recours

Conformément à l'article R.421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Elle peut faire également l'objet d'un recours gracieux auprès de monsieur le préfet du val-d'oise. cette démarche interrompt le délai de recours contentieux, ce dernier devant être introduit dans le délai de 2 mois suivants une décision implicite ou explicite de l'autorité compétente (le silence de l'administration pendant un délai de deux mois valant décision implicite de rejet).

Fait à Cergy, le 23/06/2016

Le préfet

Pour le Préfet,
Le Sous-Préfet, Directeur de cabinet

Jean-Simon MERANDAT



PREFET DU VAL-D'OISE

DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES

Service de l'habitat
de la rénovation urbaine
et du bâtiment

Pôle accessibilité qualité
construction

Arrêté N° 13387

**d'approbation d'un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP)
pour la mise en accessibilité d'un établissement recevant du public (ERP)**

Référence	Ad'AP N° 095 203 16 B 0001
Établissement	La Commune EAUBONNE
Demandeur	La Commune

**Le Préfet du Val-d'Oise
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le code de la construction et de l'Habitation (CCH), et notamment ses articles L.111-7 à L.111-8-4 et L.123-1 à L.123-4 ;
Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;
Vu la loi n° 2014-789 du 10 juillet 2014 habilitant le Gouvernement à adopter des mesures législatives pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public ;
Vu l'ordonnance n°2014-1090 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées prévoyant la mise en place d'un outil, l'agenda d'accessibilité programmée qui permet de prolonger, au-delà de 2015, le délai permettant d'effectuer les travaux de mise en accessibilité des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public ;
Vu le décret n°95-260 du 8 mars 1995 instituant la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;
Vu le décret n°2006-1089 du 30 août 2006 modifiant le décret n°95-260 du 8 mars 1995 relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;
Vu le décret n° 2014-1327 du 5 novembre 2014 relatif à l'agenda d'accessibilité programmée pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public ;
Vu l'arrêté du 8 décembre 2014 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public ;
Vu l'arrêté préfectoral n°95.0144 du 15 novembre 1995, portant création de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;
Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
Vu l'arrêté préfectoral n°95.0169 du 5 décembre 1995, portant création d'une sous-commission départementale pour l'accessibilité des personnes handicapées ;
Vu l'arrêté préfectoral n°150092 du 30 avril 2015, portant renouvellement de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité ;

Vu l'arrêté préfectoral n°16-032 du 2 mai 2016 donnant délégation de signature à Monsieur Éric Cambon de la Valette, directeur départemental des territoires du Val-d'Oise ;

Vu l'arrêté n°13 206 du 2 mai 2016 donnant subdélégation de signature de gestion globale aux adjoints et aux collaborateurs de Monsieur Éric Cambon de la Valette, directeur départemental des territoires du Val-d'Oise ;

Vu la demande d'approbation d'un agenda d'accessibilité programmée présentée par la Commune, concernant son patrimoine situé à EAUBONNE ;

Vu l'avis favorable de la sous-commission départementale pour l'accessibilité des personnes handicapées émis en séance du 23/06/2016 sur la demande d'approbation d'Ad'AP N° 095 203 16 B 0001 ;

Considérant que la demande d'agenda d'accessibilité programmée porte sur 36 ERP de la 3ème à la 5ème catégorie, sur une durée de 6 ans ;

Considérant que la présentation des travaux et autres actions de mise en accessibilité à réaliser devraient permettre d'assurer la conformité aux règles d'accessibilité aux personnes handicapées prévue pour les ERP aux dérogations près ;

Considérant que le pétitionnaire s'engage sur un coût prévisionnel de mise en accessibilité de 3 428464 € ;

Considérant que le pétitionnaire s'engage suite à l'approbation de l'Ad'AP, à déposer les demandes d'autorisation de travaux de mise en conformité de ses établissements aux règles d'accessibilité, aux dérogations près ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires du Val-d'Oise ;

ARRETE

Article 1 : La demande d'agenda d'accessibilité programmée, tel que présentée, est **APPROUVÉE**.

Article 2 : Les demandes d'autorisation de travaux pour chaque ERP/IOP devront être adressées au maire de la commune d'implantation en 4 exemplaires.

Article 3 : Le directeur départemental des territoires, le secrétaire général de la préfecture du Val-d'Oise et le maire de EAUBONNE sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Délais et voies de recours

Conformément à l'article R.421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Elle peut faire également l'objet d'un recours gracieux auprès de monsieur le préfet du val-d'oise. cette démarche interrompt le délai de recours contentieux, ce dernier devant être introduit dans le délai de 2 mois suivants une décision implicite ou explicite de l'autorité compétente (le silence de l'administration pendant un délai de deux mois valant décision implicite de rejet).

Fait à Cergy, le **23 JUIN 2016**

Le préfet
Pour le Préfet,
Le Sous-Préfet, Directeur de cabinet

Jean-Simon MERANDAT



PREFECTURE DU VAL-D'OISE

DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES

Service de l'habitat
de la rénovation urbaine
et du bâtiment

Pôle accessibilité et qualité de
la construction

Arrêté N° 13391

**d'approbation d'un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP)
pour la mise en accessibilité d'un établissement recevant du public (ERP)**

Référence	AT N° 095 197 16 C 0008
Établissement	M. MARGARYAN Arman
	DEUIL LA BARRE
Demandeur	M. MARGARYAN Arman

**Le Préfet du Val-d'Oise
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

- Vu** le code de la construction et de l'Habitation (CCH), et notamment ses articles L.111-7 à L.111-8-4 et L.123-1 à L.123-4 ;
- Vu** la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;
- Vu** la loi n° 2014-789 du 10 juillet 2014 habilitant le Gouvernement à adopter des mesures législatives pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public ;
- Vu** l'ordonnance n°2014-1090 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées prévoyant la mise en place d'un outil, l'agenda d'accessibilité programmée qui permet de prolonger, au-delà de 2015, le délai permettant d'effectuer les travaux de mise en accessibilité des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public ;
- Vu** le décret n°95-260 du 8 mars 1995 instituant la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;
- Vu** le décret n°2006-1089 du 30 août 2006 modifiant le décret n°95-260 du 8 mars 1995 relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;
- Vu** le décret n° 2014-1327 du 5 novembre 2014 relatif à l'agenda d'accessibilité programmée pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public ;
- Vu** l'arrêté du 8 décembre 2014 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°95.0144 du 15 novembre 1995, portant création de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;
- Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°95.0169 du 5 décembre 1995, portant création d'une sous-commission départementale pour l'accessibilité des personnes handicapées ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°150092 du 30 avril 2015, portant renouvellement de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité ;

Vu l'arrêté préfectoral n°16-032 du 2 mai 2016 donnant délégation de signature à Monsieur Éric Cambon de la Valette, directeur départemental des territoires du Val-d'Oise ;

Vu l'arrêté n°13 206 du 2 mai 2016 donnant subdélégation de signature de gestion globale aux adjoints et aux collaborateurs de Monsieur Éric Cambon de la Valette, directeur départemental des territoires du Val-d'Oise ;

Vu la demande d'approbation d'un agenda d'accessibilité programmée présentée par M. MARGARYAN Arman, concernant les travaux d'aménagement d'une sandwicherie est situé 10, rue d'Ormesson à DEUIL LA BARRE ;

Vu l'avis favorable de la sous-commission départementale pour l'accessibilité des personnes handicapées émis en séance du 28 juin 2016 sur la demande d'approbation d'Ad'AP ATN° 095 197 16 C 0008 ;

Considérant que la demande d'agenda d'accessibilité programmée porte sur 1 ERP de catégorie 5, sur une durée de 3 ans ;

Considérant que la présentation des travaux et autres actions de mise en accessibilité à réaliser devraient permettre d'assurer la conformité aux règles d'accessibilité aux personnes handicapées prévues pour l'ERP ;

Considérant que le pétitionnaire s'engage sur un coût prévisionnel de mise en accessibilité de 3 650 € ;

Considérant que le pétitionnaire s'engage suite à l'approbation de l'Ad'AP, à déposer les demandes d'autorisation de travaux de mise en conformité de ses établissements aux règles d'accessibilité, aux dérogations près ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires du Val-d'Oise ;

ARRETE

Article 1 : La demande d'agenda d'accessibilité programmée, tel que présentée, est **APPROUVÉE**.

Article 2 : Une attestation d'achèvement de l'agenda d'accessibilité programmée devra être adressée, dans les deux mois qui suivent l'achèvement des travaux et actions de mise en accessibilité, au préfet ayant approuvé cet agenda par pli recommandé avec demande d'avis de réception.

Article 3 : Le directeur départemental des territoires, le sous-préfet de SARCELLES et le maire de DEUIL LA BARRE sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Délais et voies de recours

Conformément à l'article R.421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Elle peut faire également l'objet d'un recours gracieux auprès de monsieur le préfet du val-d'oise. cette démarche interrompt le délai de recours contentieux, ce dernier devant être introduit dans le délai de 2 mois suivants une décision implicite ou explicite de l'autorité compétente (le silence de l'administration pendant un délai de deux mois valant décision implicite de rejet).

Fait à Cergy, le 12 8 JUIN 2016

Le préfet

Pour le Préfet,
Le Sous-Préfet, Directeur de cabinet

Jean-Simon MERANDAT



DIRECTION
DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES

Service de l'habitat
de la rénovation urbaine
et du bâtiment

Pôle accessibilité qualité
construction

Arrêté N°13394

**Arrêté d'approbation d'un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP)
pour la mise en accessibilité d'un établissement recevant du public (ERP) :**

Référence	AT-ADAP n° AT N° 095 500 16 O 0008
Établissement	IMMO DE FRANCE PARIS ILE DE FRANCE Représenté par M. REMINIAC Hervé 95500 PONTOISE
Demandeur	IMMO DE FRANCE PARIS ILE DE FRANCE Représenté par M. REMINIAC Hervé 38, rue de Rouen 95500 PONTOISE

**Le Préfet du Val-d'Oise
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le code de la construction et de l'Habitation (CCH), et notamment ses articles L.111-7 à L.111-8-4 et L.123-1 à L.123-4 ;

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

Vu la loi n° 2014-789 du 10 juillet 2014 habilitant le Gouvernement à adopter des mesures législatives pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public ;

Vu l'ordonnance n°2014-1090 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées prévoyant la mise en place d'un outil, l'agenda d'accessibilité programmée qui permet de prolonger, au-delà de 2015, le délai permettant d'effectuer les travaux de mise en accessibilité des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public ;

Vu le décret n°95-260 du 8 mars 1995 instituant la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;

Vu le décret n°2006-1089 du 30 août 2006 modifiant le décret n°95-260 du 8 mars 1995 relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;

Vu le décret n° 2014-1327 du 5 novembre 2014 relatif à l'agenda d'accessibilité programmée pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public ;

Vu l'arrêté du 8 décembre 2014 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu l'arrêté préfectoral n°95.0144 du 15 novembre 1995, portant création de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;

Vu l'arrêté préfectoral n°95.0169 du 5 décembre 1995, portant création d'une sous-commission départementale pour l'accessibilité des personnes handicapées ;

Vu l'arrêté préfectoral n°150092 du 30 avril 2015, portant renouvellement de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité ;

Vu l'arrêté préfectoral n°16-032 du 2 mai 2016 donnant délégation de signature à Monsieur Éric Cambon de la Valette, directeur départemental des territoires du Val-d'Oise ;

Vu l'arrêté n°13 206 du 2 mai 2016 donnant subdélégation de signature de gestion globale aux adjoints et aux collaborateurs de Monsieur Éric Cambon de la Valette, directeur départemental des territoires du Val-d'Oise ;

Vu la demande d'approbation d'un agenda d'accessibilité programmée présentée par IMMO DE FRANCE PARIS ILE DE FRANCE, représenté par M. REMINIAC Hervé, sous la demande d'agenda programmé n° 095 500 16 00008 pour son établissement sis au 38, rue de Rouen à PONTOISE ;

Vu l'avis favorable de la sous-commission départementale pour l'accessibilité des personnes handicapées émis en séance du 28/06/16, sur la demande d'Ad'AP n° 095 500 16 00008 ;

Considérant que la demande d'agenda d'accessibilité programmée n'excède pas la période de droit commun de 3 ans ;

Considérant que le pétitionnaire s'engage à réaliser des travaux de mise en conformité de son établissement aux règles d'accessibilité entre le 1^{er} semestre 2016 et le 1^{er} semestre 2018 ;

Considérant que le pétitionnaire s'engage sur un coût prévisionnel de mise en accessibilité de 7930 € ;

Considérant que ces actions de mise en accessibilité programmée entre le 1^{er} semestre 2016 et le 1^{er} semestre 2018 permettront d'offrir ses services au plus grand nombre ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires du Val-d'Oise ;

ARRETE

Article 1 : La demande d'agenda d'accessibilité programmée, telle que présentée, concernant IMMO DE FRANCE PARIS ILE DE FRANCE, représenté par M. REMINIAC Hervé, pour son établissement sis au 38, rue de Rouen à PONTOISE, est **APPROUVÉE**.

Article 2 : Une attestation d'achèvement de l'agenda d'accessibilité programmée devra être adressée, dans les deux mois qui suivent l'achèvement des travaux et actions de mise en accessibilité, au préfet ayant approuvé cet agenda par pli recommandé avec demande d'avis de réception.

Article 3 : le directeur départemental des territoires, le secrétaire général de la préfecture et le maire de PONTOISE sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Conformément à l'article R.421-1 du code de justice administrative, Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Elle peut faire également l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Préfet du Val-d'Oise . Cette démarche interrompt le délai de recours contentieux, ce dernier devant être introduit dans le délai de 2 mois suivants une décision implicite ou explicite de l'autorité compétente (le silence de l'administration pendant un délai de deux mois valant décision implicite de rejet).

Fait à Cergy, le 28 juin 2016

Le préfet

Pour le Préfet,
Le Sous-Préfet, Directeur de cabinet

Jean-Simon MERANDAT

PRÉFET DU VAL-D'OISE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES

Service de l'habitat,
de la rénovation urbaine et du bâtiment

Pôle de l'accessibilité et du contrôle de la
qualité de la construction

ARRETE n° 13395 accordant une dérogation aux règles d'accessibilité

**Le préfet du Val-d'Oise
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

VU le Code de la Construction et de l'Habitation, notamment les articles R.111-19 à R.111-19-3 et R-111-19-10 ;

VU la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

VU le décret n°2006-555 du 17 mai 2006 relatif à l'accessibilité des établissements recevant du public, des installations ouvertes au public et des bâtiments d'habitation ;

VU l'arrêté du 1er août 2006 fixant les dispositions prises pour l'application des articles R. 111-19 à R. 111-19-3 et R 111-19-6 du Code de la Construction et de l'Habitation, relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public lors de leur construction ou de leur création, modifié par l'arrêté du 30 novembre 2007 ;

VU l'arrêté du 21 mars 2007 fixant les dispositions prises pour l'application des articles R.111-19-8 et R.111-19-11 du Code de la Construction et de l'Habitation, relatives à l'accessibilité pour les personnes handicapées des établissements existants recevant du public et des installations existantes ouvertes au public ;

VU le décret n°95-260 du 8 mars 1995, instituant la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité ;

VU le décret n°2006-1089 du 30 août 2006 modifiant le décret n°95-260 du 8 mars 1995 relatif à la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité ;

VU l'arrêté du 8 décembre 2014 fixant les dispositions prises pour l'application des articles R111-19-7 à R 111-19-11 du code de la construction et de l'habitation et de l'article 14 du décret n° 2006-555 relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public situé dans un cadre bâti existant et des installations existantes ouvertes au public.

VU l'arrêté préfectoral n°95.0144 du 15 novembre 1995, portant création de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité ;

VU l'arrêté préfectoral n°95.0169 du 5 décembre 1995, portant création d'une Sous-Commission Départementale pour l'accessibilité des personnes handicapées ;

VU l'arrêté préfectoral n°150092 du 30 avril 2015, portant renouvellement de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité ;

Vu l'arrêté préfectoral n°16-032 du 2 mai 2016 donnant délégation de signature à Monsieur Éric Cambon de la Valette, directeur départemental des territoires du Val-d'Oise ;

Vu l'arrêté n°13 206 du 2 mai 2016 donnant subdélégation de signature de gestion globale aux adjoints et aux collaborateurs de Monsieur Éric Cambon de la Valette, directeur départemental des territoires du Val-d'Oise ;

VU le dossier relatif à la demande de dérogation pour l'accessibilité pour l'aménagement d'une épicerie fine dans un commerce de cigarette électronique sis 2, avenue de la division Leclerc à DEUIL LA BARRE faisant l'objet d'une demande d'autorisation de travaux N° 095 197 16 00013;

VU la demande de dérogation présentée par **SARL TOP DELLER**, représentée par **M. HIJNIAN Simoun**, maître d'ouvrage, dans une lettre en date du **26/05/16** relative aux conditions d'accès pour les personnes handicapées dans les établissements recevant du public ;

VU la proposition du maître d'ouvrage de mettre en place une rampe amovible conforme aux normes en vigueur ;

VU l'avis favorable émis par la sous-commission d'Accessibilité réunie le **28/06/16** sur le dossier N° DDT/SHRUB/PAQC/0516165 ;

CONSIDERANT que l'établissement sera accessible au plus grand nombre ;

SUR proposition du directeur départemental des territoires du Val-d'Oise ;

A R R Ê T E

Article 1 : La dérogation à la réglementation relative à l'accessibilité pour les personnes handicapées des établissements recevant du public, sollicitée par SARL TOP DELLER Représentée par M. HIJNIAN Simoun pour l'aménagement d'une épicerie fine dans un commerce de cigarette électronique et demande de dérogation sis 2, avenue de la division Leclerc à DEUIL LA BARRE, est accordée au titre de l'article R 111-19-10 du code de la construction et de l'habitation.

Article 2 : Conformément à l'article R.421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Elle peut faire également l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Préfet du Val-d'Oise. Cette démarche interrompt le délai de recours contentieux, ce dernier devant être introduit dans le délai de 2 mois suivants une décision implicite ou explicite de l'autorité compétente (le silence de l'administration pendant un délai de deux mois valant décision implicite de rejet.)

Article 3 : Monsieur le directeur départemental des territoires du Val-d'Oise, Monsieur le sous-préfet de SARCELLES, Monsieur le maire de DEUIL LA BARRE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux délégataires et publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le Val-d'Oise.

Fait à Cergy-Pontoise, le 28/06/16

Pour le préfet et par délégation

La chef du service Habitat
Rénovation Urbaine et Bâtiment

Josette DEROUX



PRÉFET DU VAL-D'OISE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES

Service de l'habitat,
de la rénovation urbaine et du bâtiment

Pôle de l'accessibilité et du contrôle de la
qualité de la construction

ARRETE n° 13396 accordant une dérogation aux règles d'accessibilité

**Le préfet du Val-d'Oise
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

VU le Code de la Construction et de l'Habitation, notamment les articles R.111-19 à R.111-19-3 et R-111-19-10 ;

VU la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

VU le décret n°2006-555 du 17 mai 2006 relatif à l'accessibilité des établissements recevant du public, des installations ouvertes au public et des bâtiments d'habitation ;

VU l'arrêté du 1er août 2006 fixant les dispositions prises pour l'application des articles R. 111-19 à R. 111-19-3 et R 111-19-6 du Code de la Construction et de l'Habitation, relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public lors de leur construction ou de leur création, modifié par l'arrêté du 30 novembre 2007 ;

VU l'arrêté du 21 mars 2007 fixant les dispositions prises pour l'application des articles R.111-19-8 et R.111-19-11 du Code de la Construction et de l'Habitation, relatives à l'accessibilité pour les personnes handicapées des établissements existants recevant du public et des installations existantes ouvertes au public ;

VU le décret n°95-260 du 8 mars 1995, instituant la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité ;

VU le décret n°2006-1089 du 30 août 2006 modifiant le décret n°95-260 du 8 mars 1995 relatif à la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité ;

VU l'arrêté du 8 décembre 2014 fixant les dispositions prises pour l'application des articles R111-19-7 à R 111-19-11 du code de la construction et de l'habitation et de l'article 14 du décret n° 2006-555 relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public situé dans un cadre bâti existant et des installations existantes ouvertes au public.

VU l'arrêté préfectoral n°95.0144 du 15 novembre 1995, portant création de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité ;

VU l'arrêté préfectoral n°95.0169 du 5 décembre 1995, portant création d'une Sous-Commission Départementale pour l'accessibilité des personnes handicapées ;

VU l'arrêté préfectoral n°150092 du 30 avril 2015, portant renouvellement de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité ;

VU l'arrêté préfectoral n°16-032 du 2 mai 2016 donnant délégation de signature à Monsieur Éric Cambon de la Valette, directeur départemental des territoires du Val-d'Oise ;

VU l'arrêté n°13 206 du 2 mai 2016 donnant subdélégation de signature de gestion globale aux adjoints et aux collaborateurs de Monsieur Éric Cambon de la Valette, directeur départemental des territoires du Val-d'Oise ;

VU le dossier relatif à la demande de dérogation pour l'accessibilité pour la mise en conformité de la boulangerie sis à 14, avenue de la gare à BEAUCHAMP faisant l'objet d'une demande d'autorisation de travaux N° 095 051 16 B 0065;

VU la demande de dérogation présentée par **La Fontaine Gourmande Représentée par M. BOURG Jean**, maître d'ouvrage, dans une lettre en date du **10/05/16** relative aux conditions d'accès pour les personnes handicapées dans les établissements recevant du public ;

VU l'impossibilité de recevoir des personnes circulant en fauteuil roulant ;

VU l'avis favorable émis par la sous-commission d'Accessibilité réunie le **28/06/16** sur le dossier N° DDT/SHRUB/PAQC/0516102 ;

CONSIDERANT que l'établissement sera accessible au plus grand nombre ;

SUR proposition du directeur départemental des territoires du Val-d'Oise ;

A R R Ê T E

Article 1 : La dérogation à la réglementation relative à l'accessibilité pour les personnes handicapées des établissements recevant du public, sollicitée par La Fontaine Gourmande Représentée par M. BOURG Jean pour la mise en conformité de la boulangerie sis 14, avenue de la gare à BEAUCHAMP, est accordée au titre de l'article R 111-19-10 du code de la construction et de l'habitation.

Article 2 : Conformément à l'article R.421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Elle peut faire également l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Préfet du Val-d'Oise. Cette démarche interrompt le délai de recours contentieux, ce dernier devant être introduit dans le délai de 2 mois suivants une décision implicite ou explicite de l'autorité compétente (le silence de l'administration pendant un délai de deux mois valant décision implicite de rejet.)

Article 3 : Monsieur le directeur départemental des territoires du Val-d'Oise, Monsieur le secrétaire général de la préfecture, secrétariat de la Commission d'Accessibilité de l'Arrondissement de Pontoise, Monsieur le maire de BEAUCHAMP, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux délégataires et publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le Val-d'Oise.

Fait à Cergy-Pontoise, le 28/06/16

Le responsable du Pôle Accessibilité
et Contrôle de la Qualité
de la Construction


Alain DEZELUT



DIRECTION
DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES

Service de l'habitat
de la rénovation urbaine
et du bâtiment

Pôle accessibilité qualité
construction

Arrêté N° 13397

Arrêté d'approbation d'un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) pour la mise en accessibilité d'un établissement recevant du public (ERP) :

Référence	AT-ADAP n° AT N° 095 051 16 B 0065
Établissement	La Fontaine Gourmande Représentée par M. BOURG Jean 14, avenue de la Gare 95250 BEAUCHAMP
Demandeur	La Fontaine Gourmande Représentée par M. BOURG Jean

**Le Préfet du Val-d'Oise
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le code de la construction et de l'Habitation (CCH), et notamment ses articles L.111-7 à L.111-8-4 et L.123-1 à L.123-4 ;

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

Vu la loi n° 2014-789 du 10 juillet 2014 habilitant le Gouvernement à adopter des mesures législatives pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public ;

Vu l'ordonnance n°2014-1090 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées prévoyant la mise en place d'un outil, l'agenda d'accessibilité programmée qui permet de prolonger, au-delà de 2015, le délai permettant d'effectuer les travaux de mise en accessibilité des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public ;

Vu le décret n°95-260 du 8 mars 1995 instituant la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;

Vu le décret n°2006-1089 du 30 août 2006 modifiant le décret n°95-260 du 8 mars 1995 relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;

Vu le décret n° 2014-1327 du 5 novembre 2014 relatif à l'agenda d'accessibilité programmée pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public ;

Vu l'arrêté du 8 décembre 2014 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu l'arrêté préfectoral n°95.0144 du 15 novembre 1995, portant création de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;

Vu l'arrêté préfectoral n°95.0169 du 5 décembre 1995, portant création d'une sous-commission départementale pour l'accessibilité des personnes handicapées ;

Vu l'arrêté préfectoral n°150092 du 30 avril 2015, portant renouvellement de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité ;

Vu l'arrêté préfectoral n°16-032 du 2 mai 2016 donnant délégation de signature à Monsieur Éric Cambon de la Valette, directeur départemental des territoires du Val-d'Oise ;

Vu l'arrêté n°13 206 du 2 mai 2016 donnant subdélégation de signature de gestion globale aux adjoints et aux collaborateurs de Monsieur Éric Cambon de la Valette, directeur départemental des territoires du Val-d'Oise ;

Vu la demande d'approbation d'un agenda d'accessibilité programmée présentée par « La Fontaine Gourmande », représentée par M. BOURG Jean, la demande d'agenda programmé N° 095 051 16 B 0065 sis 14, avenue de la Gare à BEAUCHAMP;

Vu l'avis favorable de la sous-commission départementale pour l'accessibilité des personnes handicapées émis en séance du 28/06/16, sur la demande d'Ad'AP n°AT N° 095 051 16 B 0065 ;

Considérant que la demande d'agenda d'accessibilité programmée **n'excède pas la période de droit commun de 3 ans** ;

Considérant que le pétitionnaire s'engage à réaliser des travaux de mise en conformité de son établissement aux règles d'accessibilité en 2016 ;

Considérant que le pétitionnaire s'engage sur un coût prévisionnel de mise en accessibilité de 500,00€ ;

Considérant que ces actions de mise en accessibilité programmée en 2016 permettront d'offrir ses services au plus grand nombre ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires du Val-d'Oise ;

ARRETE

Article 1 : La demande d'agenda d'accessibilité programmée, telle que présentée, concernant « La Fontaine Gourmande », représentée par M. BOURG Jean, sis, 14, avenue de la Gare à BEAUCHAMP, est **APPROUVÉE**.

Article 2 : Une attestation d'achèvement de l'agenda d'accessibilité programmée devra être adressée, dans les deux mois qui suivent l'achèvement des travaux et actions de mise en accessibilité, au préfet ayant approuvé cet agenda par pli recommandé avec demande d'avis de réception.

Article 3 : le directeur départemental des territoires, le Secrétaire Général de la Préfecture, secrétariat de la Commission d'Accessibilité de l'Arrondissement de Pontoise et le maire de BEAUCHAMP sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Conformément à l'article R.421-1 du code de justice administrative, Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Elle peut faire également l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Préfet du Val-d'Oise . Cette démarche interrompt le délai de recours contentieux, ce dernier devant être introduit dans le délai de 2 mois suivants une décision implicite ou explicite de l'autorité compétente (le silence de l'administration pendant un délai de deux mois valant décision implicite de rejet).

Fait à Cergy, le 28/06/2016

Le préfet

Pour le Préfet,
Le Sous-Préfet, Directeur de cabinet

Jean-Simon MERANDAT



PRÉFET DU VAL-D'OISE

Direction départementale de
la cohésion sociale

Mission politique de la ville et égalité
des chances

**ARRETE ATTRIBUTIF DE SUBVENTION
N° DDCS-95- A- 2016-040**

**Le préfet du Val-d'Oise
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite**

VU la loi de finances pour l'année 2016 ;

VU la circulaire du Premier Ministre du 24 décembre 2002 relative aux associations bénéficiaires de financements publics ;

VU la circulaire du Premier Ministre du 16 janvier 2007 relative aux subventions de l'Etat aux associations et conventions pluriannuelles d'objectifs ;

VU la circulaire du 21 décembre 2010 du Ministre de l'Intérieur relative aux crédits du programme 104 « Intégration et accès à la nationalité française » ;

VU l'arrêté préfectoral n° DDCS-95-A-029 du 13 mai 2016 donnant subdélégation de la compétence d'ordonnateur secondaire aux collaborateurs de M. Jean-Marc MOULINET, directeur départemental de la cohésion sociale du Val d'Oise ;

VU les crédits de paiement de 619 797€ reçus sur le programme 0104-02, action 12 du budget du Ministère de l'Intérieur ;

VU les projets présentés par les structures ;

SUR proposition de M. le secrétaire général de la préfecture du Val d'Oise ;

ARRETE

Article 1 : Il est alloué au porteur de projet « **Willy Danse Théâtre** » un montant de vingt deux mille euros (**22 000€**) au titre de l'année 2016 pour le financement de l'action « ateliers socio linguistiques » dans le cadre de l'intégration des populations immigrées.

Article 2 : Cette subvention est imputée sur le programme 0104-02, action 12 du budget du Ministère de l'Intérieur.

Direction départementale de la cohésion sociale du Val-d'Oise
CS 20105 - 5, avenue Bernard Hirsch 95010 CERGY-PONTOISE CEDEX
Téléphone : 01 77 63 61 00 – télécopie : 01 77 63 61 99 – courriel : ddcs@val-doise.gouv.fr
Horaires d'accueil : du lundi au vendredi 9h – 12h et 13h – 16h – www.val-doise.gouv.fr

Le comptable assignataire est le directeur régional des finances publiques d'Ile de France et de Paris. L'ordonnateur secondaire est le Préfet.

Article 3 : Le bénéficiaire est tenu d'apposer le logo de la Préfecture sur toutes les publications financées à ce titre.

Article 4 : En cas de non-exécution dans les délais prévus ou d'exécution partielle de l'action visée à l'article 1, l'Etat se réserve le droit, après avoir entendu le titulaire, d'exiger le reversement total ou partiel des sommes reçues. Au cas où les contrôles prévus par la circulaire du 24 décembre 2002 feraient apparaître que tout ou partie des sommes versées n'auraient pas été utilisées, ou auraient été utilisées à des fins autres que celles prévues à l'article 1, l'Etat exigerait le remboursement des sommes indûment payées. Le reversement total ou partiel de l'aide peut être décidé par l'Etat à la demande du titulaire lorsque celle-ci ne souhaite pas suivre l'action.

Article 5 : Le suivi de l'exécution de l'action ainsi subventionnée sera effectué suivant les dispositions de la circulaire du 24 décembre 2002 précitée.

Article 6 : M. le secrétaire général de la préfecture, M. le directeur régional des finances publiques d'Ile de France et de Paris et M. le directeur départemental de la cohésion sociale sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le Val- d'Oise.

Fait à Cergy-Pontoise, le 30 juin 2016

P/ Le préfet,
P/ Le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale,

L'adjointe à la chef de la mission« Politique de la Ville et
Egalité des Chances »



Elena GABRIELE



PRÉFET DU VAL-D'OISE

Direction départementale de
la cohésion sociale

Mission politique de la ville et égalité
des chances

**ARRETE ATTRIBUTIF DE SUBVENTION
N° DDCS-95- A- 2016-041**

**Le préfet du Val-d'Oise
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite**

VU la loi de finances pour l'année 2016 ;

VU la circulaire du Premier Ministre du 24 décembre 2002 relative aux associations bénéficiaires de financements publics ;

VU la circulaire du Premier Ministre du 16 janvier 2007 relative aux subventions de l'Etat aux associations et conventions pluriannuelles d'objectifs ;

VU la circulaire du 21 décembre 2010 du Ministre de l'Intérieur relative aux crédits du programme 104 « Intégration et accès à la nationalité française » ;

VU l'arrêté préfectoral n° DDCS-95-A-029 du 13 mai 2016 donnant subdélégation de la compétence d'ordonnateur secondaire aux collaborateurs de M. Jean-Marc MOULINET, directeur départemental de la cohésion sociale du Val d'Oise ;

VU les crédits de paiement de 619 797€ reçus sur le programme 0104-02, action 12 du budget du Ministère de l'Intérieur ;

VU les projets présentés par les structures ;

SUR proposition de M. le secrétaire général de la préfecture du Val d'Oise ;

ARRETE

Article 1 : Il est alloué au porteur de projet « **ATMF** » un montant de vingt mille euros (**20 000€**) au titre de l'année 2016 pour le financement de l'action « Soutenir l'intégration, favoriser l'implication citoyenne, apprentissage de la langue » dans le cadre de l'intégration des populations immigrées.

Article 2 : Cette subvention est imputée sur le programme 0104-02, action 12 du budget du Ministère de l'Intérieur.

Direction départementale de la cohésion sociale du Val-d'Oise
CS 20105 - 5, avenue Bernard Hirsch 95010 CERGY-PONTOISE CEDEX
Téléphone : 01 77 63 61 00 – télécopie : 01 77 63 61 99 – courriel : ddcs@val-doise.gouv.fr
Horaires d'accueil : du lundi au vendredi 9h – 12h et 13h – 16h – www.val-doise.gouv.fr

Le comptable assignataire est le directeur régional des finances publiques d'Ile de France et de Paris. L'ordonnateur secondaire est le Préfet.

Article 3 : Le bénéficiaire est tenu d'apposer le logo de la Préfecture sur toutes les publications financées à ce titre.

Article 4 : En cas de non-exécution dans les délais prévus ou d'exécution partielle de l'action visée à l'article 1, l'Etat se réserve le droit, après avoir entendu le titulaire, d'exiger le reversement total ou partiel des sommes reçues. Au cas où les contrôles prévus par la circulaire du 24 décembre 2002 feraient apparaître que tout ou partie des sommes versées n'auraient pas été utilisées, ou auraient été utilisées à des fins autres que celles prévues à l'article 1, l'Etat exigerait le remboursement des sommes indûment payées. Le reversement total ou partiel de l'aide peut être décidé par l'Etat à la demande du titulaire lorsque celle-ci ne souhaite pas suivre l'action.

Article 5 : Le suivi de l'exécution de l'action ainsi subventionnée sera effectué suivant les dispositions de la circulaire du 24 décembre 2002 précitée.

Article 6 : M. le secrétaire général de la préfecture, M. le directeur régional des finances publiques d'Ile de France et de Paris et M. le directeur départemental de la cohésion sociale sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le Val- d'Oise.

Fait à Cergy-Pontoise, le 30 juin 2016

P/ Le préfet,
P/ Le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale,

L'adjointe à la chef de la mission « Politique de la Ville et
Egalité des Chances »



Elena GABRIELE



PRÉFET DU VAL-D'OISE

Direction départementale de
la cohésion sociale

Mission politique de la ville et égalité
des chances

**ARRETE ATTRIBUTIF DE SUBVENTION
N° DDCS-95- A- 2016-042**

**Le préfet du Val-d'Oise
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite**

VU la loi de finances pour l'année 2016 ;

VU la circulaire du Premier Ministre du 24 décembre 2002 relative aux associations bénéficiaires de financements publics ;

VU la circulaire du Premier Ministre du 16 janvier 2007 relative aux subventions de l'Etat aux associations et conventions pluriannuelles d'objectifs ;

VU la circulaire du 21 décembre 2010 du Ministre de l'Intérieur relative aux crédits du programme 104 « Intégration et accès à la nationalité française » ;

VU l'arrêté préfectoral n° DDCS-95-A-029 du 13 mai 2016 donnant subdélégation de la compétence d'ordonnateur secondaire aux collaborateurs de M. Jean-Marc MOULINET, directeur départemental de la cohésion sociale du Val d'Oise ;

VU les crédits de paiement de 619 797€ reçus sur le programme 0104-02, action 12 du budget du Ministère de l'Intérieur ;

VU les projets présentés par les structures ;

SUR proposition de M. le secrétaire général de la préfecture du Val d'Oise ;

ARRETE

Article 1 : Il est alloué au porteur de projet « AFI » un montant de seize mille six cent dix neuf euros (16 619€) au titre de l'année 2016 pour le financement de l'action « enseignement du français » dans le cadre de l'intégration des populations immigrées.

Article 2 : Cette subvention est imputée sur le programme 0104-02, action 12 du budget du Ministère de l'Intérieur.

211

Direction départementale de la cohésion sociale du Val-d'Oise
CS 20105 - 5, avenue Bernard Hirsch 95010 CERGY-PONTOISE CEDEX
Téléphone : 01 77 63 61 00 – télécopie : 01 77 63 61 99 – courriel : ddcs@val-doise.gouv.fr
Horaires d'accueil : du lundi au vendredi 9h – 12h et 13h – 16h – www.val-doise.gouv.fr

Le comptable assignataire est le directeur régional des finances publiques d'Ile de France et de Paris. L'ordonnateur secondaire est le Préfet.

Article 3 : Le bénéficiaire est tenu d'apposer le logo de la Préfecture sur toutes les publications financées à ce titre.

Article 4 : En cas de non-exécution dans les délais prévus ou d'exécution partielle de l'action visée à l'article 1, l'Etat se réserve le droit, après avoir entendu le titulaire, d'exiger le reversement total ou partiel des sommes reçues. Au cas où les contrôles prévus par la circulaire du 24 décembre 2002 feraient apparaître que tout ou partie des sommes versées n'auraient pas été utilisées, ou auraient été utilisées à des fins autres que celles prévues à l'article 1, l'Etat exigerait le remboursement des sommes indûment payées. Le reversement total ou partiel de l'aide peut être décidé par l'Etat à la demande du titulaire lorsque celle-ci ne souhaite pas suivre l'action.

Article 5 : Le suivi de l'exécution de l'action ainsi subventionnée sera effectué suivant les dispositions de la circulaire du 24 décembre 2002 précitée.

Article 6 : M. le secrétaire général de la préfecture, M. le directeur régional des finances publiques d'Ile de France et de Paris et M. le directeur départemental de la cohésion sociale sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le Val- d'Oise.

Fait à Cergy-Pontoise, le 30 juin 2016

P/ Le préfet,
P/ Le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale,

L'adjointe à la chef de la mission« Politique de la Ville et
Egalité des Chances »



Elena GABRIELE



PRÉFET DU VAL-D'OISE

Direction départementale de
la cohésion sociale

Mission politique de la ville et égalité
des chances

**ARRETE ATTRIBUTIF DE SUBVENTION
N° DDCS-95- A- 2016-044**

**Le préfet du Val-d'Oise
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite**

VU la loi de finances pour l'année 2016 ;

VU la circulaire du Premier Ministre du 24 décembre 2002 relative aux associations bénéficiaires de financements publics ;

VU la circulaire du Premier Ministre du 16 janvier 2007 relative aux subventions de l'Etat aux associations et conventions pluriannuelles d'objectifs ;

VU la circulaire du 21 décembre 2010 du Ministre de l'Intérieur relative aux crédits du programme 104 « Intégration et accès à la nationalité française » ;

VU l'arrêté préfectoral n° DDCS-95-A-029 du 13 mai 2016 donnant subdélégation de la compétence d'ordonnateur secondaire aux collaborateurs de M. Jean-Marc MOULINET, directeur départemental de la cohésion sociale du Val d'Oise ;

VU les crédits de paiement de 619 797€ reçus sur le programme 0104-02, action 12 du budget du Ministère de l'Intérieur ;

VU les projets présentés par les structures ;

SUR proposition de M. le secrétaire général de la préfecture du Val d'Oise ;

ARRETE

Article 1 : Il est alloué au porteur de projet « IFAC95 » un montant de huit mille euros (8 000€) au titre de l'année 2016 pour le financement de l'action « accès à la langue française » dans le cadre de l'intégration des populations immigrées.

Article 2 : Cette subvention est imputée sur le programme 0104-02, action 12 du budget du Ministère de l'Intérieur.

Direction départementale de la cohésion sociale du Val-d'Oise
CS 20105 - 5, avenue Bernard Hirsch 95010 CERGY-PONTOISE CEDEX
Téléphone : 01 77 63 61 00 – télécopie : 01 77 63 61 99 – courriel : ddcs@val-doise.gouv.fr
Horaires d'accueil : du lundi au vendredi 9h – 12h et 13h – 16h – www.val-doise.gouv.fr

Le comptable assignataire est le directeur régional des finances publiques d'Ile de France et de Paris. L'ordonnateur secondaire est le Préfet.

Article 3 : Le bénéficiaire est tenu d'apposer le logo de la Préfecture sur toutes les publications financées à ce titre.

Article 4 : En cas de non-exécution dans les délais prévus ou d'exécution partielle de l'action visée à l'article 1, l'Etat se réserve le droit, après avoir entendu le titulaire, d'exiger le reversement total ou partiel des sommes reçues. Au cas où les contrôles prévus par la circulaire du 24 décembre 2002 feraient apparaître que tout ou partie des sommes versées n'auraient pas été utilisées, ou auraient été utilisées à des fins autres que celles prévues à l'article 1, l'Etat exigerait le remboursement des sommes indûment payées. Le reversement total ou partiel de l'aide peut être décidé par l'Etat à la demande du titulaire lorsque celle-ci ne souhaite pas suivre l'action.

Article 5 : Le suivi de l'exécution de l'action ainsi subventionnée sera effectué suivant les dispositions de la circulaire du 24 décembre 2002 précitée.

Article 6: M. le secrétaire général de la préfecture, M. le directeur régional des finances publiques d'Ile de France et de Paris et M. le directeur départemental de la cohésion sociale sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le Val- d'Oise.

Fait à Cergy-Pontoise, le 30 juin 2016

P/ Le préfet,
P/ Le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale,

L'adjointe à la chef de la mission « Politique de la Ville et
Egalité des Chances »



Elena GABRIELE



PRÉFET DU VAL-D'OISE

Direction départementale de
la cohésion sociale

Mission politique de la ville et égalité
des chances

**ARRETE ATTRIBUTIF DE SUBVENTION
N° DDCS-95- A- 2016-045**

**Le préfet du Val-d'Oise
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite**

VU la loi de finances pour l'année 2016 ;

VU la circulaire du Premier Ministre du 24 décembre 2002 relative aux associations bénéficiaires de financements publics ;

VU la circulaire du Premier Ministre du 16 janvier 2007 relative aux subventions de l'Etat aux associations et conventions pluriannuelles d'objectifs ;

VU la circulaire du 21 décembre 2010 du Ministre de l'Intérieur relative aux crédits du programme 104 « Intégration et accès à la nationalité française » ;

VU l'arrêté préfectoral n° DDCS-95-A-029 du 13 mai 2016 donnant subdélégation de la compétence d'ordonnateur secondaire aux collaborateurs de M. Jean-Marc MOULINET, directeur départemental de la cohésion sociale du Val d'Oise ;

VU les crédits de paiement de 619 797€ reçus sur le programme 0104-02, action 12 du budget du Ministère de l'Intérieur ;

VU les projets présentés par les structures ;

SUR proposition de M. le secrétaire général de la préfecture du Val d'Oise ;

ARRETE

Article 1 : Il est alloué au porteur de projet « Trait d'Union 95 » un montant de huit mille cinq cents euros (8 500€) au titre de l'année 2016 pour le financement de l'action « ateliers d'alphabétisation » dans le cadre de l'intégration des populations immigrées.

Article 2 : Cette subvention est imputée sur le programme 0104-02, action 12 du budget du Ministère de l'Intérieur.

Le comptable assignataire est le directeur régional des finances publiques d'Ile de France et de Paris. L'ordonnateur secondaire est le Préfet.

Article 3 : Le bénéficiaire est tenu d'apposer le logo de la Préfecture sur toutes les publications financées à ce titre.

Article 4 : En cas de non-exécution dans les délais prévus ou d'exécution partielle de l'action visée à l'article 1, l'Etat se réserve le droit, après avoir entendu le titulaire, d'exiger le reversement total ou partiel des sommes reçues. Au cas où les contrôles prévus par la circulaire du 24 décembre 2002 feraient apparaître que tout ou partie des sommes versées n'auraient pas été utilisées, ou auraient été utilisées à des fins autres que celles prévues à l'article 1, l'Etat exigerait le remboursement des sommes indûment payées. Le reversement total ou partiel de l'aide peut être décidé par l'Etat à la demande du titulaire lorsque celle-ci ne souhaite pas suivre l'action.

Article 5 : Le suivi de l'exécution de l'action ainsi subventionnée sera effectué suivant les dispositions de la circulaire du 24 décembre 2002 précitée.

Article 6 : M. le secrétaire général de la préfecture, M. le directeur régional des finances publiques d'Ile de France et de Paris et M. le directeur départemental de la cohésion sociale sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le Val- d'Oise.

Fait à Cergy-Pontoise, le 30 juin 2016

P/ Le préfet,
P/ Le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale,

L'adjointe à la chef de la mission « Politique de la Ville et
Egalité des Chances »



Elena GABRIELE



PRÉFET DU VAL-D'OISE

Direction départementale de
la cohésion sociale

Mission politique de la ville et égalité
des chances

**ARRETE ATTRIBUTIF DE SUBVENTION
N° DDCS-95- A- 2016-046**

**Le préfet du Val-d'Oise
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite**

VU la loi de finances pour l'année 2016 ;

VU la circulaire du Premier Ministre du 24 décembre 2002 relative aux associations bénéficiaires de financements publics ;

VU la circulaire du Premier Ministre du 16 janvier 2007 relative aux subventions de l'Etat aux associations et conventions pluriannuelles d'objectifs ;

VU la circulaire du 21 décembre 2010 du Ministre de l'Intérieur relative aux crédits du programme 104 « Intégration et accès à la nationalité française » ;

VU l'arrêté préfectoral n° DDCS-95-A-029 du 13 mai 2016 donnant subdélégation de la compétence d'ordonnateur secondaire aux collaborateurs de M. Jean-Marc MOULINET, directeur départemental de la cohésion sociale du Val d'Oise ;

VU les crédits de paiement de 619 797€ reçus sur le programme 0104-02, action 12 du budget du Ministère de l'Intérieur ;

VU les projets présentés par les structures ;

SUR proposition de M. le secrétaire général de la préfecture du Val d'Oise ;

ARRETE

Article 1 : Il est alloué au porteur de projet « **Centre social Les Doucettes** » un montant de vingt mille cinq cents euros (**20 500€**) au titre de l'année 2016 pour le financement de l'action « accès aux droits et apprentissage de la langue » dans le cadre de l'intégration des populations immigrées.

Article 2 : Cette subvention est imputée sur le programme 0104-02, action 12 du budget du Ministère de l'Intérieur.

Direction départementale de la cohésion sociale du Val-d'Oise
CS 20105 - 5, avenue Bernard Hirsch 95010 CERGY-PONTOISE CEDEX
Téléphone : 01 77 63 61 00 – télécopie : 01 77 63 61 99 – courriel : ddcs@val-doise.gouv.fr
Horaires d'accueil : du lundi au vendredi 9h – 12h et 13h – 16h – www.val-doise.gouv.fr

Le comptable assignataire est le directeur régional des finances publiques d'Ile de France et de Paris. L'ordonnateur secondaire est le Préfet.

Article 3 : Le bénéficiaire est tenu d'apposer le logo de la Préfecture sur toutes les publications financées à ce titre.

Article 4 : En cas de non-exécution dans les délais prévus ou d'exécution partielle de l'action visée à l'article 1, l'Etat se réserve le droit, après avoir entendu le titulaire, d'exiger le reversement total ou partiel des sommes reçues. Au cas où les contrôles prévus par la circulaire du 24 décembre 2002 feraient apparaître que tout ou partie des sommes versées n'auraient pas été utilisées, ou auraient été utilisées à des fins autres que celles prévues à l'article 1, l'Etat exigerait le remboursement des sommes indûment payées. Le reversement total ou partiel de l'aide peut être décidé par l'Etat à la demande du titulaire lorsque celle-ci ne souhaite pas suivre l'action.

Article 5 : Le suivi de l'exécution de l'action ainsi subventionnée sera effectué suivant les dispositions de la circulaire du 24 décembre 2002 précitée.

Article 6 : M. le secrétaire général de la préfecture, M. le directeur régional des finances publiques d'Ile de France et de Paris et M. le directeur départemental de la cohésion sociale sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le Val- d'Oise.

Fait à Cergy-Pontoise, le 30 juin 2016

P/ Le préfet,
P/ Le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale,

L'adjoite à la chef de la mission« Politique de la Ville et
Egalité des Chances »



Elena GABRIELE



PRÉFET DU VAL-D'OISE

Direction départementale de
la cohésion sociale

Mission politique de la ville et égalité
des chances

**ARRETE ATTRIBUTIF DE SUBVENTION
N° DDCS-95- A- 2016-047**

**Le préfet du Val-d'Oise
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite**

VU la loi de finances pour l'année 2016 ;

VU la circulaire du Premier Ministre du 24 décembre 2002 relative aux associations bénéficiaires de financements publics ;

VU la circulaire du Premier Ministre du 16 janvier 2007 relative aux subventions de l'Etat aux associations et conventions pluriannuelles d'objectifs ;

VU la circulaire du 21 décembre 2010 du Ministre de l'Intérieur relative aux crédits du programme 104 « Intégration et accès à la nationalité française » ;

VU l'arrêté préfectoral n° DDCS-95-A-029 du 13 mai 2016 donnant subdélégation de la compétence d'ordonnateur secondaire aux collaborateurs de M. Jean-Marc MOULINET, directeur départemental de la cohésion sociale du Val d'Oise ;

VU les crédits de paiement de 619 797€ reçus sur le programme 0104-02, action 12 du budget du Ministère de l'Intérieur ;

VU les projets présentés par les structures ;

SUR proposition de M. le secrétaire général de la préfecture du Val d'Oise ;

ARRETE

Article 1 : Il est alloué au porteur de projet « Charles Peguy à l'écoute » un montant de quatre mille huit cents euros (4 800€) au titre de l'année 2016 pour le financement de l'action « ateliers socio linguistiques » dans le cadre de l'intégration des populations immigrées.

Article 2 : Cette subvention est imputée sur le programme 0104-02, action 12 du budget du Ministère de l'Intérieur.

Le comptable assignataire est le directeur régional des finances publiques d'Ile de France et de Paris. L'ordonnateur secondaire est le Préfet.

Article 3 : Le bénéficiaire est tenu d'apposer le logo de la Préfecture sur toutes les publications financées à ce titre.

Article 4 : En cas de non-exécution dans les délais prévus ou d'exécution partielle de l'action visée à l'article 1, l'Etat se réserve le droit, après avoir entendu le titulaire, d'exiger le reversement total ou partiel des sommes reçues. Au cas où les contrôles prévus par la circulaire du 24 décembre 2002 feraient apparaître que tout ou partie des sommes versées n'auraient pas été utilisées, ou auraient été utilisées à des fins autres que celles prévues à l'article 1, l'Etat exigerait le remboursement des sommes indûment payées. Le reversement total ou partiel de l'aide peut être décidé par l'Etat à la demande du titulaire lorsque celle-ci ne souhaite pas suivre l'action.

Article 5 : Le suivi de l'exécution de l'action ainsi subventionnée sera effectué suivant les dispositions de la circulaire du 24 décembre 2002 précitée.

Article 6 : M. le secrétaire général de la préfecture, M. le directeur régional des finances publiques d'Ile de France et de Paris et M. le directeur départemental de la cohésion sociale sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le Val- d'Oise.

Fait à Cergy-Pontoise, le 30 juin 2016

P/ Le préfet,
P/ Le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale,

L'adjointe à la chef de la mission« Politique de la Ville et
Egalité des Chances »



Elena GABRIELE



PRÉFET DU VAL-D'OISE

Direction départementale de
la cohésion sociale

Mission politique de la ville et égalité
des chances

**ARRETE ATTRIBUTIF DE SUBVENTION
N° DDCS-95- A- 2016-048**

**Le préfet du Val-d'Oise
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite**

VU la loi de finances pour l'année 2016 ;

VU la circulaire du Premier Ministre du 24 décembre 2002 relative aux associations bénéficiaires de financements publics ;

VU la circulaire du Premier Ministre du 16 janvier 2007 relative aux subventions de l'Etat aux associations et conventions pluriannuelles d'objectifs ;

VU la circulaire du 21 décembre 2010 du Ministre de l'Intérieur relative aux crédits du programme 104 « Intégration et accès à la nationalité française » ;

VU l'arrêté préfectoral n° DDCS-95-A-029 du 13 mai 2016 donnant subdélégation de la compétence d'ordonnateur secondaire aux collaborateurs de M. Jean-Marc MOULINET, directeur départemental de la cohésion sociale du Val d'Oise ;

VU les crédits de paiement de 619 797€ reçus sur le programme 0104-02, action 12 du budget du Ministère de l'Intérieur ;

VU les projets présentés par les structures ;

SUR proposition de M. le secrétaire général de la préfecture du Val d'Oise ;

ARRETE

Article 1 : Il est alloué au porteur de projet « Coallia » un montant de huit mille neuf cents euros (8 900€) au titre de l'année 2016 pour le financement de l'action « Favoriser l'accessibilité des droits santé-sociaux des personnes immigrées âgées en foyers » dans le cadre de l'intégration des populations immigrées.

Article 2 : Cette subvention est imputée sur le programme 0104-02, action 12 du budget du Ministère de l'Intérieur.

Direction départementale de la cohésion sociale du Val-d'Oise
CS 20105 - 5, avenue Bernard Hirsch 95010 CERGY-PONTOISE CEDEX
Téléphone : 01 77 63 61 00 – télécopie : 01 77 63 61 99 – courriel : ddcs@val-doise.gouv.fr
Horaires d'accueil : du lundi au vendredi 9h – 12h et 13h – 16h – www.val-doise.gouv.fr

Le comptable assignataire est le directeur régional des finances publiques d'Ile de France et de Paris. L'ordonnateur secondaire est le Préfet.

Article 3 : Le bénéficiaire est tenu d'apposer le logo de la Préfecture sur toutes les publications financées à ce titre.

Article 4 : En cas de non-exécution dans les délais prévus ou d'exécution partielle de l'action visée à l'article 1, l'Etat se réserve le droit, après avoir entendu le titulaire, d'exiger le reversement total ou partiel des sommes reçues. Au cas où les contrôles prévus par la circulaire du 24 décembre 2002 feraient apparaître que tout ou partie des sommes versées n'auraient pas été utilisées, ou auraient été utilisées à des fins autres que celles prévues à l'article 1, l'Etat exigerait le remboursement des sommes indûment payées. Le reversement total ou partiel de l'aide peut être décidé par l'Etat à la demande du titulaire lorsque celle-ci ne souhaite pas suivre l'action.

Article 5 : Le suivi de l'exécution de l'action ainsi subventionnée sera effectué suivant les dispositions de la circulaire du 24 décembre 2002 précitée.

Article 6 : M. le secrétaire général de la préfecture, M. le directeur régional des finances publiques d'Ile de France et de Paris et M. le directeur départemental de la cohésion sociale sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le Val- d'Oise.

Fait à Cergy-Pontoise, le 30 juin 2016

P/ Le préfet,
P/ Le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale,

L'adjointe à la chef de la mission « Politique de la Ville et
Egalité des Chances »


Elena GABRIELE



PRÉFET DU VAL-D'OISE

Direction départementale de
la cohésion sociale

Mission politique de la ville et égalité
des chances

**ARRETE ATTRIBUTIF DE SUBVENTION
N° DDCS-95- A- 2016-049**

**Le préfet du Val-d'Oise
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite**

VU la loi de finances pour l'année 2016 ;

VU la circulaire du Premier Ministre du 24 décembre 2002 relative aux associations bénéficiaires de financements publics ;

VU la circulaire du Premier Ministre du 16 janvier 2007 relative aux subventions de l'Etat aux associations et conventions pluriannuelles d'objectifs ;

VU la circulaire du 21 décembre 2010 du Ministre de l'Intérieur relative aux crédits du programme 104 « Intégration et accès à la nationalité française » ;

VU l'arrêté préfectoral n° DDCS-95-A-029 du 13 mai 2016 donnant subdélégation de la compétence d'ordonnateur secondaire aux collaborateurs de M. Jean-Marc MOULINET, directeur départemental de la cohésion sociale du Val d'Oise ;

VU les crédits de paiement de 619 797€ reçus sur le programme 0104-02, action 12 du budget du Ministère de l'Intérieur ;

VU les projets présentés par les structures ;

SUR proposition de M. le secrétaire général de la préfecture du Val d'Oise ;

ARRETE

Article 1 : Il est alloué au porteur de projet « Ville de Pierrelaye » un montant de six mille deux cent onze euros (6 211€) au titre de l'année 2016 pour le financement de l'action « ateliers socio linguistiques : apprentissage de la langue française et intégration sociale » dans le cadre de l'intégration des populations immigrées.

Article 2 : Cette subvention est imputée sur le programme 0104-02, action 12 du budget du Ministère de l'Intérieur.

Direction départementale de la cohésion sociale du Val-d'Oise
CS 20105 - 5, avenue Bernard Hirsch 95010 CERGY-PONTOISE CEDEX
Téléphone : 01 77 63 61 00 – télécopie : 01 77 63 61 99 – courriel : ddcs@val-doise.gouv.fr
Horaires d'accueil : du lundi au vendredi 9h – 12h et 13h – 16h – www.val-doise.gouv.fr

Le comptable assignataire est le directeur régional des finances publiques d'Ile de France et de Paris. L'ordonnateur secondaire est le Préfet.

Article 3 : Le bénéficiaire est tenu d'apposer le logo de la Préfecture sur toutes les publications financées à ce titre.

Article 4 : En cas de non-exécution dans les délais prévus ou d'exécution partielle de l'action visée à l'article 1, l'Etat se réserve le droit, après avoir entendu le titulaire, d'exiger le reversement total ou partiel des sommes reçues. Au cas où les contrôles prévus par la circulaire du 24 décembre 2002 feraient apparaître que tout ou partie des sommes versées n'auraient pas été utilisées, ou auraient été utilisées à des fins autres que celles prévues à l'article 1, l'Etat exigerait le remboursement des sommes indûment payées. Le reversement total ou partiel de l'aide peut être décidé par l'Etat à la demande du titulaire lorsque celle-ci ne souhaite pas suivre l'action.

Article 5 : Le suivi de l'exécution de l'action ainsi subventionnée sera effectué suivant les dispositions de la circulaire du 24 décembre 2002 précitée.

Article 6 : M. le secrétaire général de la préfecture, M. le directeur régional des finances publiques d'Ile de France et de Paris et M. le directeur départemental de la cohésion sociale sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le Val- d'Oise.

Fait à Cergy-Pontoise, le 30 juin 2016

P/ Le préfet,
P/ Le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale,

L'adjoite à la chef de la mission« Politique de la Ville et
Egalité des Chances »



Elena GABRIELE



PRÉFET DU VAL-D'OISE

Direction départementale de
la cohésion sociale

Mission politique de la ville et égalité
des chances

**ARRETE ATTRIBUTIF DE SUBVENTION
N° DDCS-95- A- 2016-050**

**Le préfet du Val-d'Oise
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite**

VU la loi de finances pour l'année 2016 ;

VU la circulaire du Premier Ministre du 24 décembre 2002 relative aux associations bénéficiaires de financements publics ;

VU la circulaire du Premier Ministre du 16 janvier 2007 relative aux subventions de l'Etat aux associations et conventions pluriannuelles d'objectifs ;

VU la circulaire du 21 décembre 2010 du Ministre de l'Intérieur relative aux crédits du programme 104 « Intégration et accès à la nationalité française » ;

VU l'arrêté préfectoral n° DDCS-95-A-029 du 13 mai 2016 donnant subdélégation de la compétence d'ordonnateur secondaire aux collaborateurs de M. Jean-Marc MOULINET, directeur départemental de la cohésion sociale du Val d'Oise ;

VU les crédits de paiement de 619 797€ reçus sur le programme 0104-02, action 12 du budget du Ministère de l'Intérieur ;

VU les projets présentés par les structures ;

SUR proposition de M. le secrétaire général de la préfecture du Val d'Oise ;

ARRETE

Article 1 : Il est alloué au porteur de projet « La montagne vivra » un montant de sept mille huit cents euros (7 800€) au titre de l'année 2016 pour le financement de l'action « ateliers socio linguistiques » dans le cadre de l'intégration des populations immigrées.

Article 2 : Cette subvention est imputée sur le programme 0104-02, action 12 du budget du Ministère de l'Intérieur.

Direction départementale de la cohésion sociale du Val-d'Oise
CS 20105 - 5, avenue Bernard Hirsch 95010 CERGY-PONTOISE CEDEX
Téléphone : 01 77 63 61 00 – télécopie : 01 77 63 61 99 – courriel : ddcs@val-doise.gouv.fr
Horaires d'accueil : du lundi au vendredi 9h – 12h et 13h – 16h – www.val-doise.gouv.fr

Le comptable assignataire est le directeur régional des finances publiques d'Ile de France et de Paris. L'ordonnateur secondaire est le Préfet.

Article 3 : Le bénéficiaire est tenu d'apposer le logo de la Préfecture sur toutes les publications financées à ce titre.

Article 4 : En cas de non-exécution dans les délais prévus ou d'exécution partielle de l'action visée à l'article 1, l'Etat se réserve le droit, après avoir entendu le titulaire, d'exiger le reversement total ou partiel des sommes reçues. Au cas où les contrôles prévus par la circulaire du 24 décembre 2002 feraient apparaître que tout ou partie des sommes versées n'auraient pas été utilisées, ou auraient été utilisées à des fins autres que celles prévues à l'article 1, l'Etat exigerait le remboursement des sommes indûment payées. Le reversement total ou partiel de l'aide peut être décidé par l'Etat à la demande du titulaire lorsque celle-ci ne souhaite pas suivre l'action.

Article 5 : Le suivi de l'exécution de l'action ainsi subventionnée sera effectué suivant les dispositions de la circulaire du 24 décembre 2002 précitée.

Article 6 : M. le secrétaire général de la préfecture, M. le directeur régional des finances publiques d'Ile de France et de Paris et M. le directeur départemental de la cohésion sociale sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le Val- d'Oise.

Fait à Cergy-Pontoise, le 30 juin 2016

P/ Le préfet,
P/ Le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale,

L'adjointe à la chef de la mission« Politique de la Ville et
Egalité des Chances »



Elena GABRIELE



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAL-D'OISE

Direction départementale de
la cohésion sociale

Mission politique de la ville et égalité
des chances

**ARRETE ATTRIBUTIF DE SUBVENTION
N° DDCS-95- A- 2016-051**

**Le préfet du Val-d'Oise
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite**

VU la loi de finances pour l'année 2016 ;

VU la circulaire du Premier Ministre du 24 décembre 2002 relative aux associations bénéficiaires de financements publics ;

VU la circulaire du Premier Ministre du 16 janvier 2007 relative aux subventions de l'Etat aux associations et conventions pluriannuelles d'objectifs ;

VU la circulaire du 21 décembre 2010 du Ministre de l'Intérieur relative aux crédits du programme 104 « Intégration et accès à la nationalité française » ;

VU l'arrêté préfectoral n° DDCS-95-A-029 du 13 mai 2016 donnant subdélégation de la compétence d'ordonnateur secondaire aux collaborateurs de M. Jean-Marc MOULINET, directeur départemental de la cohésion sociale du Val d'Oise ;

VU les crédits de paiement de 619 797€ reçus sur le programme 0104-02, action 12 du budget du Ministère de l'Intérieur ;

VU les projets présentés par les structures ;

SUR proposition de M. le secrétaire général de la préfecture du Val d'Oise ;

ARRETE

Article 1 : Il est alloué au porteur de projet « Home Culture» un montant de onze mille euros (11 000€) au titre de l'année 2016 pour le financement de l'action « socialisation linguistique pour un public migrant de Sarcelles et de Garges » dans le cadre de l'intégration des populations immigrées.

Article 2 : Cette subvention est imputée sur le programme 0104-02, action 12 du budget du Ministère de l'Intérieur.

Direction départementale de la cohésion sociale du Val-d'Oise
CS 20105 - 5, avenue Bernard Hirsch 95010 CERGY-PONTOISE CEDEX
Téléphone : 01 77 63 61 00 – télécopie : 01 77 63 61 99 – courriel : ddcs@val-doise.gouv.fr
Horaires d'accueil : du lundi au vendredi 9h – 12h et 13h – 16h – www.val-doise.gouv.fr

Le comptable assignataire est le directeur régional des finances publiques d'Ile de France et de Paris. L'ordonnateur secondaire est le Préfet.

Article 3 : Le bénéficiaire est tenu d'apposer le logo de la Préfecture sur toutes les publications financées à ce titre.

Article 4 : En cas de non-exécution dans les délais prévus ou d'exécution partielle de l'action visée à l'article 1, l'Etat se réserve le droit, après avoir entendu le titulaire, d'exiger le reversement total ou partiel des sommes reçues. Au cas où les contrôles prévus par la circulaire du 24 décembre 2002 feraient apparaître que tout ou partie des sommes versées n'auraient pas été utilisées, ou auraient été utilisées à des fins autres que celles prévues à l'article 1, l'Etat exigerait le remboursement des sommes indûment payées. Le reversement total ou partiel de l'aide peut être décidé par l'Etat à la demande du titulaire lorsque celle-ci ne souhaite pas suivre l'action.

Article 5 : Le suivi de l'exécution de l'action ainsi subventionnée sera effectué suivant les dispositions de la circulaire du 24 décembre 2002 précitée.

Article 6: M. le secrétaire général de la préfecture, M. le directeur régional des finances publiques d'Ile de France et de Paris et M. le directeur départemental de la cohésion sociale sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le Val- d'Oise.

Fait à Cergy-Pontoise, le 30 juin 2016

P/ Le préfet,
P/ Le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale,

L'adjointe à la chef de la mission« Politique de la Ville et
Egalité des Chances »



Elena GABRIELE



PRÉFET DU VAL-D'OISE

Direction départementale de
la cohésion sociale

Mission politique de la ville et égalité
des chances

**ARRETE ATTRIBUTIF DE SUBVENTION
N° DDCS-95- A- 2016-052**

**Le préfet du Val-d'Oise
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite**

VU la loi de finances pour l'année 2016 ;

VU la circulaire du Premier Ministre du 24 décembre 2002 relative aux associations bénéficiaires de financements publics ;

VU la circulaire du Premier Ministre du 16 janvier 2007 relative aux subventions de l'Etat aux associations et conventions pluriannuelles d'objectifs ;

VU la circulaire du 21 décembre 2010 du Ministre de l'Intérieur relative aux crédits du programme 104 « Intégration et accès à la nationalité française » ;

VU l'arrêté préfectoral n° DDCS-95-A-029 du 13 mai 2016 donnant subdélégation de la compétence d'ordonnateur secondaire aux collaborateurs de M. Jean-Marc MOULINET, directeur départemental de la cohésion sociale du Val d'Oise ;

VU les crédits de paiement de 619 797€ reçus sur le programme 0104-02, action 12 du budget du Ministère de l'Intérieur ;

VU les projets présentés par les structures ;

SUR proposition de M. le secrétaire général de la préfecture du Val d'Oise ;

ARRETE

Article 1 : Il est alloué au porteur de projet « ASILEC » un montant de dix mille euros (10 000€) au titre de l'année 2016 pour le financement de l'action « apprentissage de la langue française » dans le cadre de l'intégration des populations immigrées.

Article 2 : Cette subvention est imputée sur le programme 0104-02, action 12 du budget du Ministère de l'Intérieur.

Direction départementale de la cohésion sociale du Val-d'Oise
CS 20105 - 5, avenue Bernard Hirsch 95010 CERGY-PONTOISE CEDEX
Téléphone : 01 77 63 61 00 – télécopie : 01 77 63 61 99 – courriel : ddcs@val-doise.gouv.fr
Horaires d'accueil : du lundi au vendredi 9h – 12h et 13h – 16h – www.val-doise.gouv.fr

Le comptable assignataire est le directeur régional des finances publiques d'Ile de France et de Paris. L'ordonnateur secondaire est le Préfet.

Article 3 : Le bénéficiaire est tenu d'apposer le logo de la Préfecture sur toutes les publications financées à ce titre.

Article 4 : En cas de non-exécution dans les délais prévus ou d'exécution partielle de l'action visée à l'article 1, l'Etat se réserve le droit, après avoir entendu le titulaire, d'exiger le reversement total ou partiel des sommes reçues. Au cas où les contrôles prévus par la circulaire du 24 décembre 2002 feraient apparaître que tout ou partie des sommes versées n'auraient pas été utilisées, ou auraient été utilisées à des fins autres que celles prévues à l'article 1, l'Etat exigerait le remboursement des sommes indûment payées. Le reversement total ou partiel de l'aide peut être décidé par l'Etat à la demande du titulaire lorsque celle-ci ne souhaite pas suivre l'action.

Article 5 : Le suivi de l'exécution de l'action ainsi subventionnée sera effectué suivant les dispositions de la circulaire du 24 décembre 2002 précitée.

Article 6 : M. le secrétaire général de la préfecture, M. le directeur régional des finances publiques d'Ile de France et de Paris et M. le directeur départemental de la cohésion sociale sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le Val- d'Oise.

Fait à Cergy-Pontoise, le 30 juin 2016

P/ Le préfet,
P/ Le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale,

L'adjointe à la chef de la mission « Politique de la Ville et
Egalité des Chances »



Elena GABRIELE



PRÉFET DU VAL-D'OISE

Direction départementale de
la cohésion sociale

Mission politique de la ville et égalité
des chances

**ARRETE ATTRIBUTIF DE SUBVENTION
N° DDCS-95- A- 2016-053**

**Le préfet du Val-d'Oise
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite**

VU la loi de finances pour l'année 2016 ;

VU la circulaire du Premier Ministre du 24 décembre 2002 relative aux associations bénéficiaires de financements publics ;

VU la circulaire du Premier Ministre du 16 janvier 2007 relative aux subventions de l'Etat aux associations et conventions pluriannuelles d'objectifs ;

VU la circulaire du 21 décembre 2010 du Ministre de l'Intérieur relative aux crédits du programme 104 « Intégration et accès à la nationalité française » ;

VU l'arrêté préfectoral n° DDCS-95-A-029 du 13 mai 2016 donnant subdélégation de la compétence d'ordonnateur secondaire aux collaborateurs de M. Jean-Marc MOULINET, directeur départemental de la cohésion sociale du Val d'Oise ;

VU les crédits de paiement de 619 797€ reçus sur le programme 0104-02, action 12 du budget du Ministère de l'Intérieur ;

VU les projets présentés par les structures ;

SUR proposition de M. le secrétaire général de la préfecture du Val d'Oise ;

ARRETE

Article 1 : Il est alloué au porteur de projet « AFASE » un montant de dix mille cinq cents euros (10 500€) au titre de l'année 2016 pour le financement de l'action « ateliers socio linguistiques à visée professionnelle » dans le cadre de l'intégration des populations immigrées.

Article 2 : Cette subvention est imputée sur le programme 0104-02, action 12 du budget du Ministère de l'Intérieur.

Direction départementale de la cohésion sociale du Val-d'Oise
CS 20105 - 5, avenue Bernard Hirsch 95010 CERGY-PONTOISE CEDEX
Téléphone : 01 77 63 61 00 – télécopie : 01 77 63 61 99 – courriel : ddcs@val-doise.gouv.fr
Horaires d'accueil : du lundi au vendredi 9h – 12h et 13h – 16h – www.val-doise.gouv.fr

Le comptable assignataire est le directeur régional des finances publiques d'Ile de France et de Paris. L'ordonnateur secondaire est le Préfet.

Article 3 : Le bénéficiaire est tenu d'apposer le logo de la Préfecture sur toutes les publications financées à ce titre.

Article 4 : En cas de non-exécution dans les délais prévus ou d'exécution partielle de l'action visée à l'article 1, l'Etat se réserve le droit, après avoir entendu le titulaire, d'exiger le reversement total ou partiel des sommes reçues. Au cas où les contrôles prévus par la circulaire du 24 décembre 2002 feraient apparaître que tout ou partie des sommes versées n'auraient pas été utilisées, ou auraient été utilisées à des fins autres que celles prévues à l'article 1, l'Etat exigerait le remboursement des sommes indûment payées. Le reversement total ou partiel de l'aide peut être décidé par l'Etat à la demande du titulaire lorsque celle-ci ne souhaite pas suivre l'action.

Article 5 : Le suivi de l'exécution de l'action ainsi subventionnée sera effectué suivant les dispositions de la circulaire du 24 décembre 2002 précitée.

Article 6 : M. le secrétaire général de la préfecture, M. le directeur régional des finances publiques d'Ile de France et de Paris et M. le directeur départemental de la cohésion sociale sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le Val- d'Oise.

Fait à Cergy-Pontoise, le 30 juin 2016

P/ Le préfet,
P/ Le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale,

L'adjointe à la chef de la mission « Politique de la Ville et
Egalité des Chances »



Elena GABRIELE



PRÉFET DU VAL-D'OISE

Direction départementale de
la cohésion sociale

Mission politique de la ville et égalité
des chances

**ARRETE ATTRIBUTIF DE SUBVENTION
N° DDCS-95- A- 2016-054**

**Le préfet du Val-d'Oise
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite**

VU la loi de finances pour l'année 2016 ;

VU la circulaire du Premier Ministre du 24 décembre 2002 relative aux associations bénéficiaires de financements publics ;

VU la circulaire du Premier Ministre du 16 janvier 2007 relative aux subventions de l'Etat aux associations et conventions pluriannuelles d'objectifs ;

VU la circulaire du 21 décembre 2010 du Ministre de l'Intérieur relative aux crédits du programme 104 « Intégration et accès à la nationalité française » ;

VU l'arrêté préfectoral n° DDCS-95-A-029 du 13 mai 2016 donnant subdélégation de la compétence d'ordonnateur secondaire aux collaborateurs de M. Jean-Marc MOULINET, directeur départemental de la cohésion sociale du Val d'Oise ;

VU les crédits de paiement de 619 797€ reçus sur le programme 0104-02, action 12 du budget du Ministère de l'Intérieur ;

VU les projets présentés par les structures ;

SUR proposition de M. le secrétaire général de la préfecture du Val d'Oise ;

ARRETE

Article 1 : Il est alloué au porteur de projet « ADDFEAP » un montant de douze mille euros (12 000€) au titre de l'année 2016 pour le financement de l'action « ateliers socio linguistiques » dans le cadre de l'intégration des populations immigrées.

Direction départementale de la cohésion sociale du Val-d'Oise
CS 20105 - 5, avenue Bernard Firsch 95010 CERGY-PONTOISE CEDEX
Téléphone : 01 77 63 61 00 – télécopie : 01 77 63 61 99 – courriel : ddcs@val-doise.gouv.fr
Horaires d'accueil : du lundi au vendredi 9h – 12h et 13h – 16h – www.val-doise.gouv.fr

Article 2 : Cette subvention est imputée sur le programme 0104-02, action 12 du budget du Ministère de l'Intérieur.

Le comptable assignataire est le directeur régional des finances publiques d'Ile de France et de Paris. L'ordonnateur secondaire est le Préfet.

Article 3 : Le bénéficiaire est tenu d'apposer le logo de la Préfecture sur toutes les publications financées à ce titre.

Article 4 : En cas de non-exécution dans les délais prévus ou d'exécution partielle de l'action visée à l'article 1, l'Etat se réserve le droit, après avoir entendu le titulaire, d'exiger le reversement total ou partiel des sommes reçues. Au cas où les contrôles prévus par la circulaire du 24 décembre 2002 feraient apparaître que tout ou partie des sommes versées n'auraient pas été utilisées, ou auraient été utilisées à des fins autres que celles prévues à l'article 1, l'Etat exigerait le remboursement des sommes indûment payées. Le reversement total ou partiel de l'aide peut être décidé par l'Etat à la demande du titulaire lorsque celle-ci ne souhaite pas suivre l'action.

Article 5 : Le suivi de l'exécution de l'action ainsi subventionnée sera effectué suivant les dispositions de la circulaire du 24 décembre 2002 précitée.

Article 6: M. le secrétaire général de la préfecture, M. le directeur régional des finances publiques d'Ile de France et de Paris et M. le directeur départemental de la cohésion sociale sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le Val- d'Oise.

Fait à Cergy-Pontoise, le 30 juin 2016

P/ Le préfet,
P/ Le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale,

L'adjointe à la chef de la mission« Politique de la Ville et
Egalité des Chances »



Elena GABRIELE



PRÉFET DU VAL-D'OISE

Direction départementale de
la cohésion sociale

Mission politique de la ville et égalité
des chances

**ARRETE ATTRIBUTIF DE SUBVENTION
N° DDCS-95- A- 2016-057**

**Le préfet du Val-d'Oise
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite**

- VU** la loi de finances pour l'année 2016 ;
- VU** la circulaire du Premier Ministre du 24 décembre 2002 relative aux associations bénéficiaires de financements publics ;
- VU** la circulaire du Premier Ministre du 16 janvier 2007 relative aux subventions de l'Etat aux associations et conventions pluriannuelles d'objectifs ;
- VU** la circulaire du 21 décembre 2010 du Ministre de l'Intérieur relative aux crédits du programme 104 « Intégration et accès à la nationalité française » ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° DDCS-95-A-029 du 13 mai 2016 donnant subdélégation de la compétence d'ordonnateur secondaire aux collaborateurs de M. Jean-Marc MOULINET, directeur départemental de la cohésion sociale du Val d'Oise ;
- VU** les crédits de paiement de 619 797€ reçus sur le programme 0104-02, action 12 du budget du Ministère de l'Intérieur ;
- VU** les projets présentés par les structures ;
- SUR** proposition de M. le secrétaire général de la préfecture du Val d'Oise ;

ARRETE

Article 1 : Il est alloué au porteur de projet « Relais aide et amitié » un montant de douze mille euros (12 000€) au titre de l'année 2016 pour le financement de l'action « Etre autonome » dans le cadre de l'intégration des populations immigrées.

Article 2 : Cette subvention est imputée sur le programme 0104-02, action 12 du budget du Ministère de l'Intérieur.

Direction départementale de la cohésion sociale du Val-d'Oise
CS 20105 - 5, avenue Bernard Hirsch 95010 CERGY-PONTOISE CEDEX
Téléphone : 01 77 63 61 00 – télécopie : 01 77 63 61 99 – courriel : ddcs@val-doise.gouv.fr
Horaires d'accueil : du lundi au vendredi 9h – 12h et 13h – 16h – www.val-doise.gouv.fr

Le comptable assignataire est le directeur régional des finances publiques d'Ile de France et de Paris. L'ordonnateur secondaire est le Préfet.

Article 3 : Le bénéficiaire est tenu d'apposer le logo de la Préfecture sur toutes les publications financées à ce titre.

Article 4 : En cas de non-exécution dans les délais prévus ou d'exécution partielle de l'action visée à l'article 1, l'Etat se réserve le droit, après avoir entendu le titulaire, d'exiger le reversement total ou partiel des sommes reçues. Au cas où les contrôles prévus par la circulaire du 24 décembre 2002 feraient apparaître que tout ou partie des sommes versées n'auraient pas été utilisées, ou auraient été utilisées à des fins autres que celles prévues à l'article 1, l'Etat exigerait le remboursement des sommes indûment payées. Le reversement total ou partiel de l'aide peut être décidé par l'Etat à la demande du titulaire lorsque celle-ci ne souhaite pas suivre l'action.

Article 5 : Le suivi de l'exécution de l'action ainsi subventionnée sera effectué suivant les dispositions de la circulaire du 24 décembre 2002 précitée.

Article 6: M. le secrétaire général de la préfecture, M. le directeur régional des finances publiques d'Ile de France et de Paris et M. le directeur départemental de la cohésion sociale sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le Val- d'Oise.

Fait à Cergy-Pontoise, le 30 juin 2016

P/ Le préfet,
P/ Le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale,

L'adjointe à la chef de la mission« Politique de la Ville et
Egalité des Chances »


Elena GABRIELE



PRÉFET DU VAL-D'OISE

Direction départementale de
la cohésion sociale

Mission politique de la ville et égalité
des chances

**ARRETE ATTRIBUTIF DE SUBVENTION
N° DDCS-95- A- 2016-058**

**Le préfet du Val-d'Oise
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite**

VU la loi de finances pour l'année 2016 ;

VU la circulaire du Premier Ministre du 24 décembre 2002 relative aux associations bénéficiaires de financements publics ;

VU la circulaire du Premier Ministre du 16 janvier 2007 relative aux subventions de l'Etat aux associations et conventions pluriannuelles d'objectifs ;

VU la circulaire du 21 décembre 2010 du Ministre de l'Intérieur relative aux crédits du programme 104 « Intégration et accès à la nationalité française » ;

VU l'arrêté préfectoral n° DDCS-95-A-029 du 13 mai 2016 donnant subdélégation de la compétence d'ordonnateur secondaire aux collaborateurs de M. Jean-Marc MOULINET, directeur départemental de la cohésion sociale du Val d'Oise ;

VU les crédits de paiement de 619 797€ reçus sur le programme 0104-02, action 12 du budget du Ministère de l'Intérieur ;

VU les projets présentés par les structures ;

SUR proposition de M. le secrétaire général de la préfecture du Val d'Oise ;

ARRETE

Article 1 : Il est alloué au porteur de projet « Ville de Soisy-sous-Montmorency » un montant de quinze mille euros (15 000€) au titre de l'année 2016 pour le financement de l'action « soutien à l'insertion professionnelle, sociale et culturelle » dans le cadre de l'intégration des populations immigrées.

Article 2 : Cette subvention est imputée sur le programme 0104-02, action 12 du budget du Ministère de l'Intérieur.

Direction départementale de la cohésion sociale du Val-d'Oise
CS 20105 - 5, avenue Bernard Hirsch 95010 CERGY-PONTOISE CEDEX
Téléphone : 01 77 63 61 00 – télécopie : 01 77 63 61 99 – courriel : ddcs@val-doise.gouv.fr
Horaires d'accueil : du lundi au vendredi 9h – 12h et 13h – 16h – www.val-doise.gouv.fr

Le comptable assignataire est le directeur régional des finances publiques d'Ile de France et de Paris. L'ordonnateur secondaire est le Préfet.

Article 3 : Le bénéficiaire est tenu d'apposer le logo de la Préfecture sur toutes les publications financées à ce titre.

Article 4 : En cas de non-exécution dans les délais prévus ou d'exécution partielle de l'action visée à l'article 1, l'Etat se réserve le droit, après avoir entendu le titulaire, d'exiger le reversement total ou partiel des sommes reçues. Au cas où les contrôles prévus par la circulaire du 24 décembre 2002 feraient apparaître que tout ou partie des sommes versées n'auraient pas été utilisées, ou auraient été utilisées à des fins autres que celles prévues à l'article 1, l'Etat exigerait le remboursement des sommes indûment payées. Le reversement total ou partiel de l'aide peut être décidé par l'Etat à la demande du titulaire lorsque celle-ci ne souhaite pas suivre l'action.

Article 5 : Le suivi de l'exécution de l'action ainsi subventionnée sera effectué suivant les dispositions de la circulaire du 24 décembre 2002 précitée.

Article 6 : M. le secrétaire général de la préfecture, M. le directeur régional des finances publiques d'Ile de France et de Paris et M. le directeur départemental de la cohésion sociale sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le Val- d'Oise.

Fait à Cergy-Pontoise, le 30 juin 2016

P/ Le préfet,
P/ Le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale,

L'adjointe à la chef de la mission« Politique de la Ville et
Egalité des Chances »



Elena GABRIELE



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU DIALOGUE SOCIAL

DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL, ET DE
L'EMPLOI D'ÎLE DE FRANCE

DÉCISION n° 2016-05
RELATIVE A L'ORGANISATION DE L'INSPECTION DU TRAVAIL DANS LE DÉPARTEMENT
DU VAL D'OISE

Le Directeur Régional Adjoint, responsable de l'unité départementale du Val d'Oise,

Vu le code du travail et notamment ses articles R.8122-1 et suivants ;

Vu les décrets 2008-1503 et 2008-1510 du 30 décembre 2008 relatifs à la fusion des services d'inspection du travail ;

Vu le décret 2014-359 du 20 mars 2014 relatif à l'organisation du système d'inspection du travail ;

Vu l'arrêté ministériel du 26 mai 2014 portant création et répartition des unités de contrôle de l'inspection du travail ;

Vu la décision n° 2014-38 du 17 septembre 2014 du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Île de France donnant délégation au responsable de l'unité territoriale du Val d'Oise pour nommer les responsables des unités de contrôle et affecter les agents de contrôle de l'inspection du travail dans les sections d'inspection ;

Vu la décision du 15 avril 2016 du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Île de France relative à la délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail de l'unité territoriale du Val d'Oise ;

DECIDE :

Article 1^{er} :

Sont nommés comme responsables des unités de contrôle de l'unité départementale du Val d'Oise les agents suivants :

- Unité de contrôle n° 1 Sud : Monsieur Alain BARROUL, directeur adjoint du travail,

- Unité de contrôle n° 2 Est :
Intérim effectué par monsieur Alain BARROUL, directeur adjoint du travail,

- Unité de contrôle n° 3 Ouest :
Intérim effectué par monsieur Alain BARROUL, directeur adjoint du travail,

Article 2 :

Sont affectés dans les sections d'inspection de l'unité départementale du Val d'Oise les agents suivants :

Unité de contrôle n° 1 :

Section 1-1 : Madame Sophie ALGALARRONDO, inspectrice du travail.

Section 1-2 : Madame Alexandra VANDAMME, inspectrice du travail.

Section 1-3 : Madame Priscilla BRUN, contrôleur du travail.

Monsieur William WYTS, inspecteur du travail affecté sur la section 1.6 de l'UC 1, est chargé du contrôle des entreprises d'au moins 50 salariés,

Il est en outre compétent sur cette section pour prendre les décisions qui relèvent de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail, en vertu de dispositions législatives ou réglementaires.

Section 1-4 : Madame Virginie JEAN, contrôleur du travail,

Madame Julie COURT, inspectrice du travail affectée sur la section 1.11 de l'UC 1, est chargée du contrôle des entreprises d'au moins 50 salariés.

Elle est en outre compétente sur cette section pour prendre les décisions qui relèvent de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail, en vertu de dispositions législatives ou réglementaires.

Section 1-5 :

Madame Julie COURT, inspectrice du travail affectée sur la section 1.11 de l'UC1, assure l'intérim de la section à l'exception des établissements de transport routier de l'UC1.

Madame Alexandra VANDAMME, inspectrice du travail affectée sur la section 1.2 de l'UC1, assure l'intérim pour le contrôle des établissements de transport routier ressortissant de la compétence de l'UC1.

Section 1-6 : Monsieur William WYTS, inspecteur du travail.

Section 1-7 : Madame Isabelle FAGOT, inspectrice du travail.

Section 1-8 :

Madame Isabelle FAGOT, inspectrice du travail affectée sur la section 1.7 de l'UC1 assure l'intérim sur la commune de Montigny-les-Cormeilles.

Monsieur William WYTS, inspecteur du travail affecté sur la section 1.6 de l'UC1 assure l'intérim sur la commune de Montmorency.

Section 1-9 : Madame Brigitte JAMI, contrôleur du travail.

Madame Alexandra VANDAMME, inspectrice du travail affectée sur la section 1.5 de l'UC 1, est chargée du contrôle des entreprises d'au moins 50 salariés.

Elle est en outre compétente sur cette section pour prendre les décisions qui relèvent de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail, en vertu de dispositions législatives ou réglementaires.

Section 1-10 : Madame Maud KAROLAK, contrôleur du travail.

Madame Isabelle FAGOT, inspectrice du travail affectée sur la section 1.7 de l'UC 1, est chargée du contrôle des entreprises d'au moins 50 salariés.

Elle est en outre compétente sur cette section pour prendre les décisions qui relèvent de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail, en vertu de dispositions législatives ou réglementaires.

Section 1-11 : Madame Julie COURT, inspectrice du travail.

Unité de contrôle n° 2 :

Section 2-1 : Madame Claire JANNIN, inspectrice du travail.

Section 2-2 : Madame Stéphanie BANEL, contrôleure du travail.

Madame Aurélie MULON, inspectrice du travail affectée sur la section 2.5 de l'UC 2, est chargée du contrôle des entreprises d'au moins 50 salariés.

Elle est en outre compétente sur cette section pour prendre les décisions qui relèvent de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail, en vertu de dispositions législatives ou réglementaires.

Section 2-3 : Madame Fatima BAIBOU, inspectrice du travail.

Section 2-4 : Madame Eulalie DECLITTE, inspectrice du travail.

Section 2-5 : Madame Aurélie MULON, inspectrice du travail.

Section 2-6 : Madame Yolande ALBANESE, contrôleure du travail.

Monsieur Bernard DUCLOS, inspecteur du travail affecté sur la section 2.9 de l'UC 2, est chargé du contrôle des entreprises d'au moins 50 salariés.

Il est en outre compétent sur cette section pour prendre les décisions qui relèvent de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail, en vertu de dispositions législatives ou réglementaires.

Section 2-7 : Madame Morgane MAUDET, contrôleure du travail.

Monsieur Olivier PISSEMBON, inspecteur du travail affecté sur la section 2.8 de l'UC 2, est compétent sur cette section pour prendre les décisions qui relèvent de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail, en vertu de dispositions législatives ou réglementaires.

Section 2-8 : Monsieur Olivier PISSEMBON, inspecteur du travail.

Section 2-9 : Monsieur Bernard DUCLOS, inspecteur du travail.

Section 2-10 :

Madame Lucie TELBOIS, inspectrice du travail affectée sur la section 2-13 de l'UC 2, assure l'intérim de la section, à l'exception du contrôle des établissements de transports routiers.

Madame Eulalie DELCLITTE, inspectrice du travail affectée sur la section 2-4 de l'UC 2, assure l'intérim pour le contrôle des établissements de transports routiers ressortissant de la compétence la section 2-10.

Section 2-11 : Madame Ilana LEROY-CHINSKY, inspectrice du travail.

Section 2-12 : Madame Laure WURTZ, inspectrice du travail.

Section 2-13 : Madame Lucie TELBOIS, inspectrice du travail.

Unité de contrôle n° 3 :

Section 3-1 : Monsieur Lilian CARBONNIER, contrôleur du travail.

Madame Delphine GUYOMARCH, inspectrice du travail affectée sur la section 3.7 de l'UC 3, est compétente sur cette section pour prendre les décisions qui relèvent de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail, en vertu de dispositions législatives ou réglementaires.

Section 3-2 : Monsieur Michel BOURDON, inspecteur du travail.

Section 3-3 : Monsieur Thierry BOIROT, inspecteur du travail.

Section 3-4 : Madame Carine DELAHAIGUE, contrôleure du travail.

Madame Nadège LENOIR, inspectrice du travail affectée sur la section 3.6 de l'UC 3, est chargée du contrôle des entreprises d'au moins 50 salariés situées dans le Parc d'activités de Cergy Saint-Christophe (avenue de l'Entreprise et rue du Parc-d'activités) ainsi que sur le boulevard de l'Oise (n° impairs de 5 à 25).

Elle est en outre compétente sur cette partie de section pour prendre les décisions qui relèvent de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail, en vertu de dispositions législatives ou réglementaires.

Monsieur Thierry BOIROT, inspecteur du travail affecté sur la section 3.3 de l'UC 3, est chargé du contrôle des entreprises d'au moins 50 salariés situées Chemin des 4 Saisons, Chemin de l'Arabesque, Rue des Arpèges, Rue de l'Aubépine, Rue de l'Aven, Rue de la Bastide, Cour de la Bastide, Avenue des Béguines, Square de la Belle Epine, Allée des Cascades, Avenue du Centaure, Cour de la Chamade, Rue du Chemin de Fer, Avenue de la Constellation, Place de la Conversation, Square de l'Echiquier, Avenue de l'Embellie, Allée de la Fantaisie, Rue des Gémeaux, Avenue des Genottes, Place des Genottes, Cours de l'Horloge, Passage Lucile, Rue des Maçons de Lumière, Sentier Margot, Allée des Marmousets à Cergy

Il est en outre sur cette partie de section pour prendre les décisions qui relèvent de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail, en vertu de dispositions législatives ou réglementaires.

Madame Delphine GUYOMARCH, inspectrice du travail affectée sur la section 3.7 de l'UC 3, est chargée du contrôle des entreprises d'au moins 50 salariés situées dans le reste de cette section.

Elle est en outre compétente sur cette partie de section pour prendre les décisions qui relèvent de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail, en vertu de dispositions législatives ou réglementaires.

Section 3-5 : Monsieur Pierre JAMI, contrôleur du travail.

Madame Marielle GUEZOU, inspectrice du travail affectée sur la section 3.8 de l'UC 3, est chargée du contrôle des entreprises d'au moins 50 salariés sur la commune de Persan.

Elle est en outre compétente sur cette partie de section pour prendre les décisions qui relèvent de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail, en vertu de dispositions législatives ou réglementaires.

Monsieur Michel BOURDON, inspecteur du travail affectée sur la section 3.2 de l'UC 3, est chargé du contrôle des entreprises d'au moins 50 salariés sur les communes d'Auvers sur Oise, Bessancourt, Boissy l'Aillierie, Champagne sur Oise, Condécourt, Jouy le Moutier, Pierrelaye, Vauréal.

Il est en outre compétent sur cette partie de section pour prendre les décisions qui relèvent de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail, en vertu de dispositions législatives ou réglementaires.

Section 3-6 : Madame Nadège LENOIR, inspectrice du travail.

Section 3-7 : Madame Delphine GUYOMARCH, inspectrice du travail.

Section 3-8 : Madame Marielle GUEZOU, inspectrice du travail.

Section 3-9 : Madame Sandrine ANGELES, contrôleur du travail.

Madame Marielle GUEZOU, inspectrice du travail affectée sur la section 3.8 de l'UC 3, est chargée du contrôle des entreprises d'au moins 50 salariés situées sur cette section.

Elle est en outre compétente sur cette section pour prendre les décisions qui relèvent de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail, en vertu de dispositions législatives ou réglementaires.

Section 3-10 :

Monsieur Alain BARROUL, responsable de l'UC1 assure l'intérim.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement du responsable d'unité de contrôle assurant l'intérim de la section 3-10, l'intérim sera assuré par un inspecteur ou une inspectrice du travail affecté (e) sur l'UC3, et en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci ou de celle-ci, par un inspecteur ou une inspectrice du travail affecté (e) sur l'une des deux autres unités de contrôle.

En cas d'absence ou d'empêchement d'un inspecteur ou d'une inspectrice du travail, l'intérim sera assuré par un inspecteur ou inspectrice du travail affecté (e) dans la même unité de contrôle et, en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci ou de celle-ci, par un inspecteur ou une inspectrice du travail affecté (e) sur l'une des deux autres unités de contrôle.

En cas d'absence ou d'empêchement d'un contrôleur ou d'une contrôleur du travail, l'intérim sera assuré par un contrôleur ou contrôleur du travail affecté (e) dans la même unité de contrôle et, en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci ou de celle-ci, par un contrôleur ou une contrôleur du travail affecté (e) sur l'une des deux autres unités de contrôle.

Article 4

Sans préjudice des attributions des agents de contrôle affectés en section d'inspection, Monsieur Dominique ANTOLINI, inspecteur du travail, exerce une mission de contrôle en appui à toutes les sections d'inspection du travail.

Article 5

La présente décision entre en vigueur au 1^{er} septembre 2016, date à laquelle la décision n° 2016-01 du 3 février 2016 relative à l'organisation de l'inspection du travail dans le Val d'Oise sera abrogée.

Article 6

Le Directeur Régional Adjoint, responsable de l'unité départementale du Val d'Oise est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs du département du Val d'Oise.

Fait à Pontoise, le 19 juillet 2016

Le Directeur Régional Adjoint
Directeur de l'unité départementale
du Val d'Oise


Didier TILLET



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU VAL-D'OISE

Direction régionale
des entreprises
de la concurrence
de la consommation
du travail et de l'emploi
d'Ile-de-France

Unité Départementale du Val-d'Oise
Pôle Politiques de l'Emploi
Services à la Personne

Récépissé n° D.2016-82
de déclaration d'un organisme de services à la personne enregistrée
sous le N° SAP/821081379
et formulée conformément à l'article L. 7232-1-1 du Code du travail

LE PREFET DU VAL-D'OISE
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

Références :

Vu les articles L.7232-1-1, L.7232-1-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 du Code du travail ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 16-060 du 02/05/2016 portant délégation de signature à Monsieur Laurent VILBOEUF, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France ;

Vu l'arrêté n° 2015-030 du 04/03/2015 portant subdélégation de signature de Monsieur Laurent VILBOEUF directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France à Monsieur Didier TILLET, directeur régional adjoint, responsable de l'unité territoriale du Val-d'Oise ;

CONSTATE

qu'en application des dispositions du Code du travail susvisées, une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de l'unité départementale du Val-d'Oise de la DIRECCTE d'Ile-de-France le 28/06/2016 par l'autoentrepreneur Monsieur Mohammed-Rissel KHELIFA, sis(e) 14 rue des narcisses – 95610 ERAGNY.

Après examen du dossier, cette demande a été constatée conforme et le présent récépissé de déclaration d'activité de services à la personne a été enregistré au nom de l'autoentrepreneur Monsieur Mohammed-Rissel KHELIFA, sis(e) 14 rue des narcisses – 95610 ERAGNY sous le n° SAP/821081379 à compter du 01/07/2016.

Toute modification concernant la structure déclarée ou les activités exercées devra, sous peine de retrait de la déclaration, faire l'objet d'une déclaration modificative auprès de l'unité départementale du Val-d'Oise qui modifiera le récépissé initial.

La structure exerce son activité selon le mode suivant : prestataire

L'activité déclarée est la suivante, à l'exclusion de toute autre :

- Soutien scolaire à domicile

Cette activité exercée par le déclarant, sous réserve d'être exercée à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ouvre droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du Code du travail et L. 241-10 du Code de la sécurité sociale.

Le récépissé peut être retiré à la structure dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du Code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-d'Oise.

Fait à Pontoise, le 29/06/2016

Pour le préfet et par délégation,
Le directeur régional,
Pour le préfet et par délégation du directeur régional,
Pour le responsable de l'unité départementale du Val-d'Oise,
L'inspectrice du travail
Services à la Personne

Inmeuble ATRIUM
3 Bd de l'Oise CS 20101
Sonia MAHE
95014 Cergy Pontoise Cedex



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU VAL-D'OISE

Direction régionale
des entreprises
de la concurrence
de la consommation
du travail et de l'emploi
d'Ile-de-France

Unité Départementale du Val-d'Oise

Pôle Politiques de l'Emploi
Services à la Personne

Récépissé n° D.2016- 83
de déclaration d'un organisme de services à la personne enregistrée
sous le N° SAP/820304368
et formulée conformément à l'article L. 7232-1-1 du Code du travail

LE PREFET DU VAL-D'OISE
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

Références :

Vu les articles L.7232-1-1, L.7232-1-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 du Code du travail ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 16-060 du 02/05/2016 portant délégation de signature à Monsieur Laurent VILBOEUF, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France ;

Vu l'arrêté n° 2015-030 du 04/03/2015 portant subdélégation de signature de Monsieur Laurent VILBOEUF directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France à Monsieur Didier TILLET, directeur régional adjoint, responsable de l'unité départementale du Val-d'Oise ;

CONSTATE

qu'en application des dispositions du Code du travail susvisées, une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de l'unité départementale du Val-d'Oise de la DIRECCTE d'Ile-de-France le 28/06/2016 par la SAS PAP BRICO-DEPAN, sis(e) 45 bis rue sainte Honorine – 95220 HERBLAY .

Après examen du dossier, cette demande a été constatée conforme et le présent récépissé de déclaration d'activité de services à la personne a été enregistré au nom de la SAS PAP BRICO-DEPAN, sis(e) 45 bis rue sainte Honorine – 95220 HERBLAY sous le n° SAP/820304368 à compter du 28/06/2016.

Toute modification concernant la structure déclarée ou les activités exercées devra, sous peine de retrait de la déclaration, faire l'objet d'une déclaration modificative auprès de l'unité territoriale du Val-d'Oise qui modifiera le récépissé initial.

La structure exerce son activité selon les modes suivants : prestataire

Les activités déclarées sont les suivantes, à l'exclusion de toute autre :

- Entretien de la maison et travaux ménagers ;
- Petits travaux de jardinage, y compris les travaux de débroussaillage et enlèvement des déchets occasionnés (montant des prestations plafonné à 5 000 € par an et par foyer fiscal) ;
- Travaux de petit bricolage, dits « hommes toutes mains » (montant des prestations plafonné à 500 € par an et par foyer fiscal) ;
- Soutien scolaire à domicile ou Cours à domicile ;

Ces activités exercées par le déclarant, sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du Code du travail et L. 241-10 du Code de la sécurité sociale.

Le récépissé peut être retiré à la structure dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du Code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-d'Oise.

Fait à Pontoise, le 01/07/2016

Pour le préfet et par délégation,
Le directeur régional,
Pour le préfet et par délégation du directeur régional,
Pour le responsable de l'unité départementale du Val-d'Oise,
L'inspectrice du travail

DIRECCTE-UD 95
Services à la Personne

Jamille ATRU
Sonia MAH
3 Bd de l'Oise CS 20305
95014 Cergy Pontoise Cedex



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU VAL-D'OISE

Direction régionale
des entreprises
de la concurrence
de la consommation
du travail et de l'emploi
d'Ile-de-France

Unité Départementale du Val-d'Oise

Pôle Politiques de l'Emploi
Services à la Personne

Récépissé n° D.2016- 84
de déclaration d'un organisme de services à la personne enregistrée
sous le N° SAP/398694570
et formulée conformément à l'article L. 7232-1-1 du Code du travail

LE PREFET DU VAL-D'OISE
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

Références :

Vu les articles L.7232-1-1, L.7232-1-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 du Code du travail ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 16-060 du 02/05/2016 portant délégation de signature à Monsieur Laurent VILBOEUF, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France ;

Vu l'arrêté n° 2015-030 du 04/03/2015 portant subdélégation de signature de Monsieur Laurent VILBOEUF directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France à Monsieur Didier TILLET, directeur régional adjoint, responsable de l'unité départementale du Val-d'Oise ;

CONSTATE

qu'en application des dispositions du Code du travail susvisées, une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de l'unité départementale du Val-d'Oise de la DIRECCTE d'Ile-de-France le 07/07/2016 par l'association intermédiaire V.I.E Vexin Insertion Emploi sis(e) 5 rue de Montgeroult – 95 830 Cormeilles en Vexin .

Après examen du dossier, cette demande a été constatée conforme et le présent récépissé de déclaration d'activité de services à la personne a été enregistré au nom de l'association intermédiaire V.I.E Vexin Insertion Emploi sis(e) 5 rue de Montgeroult – 95 830 Cormeilles en Vexin sous le n° SAP/398694570 à compter du 12/07/2016.

Toute modification concernant la structure déclarée ou les activités exercées devra, sous peine de retrait de la déclaration, faire l'objet d'une déclaration modificative auprès de l'unité territoriale du Val-d'Oise qui modifiera le récépissé initial.

La structure exerce son activité selon les modes suivants : prestataire

Les activités déclarées sont les suivantes, à l'exclusion de toute autre :

- Entretien de la maison et travaux ménagers ;
- Petits travaux de jardinage, y compris les travaux de débroussaillage et enlèvement des déchets occasionnés (montant des prestations plafonné à 5 000 € par an et par foyer fiscal) ;

- Travaux de petit bricolage, dits « hommes toutes mains » (montant des prestations plafonné à 500 € par an et par foyer fiscal) ;
- Préparation des repas y compris le temps passé aux commissions ;
- Livraison de repas à domicile, à la condition que cette prestation soit comprise dans une offre de services incluant un ensemble d'activités effectuées à domicile ;
- Collecte et livraison à domicile de linge repassé, à la condition que cette prestation soit comprise dans une offre de services incluant un ensemble d'activités effectuées à domicile ;
- Livraison de courses à domicile, à la condition que cette prestation soit comprise dans une offre de services incluant un ensemble d'activités effectuées à domicile ;
- Garde d'enfant de plus de trois ans ;

Ces activités exercées par le déclarant, sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du Code du travail et L. 241-10 du Code de la sécurité sociale.

Le récépissé peut être retiré à la structure dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du Code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-d'Oise.

Fait à Pontoise, le 08/07/2016

Pour le préfet et par délégation,
 Le directeur régional,
 Pour le préfet et par délégation du directeur régional,
 Pour le responsable de l'unité départementale du Val-d'Oise,
 L'inspectrice du travail
 DIRECTRICE-UD 95
 Services à la Personne
 Immeuble ATREUM
 Sonia MAHECS 20105
 95014 Cergy Pontoise Cedex



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU VAL-D'OISE

Direction régionale
des entreprises
de la concurrence
de la consommation
du travail et de l'emploi
d'Ile-de-France

Unité départementale du Val-d'Oise
Pôle Politiques de l'Emploi
Services à la Personne

Récépissé n° DA.2016-11
de déclaration d'un organisme de services à la personne enregistrée
sous le N° SAP/488714833
et formulée conformément à l'article L. 7232-1-1 du Code du travail

LE PREFET DU VAL-D'OISE
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

Références :

Vu les articles L.7232-1-1, L.7232-1-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 du Code du travail ;

Vu la loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;

Vu le décret n°2016-750 du 6 juin 2016 relatif à la liste des activités de services à la personne soumises à agrément ou à autorisation dans le cadre du régime commun de la déclaration

Vu l'arrêté préfectoral n° 15-093 du 16/02/2015 portant délégation de signature à Monsieur Laurent VILBOEUF, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France ;

Vu l'arrêté n° 2015-030 du 04/03/2015 portant subdélégation de signature de Monsieur Laurent VILBOEUF directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France à Monsieur Didier TILLET, directeur régional adjoint, responsable de l'unité départementale du Val-d'Oise ;

CONSTATE

qu'en application des dispositions du Code du travail susvisées, une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée le 29/06/2016 auprès de l'unité départementale du Val-d'Oise de la DIRECCTE d'Ile-de-France par la SARL SENIORS AVENUE, sis(e) 62 rue du Général Leclerc – 95410 GROSLAY.

Après examen du dossier, cette demande a été constatée conforme et le présent récépissé de déclaration d'activité de services à la personne a été enregistré au nom de la SARL SENIORS AVENUE, sis(e) 62 rue du Général Leclerc – 95410 GROSLAY sous le n° SAP/488714833 à compter du 25/07/2016.

Toute modification concernant la structure déclarée ou les activités exercées devra, sous peine de retrait de la déclaration, faire l'objet d'une déclaration modificative auprès de l'unité départementale du Val-d'Oise qui modifiera le récépissé initial.

La structure exerce son activité selon le mode suivant : prestataire.

Les activités déclarées sont les suivantes, à l'exclusion de toute autre :

- Entretien de la maison et travaux ménagers ;

- Petits travaux de jardinage, y compris les travaux de débroussaillage et enlèvement des déchets occasionnés (*montant des prestations plafonné à 5 000 € par an et par foyer fiscal*) ;
 - Prestations de petit bricolage, dites « hommes toutes mains » (*montant des prestations plafonné à 500 € par an et par foyer fiscal*) ;
 - Soins esthétiques à domicile pour les personnes dépendantes ;
 - Préparation des repas y compris le temps passé aux commissions ;
 - Livraison de courses à domicile, à la condition que cette prestation soit comprise dans une offre de services incluant un ensemble d'activités effectuées à domicile ;
 - Soins et promenades d'animaux de compagnie, à l'exclusion des soins vétérinaires et du toilettage, pour les personnes dépendantes ;
 - Maintenance, entretien et vigilance temporaires à domicile, de la résidence principale et secondaire ;
 - Assistance administrative à domicile ;
-
- Assistance, dans les actes quotidiens de la vie **aux PA/PH** ou personnes atteintes de pathologies chroniques (incluant garde-malade sauf soins) ;
 - Accompagnement et aide à la mobilité hors domicile des **PA/PH** ou personnes atteintes de pathologies chroniques ;
 - Prestation de conduite du véhicule personnel, des personnes des **PA/PH** ou personnes atteintes de pathologies chroniques ;

Ces activités exercées par le déclarant, sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du Code du travail et L.241-10 du Code de la sécurité sociale.

Le récépissé peut être retiré à la structure dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du Code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-d'Oise.

Fait à Pontoise, le 8 juillet 2016

Pour le préfet et par délégation,
 Le directeur régional,
 Pour le préfet et par délégation du directeur régional,
 Pour le responsable de l'unité départementale du Val-d'Oise,
 L'inspectrice du travail
 DIRECTRICE-UD 95
 Services à la Personne

Linee M. CIBERN
 Sonia MAHE DE NE
 95014 Pontoise Cedex





Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU VAL-D'OISE

Direction régionale
des entreprises
de la concurrence
de la consommation
du travail et de l'emploi
d'Ile-de-France

Unité départementale du Val-d'Oise
Pôle Politiques de l'Emploi
Services à la Personne

Récépissé n° DA.2016-13
de déclaration d'un organisme de services à la personne enregistrée
sous le N° SAP/518837992
et formulée conformément à l'article L. 7232-1-1 du Code du travail

LE PREFET DU VAL-D'OISE
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

Références :

Vu les articles L.7232-1-1, L.7232-1-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 du Code du travail ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 16-060 du 02/05/2016 portant délégation de signature à Monsieur Laurent VILBOEUF, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France ;

Vu l'arrêté n° 2015-030 du 04/03/202015 portant subdélégation de signature de Monsieur Laurent VILBOEUF directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France à Monsieur Didier TILLET, directeur régional adjoint, responsable de l'unité départementale du Val-d'Oise ;

CONSTATE

qu'en application des dispositions du Code du travail susvisées, une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée le 18/09/2015 auprès de l'unité départementale du Val-d'Oise de la DIRECCTE d'Ile-de-France par M. et Mme PLAZA cogérants de 4 Mains Service à Domicile sis(e) 11 route de Beauvais – 95810 EPIAIS RHUS.

Après examen du dossier, cette demande a été constatée conforme et le présent récépissé de déclaration d'activité de services à la personne a été enregistré au nom de M. et Mme PLAZA cogérants de 4 Mains Service à Domicile sis(e) 11 route de Beauvais – 95810 EPIAIS RHUS sous le n° SAP/518837992 à compter du 11/07/2016.

Toute modification concernant la structure déclarée ou les activités exercées devra, sous peine de retrait de la déclaration, faire l'objet d'une déclaration modificative auprès de l'unité départementale du Val-d'Oise qui modifiera le récépissé initial.

La structure exerce son activité selon le mode suivant : prestataire.

Les activités déclarées sont les suivantes, à l'exclusion de toute autre :

- Entretien de la maison et travaux ménagers ;
- Petits travaux de jardinage, y compris les travaux de débroussaillage et enlèvement des déchets occasionnés (montant des prestations plafonné à 5 000 € par an et par foyer fiscal) ;

- Prestations de petit bricolage, dites « hommes toutes mains » (montant des prestations plafonné à 500 € par an et par foyer fiscal) ;
- Soutien scolaire à domicile ou Cours à domicile ;
- Préparation des repas y compris le temps passé aux commissions ;
- Livraison de repas
- Collecte et livraison à domicile de linge repassé, à la condition que cette prestation soit comprise dans une offre de services incluant un ensemble d'activités effectuées à domicile ;
- Livraison de courses à domicile, à la condition que cette prestation soit comprise dans une offre de services incluant un ensemble d'activités effectuées à domicile ;
- Assistance informatique et Internet à domicile (montant des prestations plafonné à 3 000 €) ;
- Soins et promenades d'animaux de compagnie, à l'exclusion des soins vétérinaires et du toilettage, pour les personnes dépendantes ;
- Maintenance, entretien et vigilance temporaires à domicile, de la résidence principale et secondaire ;
- Garde d'enfant de plus de trois ans ;
- Accompagnement d'enfants de plus de trois ans dans leurs déplacements à la condition que cette prestation soit comprise dans une offre de services incluant un ensemble d'activités effectuées à domicile ;
- Activités qui concourent directement à coordonner et délivrer des services à la personne ;
- Assistance aux personnes âgées ou aux personnes qui ont besoin d'une aide personnelle à leur domicile, à l'exclusion d'actes de soins relevant d'actes médicaux à moins qu'ils ne soient exécutés dans les conditions prévues par l'article L. 1111-6-1 du Code de la santé publique et du décret n° 99-426 du 27 mai 1999 habilitant certaines catégories de personnes à effectuer des aspirations endo-trachéales ;
- Assistance aux personnes handicapées y compris les activités d'interprètes en langue des signes de technicien de l'écrit et de codeur en langage parlé complété ;
- Garde malade à l'exclusion de soins ;
- Aide à la mobilité et transports de personnes ayant des difficultés de déplacement à la condition que cette prestation soit comprise dans une offre de services incluant un ensemble d'activités effectuées à domicile ;
- Prestation de conduite du véhicule personnel des personnes dépendantes, du domicile au travail, sur le lieu de vacances, pour les démarches administratives, à la condition que cette prestation soit comprise dans une offre de services incluant un ensemble d'activités effectuées à domicile ;
- Accompagnement des personnes âgées ou handicapées en dehors de leur domicile (promenades, transports, actes de la vie courante)

Ces activités exercées par le déclarant, sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du Code du travail et L.241-10 du Code de la sécurité sociale.

Le récépissé peut être retiré à la structure dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R 7232-24 du Code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-d'Oise.

Fait à Pontoise, le 16/02/2016

Pour le préfet et par délégation,
Le directeur régional,
Pour le préfet et par délégation du directeur régional,
Pour le responsable de l'unité départementale du Val-d'Oise,

DIRECTRICE DU TRAVAIL
L'inspectrice du travail
Services à la Personne

Immeuble ATRIUM
3 Bd de l'Oise CS 20103
95011 Pontoise Cedex



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU VAL-D'OISE

Direction régionale
des entreprises
de la concurrence
de la consommation
du travail et de l'emploi
d'Ile-de-France

Unité départementale du Val-d'Oise
Pôle Politiques de l'Emploi
Services à la Personne

**Arrêté AD.2016-11 portant agrément
d'un organisme de services à la personne
sous le numéro : SAP/518837992**

**LE PREFET DU VAL-D'OISE
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

Vu le Code du travail et notamment les articles L.7232-1 à L.7232-1-2, R.7232-1 à R.7232-24, D.7231-1, D.7231-2 et D.7233-1 ;

Vu l'arrêté du 26 décembre 2011 fixant le cahier des charges relatif à l'agrément prévu à l'article R 7232-7 du Code du travail ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 16-060 du 02/05/2016 portant délégation de signature à Monsieur Laurent VILBOEUF, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France ;

Vu l'arrêté n° 2015-030 du 04/03/2015 portant subdélégation de signature de Monsieur Laurent VILBOEUF directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France à Monsieur Didier TILLET, directeur régional adjoint, responsable de l'unité départementale du Val-d'Oise ;

Vu le dossier de demande d'agrément déposé le 18/09/2015 par M. et Mme PLAZA, co-gérants de 4 Mains Service à Domicile dont le siège social est situé 11 route de Beauvais – 95810 EPIAIS-RHUS;

Vu l'avis défavorable émis le 04/04/2016 par le Président du Conseil départemental du Val d'Oise, Direction des Personnes Agées ;

Vu la visite le 22/04/2016 dans les locaux de 4 Mains Service à Domicile en présence de M. et Mme PLAZA ;

Vu l'avis défavorable du 16/06/2016 émis par le directeur régional adjoint, responsable de l'unité départementale de l'Oise ;

Considérant que lors de notre contrôle du 22/04/2016 l'effectif de la structure était de 8 salariés équivalents à 7,7 ETP ;

Considérant que M. et Mme PLAZA s'engagent à inscrire 2 de leurs salariés dans un parcours de VAE afin de se conformer au point 30 du cahier des charges (recrutement et qualification du personnel) ;

Considérant que M. et Mme PLAZA entament une procédure de recrutement pour l'embauche à temps partiel de 2 salariés qualifiés pour les activités d'assistance aux personnes âgées et handicapées ;

Considérant que M. et Mme PLAZA seront en mesure d'assurer la continuité de service conformément à l'article 37 du cahier des charges ;

Considérant qu'il est demandé à M. et Mme PLAZA de nous fournir leur curriculum vitae respectif ;

Considérant que le document « Clause particulière au contrat de travail » contenant des informations confidentielles relatives au bénéficiaire ne doit pas être annexé au contrat de travail ;

Considérant que M. et Mme PLAZA ne peuvent nous présenter les moyens d'exploitation mis en œuvre dans le département de l'Oise ;

Considérant qu'au regard des exigences prévues par le cahier des charges en matière de qualification du personnel , 4 Mains services à domicile s'engage à les respecter sous peine de retrait d'agrément ;

Sur proposition du responsable de l'unité départementale du Val-d'Oise ;

ARRETE

Article 1 :

L'agrément de 4 Mains services à domicile dont le siège social est situé 11 route de Beauvais – 95810 EPIAIS-RHUS est accordé partiellement pour une durée de cinq ans à compter du 11/07/2016 sous le n° SAP/518837992.

Article 2 :

Cet agrément couvre les activités suivantes uniquement sur le département du Val d'Oise :

- Assistance aux personnes âgées ou aux personnes qui ont besoin d'une aide personnelle à leur domicile, à l'exclusion d'actes de soins relevant d'actes médicaux à moins qu'ils ne soient exécutés dans les conditions prévues par l'article L. 1111-6-1 du Code de la santé publique et du décret n° 99-426 du 27 mai 1999 habilitant certaines catégories de personnes à effectuer des aspirations endo-trachéales ;
- Assistance aux personnes handicapées y compris les activités d'interprètes en langue des signes de technicien de l'écrit et de codeur en langage parlé complété ;
- Garde-malade à l'exclusion des soins à moins qu'ils ne soient exécutés dans les conditions prévues par l'article L. 1111-6-1 du Code de la santé publique et du décret n° 99-426 du 27 mai 1999 habilitant certaines catégories de personnes à effectuer des aspirations endo-trachéales ;
- Aide à la mobilité et transports de personnes ayant des difficultés de déplacement à la condition que cette prestation soit comprise dans une offre de services incluant un ensemble d'activités effectuées à domicile ;
- Prestation de conduite du véhicule personnel des personnes dépendantes, du domicile au travail, sur le lieu de vacances, pour les démarches administratives, à la condition que cette prestation soit comprise dans une offre de services incluant un ensemble d'activités effectuées à domicile ;
- Accompagnement des personnes âgées ou handicapées en dehors de leur domicile (promenades, transports, actes de la vie courante) ;.

Article 3 :

Les activités mentionnées à l'article 2 seront effectuées en qualité de **prestataire**.

Article 4 :

Sous peine de retrait de cet agrément, si l'organisme envisage de fournir des services ou de fonctionner selon des modes d'intervention autres que ceux pour lesquels il est agréé ou de déployer ses activités sur un territoire autre que celui pour lequel il est agréé, il devra solliciter une modification préalable de son agrément. La demande devra préciser les modifications envisagées et les moyens nouveaux correspondants dans les conditions fixées par la réglementation.

L'ouverture d'un nouvel établissement ou d'un nouveau local d'accueil dans un département pour lequel il est agréé devra également faire l'objet d'un signalement préalable.

Article 5 :

Le présent agrément pourra être retiré si l'organisme agréé :

- cesse de remplir les conditions ou de respecter les obligations mentionnées aux articles R.7232-4 à R.7232-10 du Code du travail ;
- ne respecte pas les dispositions légales relatives à la santé et à la sécurité au travail ;
- exerce d'autres activités ou sur d'autres territoires que ceux indiqués dans cet agrément ;
- ne transmet pas au préfet compétent avant la fin du premier semestre de l'année, le bilan qualitatif et quantitatif de l'activité exercée au titre de l'année écoulée.

Article 6 :

Cet agrément n'ouvre pas droit aux avantages fiscaux et sociaux fixés par l'article L. 7233-2 du Code du travail et L.241-10 du Code de la sécurité sociale. Conformément à l'article L.7232-1-1 du Code du travail, pour ouvrir droit à ces dispositions, l'organisme doit se déclarer et n'exercer que les activités déclarées, à l'exclusion de toute autre (ou tenir une comptabilité séparée pour les organismes dispensés de cette condition par l'article L. 7232-1-2).

Article 7 :

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val d'Oise.

Fait à Pontoise, le 08/07/2016

Pour le préfet et par délégation,
Le directeur régional,
Pour le préfet et par délégation du directeur régional,
Pour le responsable de l'unité départementale du Val-d'Oise,
L'inspectrice du travail

DIRECCTE-UD 95
Services à la Personne

Responsable ATRUM
Sonia MAHE
95014 Cergy Pontoise Cedex

La présente décision peut faire l'objet dans un délai de deux mois:

- d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Directeur de l'unité territoriale du Val d'Oise – DIRECCTE Ile-de-France - Immeuble ATRIUM - 3 Boulevard de l'Oise – CS 20305 - 95014 CERGY PONTOISE CEDEX.
- d'un recours hiérarchique auprès de Madame la Secrétaire d'État chargée du Commerce, de l'Artisanat, de la Consommation, et de l'Économie sociale et solidaire, auprès du ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique - Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services - Mission des services à la personne – Bâtiment Condorcet - 6 rue Louise Weiss - 75503 PARIS-CEDEX 13.
- d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif, 2 – 4 Boulevard de l'Hautil – BP 322 –95027 CERGY PONTOISE CEDEX.

Décision n° 2016/056

portant désignation des médecins de l'Agence régionale de santé Ile-de-France
chargés d'émettre des avis relatifs à l'état de santé des personnes demandant une
carte de séjour temporaire pour raisons de santé

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

VU Le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, notamment ses articles
L. 313-11 11°, L. 511-4 10°, L. 521-3 5°, L. 523-4 et R. 313-22

VU L'arrêté du 9 novembre 2011 relatif aux conditions d'établissement et de transmission
des avis rendus par les agences régionales de santé en application de l'article R. 313-22
du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile en vue de la délivrance
d'un titre de séjour pour raison de santé

DECIDE

Article 1er

Les médecins de l'Agence régionale de santé Ile-de-France dont les noms suivent sont
désignés pour rendre les avis prévus par les articles L.313-11, 11° et R.313-22 du code de
l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, dans les conditions prévues par
l'arrêté du 9 novembre 2011 susvisé :

- Monsieur le Docteur Matthieu BOUSSARIE
- Madame le Docteur Christiane BRUEL
- Monsieur le Docteur Olivier CARPENTIER
- Monsieur le Docteur Claude CROIZE
- Monsieur le Docteur Pierre DAVIOT
- Monsieur le Docteur Arnaud DE LA SEIGLIERE
- Madame le Docteur Laurence DESPLANQUES
- Monsieur le Docteur Hung DO CAO
- Madame le Docteur Marion DREYER
- Madame le Docteur Véronique DROUGLAZET
- Monsieur le Docteur Patrick GAIDAMOUR
- Madame le Docteur Karine GALAUP
- Madame le Docteur Sophie GAUTHIER
- Monsieur le Docteur Luc GINOT
- Madame le Docteur Adina HENEGAR
- Madame le Docteur Brigitte JEANBLANC
- Monsieur le Docteur Jacques JOLY
- Madame le Docteur Sylviane KOHN SCHERMAN
- Madame le Docteur Anne LAPORTE
- Madame le Docteur Patricia LORTIC
- Madame le Docteur Catherine MARTHE-ROSE
- Madame le Docteur Monique MELLAT
- Madame le Docteur Vanessa MESLE
- Monsieur le Docteur Jean-Michel TASSIE
- Monsieur le Docteur Jean Frédéric WESTPHAL

Article 2

La décision n° 2016/012 du 9 mars 2016 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est abrogée.

Article 3

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région Ile-de-France et aux recueils administratifs des huit préfectures de département de la région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 18 juillet 2016

Le Directeur Général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France

Signé

Christophe DEVYS

Décision n°16/33

Délégation de signature aux administrateurs d'astreinte

La Directrice,

Vu l'article L.6143-7 du Code de la Santé Publique ;

Vu l'article 1 du décret 2009-1765 du 30 décembre 2009 ;

Vu l'arrêté du 20 novembre 2015 nommant Madame Pascale MOCAËR directrice de l'Etablissement Public de Santé Roger PREVOT de MOISSELLES ;

Vu l'organigramme de la direction ;

Décide

Article 1 : Délégation de signature pour prendre toutes mesures conservatoires immédiates au bon fonctionnement de l'E.P.S Roger PREVOT, notamment quant à la sécurité des personnes et des biens dans le cadre des gardes administratives est donnée à :

- M Jean-Jacques SIMONET, directeur adjoint chargé des ressources humaines ;
- M Gaëtan DJAGUIDI, directeur adjoint chargé des achats, de la logistique, des travaux et de l'informatique ;
- Mme Véronique CAHÉREC, directeur des Soins, de la Qualité et Gestion des Risques ;
- M. Bruno ALBERT, cadre supérieur de santé chargé de direction à la Maison d'Accueil Spécialisée « L'Envolée » ;
- Mme Corinne CARPENTIER, attachée d'administration hospitalière chargée des séjours hospitaliers ;
- Mme Catherine DENIS, attachée d'administration hospitalière chargée des achats, de la logistique, des travaux et de l'Informatique ;
- Mme Muriel MAUPIN, attachée d'administration hospitalière chargée de la qualité ;
- M Stéphane COLOMBEL, ingénieur informatique.

Article 2 : La nature des actes délégués aux administrateurs d'astreinte est définie comme suit :

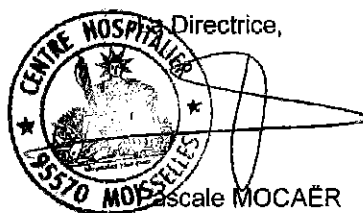
- Exercice du pouvoir de police au sein de l'établissement ;
- Mise en œuvre du règlement intérieur de l'établissement ;
- Admission, séjour et sortie des patients et notamment tous les documents relatifs à la prise en charge des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques sans consentement sous forme d'hospitalisation complète ou sous forme de soins ambulatoires dans l'établissement ;
- Sécurité des personnes et des biens ;
- Tout acte conservatoire nécessaire à la sauvegarde des personnes et des biens ainsi qu'au fonctionnement des installations de l'établissement ;
- Déclenchement des plans d'urgence et des situations de crise ;
- Gestion des personnels ;
- Tous actes nécessaires à la mission de service public.

Article 3 : L'administrateur d'astreinte rendra compte de ses actes et décisions en les consignants dans un rapport d'astreinte, via intranet ;

Article 4 : Conformément à l'article D.6143-35 du code de la santé publique, la présente décision sera affichée sur le panneau du secrétariat de direction, notifiée aux intéressé(e)s, communiquée au Conseil de surveillance, transmise au comptable de l'établissement et publiée au Recueil des actes administratifs de la Préfecture du Val d'Oise.

Article 5 : La présente décision annule et remplace les précédentes délégations de signature aux administrateurs de garde et prend effet à compter du 1^{er} juillet 2016.

Fait le 1^{er} juillet 2016





PREFECTURE DE POLICE
CABINET DU PREFET

Arrêté n° 2016-00957
accordant délégation de la signature préfectorale
au sein de la direction des ressources humaines

Le préfet de police,

Vu le code des communes, notamment son article L. 444-3 ;

Vu le décret n° 2002-916 du 30 mai 2002 modifié relatif aux secrétariats généraux pour l'administration de la police ;

Vu le décret n° 2003-737 du 1^{er} août 2003 portant création d'un secrétariat général pour l'administration à la préfecture de police ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements et notamment son article 77 ;

Vu le décret n° 2013-951 du 23 octobre 2013 relatif à la modernisation de l'administration de la police nationale et aux systèmes d'information et de communication dans la zone de défense et de sécurité de Paris ;

Vu l'instruction SG/DRH/SDP/BFPP/MG N° 2009-091220 du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales du 8 décembre 2009 relative au transfert dans les secrétariats généraux pour l'administration de la police de la rémunération des personnels civils de la direction générale de la gendarmerie nationale affectés dans les services déconcentrés de la gendarmerie nationale depuis le 1^{er} janvier 2009 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2009-00641 du 7 août 2009 modifié relatif à l'organisation de la préfecture de police ;

Vu l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2013 modifié relatif aux missions et à l'organisation de la direction des ressources humaines ;

Vu l'arrêté n° 2013-01285 du 26 décembre 2013 relatif aux missions et à l'organisation du service de la médecine statutaire et de contrôle ;

Vu le décret du 9 juillet 2015 par lequel M. Michel CADOT, préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, préfet des Bouches-du-Rhône (hors classe), est nommé préfet de police de Paris (hors classe) ;

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

Vu le décret du 2 décembre 2014 par lequel M. David CLAVIÈRE, administrateur civil hors classe, est nommé directeur des ressources humaines au secrétariat général pour l'administration de la préfecture de police ;

Vu l'arrêté ministériel du 8 avril 2015 par lequel M. Jérôme FOUCAUD, contrôleur général des services actifs de la police nationale, est affecté en qualité de directeur adjoint des ressources humaines ;

Sur proposition du préfet, directeur du cabinet et du préfet, secrétaire général pour l'administration de la préfecture de police,

Arrête

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. David CLAVIÈRE, directeur des ressources humaines, directement placé sous l'autorité du préfet, secrétaire général pour l'administration de la préfecture de police, à l'effet de signer, au nom du préfet de police et dans la limite de ses attributions, tous actes, arrêtés, décisions et pièces comptables, à l'exception de ceux relatifs :

- à la gestion des personnels appartenant à des corps recrutés par la voie de l'École nationale d'administration et de l'École Polytechnique ;

- à la nomination du directeur et du sous-directeur du laboratoire central, du directeur de l'institut médico-légal, de l'architecte de sécurité en chef, du médecin-chef du service de la médecine statutaire et de contrôle, du médecin-chef de l'infirmerie psychiatrique ;

- à la notation et l'évaluation des personnels qui n'appartiennent pas aux services de gestion administrative et financière placés sous son autorité directe ;

- aux propositions de sanction adressées à l'administration centrale et aux décisions de sanctions.

En outre, délégation est également donnée à M. David CLAVIÈRE pour l'ordonnancement de la paye des agents administratifs et techniques du ministère de l'intérieur affectés dans les unités de la région de gendarmerie d'Ile-de-France situées dans le ressort du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur (SGAMI) de la zone de défense et de sécurité de Paris, et pour les décisions de sanctions à l'encontre des adjoints de sécurité affectés dans le ressort du SGAMI de la zone de défense et de sécurité de Paris.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. David CLAVIÈRE, la délégation qui lui est consentie est exercée par M. Jérôme FOUCAUD, inspecteur général des services actifs de la police nationale, directeur adjoint des ressources humaines.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. David CLAVIÈRE et de M. Jérôme FOUCAUD, la délégation qui leur est respectivement consentie aux articles 1 et 2 est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- M. Bertrand LEFEBVRE de SAINT-GERMAIN, administrateur général, sous-directeur des personnels ;

- M. Rémy-Charles MARION, administrateur général, sous-directeur de l'action sociale ;

- M. Yves NICOLLE, commissaire divisionnaire de la police nationale, sous-directeur de la

formation ;

- M. Dominique BROCHARD, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du service de la modernisation et de la performance.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de M. David CLAVIÈRE et de M. Jérôme FOUCAUD, la délégation qui leur est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par M. Claude DUFOUR, médecin-chef, chef du service de la médecine statutaire et de contrôle, et, en cas d'absence ou d'empêchement, par M. Laurent SUIRE et M. François BUSNEL médecins-chefs adjoints, directement placés sous l'autorité de M. Claude DUFOUR.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bertrand LEFEBVRE de SAINT-GERMAIN, la délégation qui lui est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- M. Jérôme CHAPPA, administrateur civil, adjoint au sous-directeur des personnels ;
- Mme Cécile-Marie LENGLET, sous-préfète hors classe, détachée dans le corps des administrateurs civils, chef du service de gestion des personnels de la police nationale ;
- M. Jean GOUJON, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, adjoint au chef du service de gestion des personnels administratifs, techniques, scientifiques et spécialisés, et chef du bureau du dialogue social et des affaires statutaires et indemnitaires ;
- M. Francis GARCIA, attaché principal d'administration de l'État, chef du bureau du recrutement.

Article 6

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Rémy-Charles MARION, la délégation qui lui est consentie est exercée, dans la limite de ses attributions, par Mme Elisabeth CASTELLOTTI, administratrice civile, adjointe au sous-directeur de l'action sociale et pour ce qui concerne les actes relatifs à la Fondation Louis LEPINE, à Mme Emmanuelle RACINET, administratrice civile.

Article 7

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yves NICOLLE, sous-directeur de la formation, la délégation qui lui est consentie est exercée, dans la limite de ses attributions, par Mme Rachel COSTARD, commissaire divisionnaire de la police nationale, adjointe au sous-directeur de la formation.

Article 8

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique BROCHARD, la délégation qui lui est consentie est exercée, dans la limite de ses attributions, par M. Emmanuel SERPINET, attaché d'administration de l'État, adjoint au chef du service de la modernisation et de la performance.

Article 9

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Cécile-Marie LENGLET, la délégation qui lui est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- Mme Sophie LEFEBVRE, commandant de police, chef du bureau de la gestion des carrières des commissaires et officiers de police et, en cas d'absence ou d'empêchement, par Mme Valérie

DOUSSET, capitaine de police, adjointe au chef de bureau ;

- Mme Sophie MIEGEVILLE, attachée principale d'administration de l'État, chef du bureau de la gestion des carrières des gradés, gardiens de la paix et adjoints de sécurité et, en cas d'absence ou d'empêchement, par Marie-Christine FOURREAUX, attachée principale d'administration de l'État, adjointe au chef de bureau ;

- M. Charles KUBIE, attaché principal d'administration de l'État, chef du bureau du dialogue social, des affaires disciplinaires et médicales et, en cas d'absence ou d'empêchement, par Mme Véronique POIROT, attachée d'administration de l'État, adjointe au chef du bureau du dialogue social, des affaires disciplinaires et médicales ;

- Mme Bernadette GLATIGNY, conseillère d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du bureau des rémunérations et des pensions, et, en cas d'absence ou d'empêchement, par Mme Michèle LE BLAN, attachée principale d'administration de l'État, Mme Malliga JAYAVELU et M. Thierry MANNIER, secrétaires administratifs de classe normale de l'intérieur et de l'outre-mer ;

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Michèle LE BLAN, la délégation qui lui est consentie est exercée, dans la limite de ses attributions, par Mme Geneviève KUBIAK, secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'intérieur et de l'outre-mer ;

Concernant la signature des documents relatifs à la Réserve civile, délégation est donnée à Mme Marie-Laure MAILHEBAU, attachée d'administration de l'Etat et, en cas d'absence ou d'empêchement à Mme Francine LACHAT, attachée d'administration de l'Etat, dans la limite de leurs attributions respectives.

Article 10

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bertrand LEFEBVRE de SAINT-GERMAIN, de M. Jérôme CHAPPA, et de M. Jean GOUJON, la délégation qui leur est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- Mme Marie-France BOUSCAILLOU, attachée principale d'administration de l'État, chef du bureau de la gestion des carrières des personnels administratifs, des contractuels et des auxiliaires de bureau et, en cas d'absence ou d'empêchement, par M. Samir AIT TAYEB, attaché d'administration de l'État, adjoint au chef du bureau ;

- Mme Joëlle LE JOUAN, attachée principale d'administration de l'État, chef du bureau de la gestion des carrières des personnels techniques, scientifiques, spécialisés et des agents de surveillance de Paris et, en cas d'absence ou d'empêchement et pour signer les états de service, par Mme Marie-Christine SOUBRAT, secrétaire administratif de classe normale et Mme Naïma MEHLEB, secrétaire administratif de classe normale ;

- M. Guillaume LANCINO, attaché principal d'administration de l'État, chef du bureau des rémunérations et des pensions et, en cas d'absence ou d'empêchement, par Mme Marie-Laure BURKHALTER, secrétaire administratif de classe normale, M. Dimitri WIELICZKO, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, et Mme Émilie AYET, secrétaire administratif de classe normale, pour signer les états de paiement, les demandes d'ordonnancement, les annulations (arrêts de solde) et les demandes de virement de crédits relatifs à la paye des personnels de la préfecture de police rémunérés sur le budget spécial ;

- M. Bajy RIAHI, attaché d'administration de l'Etat, adjoint au chef du bureau du dialogue social et des affaires statutaires et indemnitaires ;

- Mme Roberte GERARD, agent contractuel technique de catégorie A, directeur application SIRH – chef de la cellule d'administration fonctionnelle SIRH.

Article 11

En cas d'absence de M. Francis GARCIA, la délégation qui lui est consentie est exercée, dans la limite de ses attributions, par Mme Myriam HERBER, attachée d'administration de l'État, adjointe au chef du bureau du recrutement.

Article 12

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Rémy-Charles MARION ou de Mme Elisabeth CASTELLOTTI, la délégation consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- M. Jean-Louis CAILLEUX, attaché principal d'administration de l'État, chef du bureau logement, Mme Sophie SOUBIGOU-TETREL, attachée d'administration de l'État, adjointe au chef du bureau du logement et M. Julien Navid SABOUHI-KAFFASH attaché d'administration de l'État, chargé de mission « accueil des demandeurs et intervention » ;

- Mme Catherine DUCASSE, attachée principale d'administration de l'État, chef du bureau de l'accompagnement social et de la politique d'accueil de la petite enfance et, en cas d'absence ou d'empêchement, par Mme Lauriane LEROY-PLOUVIEZ, conseillère supérieure socio-éducative, adjointe au chef de bureau ;

- Mme Isabelle SAVIGNAC, cadre de santé, directrice de la crèche collective de la préfecture de police et, en cas d'absence ou d'empêchement, par Mme Jehanne PHILIPPOTEAU, infirmière en soins généraux et spécialisés de 2^e grade, adjointe à la directrice de la crèche ;

- M. Cédric DILMANN, attaché d'administration de l'État, chef du bureau de la restauration sociale et, en cas d'absence ou d'empêchement, par Mme Catherine ARAGON, commandant de police, adjointe au chef de bureau ;

- Mme Anne-Laure FORET, attachée principale d'administration de l'État, chef du bureau des prestations sociales, de la santé et de la sécurité au travail et, en cas d'absence ou d'empêchement, par M. David CUNY, ingénieur territorial placé en position de détachement dans le corps des ingénieurs des services techniques du ministère de l'intérieur.

Article 13

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yves NICOLLE et de Mme Rachel COSTARD, la délégation qui leur est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- M. Nicolas NÈGRE, commandant de police à l'emploi fonctionnel, chef du département des formations, et, en cas d'absence ou d'empêchement, dans la limite de leurs attributions respectives, par M. Jean-Marie de SEDE, commandant de police à l'emploi fonctionnel, adjoint au chef du département des formations, chef de la division des techniques et de la sécurité en intervention et M. Magloire GOMEZ, attaché d'administration de l'État, chef de la division des formations administratives, techniques et scientifiques ;

- M. Jean-Michel BIDONDO, commandant de police à l'emploi fonctionnel, chef du département évaluation et prospective, et, en cas d'absence ou d'empêchement, par M. Didier MAURANT, commandant de police, adjoint au chef du département évaluation et prospective, chef de la division de la stratégie de formation ;

- M. Jean-François DUVAL, attaché hors classe d'administration de l'État, chef du département des ressources, et en cas d'absence ou d'empêchement, par M. Olivier VILLENEUVE, capitaine de police, adjoint au chef du département des ressources, chef de la division de la gestion des stages, Mme Christelle de RYCKER, attachée d'administration de l'État, chef de la division administrative et financière, et Mme Evelyne BLONDIAUX, secrétaire administratif de classe supérieure, chef du pôle financier.

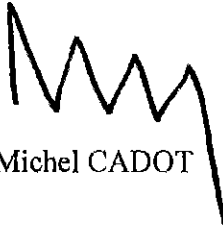
Article 14

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique BROCHARD et de M. Emmanuel SERPINET, la délégation qui leur est consentie est exercée, dans la limite de ses attributions, par Mme Emmanuelle CHUPEAU, adjoint administratif principal de 1^{re} classe, pour valider sur l'outil CORIOLIS les actes d'engagement comptables et financiers, les demandes d'ordonnancement et les demandes de virement de crédits relatifs aux dépenses imputées sur le budget spécial de la direction des ressources humaines.

Article 15

Le préfet, directeur du cabinet et le préfet, secrétaire général pour l'administration de la préfecture de police, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, de la préfecture de police et des préfectures des départements de la zone de défense et de sécurité de Paris, ainsi qu'au bulletin municipal officiel de la ville de Paris.

Fait à Paris, le **13 JUIL. 2016**



Michel CADOT